




PANTHÉON SORBONNE
UNIVERSITÉ PARIS 1
ÉCOLE DE DROIT
DE LA SORBONNE

INSTITUT D'ÉTUDES
À DISTANCE IED

Licence I en Droit

semestre 1 - année 2025-2026

Histoire de la vie politique

Document de travail intégral compilé par edmond pour renta





UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

INSTITUT D'ÉTUDES À DISTANCE
DE L'ÉCOLE DE DROIT DE LA SORBONNE

Histoire de la vie politique

Document de travail établi par Benjamin Morel

Licence 1 en Droit
Année 2022-2023 - semestre 2



Histoire de la vie politique

Document de travail établi par Benjamin Morel

Licence 1 en Droit
Année 2022-2023 - semestre 2

Les supports de cours

Les étudiants ont à leur disposition plusieurs types de supports de cours.

- Les **documents de travail** par chapitre,
- Les **enregistrements audios**.

Des **bulletins de liaison** fourniront des conseils de travail, des comptes rendus des webconférences, une actualisation du cours.

L'enseignement dispensé a pour **support principal** des cours audio. Ces cours enregistrés sont comparables à l'enseignement magistral donné à la faculté avec pour différence majeure qu'ils peuvent être écoutés sans limite et en tout lieu. Ils doivent donc être utilisés comme le serait un cours magistral et pourront être pris en note si cet exercice apparaît comme un soutien à la compréhension de la matière et à l'acquisition requise des connaissances.

Comme tout étudiant en droit, vous pourrez également vous appuyer sur les manuels conseillés.

Nous avons cherché à rapprocher votre situation de celle d'un étudiant du régime présentiel et à vous donner, à travail équivalent, des chances égales lors de l'examen. À cette fin, le présent fascicule vient à l'appui des cours audio avec lesquels il forme un tout. Outre les conseils de méthode et indications bibliographiques générales, il comporte des extraits de textes bruts et de jurisprudence dont il convient de prendre une connaissance directe et vous renvoie à la lecture de textes spécifiques.

Table des matières

Introduction	6
I. Les fondements de la vie politique	8
A. Le cadre politique	8
La détermination d'un régime	8
Doc 1: Aristote (325-323 av. J.-C.), Politiques, Livre III, chap. 7	8
Doc 2: Maximilien Robespierre, Discours devant la Convention lors du jugement de Louis XVI, 3 décembre 1792.	8
Doc 3: Senatus-Consulte organique du 28 floréal an XII.	14
Doc 4: Victor Hugo, Discours à la chambre, 17 juillet 1951.	15
Doc 5: Loi du 25 février 1875 relative à l'organisation des pouvoirs publics	18
Les origines d'une vie politique concurrentielle	19
Doc 6: Caricature représentant le Roi en Gargantua, 1789	19
Doc 7: Échanges aux États généraux, 23 juin 1789	19
Doc 8: Maximilien Robespierre, Discours devant la Constituante, 28 avril 1791.	21
Doc 9: Constitution du 5 Fructidor An III (22 août 1795)	29
B. Les familles politiques	31
Les droites françaises	31
Le Bonapartisme.	31
Doc 1: Napoléon III, L'extinction du paupérisme, chapitre I.	31
Doc 2: Philippe Seguin, Discours relatif au traité de Maastricht, le 5 mai 1992, Assemblée nationale	33
L'Orléanisme	35
Doc 3: Charte constitutionnelle du 14 août 1830	35
Doc 4: Programme De L'Union pour la Démocratie Française (UDF) pour les élections législatives de 2002	36
Doc 6: Philippe Pétain, La Révolution Nationale, 8 juillet 1941.	46
Doc 7: Tracte de l'OAS, 1961.	49
Les gauches françaises	49
Le Girondisme	49
Doc 9: Michel Rocard, Discours au Congrès national du Parti socialiste, Nantes, 1977	49
Le Jacobinisme.	56
Doc 10: Constitution du 24 juin 1793, Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen	56
Le Légitimiste	61
Doc 5: Charles Maurras, Le Roi et les Provinces, 1928.	61
Doc 11: Maurice Thorez, discours sur le plan Schuman, 24 juin 1950	64
Doc 12: Jean-Pierre Chevènement, Discours de Vincennes, 09 septembre 2001	65
Les « extrêmes » gauches	68
Doc 13: Joseph Prudhon, Idée générale de la révolution au XIX ^e siècle, 1853.	68

II. L'histoire de la vie politique de 1958-1995	72
A. La République Gaullienne.	72
Le Gaullisme triomphant	72
Doc 1: Charles de Gaulle, discours Place de la République, 4 septembre 1958.. . . .	72
Doc 2: Michel Debré, Discours en Algérie, 13 avril 1960. . .	74
Doc 3: Jean Effel, publiée dans L'Express en 1963	76
Le Gaullisme agonisant	76
Doc 4: Charles de Gaulle, Allocution radiodiffusée, 24 mai 1968 . .	76
Doc 5: Charles de Gaulle, Allocution radiodiffusée, 30 mai 1968 . .	77
Doc 6: Graffiti anonyme, 1968	78
B. La République post-Gaullienne	79
Doc 1: La tentation Orléaniste, Raymond Barre, Discours de politique générale à l'Assemblée nationale, 5 octobre 1976	79
Doc 2: Plantu, Giscard et le chômage, 1980.	82
La Gauche au pouvoir.	82
Doc 3: Programme électoral du Parti socialiste (PS): 110 propositions pour la France, 1981	82
Doc 4: Plantu, La cohabitation, Le Monde, 1986	88
Doc 5: Interview de François Mitterrand lors de l'élection présidentielle de 1988, Europe 1, 20 avril 1988.	88
Doc 6: Plantu, Mitterrand et le traité de Maastricht, le Monde, 1992 . .	101

Introduction

Il n'est pas facile de définir exactement le contenu de votre enseignement d'Histoire de la vie politique. Vous disposez déjà cette année d'une solide formation en droit constitutionnel dans laquelle est dispensé un cours d'Histoire des institutions. En outre, vous aurez également un cours d'Histoire des idées politiques en seconde année. L'Histoire de la vie politique peut être conçue comme la mise en musique de cette partition à la fois marquée par les idées et les institutions. Face à des systèmes idéologiques qui en représentent l'âme et des institutions qui en posent les règles du jeu, les acteurs politiques entrent en concurrence pour arriver au pouvoir.

Le rôle de ce cours ne sera pas de représenter un résumé de l'Histoire événementielle de la vie politique française. Il se penchera d'abord sur les structures de cette vie politique. Qu'est-ce qui en fait la dynamique ?

Il y a plusieurs façons de penser l'histoire de la vie politique. Cette histoire n'est pas seulement une histoire électorale. Il ne s'agit pas seulement de savoir qui a gagné les élections et sur quels programmes. Il ne s'agit pas seulement non plus d'une histoire des institutions ou d'une histoire sociale. Pendant longtemps, l'histoire politique fut pensée comme l'histoire des grands hommes. Faire l'histoire de l'Empire macédonien impliquait ainsi de s'intéresser à la personne d'Alexandre le Grand, à ses projets et à ses succès militaires. Au milieu du XX^e siècle, sous l'influence notamment de l'École des annales, ce type d'histoire est devenue marginale. Plus que la personnalité du conquérant, c'est alors les phénomènes économiques et sociaux qui sont alors analysés. Alexandre n'a pas conquis l'Empire perse du seul fait de son génie, mais parce que les structures économiques et territoriales de cet empire en faisaient une proie facile. Il faut donc s'intéresser à l'histoire des masses invisibles pour comprendre l'évolution sur le long terme, que vient révéler parfois un événement violent comme une conquête.

Faire l'histoire politique de la France implique de s'intéresser aux deux approches. Il est indéniable que les hommes politiques sont des éléments moteurs de l'histoire. Il est aussi certain que, souvent, c'est l'histoire, l'occasion, qui fait les grands hommes plus que le contraire. L'histoire politique est ainsi la rencontre perpétuelle entre des individualités et des lames de fond ; des ambitions individuelles et des mouvements collectifs ; du tragique singulier et du déterminisme collectif.

Depuis la Révolution, la vie politique est également marquée par un arbitre, le Peuple. Ce dernier intervient ponctuellement à travers les élections et les révolutions. Il est celui au nom duquel on parle et qu'en même temps, non sans contradiction, on prétend guider. Son surgissement introduit une nouvelle variable à l'histoire politique : celle de l'histoire électorale. La façon dont on convoque le Peuple en démocratie implique ainsi que l'histoire ne dépend pas seulement des hommes, mais aussi d'une masse dont la voix est entendue de manière ritualisée selon une temporalité définie. La façon dont le peuple se structure en électorat évolue. L'évolution du mode de scrutin et l'élargissement du suffrage sont bien entendu à évoquer. Mais, au-delà, c'est aussi les choix des électeurs qui changent. Comprendre l'évolution de ces choix est l'un des grands défis de l'histoire de la vie politique. Ces changements ne sont en effet pas toujours faciles à saisir. Nous verrons qu'ils sont marqués par des permanences, mais aussi des contingences.

Enfin, l'histoire politique n'est pas tout à fait détachable de l'histoire économique et culturelle. Les clivages politiques sont pour beaucoup des clivages économiques. Cela était vrai avant même que ne se déroulent des élections. Durant la guerre de Cent Ans, les

riches seigneurs de Flandre et de Bourgogne penchaient pour l'Angleterre, avec lesquels ils commerçaient. Ces intérêts économiques couplés à des rivalités dynastiques entraînent une scission dans le camp français, ferment d'une guerre civile dont sauraient habilement jouer les monarques britanniques. Avec l'avènement du suffrage, la question sociale va rapidement s'imposer comme principale source de clivage. Elle n'oppose pas tant riches et pauvres, que des intérêts entre-eux. Ainsi il est caricatural de penser qu'un camp puisse incarner les dominants et l'autre les dominés. Les camps en présence peuvent être envisagés comme des coalitions d'intérêts sociaux.

L'histoire culturelle est également à envisager. La vie politique n'est pas qu'affaire d'intérêt, elle est aussi affaire d'idéologie. Ce mot n'est pas un gros mot. L'idéologie n'est que le rapport entre plusieurs idées non contradictoires qui forment un système cohérent. Sans idéologie, pas de programme politique. L'idée qu'il existerait une approche pragmatique qui se passerait d'idéologie relève en cela d'une idéologie inconsciente d'elle-même. Le fait de faire le choix, par exemple, de l'équilibre budgétaire ou d'une plus grande dépense en matière sociale ne relève pas de l'évidence, mais d'un choix politique sous-tendu par des valeurs. L'histoire culturelle influe donc sur la vie politique en ce que justement elle naturalise des choix. Le suffrage universel n'a ainsi pas toujours été une évidence. Il a même fait l'objet de très longues luttes et ne fut accepté réellement qu'à la fin du XIXe siècle. C'est parce que les idées qui le portent sont devenues hégémoniques qu'aujourd'hui plus personne ne le conteste, y compris au sein de familles politiques qui se sont longtemps construites contre son introduction.

Au vu de l'ampleur de la question nous nous concentrerons sur l'histoire politique de la V^e République. Ce sera l'objet de la seconde partie de ce cours. Toutefois avant de l'aborder nous tenterons d'en comprendre les fondements. Une première partie sera donc consacrée aux fondements de la vie politique tels qu'ils s'imposent aux acteurs politiques depuis 1945.

I. Les fondements de la vie politique

A. Le cadre politique

La détermination d'un régime

Doc 1 : Aristote (325-323 av. J.-C.), Politiques, Livre III, chap. 7

« Puisque constitution et gouvernement signifient la même chose, et qu'un gouvernement c'est ce qui est souverain dans les cités, il est nécessaire que soit souverain soit un seul individu, soit un petit nombre, soit un grand nombre de gens. Quand cet individu, ce petit ou ce grand nombre gouvernent en vue de l'avantage commun, nécessairement ces constitutions sont droites, mais quand c'est en vue de l'avantage propre de cet individu, de ce petit ou de ce grand nombre, ce sont des déviations. Car ou bien il ne faut pas appeler citoyens ceux qui participent à la vie de la cité, ou bien il faut qu'ils en partagent les avantages.

Nous appelons d'ordinaire royauté celle des monarchies qui a en vue l'avantage commun ; parmi les constitutions donnant le pouvoir à un nombre de gens petit mais supérieur à un, nous en appelons une l'aristocratie soit parce que les meilleurs y ont le pouvoir, soit parce qu'on y gouverne pour le plus grand bien de la cité et de ceux qui en sont membres. Quand c'est la multitude qui détient le gouvernement en vue de l'avantage commun, la constitution est appelée du nom commun à toutes les constitutions, un gouvernement constitutionnel. Et c'est rationnel, car il peut arriver qu'un seul individu ou qu'un petit nombre se distingue par sa vertu, alors qu'il est vraiment difficile qu'un grand nombre de gens possèdent une vertu dans tous les domaines, avec comme exception principale la vertu guerrière : elle naît en effet dans la masse. C'est pourquoi dans cette dernière sorte de constitution c'est la classe guerrière qui est absolument souveraine et ce sont ceux qui détiennent les armes qui participent au pouvoir. Les déviations des constitutions qu'on a indiquées sont : la tyrannie pour la royauté, l'oligarchie pour l'aristocratie, la démocratie pour le gouvernement constitutionnel. Car la tyrannie est une monarchie qui vise l'avantage du monarque, l'oligarchie celui des gens aisés, la démocratie vise l'avantage des gens modestes. Aucune de ces formes ne vise l'avantage commun. »

Doc 2 : Maximilien Robespierre, Discours devant la Convention lors du jugement de Louis XVI, 3 décembre 1792

« L'assemblée a été entraînée, à son insu, loin de la véritable question. Il n'y a point ici de procès à faire. Louis n'est point un accusé. Vous n'êtes point des juges. Vous n'êtes, vous ne pouvez être que des hommes d'État, et les représentants de la nation. Vous n'avez point une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de providence nationale à exercer.

Un roi détrôné, dans la république, n'est bon qu'à deux usages : ou à troubler la tranquillité de l'État et à ébranler la liberté, ou à affermir l'une et l'autre à la fois. Or, je soutiens que le caractère qu'a pris jusqu'ici votre délibération va directement contre ce but. En effet, quel est le parti que la saine politique prescrit pour cimenter la république naissante ? C'est de graver profondément dans les cœurs le mépris de la royauté, et de frapper de stupeur tous les partisans du roi.

Donc, présenter à l'univers son crime comme un problème, sa cause comme l'objet de la discussion la plus imposante, la plus religieuse, la plus difficile qui puisse occuper les représentants du peuple français ; mettre une distance incommensurable entre le seul souvenir de ce qu'il fut, et la dignité d'un citoyen, c'est précisément avoir trouvé le secret de le rendre encore dangereux à la liberté.

Louis fut roi, et la république est fondée : la question fameuse qui vous occupe est décidée par ces seuls mots. Louis a été détrôné par ses crimes : Louis dénonçait le peuple français comme rebelle : il a appelé, pour le châtier, les armes des tyrans ses confrères ; la victoire et le peuple ont décidé que lui seul était rebelle : Louis ne peut donc être jugé : il est déjà condamné, ou la république n'est point absoute.

Proposer de faire le procès à Louis XVI, de quelque manière que ce puisse être, c'est rétrograder vers le despotisme royal et constitutionnel ; c'est une idée contre-révolutionnaire, car c'est mettre la révolution elle-même en litige. En effet, si Louis peut être encore l'objet d'un procès, il peut être absous ; il peut être innocent : que dis-je ? il est présumé l'être jusqu'à ce qu'il soit jugé : mais si Louis est absous, si Louis peut être présumé innocent, que devient la révolution ?

Si Louis est innocent, tous les défenseurs de la liberté deviennent des calomnieux ; les rebelles étaient les amis de la vérité et les défenseurs de l'innocence opprimée ; tous les manifestes des Cours étrangères ne sont que des réclamations légitimes contre une faction dominatrice. La détention même que Louis a subie jusqu'à ce moment est une vexation injuste ; les fédérés, le peuple de Paris, tous les patriotes de l'empire français sont coupables : et ce grand procès pendant au tribunal de la nature, entre le crime et la vertu, entre la liberté et la tyrannie, est enfin décidé en faveur du crime et de la tyrannie. Citoyens, prenez-y garde ; vous êtes ici trompés par de fausses notions, Vous confondez les règles du droit civil et positif avec les principes du droit des gens ; vous confondez les rapports des citoyens entre eux, avec ceux des nations à un ennemi qui conspire contre elles. Vous confondez aussi la situation d'un peuple en révolution avec celle d'un peuple dont le gouvernement est affermi. Vous confondez une nation qui punit un fonctionnaire public, en conservant la forme du gouvernement, et celle qui détruit le gouvernement lui-même. Nous rapportons à des idées qui nous sont familières un cas extraordinaire, qui dépend de principes que nous n'avons jamais appliqués. Ainsi, parce que nous sommes accoutumés à voir les délits dont nous sommes les témoins jugés selon des règles uniformes, nous sommes naturellement portés à croire que dans aucune circonstance les nations ne peuvent avec équité sévir autrement contre un homme qui a violé leurs droits ; et où nous ne voyons point un juré, un tribunal, une procédure, nous ne trouvons point la justice. Ces termes mêmes, que nous appliquons à des idées différentes de celles qu'elles expriment dans l'usage ordinaire, achèvent de nous tromper. Tel est l'empire naturel de l'habitude, que nous regardons les conventions les plus arbitraires, quelquefois même les institutions les plus défectueuses comme la règle absolue du vrai ou du faux, du juste ou de l'injuste.

Nous ne songeons pas même que la plupart tiennent encore nécessairement aux préjugés dont le despotisme nous a nourris. Nous avons été tellement courbés sous

son joug que nous nous relevons difficilement jusqu'aux éternels principes de la raison ; que tout ce qui remonte à la source sacrée de toutes les lois semble prendre à nos yeux un caractère illégal, et que l'ordre même de la nature nous paraît un désordre.

Les mouvements majestueux d'un grand peuple les sublimes élans de la vertu, se présentent souvent à nos yeux timides comme les éruptions d'un volcan ou le renversement de la société politique ; et certes ce n'est pas la moindre cause des troubles qui nous agitent que cette contradiction entre la faiblesse de nos mœurs, la dépravation de nos esprits, et la pureté des principes, l'énergie des caractères que suppose le gouvernement libre auquel nous osons prétendre.

Lorsqu'une nation a été forcée de recourir au droit de l'insurrection, elle rentre dans l'état de la nature à l'égard du tyran. Comment celui-ci pourrait-il invoquer le pacte social ? Il l'a anéanti : la nation peut le conserver encore, si elle le juge à propos, pour ce qui concerne les rapports des citoyens entre eux ; mais l'effet de la tyrannie et de l'insurrection, c'est de les constituer réciproquement en état de guerre. Les tribunaux, les procédures judiciaires ne sont faites que pour les membres de la cité.

C'est une contradiction trop grossière de supposer que la Constitution puisse présider à ce nouvel ordre de choses : ce serait supposer qu'elle survit à elle-même. Quelles sont les lois qui la remplacent ? celles de la nature ; celle qui est la base de la société même, le salut du peuple : le droit de punir le tyran et celui de le détrôner, c'est la même chose : l'un ne comporte pas d'autres formes que l'autre. Le procès du tyran, c'est l'insurrection ; son jugement, c'est la chute de sa puissance ; sa peine, celle qu'exige la liberté du peuple. Les peuples ne jugent pas comme les cours judiciaires ; ils ne rendent point de sentences, ils lancent la foudre ; ils ne condamnent pas les rois, ils les replongent dans le néant : et cette justice vaut bien celle des tribunaux. Si c'est pour leur salut qu'ils s'arment contre leurs oppresseurs, comment seraient-ils tenus d'adopter un mode de les punir qui serait pour eux-mêmes un nouveau danger ?

Nous nous sommes laissé induire en erreur par des exemples étrangers qui n'ont rien de commun avec nous. Que Cromwell ait fait juger Charles Ier par une commission judiciaire dont il disposait ; qu'Elisabeth ait fait condamner Marie d'Écosse de la même manière, il est naturel que des tyrans qui immolent leurs pareils, non au peuple, mais à leur ambition, cherchent à tromper l'opinion du vulgaire par des formes illusives : il n'est question là ni de principes, ni de liberté, mais de fourberie et d'intrigue. Mais le peuple, quelle autre loi peut-il suivre que la justice et la raison appuyées de sa toute-puissance ?

Dans quelle république la nécessité de punir le tyran fut-elle litigieuse ? Tarquin fut-il appelé en jugement ? Qu'aurait-on dit à Rome si des Romains avaient osé se déclarer ses défenseurs ? Que faisons-nous ? Nous appelons de toutes parts des avocats pour plaider la cause de Louis XVI ; nous consacrons comme des actes légitimes ce qui, chez tout peuple libre, eût été regardé comme le plus grand des crimes ; nous invitons nous-mêmes les citoyens à la bassesse et à la corruption : nous pourrons bien un jour décerner aux défenseurs de Louis des couronnes civiques, car, s'ils défendent sa cause, ils peuvent espérer de la faire triompher : autrement vous ne donneriez à l'univers qu'une ridicule comédie. Et nous osons parler de république ! Nous invoquons des formes parce que nous n'avons pas de principes ; nous nous piquons de délicatesse, parce que nous manquons d'énergie ; nous étalons une fausse humanité, parce que le sentiment de la véritable humanité nous est étranger ;

nous révérons l'ombre d'un roi, parce que nous ne savons pas respecter le peuple ; nous sommes tendres pour les oppresseurs, parce que nous sommes sans entrailles pour les opprimés.

Le procès à Louis XVI ! Mais qu'est-ce que ce procès, si ce n'est l'appel de l'insurrection à un tribunal ou à une assemblée quelconque ? Quand un roi a été anéanti par le peuple, qui a le droit de le ressusciter pour en faire un nouveau prétexte de trouble et de rébellion, et quels autres effets peut produire ce système ? En ouvrant une arène aux champions de Louis XVI, vous renouvez les querelles du despotisme contre la liberté, vous consacrez le droit de blasphémer contre la république et contre le peuple ; car le droit de défendre l'ancien despote emporte le droit de dire tout ce qui tient à sa cause. Vous réveillez toutes les factions, vous ranimez, vous encouragez le royalisme assoupi ; on pourra librement prendre parti pour ou contre. Quoi de plus légitime, quoi de plus naturel que de répéter partout les maximes que ses défenseurs pourront professer hautement à votre barre et dans votre tribune même ! Quelle république que celle dont les fondateurs lui suscitent de toutes parts des adversaires pour l'attaquer dans son berceau ! Voyez quels progrès rapides a déjà faits ce système. À l'époque du mois d'août dernier, tous les partisans de la royauté se cachaient : quiconque eût osé entreprendre l'apologie de Louis XVI eût été puni comme un traître. Aujourd'hui ils relèvent impunément un front audacieux ; aujourd'hui les écrivains les plus décriés de l'aristocratie reprennent avec confiance leurs plumes empoisonnées ou trouvent des successeurs qui les surpassent en impudeur.

Aujourd'hui des écrits précurseurs de tous les attentats inondent la cité où vous résidez. les 83 départements, et jusqu'au portique de ce sanctuaire de la liberté. Aujourd'hui des hommes armés, arrivés à votre insu et contre les lois, ont fait retentir les rues de cette cité de cris séditieux, qui demandent l'impunité de Louis XVI ; aujourd'hui Paris renferme dans son sein des hommes rassemblés, vous a-t-on dit, pour l'arracher à la justice de la nation. Il ne vous reste plus qu'à ouvrir cette enceinte aux athlètes qui se pressent déjà pour briguer l'honneur de rompre des lances en faveur de la royauté. Que dis-je ? Aujourd'hui Louis partage les mandataires du peuple ; on parle pour, on parle contre lui. Il y a deux mois, qui eût pu soupçonner que ce serait une question s'il était inviolable ou non ? Mais depuis qu'un membre de la Convention nationale a présenté cette idée comme l'objet d'une délibération sérieuse, préliminaire à toute autre question, l'inviolabilité dont les conspirateurs de l'assemblée constituante ont couvert ses premiers parjures, a été invoquée pour protéger ses derniers attentats.

O crime ! ô honte ! La tribune du peuple français a retenti du panégyrique de Louis XVI ; nous avons entendu vanter les vertus et les bienfaits du tyran ! À peine avons-nous pu arracher à l'injustice d'une décision précipitée l'honneur ou la liberté des meilleurs citoyens. Que dis-je ? Nous avons vu accueillir avec une joie scandaleuse les plus atroces calomnies contre des représentants du peuple connus par leur zèle pour la liberté.

Nous avons vu une partie de cette assemblée proscrite par l'autre, presque aussitôt que dénoncée par la sottise et par la perversité combinées. La cause du tyran seul est tellement sacrée qu'elle ne peut être ni assez longuement ni assez librement discutée : et pourquoi nous en étonner ? Ce double phénomène tient à la même cause.

Ceux qui s'intéressent à Louis ou à ses pareils doivent avoir soif du sang des députés patriotes qui demandent, pour la seconde fois, sa punition ; ils ne peuvent

faire grâce qu'à ceux qui se sont adoucis en sa faveur. Le projet d'enchaîner le peuple, en égorgeant ses défenseurs, a-t-il été un seul moment abandonné? et tous ceux qui les proscrirent aujourd'hui, sous le nom d'anarchistes et d'agitateurs, ne doivent-ils pas exciter eux-mêmes les troubles que nous présage leur perfide système?

Si nous les en croyons, le procès durera au moins plusieurs mois; il atteindra l'époque du printemps prochain, où les despotes doivent nous livrer une attaque générale. Et quelle carrière ouverte aux conspirateurs! Quel aliment donné à l'intrigue et à l'aristocratie! Ainsi tous les partisans de la tyrannie pourront espérer encore dans les secours de leurs alliés; et les armées étrangères pourront encourager l'audace des contre-révolutionnaires, en même temps que leur or tentera la fidélité du tribunal qui doit prononcer sur son sort.

Juste ciel! toutes les hordes féroces du despotisme s'apprêtent à déchirer de nouveau le sein de notre patrie, au nom de Louis XVI! Louis combat encore contre nous du fond de son cachot; et l'on doute s'il est coupable, si on peut le traiter en ennemi! Je veux bien croire encore que la République n'est point un vain nom dont on nous amuse: mais quels autres moyens pourrait-on employer, si l'on voulait rétablir la royauté?

On invoque en sa faveur la Constitution. Je me garderai bien de répéter ici tous les arguments sans réplique développés par ceux qui ont daigné combattre cette espèce d'objection. Je ne dirai là-dessus qu'un mot pour ceux qu'ils n'auraient pu convaincre, La Constitution vous défendait tout ce que vous avez fait. S'il ne pouvait être puni que de la déchéance, vous ne pouviez la prononcer sans avoir instruit son procès. Vous n'aviez point le droit de le retenir en prison. Il a celui de vous demander son élargissement et des dommages et intérêts. La Constitution vous condamne: allez aux pieds de Louis XVI invoquer sa clémence. Pour moi, je rougirais de discuter plus sérieusement ces arguties constitutionnelles; je les relègue sur les bancs de l'école ou du palais, ou plutôt dans les cabinets de Londres, de Vienne ou de Berlin. Je ne sais point discuter longuement où je suis convaincu que c'est un scandale de délibérer. C'est une grande cause, a-t-on dit, et qu'il faut juger avec une sage et lente circonspection. C'est vous qui en faites une grande cause: que dis-je? c'est vous qui en faites une cause. Que trouvez-vous là de grand? Est-ce la difficulté? Non. Est-ce le personnage? Aux yeux de la liberté, il n'en est pas de plus vil; aux yeux de l'humanité, il n'en est pas de plus coupable. Il ne peut en imposer encore qu'à ceux qui sont plus lâches que lui. Est-ce l'utilité du résultat? C'est une raison de plus de le hâter. Une grande cause, c'est celle d'un malheureux opprimé par le despotisme, Quel est le motif de ces délais éternels que vous nous recommandez? Craignez-vous de blesser l'opinion du peuple? Comme si le peuple lui-même craignait autre chose que la faiblesse ou l'ambition de ses mandataires; comme si le peuple était un vil troupeau d'esclaves stupidement attaché au stupide tyran qu'il a pros crit, voulant, à quelque prix que ce soit, se vautrer dans la bassesse et dans la servitude.

Vous parlez de l'opinion; n'est-ce point à vous de la diriger, de la fortifier? Si elle s'égaré, si elle se déprave, à qui faudrait-il s'en prendre, si ce n'est à vous-mêmes? Craignez-vous les rois étrangers ligués contre vous? Oh! sans doute, le moyen de les vaincre, c'est de paraître les craindre! Le moyen de confondre les despotes, c'est de respecter leur complice! Craignez-vous les peuples étrangers? Vous croyez donc encore à l'amour inné de la tyrannie. Pourquoi donc aspirez-vous à la gloire d'affranchir le genre humain? Par quelle contradiction supposez-vous que les nations, qui n'ont point été étonnées de la proclamation des droits de l'humanité, seront épouvantées du châ timent de l'un de ses plus cruels oppresseurs?

Enfin, vous redoutez, dit-on, les regards de la postérité, Oui, la postérité s'étonnera, en effet, de notre inconséquence et de notre faiblesse, et nos descendants riront à la fois de la présomption et des préjugés de leurs pères. On a dit qu'il fallait du génie pour approfondir cette question. Je soutiens qu'il ne faut que de la bonne foi. Il s'agit bien moins de s'éclairer que de ne pas s'aveugler volontairement, Pourquoi ce qui nous paraît clair dans un temps nous semble-t-il obscur dans un autre? Pourquoi ce que le bon sens du peuple décide aisément se change-t-il, pour ses délégués, en problème presque insoluble? Avons-nous le droit d'avoir une volonté contraire à la volonté générale, et une sagesse différente de la raison universelle? J'ai entendu les défenseurs de l'inviolabilité avancer un principe hardi, que j'aurais presque hésité moi-même à énoncer. Ils ont dit que ceux qui, le 10 août, auraient immolé Louis XVI, auraient fait une action vertueuse; mais la seule base de cette opinion ne pouvait être que les crimes de Louis XVI et les droits du peuple. Or, trois mois d'intervalle ont-ils changé ses crimes ou les droits du peuple? Si alors on l'arracha à l'indignation publique, ce fut sans doute uniquement pour que sa punition, ordonnée solennellement par la Convention nationale au nom de la nation, en devînt plus imposante pour les ennemis de l'humanité: mais remettre en question s'il est coupable ou s'il peut être puni, c'est trahir la foi donnée au peuple français. Il est peut-être des gens qui, soit pour empêcher que l'assemblée ne prenne un caractère digne d'elle, soit pour ravir aux nations un exemple qui élèverait les âmes à la hauteur des principes républicains. soit par des motifs encore plus honteux, ne seraient pas fâchés qu'une main privée remplît les fonctions de la justice nationale. Citoyens, défiez-vous de ce piège: quiconque oserait donner un tel conseil ne servirait que les ennemis du peuple. Quoi qu'il arrive, la punition de Louis n'est bonne désormais qu'autant qu'elle portera le caractère solennel d'une vengeance publique. Qu'importe au peuple le méprisable individu du dernier roi?

Représentants, ce qui lui importe, ce qui vous importe à vous-mêmes, c'est que vous remplissiez les devoirs qu'il vous a imposés. La république est proclamée; mais nous l'avez-vous donnée? Vous n'avez pas encore fait une seule loi qui justifie ce nom; vous n'avez pas encore réformé un seul abus du despotisme: ôtez les non s, nous avons encore la tyrannie tout entière, et, de plus, des factions plus viles, et des charlatans plus immoraux, avec de nouveaux ferments de troubles et de guerre civile.

La république! et Louis vit encore! et vous placez encore la personne du roi entre nous et la liberté! À force de scrupules, craignons de nous rendre criminels; craignons qu'en montrant trop d'indulgence pour le coupable, nous ne nous mettions nous-mêmes à sa place. Nouvelle difficulté. À quelle peine condamnerons-nous Louis? La peine de mort est trop cruelle. Non, dit un autre, la vie est plus cruelle encore; je demande qu'il vive. Avocats du roi, est-ce par pitié ou par cruauté que vous voulez le soustraire à la peine de ses crimes? Pour moi, j'abhorre la peine de mort prodiguée par vos lois; et je n'ai pour Louis ni amour ni haine; je ne hais que ses forfaits.

J'ai demandé l'abolition de la peine de mort à l'assemblée que vous nommez encore constituante; et ce n'est pas ma faute si les premiers principes de la raison lui ont paru des hérésies morales et politiques. Mais vous, qui ne vous avisâtes jamais de les réclamer en faveur de tant de malheureux dont les délits sont moins les leurs que ceux du gouvernement, par quelle fatalité vous en souvenez-vous seulement pour plaider la cause du plus grand de tous les criminels?

Vous demandez une exception à la peine de mort pour celui-là seul qui peut la légitimer. Oui, la peine de mort, en général, est un crime, et par cette raison seule que, d'après les principes indestructibles de la nature, elle ne peut être justifiée que

dans les cas où elle est nécessaire à la sûreté des individus ou du corps social. Or, jamais la sûreté publique ne la provoque contre les délits ordinaires, parce que la société peut toujours les prévenir par d'autres moyens, et mettre le coupable dans l'impuissance de lui nuire.

Mais un roi détrôné, au sein d'une révolution qui n'est rien moins que cimentée par des lois justes ; un roi dont le nom seul attire le fléau de la guerre sur la nation agitée ; ni la prison, ni l'exil ne peut rendre son existence indifférente au bonheur public ; et cette cruelle exception aux lois ordinaires que la justice avoue ne peut être imputée qu'à la nature de ses crimes. Je prononce à regret cette fatale vérité... mais Louis doit mourir, parce qu'il faut que la patrie vive. Chez un peuple paisible, libre et respecté au-dedans comme au-dehors, on pourrait écouter les conseils qu'on vous donne d'être généreux : mais un peuple à qui l'on dispute encore sa liberté, après tant de sacrifices et de combats, un peuple chez qui les lois ne sont encore inexorables que pour les malheureux, un peuple chez qui les crimes de la tyrannie sont des sujets de dispute, un tel peuple doit vouloir qu'on le venge ; et la générosité dont on vous flatte ressemblerait trop à celle d'une société de brigands qui se partagent des dépouilles.

Je vous propose de statuer dès ce moment sur le sort de Louis. Quant à sa femme, vous la renverrez aux tribunaux, ainsi que toutes les personnes prévenues des mêmes attentats. Son fils sera gardé au Temple, jusqu'à ce que la paix et la liberté publique soient afferemies. Quant à Louis, je demande que la Convention nationale le déclare dès ce moment traître à la nation française, criminel envers l'humanité ; je demande qu'à ce titre il donne un grand exemple au monde, dans le lieu même où sont morts, le 10 août, les généreux martyrs de la liberté, et que cet événement mémorable soit consacré par un monument destiné à nourrir dans le cœur des peuples le sentiment de leurs droits & l'horreur des tyrans ; &, dans l'âme des tyrans, la terreur salutaire de la justice du peuple. »

Doc 3 : Senatus-Consulte organique du 28 floréal an XII

Titre I

Article Premier. – Le Gouvernement de la République est confié à un Empereur, qui prend le titre d'Empereur des Français. – La justice se rend, au nom de l'Empereur, par les officiers qu'il institue.

Art. 2. – Napoléon Bonaparte, Premier consul actuel de la République, est Empereur des Français.

TITRE II

De l'hérédité

Art. 3. – La dignité impériale est héréditaire dans la descendance directe, naturelle et légitime de Napoléon Bonaparte, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

Art. 4. — Napoléon Bonaparte peut adopter les enfants ou petits-enfants de ses frères, pourvu qu'ils aient atteint l'âge de dix-huit ans accomplis, et que lui-même n'ait point d'enfants mâles au moment de l'adoption. — Ses fils adoptifs entrent dans la ligne de sa descendance directe.

— Si, postérieurement à l'adoption, il lui survient des enfants mâles, ses fils adoptifs ne peuvent être appelés qu'après les descendants naturels et légitimes.

— L'adoption est interdite aux successeurs de Napoléon Bonaparte et à leurs descendants.

Art. 5. — À défaut d'héritier naturel et légitime ou d'héritier adoptif de Napoléon Bonaparte, la dignité impériale est dévolue et déférée à Joseph Bonaparte et à ses descendants naturels et légitimes, par ordre de primogéniture, et de mâle en mâle, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

Art. 6. — À défaut de Joseph Bonaparte et de ses descendants mâles, la dignité impériale est dévolue et déférée à Louis Bonaparte et à ses descendants naturels et légitimes, par ordre de primogéniture, et de mâle en mâle, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

Art. 7. — À défaut d'héritier naturel et légitime et d'héritier adoptif de Napoléon Bonaparte ;

- À défaut d'héritiers naturels et légitimes de Joseph Bonaparte et de ses descendants mâles ;
- De Louis Bonaparte et de ses descendants mâles ; — Un sénatus-consulte organique, proposé au Sénat par les titulaires des grandes dignités de l'Empire, et soumis à l'acceptation du peuple, nomme l'Empereur, et règle dans sa famille l'ordre de l'hérédité, de mâle en mâle, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

Art. 8. — Jusqu'au moment où l'élection du nouvel Empereur est consommée, les affaires de l'État sont gouvernées par les ministres, qui se forment en conseil de gouvernement, et qui délibèrent à la majorité des voix. Le secrétaire d'État tient le registre des délibérations. »

Doc 4 : Victor Hugo, Discours à la chambre, 17 juillet 1951

« J'aurais donc compris qu'on dît : La constitution a des fautes et des lacunes ; elle maintient la magistrature inamovible et nommée par le pouvoir exécutif, c'est-à-dire, je le répète, la justice sans racines dans le peuple. Or il est de principe que toute justice émane du souverain.

En monarchie, la justice émane du roi ; en république, la justice doit émaner du peuple. (Sensation.)

Par quel procédé ? Par le suffrage universel choisissant librement les magistrats parmi les licenciés en droit. J'ajoute qu'en république il est aussi impossible d'admettre le juge inamovible que le législateur inamovible. (*Mouvement prolongé.*)

J'aurais compris qu'on dît : La constitution s'est bornée à affirmer la démocratie ; il faut la fonder. Il faut que la république soit en sûreté dans la constitution, comme dans une citadelle. Il faut au suffrage universel des extensions et des applications nouvelles. Ainsi, par exemple, la constitution crée l'omnipotence d'une assemblée unique, c'est-à-dire d'une majorité, et nous en voyons aujourd'hui le redoutable inconvénient, sans donner pour contre-poids à cette omnipotence la faculté laissée à la minorité de déférer, dans de certains cas graves et selon des formes faciles à régler d'avance, une sorte d'arbitrage décisive entre elle et la majorité au suffrage universel directement invoqué, directement consulté ; mode d'appel au peuple beaucoup moins violent et beaucoup plus parfait que l'ancien procédé monarchique constitutionnel, qui consistait à briser le parlement.

J'aurais compris qu'on dît... (*Interruption et rumeurs à droite.*)

Messieurs, il m'est impossible de ne pas faire une remarque que je sou mets à la conscience de tous. Votre attitude, en ce moment, contraste étrangement avec

l'attitude calme et digne de ce côté de l'assemblée (*la gauche*). (*Vives réclamations sur les bancs de la majorité.-Allons donc! Allons donc! — La clôture! La clôture! — Le silence se rétablit. L'orateur reprend:*)

J'aurais compris qu'on dît: Il faut proclamer plus complètement et développer plus logiquement que ne le fait la constitution les quatre droits essentiels du peuple: Le droit à la vie matérielle, c'est-à-dire, dans l'ordre économique, le travail assuré...

M. GRESLAN. — C'est le droit au travail!

M. VICTOR HUGO *continuant*. —... L'assistance organisée, et, dans l'ordre pénal, la peine de mort abolie;

Le droit à la vie intellectuelle et morale, c'est-à-dire l'enseignement gratuit, la conscience libre, la presse libre, la parole libre, l'art et la science libres (Bravos);

Le droit à la liberté, c'est-à-dire l'abolition de tout ce qui est entrave au mouvement et au développement moral, intellectuel, physique et industriel de l'homme;

Enfin, le droit à la souveraineté, c'est-à-dire le suffrage universel dans toute sa plénitude, la loi faite et l'impôt voté par des législateurs élus et temporaires, la justice rendue par des juges élus et temporaires... (*Exclamations à droite.*)

À GAUCHE. — Écoutez! écoutez!

PLUSIEURS MEMBRES A DROITE. — Parlez! parlez!

M. VICTOR HUGO *reprenant*. —... La commune administrée par des magistrats élus et temporaires; le jury progressivement étendu, élargi et développé; le vote direct du peuple entier, par oui ou par non, dans de certaines grandes questions politiques ou sociales, et cela après discussion préalable et approfondie de chaque question au sein de l'assemblée nationale plaidant alternativement, par la voix de la majorité et par la voix de la minorité, le oui et le non devant le peuple, juge souverain. (*Rumeurs à droite. — Longue et vive approbation à gauche.*)

Messieurs, en supposant que la nation et son gouvernement fussent vis-à-vis l'un de l'autre dans les conditions correctes et normales que j'indiquais tout à l'heure, j'aurais compris qu'on dît cela, et qu'on ajoutât;

La constitution de la république française doit être la charte même du progrès humain au dix-neuvième siècle, le testament immortel de la civilisation, la bible politique des peuples. Elle doit approcher aussi près que possible de la vérité sociale absolue. Il faut réviser la constitution.

Oui, cela, je l'aurais compris.

Mais qu'en plein dix-neuvième siècle, mais qu'en face des nations civilisées, mais qu'en présence de cet immense regard du genre humain, qui est fixé de toutes parts sur la France, parce que la France porte le flambeau, on vienne dire: Ce flambeau que la France porte et qui éclaire le monde, nous allons l'éteindre!... (*Dénégations à droite.*)

Qu'on vienne dire: Le premier peuple du monde a fait trois révolutions comme les dieux d'Homère faisaient trois pas. Ces trois révolutions qui n'en font qu'une, ce n'est pas une révolution locale, c'est la révolution humaine; ce n'est pas le cri égoïste d'un peuple, c'est la revendication de la sainte équité universelle, c'est la liquidation des griefs généraux de l'humanité depuis que l'histoire existe (*Vive approbation à gauche. — Rires à droite*); c'est, après les siècles de l'esclavage, du servage, de la théocratie, de la féodalité, de l'inquisition, du despotisme sous tous

les noms, du supplice humain sous toutes les formes, la proclamation auguste des droits de l'homme! (*Acclamation.*)

Après de longues épreuves, cette révolution a enfanté en France la république; en d'autres termes, le peuple français, en pleine possession de lui-même et dans le majestueux exercice de sa toute-puissance, a fait passer de la région des abstractions dans la région des faits, a constitué et institué, et définitivement et absolument établi la forme de gouvernement la plus logique et la plus parfaite, la république, qui est pour le peuple une sorte de droit naturel comme la liberté pour l'homme. (*Murmures à droite. — Approbation à gauche.*) Le peuple français a taillé dans un granit indestructible et posé au milieu même du vieux continent monarchique la première assise de cet immense édifice de l'avenir, qui s'appellera un jour les États-Unis d'Europe! (*Mouvement. Long éclat de rire à droite.*)

Cette révolution, inouïe dans l'histoire, c'est l'idéal des grands philosophes réalisé par un grand peuple, c'est l'éducation des nations par l'exemple de la France. Son but, son but sacré, c'est le bien universel, c'est une sorte de rédemption humaine. C'est l'ère entrevue par Socrate, et pour laquelle il a bu la ciguë; c'est l'œuvre faite par Jésus-Christ, et pour laquelle il a été mis en croix! (*Vives réclamations à droite. — Cris: À l'ordre! — Applaudissements répétés à gauche. Longue et générale agitation.*)

M. DE FONTAINE ET PLUSIEURS AUTRES. — C'est un blasphème!

M. DE HEECKEREN. — On devrait avoir le droit de siffler, si on applaudit des choses comme celles-là!

M. VICTOR HUGO. — Messieurs, qu'on dise ce que je viens de dire ou du moins qu'on le voie,

- car il est impossible de ne pas le voir, la révolution française, la république française, Bonaparte l'a dit, c'est le soleil! — qu'on le voie donc et qu'on ajoute: Eh bien! nous allons détruire tout cela, nous allons supprimer cette révolution, nous allons jeter bas cette république, nous allons arracher des mains de ce peuple le livre du progrès et y raturer ces trois dates: 1792, 1830, 1848; nous allons barrer le passage à cette grande insensée, qui fait toutes ces choses sans nous demander conseil, et qui s'appelle la providence. Nous allons faire reculer la liberté, la philosophie, l'intelligence, les générations; nous allons faire reculer la France, le siècle, l'humanité en marche; nous allons faire reculer Dieu! (*Profonde sensation.*) Messieurs, qu'on dise cela, qu'on rêve cela, qu'on s'imagine cela, voilà ce que j'admire jusqu'à la stupeur, voilà ce que je ne comprends pas. (*À gauche: Très bien! très bien! — Rires à droite.*)

Et qui êtes-vous pour faire de tels rêves? Qui êtes-vous pour tenter de telles entreprises? Qui êtes-vous pour livrer de telles batailles? Comment vous nommez-vous? Qui êtes-vous?

Je vais vous le dire.

Vous vous appelez la monarchie, et vous êtes le passé. La monarchie! »

Doc 5 : Loi du 25 février 1875 relative à l'organisation des pouvoirs publics

« Article 1. — Le pouvoir législatif s'exerce par deux assemblées : la Chambre des députés et le Sénat. — La Chambre des Députés est nommée par le suffrage universel, dans les conditions déterminées par la loi électorale. — La composition, le mode de nomination et les attributions du Sénat seront réglés par une loi spéciale.

Article 2. - Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages par le Sénat et par la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans. Il est rééligible.

Article 3. — Le président de la République a l'initiative des lois, concurremment avec les membres des deux chambres. Il promulgue les lois lorsqu'elles ont été votées par les deux chambres; il en surveille et en assure l'exécution. — Il a le droit de faire grâce; les amnisties ne peuvent être accordées que par une loi. — Il dispose de la force armée. — Il nomme à tous les emplois civils et militaires. — Il préside aux solennités nationales; les envoyés et les ambassadeurs des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui. — Chacun des actes du président de la République doit être contresigné par un ministre.

Article 4. — Au fur et à mesure des vacances qui se produiront à partir de la promulgation de la présente loi, le président de la République nomme, en Conseil des ministres, les conseillers d'État en service ordinaire. — Les conseillers d'État ainsi nommés ne pourront être révoqués que par décret rendu en Conseil des ministres. — Les conseillers d'État nommés en vertu de la loi du 24 mai 1872 ne pourront, jusqu'à l'expiration de leurs pouvoirs, être révoqués que dans la forme déterminée par cette loi. — Après la séparation de l'Assemblée nationale, la révocation ne pourra être prononcée que par une résolution du Sénat.

Article 5. - Le Président de la République peut, sur l'avis conforme du Sénat, dissoudre la Chambre des députés avant l'expiration légale de son mandat. - En ce cas, les collèges électoraux sont convoqués pour de nouvelles élections dans le délai de trois mois.

Article 6. - Les ministres sont solidairement responsables devant les chambres de la politique générale du Gouvernement, et individuellement de leurs actes personnels. - Le Président de la République n'est responsable que dans le cas de haute trahison.

Article 7. - En cas de vacance par décès ou pour toute autre cause, les deux chambres procèdent immédiatement à l'élection d'un nouveau Président. - Dans l'intervalle, le Conseil des ministres est investi du pouvoir exécutif.

Article 8. — Les chambres auront le droit, par délibérations séparées prises dans chacune à la majorité absolue des voix, soit spontanément, soit sur la demande du Président de la République, de déclarer qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles. — Après que chacune des deux chambres aura pris cette résolution, elles se réuniront en Assemblée nationale pour procéder à la révision. — Les délibérations portant révision des lois constitutionnelles, en tout ou en partie, devront être prises à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale. — Toutefois, pendant la durée des pouvoirs conférés par la loi du 20 novembre 1873 à M. le maréchal de Mac-Mahon, cette révision ne peut avoir lieu que sur proposition du Président de la République.

Article 9. - Le siège du pouvoir exécutif et des deux chambres est à Versailles. »

Les origines d'une vie politique concurrentielle

Doc 6 : Caricature représentant le Roi en Gargantua, 1789



Doc 7 : Échanges aux États généraux, 23 juin 1789

« Le roi : Messieurs, je croyais avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir pour le bien de mes peuples, lorsque j'avais pris la résolution de vous rassembler, lorsque j'avais surmonté toutes les difficultés dont votre convocation était entourée, lorsque j'étais allé pour ainsi dire au-devant des vœux de la Nation, en manifestant à l'avance ce que je voulais faire pour son bonheur [...].

Il semblait que vous n'aviez qu'à finir mon ouvrage, et la Nation attendait avec impatience le moment où, par le concours des vues bienfaisantes de son souverain et du zèle éclairé de ses représentants, elle allait jouir des prospérités que cette union devait lui procurer. Les états généraux sont ouverts depuis près de deux mois et ils n'ont point encore pu s'entendre sur les préliminaires de leurs opérations. Une parfaite intelligence aurait dû naître du seul amour de la patrie et une funeste division jette l'alarme dans tous les esprits.

Je dois au bien commun de mon royaume, je me dois à moi-même de faire cesser ces funestes divisions. C'est dans cette résolution, Messieurs, que je vous rassemble de nouveau autour de moi, c'est comme le père commun de tous mes sujets, c'est comme le défenseur des lois de mon royaume que je viens en retracer le véritable esprit et réprimer les atteintes qui ont pu y être portées.

Mais, Messieurs, après avoir établi clairement les droits respectifs des différents ordres, j'attends du zèle pour la patrie des deux premiers ordres, j'attends de leur attachement pour ma personne, j'attends de la connaissance qu'ils ont des maux urgents de l'État que dans les affaires qui regardent le bien général, ils seront les premiers à proposer une réunion d'avis et de sentiments, que je regarde comme nécessaire dans la crise actuelle qui doit opérer le salut de l'État. Seront momentanément exceptées des affaires qui pourront être traitées en commun, celles qui regardent les droits antiques et constitutionnels des trois ordres, la forme de constitution à donner aux prochains états généraux, les propriétés féodales et seigneuriales, les droits utiles et les prérogatives honorifiques des deux premiers ordres [...].

Vous venez, Messieurs, d'entendre le résultat de mes dispositions et de mes vues : elles sont conformes au vif désir que j'ai d'opérer le bien public, et si, par une fatalité loin de ma pensée, vous m'abandonniez dans une si belle entreprise, seul, je ferai le bien de mes peuples ; seul, je me reconsidérerai comme leur véritable représentant ; et connaissant vos cahiers, connaissant l'accord parfait qui existe entre le vœu le plus général de la Nation et mes intentions bienfaisantes, j'aurai toute la confiance que doit inspirer une si rare harmonie, et je marcherai vers le but auquel je veux atteindre avec tout le courage et la fermeté qu'il doit m'inspirer.

Réfléchissez, Messieurs, qu'aucun de vos projets, aucune de vos dispositions ne peut avoir force de loi sans mon approbation spéciale. Ainsi, je suis le garant naturel de vos droits respectifs ; et tous les ordres de l'État peuvent se reposer sur mon équitable impartialité. Toute défiance de votre part serait une grande injustice. C'est moi, jusqu'à présent, qui fais tout le bonheur de mes peuples ; et il est rare peut-être que l'unique ambition d'un souverain soit d'obtenir de ses sujets qu'ils s'entendent enfin pour accepter ses bienfaits. Je vous ordonne, Messieurs, de vous séparer tout de suite, et de vous rendre demain matin chacun dans les Chambres affectées à votre ordre, pour y reprendre vos séances. J'ordonne, en conséquence, au grand-maître des cérémonies de faire préparer les salles. (*Le roi et les privilégiés se retirent*).

M. le comte de Mirabeau : J'avoue que ce que vous venez d'entendre pourrait être le salut de la patrie si les présents du despotisme n'étaient pas toujours dangereux. Quelle est cette insultante dictature ? L'appareil des armes, la violation du temple national, pour vous commander d'être heureux ? Qui vous fait ce commandement ? Votre mandataire. Qui vous donne des lois impérieuses ? Votre mandataire, lui qui doit les recevoir de vous, de nous, Messieurs, qui sommes revêtus d'un sacerdoce politique et inviolable ; de nous enfin, de qui seuls 25 millions d'hommes attendent un bonheur certain, parce qu'il doit être consenti, donné et reçu par tous. Mais la liberté de vos délibérations est enchaînée, une force militaire environne l'Assemblée. Où sont les ennemis de la Nation ? Catilina est-il à nos portes ? Je demande qu'en vous couvrant de votre dignité, de votre puissance législative, vous vous renfermiez dans la religion de votre serment ; il ne nous permet de nous séparer qu'après avoir fait la Constitution. (*Le marquis de Dreux-Brézé s'approche du président*).

Le marquis de Dreux-Brézé : Messieurs, vous avez entendu les intentions du roi.

M. le comte de Mirabeau : Oui, Monsieur, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi ; et vous, qui ne sauriez être son organe auprès des états généraux ; vous, qui n'avez ici ni place, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. Cependant, pour éviter toute équivoque et tout délai, je déclare que si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force ; car nous ne quitterons nos places que par la puissance des baïonnettes.

Les députés (d'une voix unanime) : Tel est le vœu de l'Assemblée. »

Doc 8 : Maximilien Robespierre, Discours devant la Constituante, 28 avril 1791

« J'ai douté un moment si je devais vous proposer mes idées sur des dispositions que vous paraissiez avoir adoptées. Mais j'ai vu qu'il s'agissait de défendre la cause de la nation et de la liberté, ou de la trahir par mon silence, et je n'ai plus balancé. J'ai même entrepris cette tâche avec une confiance d'autant plus ferme, que la passion impérieuse de la justice et du bien public qui me l'imposait, m'était commune avec vous, et que ce sont vos propres principes et votre propre autorité que j'invoque en leur faveur.

Pourquoi sommes-nous rassemblés dans ce temple des lois? Sans doute pour rendre à la nation française l'exercice des droits imprescriptibles qui appartiennent à tous les hommes; tel est l'objet de toute constitution politique, elle est juste, elle est libre si elle le remplit; elle n'est qu'un attentat contre l'humanité si elle le contrarie.

Vous avez vous-mêmes reconnu cette vérité d'une manière frappante, lorsque avant de commencer votre grand ouvrage vous avez décidé qu'il fallait déclarer solennellement ces droits sacrés, qui sont comme les bases éternelles sur lesquelles il doit reposer :

«Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

» La souveraineté réside essentiellement dans la nation.

» La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont le droit de concourir à sa formation, soit par eux-mêmes, soit par leurs représentants librement élus.

» Tous les citoyens sont admissibles à tous les emplois publics, sans aucune autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. »

Voilà les principes que vous avez consacrés; il sera facile maintenant d'apprécier les dispositions que je me propose de combattre; il suffira de les rapprocher de ces règles invariables de la société humaine.

Or, 1^o la loi est-elle l'expression de la volonté générale, lorsque le plus grand nombre de ceux pour qui elle est faite ne pourront concourir en aucune manière à sa formation? Non. Cependant, interdire à tous ceux qui ne paient pas une contribution égale à trois journées d'ouvrier le droit même de choisir les électeurs destinés à nommer les membres de l'Assemblée législative, qu'est-ce autre chose que rendre la majeure partie des Français absolument étrangère à la formation de la loi? Cette disposition est donc essentiellement anti-constitutionnelle et anti-sociale.

2^o Les hommes sont-ils égaux en droits, lorsque les uns jouissant exclusivement de la faculté de pouvoir être élus membres du corps législatif ou des autres établissements publics, les autres de celle de les nommer seulement, les autres restent privés en même temps de tous ces droits? Non: telles sont cependant les monstrueuses différences qu'établissent entre eux les décrets qui rendent un citoyen actif ou passif, moitié actif et moitié passif, suivant les degrés de fortune qui lui permettent de payer trois journées d'impositions directes ou un marc d'argent. Toutes ces dispositions sont donc essentiellement anti-constitutionnelles et anti-sociales.

3^o Les hommes sont-ils admissibles à tous les emplois publics, sans autre distinction que celle des vertus et des talents, lorsque l'impuissance d'acquitter la contribution exigée les écarte de tous les emplois publics, quels que soient leurs vertus et leurs talents? Non: toutes ces dispositions sont donc essentiellement anti-constitutionnelles et anti-sociales.

4° Enfin, la nation est-elle souveraine quand le plus grand nombre des individus qui la composent est dépouillé des droits politiques qui constituent la souveraineté? Non: et cependant vous venez de voir que ces mêmes décrets les ravissent à la plus grande partie des Français. Que serait donc votre déclaration des droits, si ces décrets pouvaient subsister? Une vaine formule. Que serait la nation? Esclave; car la liberté consiste à obéir aux lois qu'on s'est données, et la servitude à être contraint de se soumettre à une volonté étrangère. Que serait votre constitution? Une véritable aristocratie, car l'aristocratie est l'état où une portion des citoyens est souveraine et le reste sujette. Et quelle aristocratie! la plus insupportable de toutes, celle des riches.

Tous les hommes *nés et domiciliés* en France sont membres de la société politique qu'on appelle la nation française, c'est-à-dire citoyens français. Ils le sont par la nature des choses et par les premiers principes du droit des gens. Les droits attachés à ce titre ne dépendent ni de la fortune que chacun d'eux possède, ni de la qualité de l'imposition à laquelle il est soumis, parce que ce n'est point l'impôt qui nous fait citoyens; la qualité de citoyen oblige seulement à contribuer à la dépense commune de l'État, suivant ses facultés. Or, vous pouvez donner des lois aux citoyens, mais vous ne pouvez pas les anéantir.

Les partisans du système que j'attaque ont eux-mêmes senti cette vérité, puisque, n'osant contester la qualité de citoyen à ceux qu'ils condamnaient à l'exhérédation politique, ils se sont bornés à éluder le principe de l'égalité qu'elle suppose nécessairement, par la distinction de citoyens actifs et de citoyens inactifs. Comptant sur la facilité avec laquelle on gouverne les hommes par les mots, ils ont essayé de nous donner le change en publiant par cette expression nouvelle, la violation la plus manifeste des droits de l'homme.

Mais qui peut être assez stupide pour ne pas apercevoir que ce mot ne peut ni changer les principes, ni résoudre les difficultés? puisque déclarer que tels citoyens ne seront point actifs, ou dire qu'ils n'exerceront plus les droits politiques attachés au titre de citoyen, c'est exactement la même chose dans l'idiome de ces subtils politiques. Or, je leur demanderai toujours de quel droit ils peuvent ainsi frapper d'inactivité et de paralysie leurs concitoyens et leurs commettants: je ne cesserai de réclamer contre cette locution insidieuse et barbare qui souillera, à la fois, et notre code et notre langue, si nous ne nous hâtons de l'effacer de l'un et de l'autre, afin que le mot de liberté ne soit pas lui-même insignifiant et dérisoire.

Qu'ajouterai-je à des vérités si évidentes? Rien pour les représentants de la nation dont l'opinion et le vœu ont déjà prévenu ma demande: il ne me reste qu'à répondre aux déplorables sophismes sur lesquels les préjugés et l'ambition d'une certaine classe d'hommes s'efforcent d'étayer la doctrine désastreuse que je combats; c'est à ceux-là seulement que je vais parler?

Le peuple! des gens qui n'ont rien! les dangers de la corruption! l'exemple de l'Angleterre, celui des peuples que l'on suppose libres; voilà les arguments qu'on oppose à la justice et à la raison.

Je ne devrais répondre que ce seul mot: Le peuple, cette multitude d'hommes dont je défends la cause, ont des droits qui ont la même origine que les vôtres. Qui vous a donné le pouvoir de les leur ôter?

L'utilité générale, dites-vous! mais est il rien d'utile que ce qui est juste et honnête? et cette maxime éternelle ne s'applique-t-elle pas surtout à l'organisation sociale? et si le but de la société est le bonheur de tous, la conservation des droits

de l'homme, que faut-il penser de ceux qui veulent l'établir sur la puissance de quelques individus, et sur l'avilissement et la nullité du reste du genre humain ? Quels sont donc ces sublimes politiques qui applaudissent eux-mêmes à leur propre génie, lorsque, à force de laborieuses subtilités, ils sont enfin parvenus à substituer leurs vaines fantaisies aux principes immuables que l'éternel législateur a lui-même gravés dans le cœur de tous les hommes ?

L'Angleterre ! eh ! que vous importe l'Angleterre et sa vicieuse constitution, qui a pu vous paraître libre lorsque vous étiez descendus au dernier degré de la servitude ; mais qu'il faut cesser enfin de vanter par ignorance ou par habitude ? Les peuples libres ! où sont-ils ? Que vous présente l'histoire de ceux que vous honorez de ce nom, si ce n'est des agrégations d'hommes plus ou moins éloignées des routes de la raison et de la nature, plus ou moins asservies, sous des gouvernements que le hasard, l'ambition ou la force avaient établis. Est-ce donc pour copier servilement les erreurs ou les injustices qui ont si longtemps dégradé et opprimé l'espèce humaine, que l'éternelle providence vous a appelés, seuls depuis l'origine du monde, à rétablir sur la terre l'empire de la justice et de la liberté, au sein des plus vives lumières qui aient jamais éclairé la raison publique, au milieu des circonstances presque miraculeuses qu'elle s'est plu à rassembler pour vous assurer le pouvoir de rendre à l'homme son bonheur, ses vertus et sa dignité première ?

Sentent-ils bien tout le poids de cette sainte mission, ceux qui, pour toute réponse à nos justes plaintes, se contentent de nous dire froidement : « Avec tous ses vices, notre constitution est encore la meilleure qui ait existé ? »

Est-ce donc pour que vous laissiez nonchalamment, dans cette constitution, des vices essentiels qui détruisent les premières bases de l'ordre social, que vingt-six millions d'hommes ont mis en vos mains le redoutable dépôt de leurs destinées ? Ne dirait-on pas que la réforme d'un grand nombre d'abus et plusieurs lois utiles soient autant de grâces accordées au peuple, qui dispensent de faire davantage en sa faveur ? Non, tout le bien que vous avez fait était un devoir rigoureux. L'omission de celui que vous pouvez faire est une prévarication, le mal que vous feriez un crime de lèse-nation et de lèse-humanité. Il y a plus : si vous ne faites tout pour la liberté, vous n'avez rien fait. Il n'y a pas deux manières d'être libre : il faut l'être entièrement, ou redevenir esclave. La moindre ressource laissée au despotisme rétablira bientôt sa puissance. Que dis-je ! déjà il vous environne de ses séductions et de son influence ; bientôt il vous accablerait de sa force. Ô vous qui, contents d'avoir attaché vos noms à un grand changement, ne vous inquiétez pas s'il suffit pour assurer le bonheur des hommes ! ne vous y trompez pas, le bruit des éloges que l'étonnement et la légèreté font retentir autour de vous s'évanouira bientôt ; la postérité, comparant la grandeur de vos devoirs et l'immensité de vos ressources avec les vices essentiels de votre ouvrage, dira de vous avec indignation : « Ils pouvaient rendre les hommes heureux et libres, mais ils ne l'ont pas voulu ; ils n'en étaient pas dignes. »

Mais, dites-vous, le peuple, des gens qui n'ont rien à perdre, pourront donc, comme nous, exercer tous les droits de citoyens ?

Des gens qui n'ont rien à perdre ! que ce langage de l'orgueil en délire est injuste et faux aux yeux de la vérité !

Ces gens dont vous parlez sont apparemment des hommes qui vivent, qui subsistent au sein de la société, sans aucun moyen de vivre et de subsister. Car s'ils sont pourvus de ces moyens-là, ils ont, ce me semble, quelque chose à perdre où à conserver. Oui, les grossiers habits qui me couvrent, l'humble réduit où j'achète le droit de me retirer et de vivre en paix ; le modique salaire avec lequel je nourris ma

femme, mes enfants ; tout cela, je l'avoue, ce ne sont point des terres, des châteaux, des équipages ; tout cela s'appelle *rien*, peut-être, pour le luxe et pour l'opulence, mais c'est quelque chose pour l'humanité ; c'est une propriété sacrée, aussi sacrée sans doute que les brillants domaines de la richesse.

Que dis-je ! ma liberté, ma vie, le droit d'obtenir sûreté ou vengeance pour moi et pour ceux qui me sont chers, le droit de repousser l'oppression, celui d'exercer librement toutes les facultés de mon esprit et de mon cœur ; tous ces biens si doux, les premiers de ceux que la nature a départis à l'homme, ne sont-ils pas confiés, comme les vôtres, à la garde des lois ? Et vous dites que je n'ai point d'intérêt à ces lois ; et vous voulez me dépouiller de la part que je dois avoir, comme vous, dans l'administration de la chose publique, et cela par la seule raison que vous êtes plus riches que moi ! Ah ! si la balance cessait d'être égale, n'est-ce pas en faveur des citoyens les moins aisés qu'elle devrait pencher ? Les lois, l'autorité publique n'est-elle pas établie pour protéger la faiblesse contre l'injustice et l'oppression ? C'est donc blesser tous les principes sociaux, que de la placer tout entière entre les mains des riches.

Mais les riches, les hommes puissants ont raisonné autrement. Par un étrange abus des mots, ils ont restreint à certains objets l'idée générale de propriété ; ils se sont appelés seuls propriétaires ; ils ont prétendu que les propriétaires seuls étaient dignes du nom de citoyen ; ils ont nommé leur intérêt particulier l'intérêt général, et pour assurer le succès de cette prétention, ils se sont emparés de toute la puissance sociale. Et nous ! ô faiblesse des hommes ! nous qui prétendons les ramener aux principes de l'égalité et de la justice, c'est encore sur ces absurdes et cruels préjugés que nous cherchons, sans nous en apercevoir, à élever notre constitution !

Mais quel est donc, après tout, ce rare mérite, de payer un marc d'argent ou toute autre imposition à laquelle vous attachez de si hautes prérogatives ? Si vous portez au trésor public une contribution plus considérable que la mienne, n'est-ce pas par la raison que la société vous a procuré de plus grands avantages pécuniaires ! Et, si nous voulons presser cette idée, quelle est la source de cette extrême inégalité des fortunes qui rassemble toutes les richesses en un petit nombre de mains ? Ne sont-ce pas les mauvaises lois, les mauvais gouvernements, enfin tous les vices des sociétés corrompues ? Or, pourquoi faut-il que ceux qui sont les victimes de ces abus soient encore punis de leur malheur par la perte de la dignité de citoyens ? Je ne vous envie point le partage avantageux que vous avez reçu, puisque cette inégalité est un mal nécessaire ou incurable : mais ne m'enlevez pas du moins les biens imprescriptibles qu'aucune loi humaine ne peut me ravir. Permettez même que je puisse être fier quelquefois d'une honorable pauvreté, et ne cherchez point à m'humilier par l'orgueilleuse prétention de vous réserver la qualité de souverain, pour ne me laisser que celle de sujet.

Mais le peuple !... mais la corruption ! Ah ! cessez, cessez de profaner ce nom touchant et sacré du peuple, en le liant à l'idée de corruption. Quel est celui qui, parmi des hommes égaux en droits, ose déclarer ses semblables indignes d'exercer les leurs pour les en dépouiller à son profit ! Et certes, si vous vous permettez de fonder une pareille condamnation sur des présomptions de corruptibilité, quel terrible pouvoir vous vous arrosez sur l'humanité ! Où sera le terme de vos proscriptions ?

Mais est-ce bien sûr ceux qui ne paient point le marc d'argent qu'elles doivent tomber, ou sur ceux qui paient beaucoup au-delà ? Oui, en dépit de toute prévention en faveur des vertus que donne la richesse, j'ose croire que vous en trouverez autant dans la classe des citoyens les moins aisés que dans celle des plus opulents.

Croyez-vous de bonne foi qu'une vie dure et laborieuse enfante plus de vices que la mollesse, le luxe et l'ambition ? et avez-vous moins de confiance dans la probité de nos artisans et de nos laboureurs, qui, suivant votre tarif, ne seront presque jamais citoyens actifs, que dans celle des traitants, des courtisans, de ceux que vous appelez grands seigneurs, qui, d'après le même tarif, le seraient six cents fois ? Je veux venger une fois ceux que vous nommez le *peuple* de ces calomnies sacrilèges.

Êtes-vous donc faits pour l'apprécier, et pour connaître les hommes, vous qui, depuis que votre raison s'est développée, ne les avez jugés que d'après les idées absurdes du despotisme et de l'orgueil féodal ; vous qui, accoutumés au jargon bizarre qu'il a inventé, avez trouvé simple de dégrader la plus grande partie du genre humain par les mots de *canaille*, de *populace*, vous qui avez révélé au monde qu'il existait des gens sans naissance, comme si tous les hommes qui vivent n'étaient pas nés ; *des gens de rien* qui étaient des hommes de mérite, et *d'honnêtes gens*, *des gens comme il faut*, qui étaient les plus vils et les plus corrompus de tous les hommes ? Ah ! sans doute, on peut vous permettre de ne pas rendre au peuple toute la justice qui lui est due. Pour moi, j'atteste tous ceux que l'instinct d'une âme noble et sensible a rapprochés de lui et rendus dignes de connaître et d'aimer l'égalité, qu'en général il n'y a rien d'aussi juste ni d'aussi bon que le peuple, toutes les fois qu'il n'est point irrité par l'excès de l'oppression ; qu'il est reconnaissant des plus faibles égards qu'on lui témoigne, du moindre bien qu'on lui fait, du mai même qu'on ne lui fait pas ; que c'est chez lui qu'on trouve, sous des dehors grossiers, des âmes franches et droites, un bon sens et une énergie que l'on chercherait longtemps en vain dans la classe qui le méprise. Le peuple ne demande que le nécessaire, il ne veut que justice et tranquillité ; les riches prétendent à tout, ils veulent tout envahir et tout dominer. Les abus sont l'ouvrage et le domaine des riches, ils sont les fléaux du peuple : l'intérêt du peuple est l'intérêt général, celui des riches est l'intérêt particulier ; et vous voulez rendre le peuple nul et les riches tout-puissants.

M'opposera-t-on encore ces inculpations éternelles dont on n'a cessé de le charger depuis l'époque où il a secoué le joug des despotes jusqu'à ce moment, comme si le peuple entier pouvait être accusé de quelques actes de vengeance locaux et particuliers, exercés au commencement d'une révolution inespérée, où, respirant enfin d'une si longue oppression, il était dans un état de guerre avec tous ses tyrans ? Que dis-je ? quel temps a donc jamais fourni des preuves plus éclatantes de sa bonté naturelle, que celui où, armé d'une force irrésistible, il s'est tout à coup arrêté lui-même pour rentrer dans le calme à la voix de ses représentants ? Ô vous ! qui vous montrez si inexorables pour l'humanité souffrante, et si indulgents pour ses oppresseurs, ouvrez l'histoire, et jetez les yeux autour de vous, comptez les crimes des tyrans, et jugez entre eux et le peuple !

Que dis-je ? à ces efforts même qu'ont faits les ennemis de la Révolution pour le calomnier auprès de ses représentants, pour vous calomnier auprès de lui, pour vous suggérer des mesures propres à étouffer sa voix ou à abattre son énergie, ou à égarer son patriotisme pour prolonger l'ignorance de ses droits, en lui cachant vos décrets ; à la patience inaltérable avec laquelle il a supporté tous ses maux et attendu un ordre de choses plus heureux, comprenons que le peuple est le seul appui de la liberté. Eh ! qui pourrait donc supporter l'idée de le voir dépouiller de ses droits par la révolution même qui est due à son courage, au tendre et généreux attachement avec lequel il a défendu ses représentants ? Est-ce aux riches, est-ce aux grands que vous devez cette glorieuse insurrection qui a sauvé la France et vous ? Ces soldats qui ont déposé leurs armes aux pieds de la patrie alarmée, n'étaient-ils pas du peuple ? Ceux qui les conduisaient contre vous, à quelles classes appartenaient-ils ?... Était-ce

donc pour vous aider à défendre ses droits et sa dignité qu'il combattait alors, ou pour vous assurer le pouvoir de les anéantir? Est-ce pour retomber sous le joug de l'aristocratie des riches qu'il a brisé avec le joug de l'aristocratie féodale?

Ce n'est pas tout : vous avez fait de la privation des droits de citoyen actif la peine du crime, et du plus grand de tous les crimes, celui de lèse-nation. Cette peine vous a paru si grande, que vous en avez limité la durée ; que vous avez laissé les coupables maîtres de la terminer eux-mêmes, par le premier acte de citoyen qu'il leur plairait de faire... Et cette même privation, vous l'avez infligée à tous les citoyens qui ne sont pas assez riches pour suffire à telle quotité et à telle nature de contribution : de manière que parla combinaison de ces décrets, ceux qui ont conspiré contre le salut et contre la liberté de la nation, et les meilleurs citoyens, les défenseurs de la liberté, que la fortune n'aura point favorisés, ou qui auront repoussé la fortune pour servir la patrie, sont confondus dans la même classe. Je me trompe, c'est en faveur des premiers que votre prédilection se déclare ; car, dès le moment où ils voudront bien consentir à faire la paix avec la nation, et à accepter le bienfait de la liberté, ils peuvent rentrer dans la plénitude des droits du citoyen, au lieu que les autres en sont privés indéfiniment, et ne peuvent les recouvrer que sous une condition qui n'est point en leur pouvoir. Juste ciel ! le génie et la vertu mis plus bas que l'opulence et le crime par le législateur !

« Que ne vit-il encore ! avons-nous dit quelquefois, en rapprochant l'idée de cette grande révolution et celle d'un grand homme qui a contribué à la préparer, que ne vit-il encore ce philosophe sensible et éloquent, dont les écrits ont développé parmi nous ces principes de morale publique qui nous ont rendus dignes de concevoir le dessein de régénérer notre patrie. » Eh bien ! s'il vivait encore, que verrait-il ? les lois sacrées de l'homme, qu'il a défendue, violées par la constitution naissante, et son nom effacé de la liste des citoyens. Que diraient aussi tous ces grands hommes qui gouvernèrent jadis les peuples les plus libres et les plus vertueux de la terre, mais qui ne laissèrent pas de quoi fournir aux frais de leurs funérailles, et dont les familles étaient nourries aux dépens de l'État ? que diraient-ils, si, revivant parmi nous, ils pouvaient voir s'élever cette constitution si vantée ? *Ô Aristide*, la Grèce t'a surnommé le juste, et t'a fait l'arbitre de sa destinée : la France *régénérée* ne verra en toi qu'un *homme de rien*, qui ne paie point un marc d'argent. En vain la confiance du peuple t'appellerait à défendre ses droits, il n'est point de municipalité qui ne te repoussât de son sein. Tu aurais vingt fois sauvé la patrie, que tu ne serais pas encore citoyen actif, ou éligible... à moins que ta grande âme ne consentit à vaincre les rigueurs de la fortune aux dépens de ta liberté, ou de quelque une de tes vertus.

Ces héros n'ignoraient pas, et nous répétons quelquefois nous-mêmes, que la liberté ne peut être solidement fondée que sur les mœurs. Or, quelles mœurs peut avoir un peuple chez qui les lois semblent s'appliquer à donner à la soif des richesses la plus furieuse activité ? et quel moyen plus sûr les lois peuvent-elles prendre pour irriter cette passion, que de flétrir l'honorable pauvreté, et de réserver pour la richesse tous les honneurs et toute la puissance ? Adopter une pareille institution, qu'est-ce autre chose que forcer l'ambition même la plus noble, celle qui cherche la gloire en servant la patrie, à se réfugier dans le sein de la cupidité et de l'intrigue, et faire de la constitution même la corruptrice de la vertu ? Que signifie donc ce tableau civique que vous affichez avec tant de soin ? Il étale à mes yeux, avec exactitude, tous les noms des vils personnages que le despotisme a engraisés de la substance du peuple : mais j'y cherche en vain celui d'un honnête homme indigent. Il donne aux citoyens cette étonnante leçon : « Sois riche, à quelque prix que ce soit, ou tu ne seras rien. »

Comment, après cela, pourriez-vous vous flatter de faire renaître parmi nous cet esprit public auquel est attachée la régénération de la France ; lorsque rendant la plus grande partie des citoyens étrangers aux soins de la chose publique, vous la condamnez à concentrer toutes ses pensées et toutes ses affections dans les objets de son intérêt personnel et de ses plaisirs ; c'est-à-dire quand vous élevez l'égoïsme et la frivolité sur les ruines des talents utiles et des vertus généreuses, qui sont les seules gardiennes de la liberté ? Il n'y aura jamais de constitution durable dans tout pays où elle sera, en quelque sorte, le domaine d'une classe d'hommes, et n'offrira aux autres qu'un objet indifférent, ou un sujet de jalousie et d'humiliation. Qu'elle soit attaquée par des ennemis adroits et puissants, il faut qu'elle succombe tôt ou tard. Déjà, *Messieurs*, il est facile de prévoir toutes les conséquences fatales qu'entraîneraient les dispositions dont je parle, si elles pouvaient subsister. Bientôt vous verrez vos Assemblées primaires et électives désertes, non seulement parce que ces mêmes décrets en interdisent l'accès au plus grand nombre des citoyens, mais encore parce que la plupart de ceux qu'ils appellent, tels que les gens à trois journées, réduits à la faculté d'élire sans pouvoir être eux-mêmes nommés aux emplois que donne la confiance des citoyens, ne s'empresseront pas d'abandonner leurs affaires et leurs familles pour fréquenter des Assemblées où ils ne peuvent porter ni les mêmes espérances ni les mêmes droits que les citoyens plus aisés, à moins que plusieurs d'entre eux ne s'y rendent pour vendre leurs suffrages. Elles resteront abandonnées à un petit nombre d'intrigants qui se partageront toutes les magistratures, et donneront à la France des juges, des administrateurs, des législateurs. Des législateurs réduits à sept cent cinquante pour un si vaste empire ! qui délibéreront environnés de l'influence d'une cour armée des forces publiques, et du pouvoir de disposer d'une multitude de grâces et d'emplois, et d'une liste civile qui peut être évaluée au moins à trente-cinq millions. Voyez-la, cette cour, déployant ses immenses ressources dans chaque Assemblée, secondée par tous ces aristocrates déguisés, qui, sous le masque du civisme, cherchent à capter les suffrages d'une nation encore trop idolâtre, trop frivole, trop peu instruite de ses droits, pour connaître ses ennemis, ses intérêts et sa dignité ; voyez-la essayer ensuite son fatal ascendant sur ceux des membres du Corps Législatif qui ne seront point arrivés corrompus d'avance et voués à ses intérêts ; voyez-la se jouer du destin de la France, avec une facilité qui n'étonnera pas ceux qui depuis quelque temps suivent les progrès de son esprit dangereux et de ses funestes intrigues ; et préparez-vous à voir insensiblement le despotisme tout avilir, tout dépraver, tout engloutir ; ou bien hâtez-vous de rendre au peuple tous ses droits, et à l'esprit public toute la liberté dont il a besoin pour s'étendre et pour se fortifier.

Je finis cette discussion : peut-être même aurais-je pu m'en dispenser ; peut-être aurais-je dû examiner, avant tout, si ces dispositions que j'attaquais existent en effet, si elles sont de véritables lois.

Pourquoi craindrais-je de présenter la vérité aux représentants du peuple ? pourquoi oublierais-je que défendre devant eux la cause sacrée des hommes et la souveraineté inviolable des nations, avec toute la franchise qu'elle exige, c'est à la fois flatter le plus doux de leurs sentiments et rendre le plus noble hommage à leurs vertus ? D'ailleurs, l'univers ne sait-il pas que votre véritable vœu, que votre véritable décret même est la prompte révocation des dispositions dont je parle ; et que c'est en effet l'opinion de la majorité de l'Assemblée nationale que je défends, en les combattant ? Je le déclare donc ; de semblables décrets n'ont pas même besoin d'être révoqués expressément ; ils sont essentiellement nuls, parce qu'aucune puissance humaine, pas même la vôtre, n'était compétente pour les porter. Le pouvoir des représentants, des mandataires d'un peuple est nécessairement déterminé par la

nature et par l'objet de leur mandat. Or quel est votre mandat? De faire des lois pour rétablir et pour cimenter les droits de vos commettants; il ne vous est donc pas possible de les dépouiller de ces mêmes droits. Faites-y bien attention: ceux qui vous ont choisis, ceux par qui vous existez, n'étaient pas des contribuables au marc d'argent, à trois, à dix journées de contributions directes; c'étaient tous les Français, c'est-à-dire tous les hommes nés et domiciliés en France, ou naturalisés, payant une imposition quelconque.

Le despotisme lui-même n'avait pas osé imposer d'autres conditions aux citoyens qu'il convoquait. Comment donc pouviez-vous dépouiller unie partie de ces hommes-là, à plus forte raison la plus grande partie d'entre eux, de ces mêmes droits politiques qu'ils ont exercés en vous envoyant à cette Assemblée, et dont ils nous ont confié la garde? Vous ne le pouvez pas sans détruire vous-mêmes votre pouvoir, puisque voire pouvoir n'est que celui de vos commettants. En portant de pareils décrets vous n'agiriez pas comme représentants de la nation; vous agiriez directement contre ce titre: vous ne feriez point de lois; vous frapperiez l'autorité législative dans son principe. Les peuples mêmes ne pourraient jamais ni les autoriser ni les adopter, parce qu'ils ne peuvent jamais renoncer ni à l'égalité, ni à la liberté, ni à leur existence comme peuple, ni aux droits inaliénables de l'homme. Aussi, messieurs, quand vous avez formé la résolution, déjà bien connue, de les révoquer, c'est moins parce que vous en avez reconnu la nécessité, que pour donner à tous les législateurs et à tous les dépositaires de l'autorité publique un grand exemple du respect qu'ils doivent aux peuples, pour couronner tant de lois salutaires, tant de sacrifices généreux, par le magnanime désaveu d'une surprise passagère, qui ne changea jamais rien ni à vos principes, ni à votre volonté constante et courageuse pour le bonheur des hommes.

Que signifie donc l'éternelle objection de ceux qui vous disent qu'il ne vous est permis dans aucun cas de changer vos propres décrets? Comment a-t-on pu faire céder à cette prétendue maxime cette règle inviolable, que le salut du peuple et le bonheur des hommes est toujours la loi suprême, et imposer aux fondateurs de la constitution française celle de détruire leur propre ouvrage, et d'arrêter les glorieuses destinées de la nation et de l'humanité entière, plutôt que de réparer une erreur dont ils connaissent tous les dangers. Il n'appartient qu'à l'être essentiellement infaillible d'être immuable: changer est non seulement un droit, mais un devoir pour toute volonté humaine qui a failli. Les hommes qui décident du sort des autres hommes sont moins que personne exempts de cette obligation commune. Mais tel est le malheur d'un peuple qui passe rapidement de la servitude à la liberté, qu'il transporte, sans s'en apercevoir, au nouvel ordre de choses, les préjugés de l'ancien dont il n'a pas encore eu le temps de se défaire; il est certain que ce système de l'irrévocabilité absolue des décisions du corps législatif n'est autre chose qu'une idée empruntée au despotisme. L'autorité ne peut reculer sans se compromettre, disait-il, quoiqu'en effet elle ait été forcée quelquefois de reculer. Cette maxime était bonne en effet pour le despotisme, dont la puissance oppressive ne pouvait se soutenir que par l'illusion et la terreur; mais l'autorité tutélaire des représentants de la nation, fondée à la fois sur l'intérêt général et sur la force de la nation même, peut réparer une erreur funeste, sans courir d'autre risque que de réveiller les sentiments de la confiance et de l'admiration qui l'environnent; elle ne peut se compromettre que par une persévérance invincible dans les mesures contraires à la liberté, et réprouvées par l'opinion publique. Il est cependant quelques décrets que vous ne pouvez point abroger, ce sont ceux qui renferment la déclaration des droits de l'homme, parce que ce n'est point vous qui avez fait ces lois; vous les avez promulguées. Ce sont ces décrets immuables du législateur éternel, déposés dans la raison et dans le cœur de

tous les hommes avant que vous les eussiez inscrits dans votre code, que je réclame, contre des dispositions qui les blessent et qui doivent disparaître devant eux. Vous avez ici à choisir entre les uns et les autres, et votre choix ne peut être incertain d'après vos propres principes. Je propose à l'Assemblée nationale le projet de décret suivant :

« L'Assemblée nationale, pénétrée d'un respect religieux pour les droits des hommes, dont le maintien doit être l'objet de toutes les institutions politiques ;

» Convaincue qu'une constitution faite pour assurer la liberté du peuple français, et pour influencer sur celle du monde, doit être surtout établie sur ce principe ;

» Déclare que tous les Français, c'est-à-dire tous les hommes *nés et domiciliés* en France, ou naturalisés, doivent jouir de la plénitude et de l'égalité des droits du citoyen, et sont admissibles à tous les emplois publics, sans autre distinction que celle des vertus et des talents. »

Doc 9 : Constitution du 5 Fructidor An III (22 août 1795)

« Déclaration des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen

Le peuple français proclame, en présence de l'Être suprême, la Déclaration suivante des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen.

DROITS

Article 1. - Les droits de l'homme en société sont la liberté, l'égalité, la sûreté, la propriété. Article 2. - La liberté consiste à pouvoir faire ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui.

Article 3. - L'égalité consiste en ce que la loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. L'égalité n'admet aucune distinction de naissance, aucune hérédité de pouvoirs.

Article 4. - La sûreté résulte du concours de tous pour assurer les droits de chacun.

Article 5. - La propriété est le droit de jouir et de disposer de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie.

Article 6. - La loi est la volonté générale, exprimée par la majorité ou des citoyens ou de leurs représentants.

Article 7. - Ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché. - Nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Article 8. - Nul ne peut être appelé en justice, accusé, arrêté ni détenu, que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites.

Article 9. - Ceux qui sollicitent, expédient, signent, exécutent ou font exécuter des actes arbitraires sont coupables et doivent être punis.

Article 10. - Toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de la personne d'un prévenu doit être sévèrement réprimée par la loi.

Article 11. - Nul ne peut être jugé qu'après avoir été entendu ou légalement appelé.

Article 12. - La loi ne doit décerner que des peines strictement nécessaires et proportionnées au délit.

Article 13. - Tout traitement qui aggrave la peine déterminée par la loi, est un crime. Article 14. - Aucune loi, ni criminelle ni civile, ne peut avoir d'effet rétroactif

Article 15. - Tout homme peut engager son temps et ses services ; mais il ne peut se vendre ni être vendu ; sa personne n'est pas une propriété aliénable.

Article 16. - Toute contribution est établie pour l'utilité générale ; elle doit être répartie entre les contribuables, en raison de leurs facultés.

Article 17. - La souveraineté réside essentiellement dans l'universalité des citoyens.

Article 18. - Nul individu, nulle réunion partielle de citoyens ne peut s'attribuer la souveraineté.

Article 19. - Nul ne peut, sans une délégation légale, exercer aucune autorité, ni remplir aucune fonction publique.

Article 20. - Chaque citoyen a un droit égal de concourir, immédiatement ou médiatement, à la formation de la loi, à la nomination des représentants du peuple et des fonctionnaires publics.

Article 21. - Les fonctions publiques ne peuvent devenir la propriété de ceux qui les exercent.

Article 22. - La garantie sociale ne peut exister si la division des pouvoirs n'est pas établie, si leurs limites ne sont pas fixées, et si la responsabilité des fonctionnaires publics n'est pas assurée.

DEVOIRS

Article 1. - La Déclaration des droits contient les obligations des législateurs : le maintien de la société demande que ceux qui la composent connaissent et remplissent également leurs devoirs.

Article 2. — Tous les devoirs de l'homme et du citoyen dérivent de ces deux principes, gravés par la nature dans tous les cœurs : — Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit. — Faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir.

Article 3. - Les obligations de chacun envers la société consistent à la défendre, à la servir, à vivre soumis aux lois, et à respecter ceux qui en sont les organes.

Article 4. - Nul n'est bon citoyen, s'il n'est bon fils, bon père, bon frère, bon ami, bon époux.

Article 5. - Nul n'est homme de bien, s'il n'est franchement et religieusement observateur des lois.

Article 6. - Celui qui viole ouvertement les lois se déclare en état de guerre avec la société.

Article 7. - Celui qui, sans enfreindre ouvertement les lois, les élude par ruse ou par adresse, blesse les intérêts de tous : il se rend indigne de leur bienveillance et de leur estime.

Article 8. - C'est sur le maintien des propriétés que reposent la culture des terres, toutes les productions, tout moyen de travail, et tout l'ordre social.

Article 9. - Tout citoyen doit ses services à la patrie et au maintien de la liberté, de l'égalité et de la propriété, toutes les fois que la loi l'appelle à les défendre.

CONSTITUTION

Article 1. La République Française est une et indivisible.

B. Les familles politiques

Les droites françaises

Le Bonapartisme

Doc 1: Napoléon III, L'extinction du paupérisme, chapitre I

« La richesse d'un pays dépend de la prospérité de l'agriculture et de l'industrie, du développement du commerce intérieur et extérieur, de la juste et équitable répartition des revenus publics.

Il n'y a pas un seul de ces éléments divers du bien-être matériel qui ne soit miné en France par un vice organique. Tous les esprits indépendants le reconnaissent. Ils diffèrent seulement sur les remèdes à apporter.

AGRICULTURE. Il est avéré que l'extrême division des propriétés tend à la ruine de l'agriculture et cependant le rétablissement de la loi d'aînesse, qui maintenait les grandes propriétés et favorisait la grande culture, est une impossibilité. Il faut même nous féliciter sous le point de vue politique, qu'il en soit ainsi.

INDUSTRIE. L'industrie, cette source de richesse n'a aujourd'hui ni règle, ni organisation, ni but. C'est une machine qui fonctionne sans régulateur; peu lui importe la force motrice qu'elle emploie. Broyant également dans ses rouages les hommes comme la matière, elle dépeuple les campagnes, agglomère la population dans des espaces sans air, affaiblit l'esprit comme le corps et jette ensuite sur le pavé quand elle n'en sait plus que faire, les hommes qui ont sacrifié pour l'enrichir leur force, leur jeunesse, leur existence. Véritable Saturne du travail l'industrie dévore ses enfants et ne vit que de leur mort.

Faut-il cependant, pour parer à ses défauts, la placer sous un joug de fer, lui ôter cette liberté qui seule fait sa vie, la tuer en un mot parce qu'elle tue, sans lui tenir compte de ses immenses bienfaits. Nous croyons qu'il suffit de guérir ses blessés, de prévenir ses blessures.

Mais il est urgent de le faire : car la société n'est pas un être fictif; c'est un corps en chair et en os, qui ne saurait prospérer qu'autant que toutes les parties qui le composent sont dans un état de santé parfaite.

Il faut un remède efficace aux maux de l'industrie : le bien général du pays, la voix de l'humanité, l'intérêt même des gouvernements, tout l'exige impérieusement.

COMMERCE INTÉRIEUR. Le commerce intérieur souffre, parce que l'industrie, produisant trop en comparaison de la faible rétribution qu'elle donne au travail, et l'agriculture ne produisant pas assez, la nation se trouve composée de producteurs qui ne peuvent pas vendre et de consommateurs affamés qui ne peuvent pas acheter; et le manque d'équilibre de la situation contraint le gouvernement, ici comme en Angleterre, d'aller chercher jusques en Chine quelques *milliers* de consommateurs en présence de *millions* de Français ou d'Anglais qui sont dénués de tout et qui,

s'ils pouvaient acheter de quoi se nourrir et se vêtir convenablement, créeraient un mouvement commercial bien plus considérable que les traités les plus avantageux.

COMMERCE EXTÉRIEUR. Les causes qui paralysent nos exportations hors de France, touchent de trop près à la politique pour que nous voulions en parler ici. Qu'il nous suffise de dire que la quantité de marchandises qu'un pays exporte, est toujours en raison directe du nombre de *boulets* qu'il peut envoyer à ses ennemis quand son honneur et sa dignité le commandent. Les événements qui se sont passés récemment en Chine sont une preuve de cette vérité.

Parlons maintenant de l'impôt.

IMPÔT. La France est un des pays les plus imposés de l'Europe. Elle serait peut-être le pays le plus riche, si la fortune publique était répartie de la manière la plus équitable.

Le prélèvement de l'impôt peut se comparer à l'action du soleil qui absorbe les vapeurs de la terre, pour les répartir ensuite à l'état de pluie, sur tous les lieux qui ont besoin d'eau pour être fécondes et pour produire. Lorsque cette restitution s'opère régulièrement, la fertilité s'ensuit; mais lorsque le ciel dans sa colère, déverse partiellement en orages, en trombes et en tempêtes, les vapeurs absorbées, les germes de production sont détruits, et il en résulte la stérilité, car il donne aux uns beaucoup trop et aux autres pas assez. Cependant, qu'elle qu'ait été l'action bienfaisante ou malfaisante de l'atmosphère, c'est presque toujours au bout de l'année *la même quantité d'eau* qui a été prise et rendue. La *répartition* seule fait donc la différence. Équitable et régulière, elle crée l'abondance; prodigue et partielle, elle amène la disette.

Il en est de même des effets d'une bonne ou mauvaise administration. Si les sommes prélevées chaque année sur la généralité des habitants sont employées à des usages improductifs, comme à créer des places inutiles, à élever des monuments stériles, à entretenir au milieu d'une paix profonde, une armée plus dispendieuse que celle qui vainquit à Austerlitz, l'impôt dans ce cas devient un fardeau écrasant; il épuise le pays, il prend sans rendre; mais si au contraire ces ressources sont employées à créer de nouveaux éléments de production, à rétablir l'équilibre des richesses, à détruire la misère en activant et organisant le travail, à guérir enfin les maux que notre civilisation entraîne avec elle, alors certainement l'impôt devient pour les citoyens, comme l'a dit un jour un ministre à la tribune, le *meilleur des placements*.

C'est donc dans le budget qu'il faut trouver le premier point d'appui de tout système qui a pour but le soulagement de la classe ouvrière. Le chercher ailleurs est une chimère.

Les caisses d'épargne sont utiles sans doute pour la classe aisée des ouvriers; elles lui fournissent le moyen de faire un usage avantageux de ses économies et de son superflu; mais pour la classe la plus nombreuse qui n'a aucun superflu et par conséquent aucun moyen de faire des économies, ce système est complètement insuffisant. Vouloir en effet soulager la misère des hommes qui n'ont pas de quoi vivre, en leur proposant de mettre tous les ans de côté *un quelque chose* qu'ils n'ont pas, est une dérision ou une absurdité!

Qu'y a-t-il donc à faire? Le voici. Notre loi égalitaire de la division des propriétés ruine l'agriculture, il faut remédier à cet inconvénient par une association qui, employant tous les bras inoccupés, recrée la grande propriété et la grande culture sans aucun désavantage pour nos principes politiques.

L'industrie appelle tous les jours les hommes dans les villes et les énerve. Il faut rappeler dans les campagnes ceux qui sont de trop dans les villes et retremper en plein air leur esprit et leur corps.

La classe ouvrière ne possède rien, il faut la rendre propriétaire. Elle n'a de richesse que ses bras, il faut donner à ces bras un emploi utile pour tous. Elle est comme un peuple d'Iloles au milieu d'un peuple de Sybarites. Il faut lui donner une place dans la société et attacher ses intérêts à ceux du sol. Enfin elle est sans organisation et sans liens, sans droits et sans avenir, il faut lui donner des droits et un avenir et la relever à ses propres yeux par l'association, l'éducation, la discipline. »

Doc 2 : Philippe Seguin, Discours relatif au traité de Maastricht, le 5 mai 1992, Assemblée nationale

« Il me faut dire avec beaucoup d'autres, au nom de beaucoup d'autres, qu'il est bien temps de saisir notre peuple de la question européenne. Car voilà maintenant trente-cinq ans que le traité de Rome a été signé et que, d'actes, en règlements, de règlements en directives, de directives en jurisprudence, la construction européenne se fait sans les peuples, qu'elle se fait en catimini, dans le secret des cabinets, dans la pénombre des commissions, dans le clair-obscur des cours de justice.

Voilà trente-cinq ans que toute une oligarchie d'experts, de juges, de fonctionnaires, de gouvernants prend, au nom des peuples, sans en avoir reçu mandat des décisions dont une formidable conspiration du silence dissimule les enjeux et minimise les conséquences. Que l'on m'entende bien : je ne viens ici donner de leçon à personne ; mais que l'on veuille bien en retour, respecter ma propre démarche ! Je me serais d'ailleurs bien passé d'être là. Il eût mieux valu, à l'évidence, que des voix plus fortes que la mienne engagent le combat.

Mais il est des moments où ce qui est en cause est tellement important que tout doit s'effacer. Et je n'en parle pas ici au nom d'une France contre l'autre, car dès lors qu'il s'agit de la France, de la République et de la démocratie, il ne peut plus être question de la droite et de la gauche. L'enjeu, au-delà des partis, des clivages les plus naturels, des oppositions les plus légitimes, des querelles les plus anciennes, n'est rien de moins que notre communauté de destin.

Et cette communauté de destin est gravement mise en péril par les accords, alors que ceux-ci ne sont ni la condition de la prospérité, ni la condition de la paix. Dans le monde, tel qu'il est, l'idée comme le réalisme commandaient de faire prévaloir une toute autre conception de l'Europe, voilà ce que je voudrais maintenant développer devant vous.

Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, que l'on ne s'y trompe pas, la logique du processus de l'engrenage économique et politique mis au point à Maastricht est celle d'un fédéralisme au rabais fondamentalement anti-démocratique, faussement libéral et résolument technocratique.

L'Europe qu'on nous propose n'est ni libre, ni juste, ni efficace. Elle enterre la conception de la souveraineté nationale et les grands principes issus de la Révolution : 1992 est littéralement l'anti 1789. Beau cadeau d'anniversaire que lui font, pour ses 200 ans, les pharisiens de cette République qu'ils encensent dans leurs discours et risquent de ruiner par leurs actes !

Dans cette affaire éminemment politique, le véritable et le seul débat oppose donc, d'un côté ceux qui tiennent la nation pour une simple modalité d'organisation

sociale désormais dépassée dans une course à la mondialisation qu'ils appellent de leurs vœux et, de l'autre ceux qui s'en font une toute autre idée.

La nation, pour ces derniers, est quelque chose qui possède une dimension affective et spirituelle. C'est le résultat d'un accomplissement, le produit d'une mystérieuse métamorphose par laquelle un peuple devient davantage qu'une communauté solidaire, presque un corps et une âme. Certes, les peuples n'ont pas tous la même conception de la nation : les Français ont la leur, qui n'est pas celle des Allemands ni des Anglais, mais toutes les nations se ressemblent quand même et nulle part rien de durable ne s'accomplit en dehors d'elles. La démocratie elle-même est impensable sans la nation.

De Gaulle disait : "La démocratie pour moi se confond exactement avec la souveraineté nationale." On ne saurait mieux souligner que pour qu'il y ait une démocratie il faut qu'existe un sentiment d'appartenance communautaire suffisamment puissant pour entraîner la minorité à accepter la loi de la majorité ! Et la nation c'est précisément ce par quoi ce sentiment existe. Or la nation cela ne s'invente ni ne se décrète, pas plus que la souveraineté ! Le fait national s'impose de lui-même sans que personne puisse en décider autrement ; il n'est ni repli, ni rejet, il est acte d'adhésion. Car la nation ce n'est pas un clan, ce n'est pas une race, ce n'est pas une tribu. La nation c'est plus fort encore que l'idée de patrie, plus fort que le patriotisme, ce noble réflexe par lequel on défend sa terre natale, son champ, ses sépultures. Car le sentiment national c'est ce par quoi on devient citoyen, ce par quoi on accède à cette dignité suprême des hommes libres qui s'appelle la citoyenneté !

J'ai parlé de République, de valeurs républicaines. Il faut à ce sujet bien nous entendre. En France, la République n'est pas seulement un régime institutionnel. Et s'il fallait lui trouver une date de naissance, je la situerais à Valmy, le 20 septembre 1792, avec le "peuple en arme", plutôt qu'à la Convention, le lendemain quand les députés décidèrent d'abolir la monarchie. Car la République c'est avant tout ce système de valeurs collectives par lequel la France est ce qu'elle est aux yeux du monde. Il y a une République française comme il y eu une République romaine. Depuis l'origine, sa maxime est la même : la souveraineté du peuple, l'appel de la liberté, l'espérance de la justice.

Elle est inséparable de la dignité de la personne humaine et son émancipation, de l'état de droit, de l'équité et de l'égalité des chances. Elle est inséparable de la solidarité nationale, de l'ambition collective nationale, de l'esprit national, de l'indépendance nationale. Elle est inséparable de l'État qui, en son nom, doit arbitrer, rendre la justice, attaquer inlassablement les privilèges, combattre les féodalités, accorder la primauté aux mérites et à la vertu. C'est dire que forgée dans le même moule, la République n'est pas séparable de la nation. Et tout cela, bien sûr, ne date pas d'hier ! [...]

Derrière la question de savoir quelle Europe nous voulons, se pose donc fatalement la question cruciale de savoir quelle France nous voulons. Bien sûr, la France est solidaire du reste de l'Europe. (*"Ah !" sur les bancs du groupe socialiste.*) Bien sûr, sa participation à la construction européenne est un grand dessein. Bien sûr, elle se doit en particulier de rassembler l'Europe méditerranéenne. Bien sûr, elle se doit de retrouver ses responsabilités vis-à-vis de l'Europe danubienne. Mais la France ne saurait avoir l'Europe comme seul horizon, comme seul projet, comme seule vocation. Il suffit de regarder la carte de la francophonie pour comprendre combien la vocation de la France va bien au-delà des frontières de l'Europe.

Tant pis pour les intellectuels de salon qui montrent dédaigneusement du doigt ceux “qui ont cette conviction obsessionnelle que la nation française est porteuse d’un message universel de valeur supérieure et d’une mission salvatrice”. Oui, la France a une vocation messianique. L’avenir de la France ne dépend pas seulement du succès de l’Europe, mais passe certainement par le redressement de la France. En entravant sa liberté d’agir, en la contraignant à renoncer un peu plus à elle-même, on rendrait un bien mauvais service à l’Europe. Car la République française pourrait être l’âme ou le modèle de cette Europe nouvelle, aujourd’hui aspirée par le vide et qui hésite entre espoir et angoisse, goût de la liberté et peur du désordre, fraternité et exclusion.

En votant l’exception d’irrecevabilité, je crois donc que nous commencerons à travailler à rendre aux Français un peu de cette fierté mystérieuse dont pour l’heure — comme le disait André Malraux — ils ne savent qu’une chose, c’est qu’à leurs yeux la France l’a perdue. Il faut se déterminer enfin en fonction de l’Europe que nous voulons. En votant l’exception d’irrecevabilité, nous ne signifions pas un congé, nous exprimons la volonté de construire une autre Europe, la seule Europe qui vaille à nos yeux. En 1958, le général de Gaulle arriva au pouvoir au moment même où, après une décennie d’incantations européennes, la IV^e République était en passe de solliciter de nos partenaires le bénéfice de la clause de sauvegarde, différant l’entrée de la France dans le Marché commun. On raconte que Jacques Chaban-Delmas, missionné pour se faire l’écho des inquiétudes de tous ceux qui s’étaient persuadés que le traité de Rome était condamné, se serait entendu répondre par le Général de Gaulle : “Nous entrerons, comme convenu dans le Marché commun, nous y entrerons, oui, mais debout !”

De fait, le redressement national que les élites dirigeantes d’alors ne croyaient plus possible permit à la France de devenir le moteur de l’Europe. Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, la question et la réponse n’ont pas varié : oui, nous voulons l’Europe, mais debout, parce que c’est debout qu’on écrit l’histoire ! »

L’Orléanisme

Doc 3 : Charte constitutionnelle du 14 août 1830

Louis-Philippe, Roi Des Français, à tous présents et à venir, SALUT.

Nous Avons Ordonné Et Ordonnons que la Charte constitutionnelle de 1814, telle qu’elle a été amendée par les deux Chambres le 7 août et acceptée par nous le 9, sera de nouveau publiée dans les termes suivants :

Droit public des Français

Article 1. – Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d’ailleurs leurs titres et leurs rangs.

Article 2. – Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l’État.

Article 3. – Ils sont tous également admissibles aux emplois civils et militaires.

Article 4. – Leur liberté individuelle est également garantie, personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi et dans la forme qu’elle prescrit.

Article 5. – Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.

Article 6. – Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine, professée par la majorité des Français, et ceux des autres cultes chrétiens, reçoivent des traitements du Trésor public.

Article 7. – Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions en se conformant aux lois. – La censure ne pourra jamais être rétablie.

Article 8. – Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle nationales, la loi ne mettant aucune différence entre elles.

Article 9. – L'État peut exiger le sacrifice d'une propriété pour cause d'intérêt public légalement constaté, mais avec une indemnité préalable.

Article 10. – Toutes recherches des opinions et des votes émis jusqu'à la Restauration sont interdites : le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens.

Article 11. – La conscription est abolie. Le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi.

Formes du gouvernement du Roi

Article 12. – La personne du roi est inviolable et sacrée. Ses ministres sont responsables. Au roi seul appartient la puissance exécutive.

Article 13. – Le roi est le chef suprême de l'État ; il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois d'administration publique, et fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois, sans pouvoir jamais ni suspendre les lois elles-mêmes ni dispenser de leur exécution.

Toutefois aucune troupe étrangère ne pourra être admise au service de l'État qu'en vertu d'une loi.

Article 14. – La puissance législative s'exerce collectivement par le roi, la Chambre des pairs et la Chambre des députés.

Article 15. – La proposition des lois appartient au roi, à la Chambre des pairs et à la Chambre des députés. – Néanmoins toute loi d'impôt doit être d'abord votée par la Chambre des députés.

Article 16. – Toute loi doit être discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux Chambres.

Article 17. – Si une proposition de loi a été rejetée par l'un des trois pouvoirs, elle ne pourra être représentée dans la même session.

Article 18. – Le roi seul sanctionne et promulgue les lois.

Article 19. – La liste civile est fixée pour toute la durée du règne par la première législature assemblée depuis l'avènement du roi.

Doc 4 : Programme De L'Union pour la Démocratie Française (UDF) pour les élections législatives de 2002

« Tout va bien, dormez, braves gens... Pendant des mois, on a asséné aux Français une image : un premier ministre pilotant avec sérieux le bateau France. Ce n'était qu'un leurre. Ce n'était que l'invention d'une nouvelle forme de démagogie. Mais

on juge une politique à ses résultats concrets, et non à l'image qu'en véhiculent des conseillers en communication. Les résultats de la politique de Lionel Jospin sont éloquentes. La France est en déclin, et il n'y a plus personne à la barre. Pour une raison : le premier ministre n'a pas eu la volonté politique de s'attaquer à des réformes structurelles.

La France en déclin.

Depuis déjà quelques mois, la rumeur montait. On en a eu la confirmation récemment. En termes de richesse par habitant, la France, en Europe, est douzième sur quinze. Rappelons qu'en 1992, la France était 4^e à égalité avec l'Allemagne. Ce n'est pas seulement un chiffre, c'est un symbole, celui d'un déclin du pouvoir d'achat, celui d'un déclin des énergies.

Cette situation s'explique d'abord par l'état de l'emploi en France. Les derniers mois ont montré que si le chômage avait baissé ces dernières années, ce n'était que conjoncture économique. Le taux est bloqué autour de 9 %, et nous sommes onzième en Europe. Par ailleurs, et c'est encore plus inquiétant pour l'avenir, le taux d'emploi est un des plus faibles d'Europe. 60 % des Français en âge de travailler ont un emploi, quand ils sont 65 % en Allemagne, 70 % au Royaume-Uni. Quand de moins en moins de personnes travaillent pour d'autres, toujours plus nombreuses, c'est la solidarité nationale qui est en danger.

Mais il y a plus grave. Lionel Jospin nous ment. Il dissimule la réalité. 2 millions de chômeurs ? Pas seulement : si l'on compte les mises forcées en préretraite, les temps partiel, les stages parkings ce sont 5 millions de Français qui sont touchés par le chômage, que la précarité exclut, sans sécurité, sans reconnaissance.

La France en déclin, ce n'est pas seulement des chiffres, mais des souffrances.

Le déclin, c'est le mal-être de toute une jeunesse, qui peut aller jusqu'au suicide, première cause de décès des jeunes de 25 à 34 ans.

Le déclin, c'est la désillusion de l'ensemble des Français par rapport à la politique, qui s'abstiennent toujours plus depuis dix ans, et pour tous les types d'élection. On retiendra pour mémoire les 69 % d'abstention lors du référendum sur le quinquennat.

Le déclin, c'est l'explosion de la criminalité, avec, par exemple une hausse de 8 % cette année des crimes et délits, et une justice dépassée, qui ne sanctionne plus, à 95 %.

Le déclin, c'est près de 10 % des Français vivant au-dessous du seuil de pauvreté.

En bref, c'est une France qui n'intègre plus et qui laisse partir les meilleurs vers l'étranger.

Crise du politique ? Si les Français n'y croient plus, c'est que Lionel Jospin n'y croit pas. Sa politique n'est plus portée par une vision du monde ; ce n'est qu'une réaction surprise et indignée devant l'obstacle. Ce qui a déterminé la politique de Lionel Jospin, c'est préserver sa « gauche plurielle » en privilégiant les archaïsmes. Impossible alors de conduire des réformes structurelles, impossible d'aller aux racines du mal français. Lionel Jospin, jamais, n'a réformé les causes. Dans son impuissance politique, tout ce qu'il pu faire, c'est cacher certains effets, placer des rustines.

Et en plus cette politique est financée à crédit !

Des fruits de la croissance, il ne reste rien, Lionel Jospin ayant choisi de dépenser plutôt que de désendetter la France ou de baisser les charges sociales, facteur de création d'emplois. Il n'a constitué aucune marge de manœuvre pour prévoir

les années de croissance ralentie et permettre à ses successeurs de faire face aux dépenses nouvelles engagées devant la montée des mécontentements: 35 heures, gendarmerie, police, médecins etc....

Des rustines financées à crédit, les générations futures lui diront merci !

La politique de la rustine.

Rustine, la politique de l'emploi. Les emplois-jeunes coûtent cinq milliards d'euros. Pour quelle perspectives, à un terme rapide, pour ces jeunes? Quant au financement des 35 heures, Lionel Jospin laisse à la nouvelle majorité le soin de les financer.

Rustine, la politique de la sécurité. Quand les chiffres de la délinquance explosent, on s'aperçoit que la dite police de proximité n'est pas plus proche qu'avant, puisqu'il y a plus de policiers dans les quartiers huppés (350/100 000 habitants) que dans les banlieues qui en auraient le plus besoin (120/100 000 habitants).

Rustine, la politique sociale. Il ne s'agit pour le premier ministre que de distribuer des chèques-cadeaux aux catégories les plus spectaculaires, sans s'attarder sur les raisons de leur malaise. Ainsi, quand les gendarmes et les policiers défilent, on distribue ordinateurs et gilets pare-balles, sans se demander si le système de commandement des forces de sécurité est suffisamment cohérent pour leur mission de service public. Encore faut-il avoir les moyens de crier très fort. Car souvent, comme c'est le cas avec les médecins, Lionel Jospin aura rusé, et attendu le pourrissement du conflit. En attendant, le déficit budgétaire dépasse les 30 milliards d'euros. Qui paiera ?

Rustine, la politique en Corse. Lionel Jospin accorde des passe-droits aux groupes les plus violents, sans aucune réflexion de fond sur ce que doit être la décentralisation dans notre pays.

Rustine, la politique européenne. Lionel Jospin joue avec les mots « fédération » et « nation », sans jamais avoir voulu donner le pouvoir aux citoyens d'Europe, sans concevoir un projet européen. Il connaît si mal l'Europe, par ailleurs, qu'il refuse toute allusion à un héritage religieux » dans l'Union.

Le Conseil Constitutionnel, par trois fois, a refusé cette politique zéro, pour le financement des 35 heures, pour la définition du licenciement économique, pour la Corse. Et c'est le bilan Jospin tout entier qui doit être invalidé. En effet, dans les cas où nulle rustine ne pouvait faire l'affaire, il reste des grands trous.

Les retraites, quand on prévoit des difficultés de financement dès 2005 ? Rien, le trou noir, l'irresponsabilité. On a fait des rapports.

La modernisation du service public, la réforme de l'État? Toujours rien; les organismes paritaires subissent toujours plus l'autoritarisme et le manque de confiance de l'État. Et l'État, lui, cède, comme pour la réforme de Bercy, aux moindres revendications catégorielles.

Ce que nous croyons

La confiance des citoyens a besoin de preuves solides et tangibles qui démontrent la réelle volonté politique d'agir pour répondre à leurs attentes.

Mais ces preuves doivent trouver leur inspiration et s'enraciner dans des convictions. Nul ne contestera à l'UDF la permanence des siennes, humanistes, européennes,

libérales et sociales.

Elle les réaffirme aujourd'hui vigoureusement. Loin d'un catalogue de fausses solutions rassemblées pour plaire, « la relève des idées » fait confiance aux Français, à leur besoin de vérité, à leur courage, à leur sens de l'intérêt général, pour peu que les politiques proposées leur donne un profond sentiment de justice et d'équité.

L'Europe et sa construction politique est toujours pour nous une priorité et un grand chantier, mais elle est aussi à nos yeux un formidable levier et une formidable impulsion pour conduire les réformes qui s'imposent à la France. La réussite de la mise en place de l'euro montre que les Français sont plus demandeurs d'Europe qu'on ne veut bien le dire. Demain, ils seront demandeurs d'une harmonisation sociale, fiscale, accrue. La mise en œuvre des réformes difficiles qui s'imposent, s'agissant des retraites ou de l'État lui-même en sera facilitée, comparaisons obligent.

Ce « plus d'Europe pour la France » nous amène aussi à réaffirmer notre confiance envers les pouvoirs locaux, plus proches et plus attentifs aux attentes au quotidien de chacun.

Poursuivre la décentralisation et re-centrer l'État sur ses missions régaliennes, là où il doit retrouver prestige et autorité (sécurité, justice...), nous permettra de sortir de l'État jacobin injuste et inefficace, qui handicape les Français.

Les Français savent réussir et nous voulons encourager et soutenir la réussite de tous, en leur donnant plus de liberté et de souplesse pour mettre en œuvre leurs idées et leurs initiatives. C'est en redonnant ses lettres de noblesse au mérite, c'est en récompensant l'effort et en rémunérant mieux le travail qu'on redonnera aux salariés, aux entreprises, aux enseignants, aux créateurs confiance en l'avenir.

Enfin, à la logique de guichet et de prestations, nous voulons opposer celle de la responsabilité, individuelle et collective, afin que la solidarité de la nation donne à tous un sentiment de justice. Aujourd'hui, notre pays est écrasé sous le poids des prélèvements obligatoires, sans pour autant être le mieux placé sur l'état sanitaire de la population, l'illettrisme, ou la fiabilité à moyen terme de son système de retraites.

Il y a en France d'immenses réserves de générosité, mais les réformes qui s'imposent devront avant tout donner aux Français le sentiment d'être justes et que chaque euro prélevé servira l'intérêt général.

On dit les Français désenchantés.

Une formidable demande de participation s'exprime et nous pensons que sous la braise, la flamme est prête à se rallumer, pour peu que s'expriment un langage de vérité, un sentiment de justice et des actes de courage.

C'est l'engagement de « la relève des idées ».

POUR SORTIR DE L'ETAT INJUSTE, INEFFICACE ET JACOBIN, LE CHOIX DE L'EUROPE ET DE LA DEMOCRATIE

« Les peuples qui réussiront dans les 20 prochaines années sont ceux dont les Etats accepteront un double transfert de pouvoir : d'abord de l'État vers l'Union européenne compte tenu de la mondialisation de l'économie ; mais plus encore de l'État vers les communautés de base pour libérer les capacités d'initiative, de créativité et d'adaptation des hommes. »

Helmut KOHL

L'Europe est l'avenir de la France, d'abord parce que les Français veulent l'Europe ; le passage à l'Euro a été réussi par le peuple lui-même et non par des

experts: les commerçants, les artisans, les consommateurs se sont appropriés la monnaie et, contre l'avis des cassandres qui avaient prévu les pires désordres et les pires catastrophes, nos concitoyens ont en quelques jours remplacé le Franc par l'Euro; ils ont créé l'Euro.

Ils savent en effet que c'est grâce à l'Europe qu'ils peuvent « apprivoiser » la mondialisation. Les Etats nationaux ne peuvent plus imposer seuls leurs règles aux grands groupes et aux entreprises internationales: l'espace politique des échanges économiques est à repenser; l'Europe est de ce point de vue une chance immense. L'Europe représente pour la France l'avenir de sa propre puissance. Face à ce phénomène l'Europe est le seul outil à l'échelle du monde.

Nous affirmons notre attachement à l'idée européenne. L'Europe des traités illisibles doit céder la place à une Europe démocratique. Dans l'Europe telle qu'elle s'organise aujourd'hui, le pouvoir n'est pas contrôlé par les peuples et les citoyens ne peuvent adhérer à ses choix, parce qu'ils n'ont aucune idée de ceux qui les gouvernent, de leurs compétences. Ils ne peuvent donc les remplacer si les décisions prises en leur nom ne leur plaisent pas. C'est pourquoi, l'instauration d'une démocratie européenne passe par l'adoption d'une Constitution, par l'élection d'un Président pour l'Europe et par la naissance d'une véritable démocratie parlementaire pour tout ce qui touche aux pouvoirs de l'Union.

L'Europe c'est aussi davantage de décentralisation et une profonde réforme des institutions. La plupart des autres pays européens l'ont compris. Le retard pris par la France nous conduit au déclin. Le modèle fondé sur l'omniprésence et l'omnipotence de l'Etat Français a échoué: le poids du secteur public est considérable; il nous conduit à un niveau de prélèvements obligatoires très supérieur à celui des autres pays européens. La France ne peut pas être acteur en Europe et tenir son rang sans réussir à réformer l'Etat. Les axes de la réforme s'imposent eux-mêmes: maîtriser les dépenses publiques et renforcer le pouvoir des citoyens. La France ne tient plus en Europe le rôle qui est le sien; et pourtant l'Europe ne progresse que lorsque la France est forte et s'exprime. Nous devons définir une politique de défense qui trouvera son efficacité en partageant ses moyens avec ceux de nos partenaires. Si notre voix est trop faible, seul le message des autres sera audible. Le renoncement est inacceptable car ce sont les valeurs de notre République qui refonderont un ordre mondial juste et respectueux des droits de l'homme.

A. Le choix d'une Europe démocratique

Les arrangements égoïstes entre gouvernements doivent céder la place à une Europe démocratique dans laquelle les citoyens puissent identifier celui qui exerce le pouvoir, et à qui ils puissent demander des comptes. C'est de clarté, d'identité et de responsabilité qu'il s'agit, car c'est la démocratie qui fera l'Union européenne.

Une Constitution

C'est pour répondre à cette exigence qu'il nous faut une Constitution lisible par tous les citoyens européens. Cette Constitution, véritable contrat passé entre les peuples de l'Union, permettra de définir les objectifs de l'Union, ses principes fondamentaux et établira le partage des pouvoirs, des responsabilités et des compétences. Elle renforcera l'attachement de l'Union aux droits de l'homme et aux libertés publiques par l'intégration de la charte des droits fondamentaux.

Un président pour l'Europe

Un président qui le moment venu pourra être élu pour 5 ans au suffrage universel des citoyens européens le même jour que le Parlement européen (pour un seul mandat). Dans un premier temps, il sera élu par un Congrès composé des députés européens et d'un nombre égal de parlementaires nationaux désignés à la représentation proportionnelle. Nous proposons que ce Président de l'Union soit le Président de la Commission européenne.

Transparence, simplification et participation

- Nous proposons : que soient publiées les délibérations du Conseil lorsqu'il légifère.
- Une plus grande concertation avec la société civile qui doit jouer un rôle plus important entre les pouvoirs publics et les citoyens. La Commission doit consulter en amont le conseil économique et social afin de renforcer le processus démocratique au sein de l'Union
- L'association des collectivités locales et régionales aux politiques de l'Union et à la préparation de la norme communautaire

B. Le choix d'une Europe « puissance » Construire une politique étrangère européenne

D'une Europe simple zone de libre échange nous devons passer à une Europe « puissance ». Dans le domaine de la politique étrangère, l'Union européenne, qui est en passe de devenir la principale puissance économique mondiale, doit exercer une responsabilité accrue dans le cadre d'une coopération renouvelée, et dans l'instauration d'un monde plus équilibré.

La nécessité d'une politique étrangère commune

Après deux décennies de coopération politique croissante, il n'y a plus vraiment de politique étrangère nationale, mais il n'y a pas encore de véritable politique européenne. Le moment est donc venu de franchir un saut qualitatif en proposant une véritable politique étrangère européenne. De Durban à Skopje, en passant par Jérusalem ou Gaza, les Européens ont aujourd'hui un rôle politique important à jouer à côté des autres nations.

Un visage pour la politique étrangère européenne

Un Président qui défend les intérêts de l'Union dans le domaine de la politique étrangère et de la sécurité.

Pour une politique méditerranéenne

Nous devons nous engager dans une politique méditerranéenne sans volonté d'ingérence mais qui tienne compte des liens humains et de l'ancienneté de nos relations et de l'importance des liens humains avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

Œuvrer en faveur de l'élargissement

Il est du devoir et de l'intérêt de l'Union européenne de s'élargir aux pays d'Europe centrale et orientale. L'adhésion de ces Etats favorisera la stabilité et la sécurité du continent.

Ouvrir un débat sur les frontières de l'Europe

Les cinq années à venir doivent voir l'achèvement de la construction de l'Europe en tant qu'Union politique à l'échelle du continent. Cela suppose qu'une décision claire soit prise, en concertation avec les peuples européens sur les frontières extérieures de l'Union.

Préserver la pluralité culturelle

S'il est nécessaire de favoriser un certain niveau de concentration qui permette l'émergence de groupes européens solides capables d'affronter la compétition internationale, nous devons parallèlement renforcer et inventer les outils qui assureront le pluralisme des opérateurs et un certain niveau d'indépendance. Cet objectif ne pourra être assuré que si l'Union européenne se dote d'outils de régulation et définisse une véritable compétence communautaire en matière culturelle.

Construire l'Europe de la Défense

Chacun sait bien aujourd'hui qu'aucun Etat ne peut assumer seul le développement comme l'entretien d'un outil de défense exhaustif. Le dernier projet de loi de programmation militaire en est une criante illustration. Une défense partagée s'impose comme un impératif politique si nous souhaitons continuer à peser dans le concert mondial. Les événements tragiques dans l'ex-Yougoslavie, au Kosovo, et aujourd'hui en Afghanistan, ont révélé les carences d'une Europe qui est contrainte de s'en remettre à l'initiative américaine.

La création d'une véritable communauté de défense, pilier européen de l'Alliance atlantique

Construire l'Europe de la Défense est la seule manière de réformer l'OTAN. Cette réforme doit être entreprise à l'intérieur des structures de l'alliance atlantique et non en parallèle avec elle, au risque d'aboutir à la construction d'une coquille aussi vide de sens et de moyens que l'était l'Union de l'Europe Occidentale.

Le renforcement des capacités stratégiques européennes, l'harmonisation de nos politiques d'équipement

- Il s'agira de doter les européens d'une véritable capacité commune de recueil et de traitement de l'information ainsi que d'un système de commandement adapté à la prévention et à la gestion des crises.
- Une priorité absolue mérite à cet égard d'être donnée à l'exploitation de l'espace. Il nous faut avancer d'urgence sur la mise en œuvre d'un système spatial de renseignements qui dépasse de loin les seuls besoins militaires.

La création d'une véritable agence européenne de l'armement

Après les attentats du 11 septembre dernier, le renforcement de la capacité d'action internationale de l'Union européenne est plus urgente que jamais. L'industrie d'armement européenne doit devenir aujourd'hui une priorité, à l'image de la réalisation de l'avion de transport militaire européenne l'Airbus A400 M. C'est la raison pour laquelle la construction d'un nouveau porte-avions devra être réalisée dans le cadre européen.

L'assistance et les secours en faveur des populations en détresse

L'Union européenne doit se doter des moyens d'une capacité d'engagement et d'une logistique rapide afin de réaliser des opérations ponctuelles et complexes dans les domaines aussi variés que la lutte contre le terrorisme ou l'aide humanitaire.

Création d'un institut européen de défense

La création au 1er janvier 2002, grâce à l'impulsion de la présidence belge, d'un institut d'études de sécurité de l'Union européenne (IESUE) par transformation de celui de l'UEO à Paris est un nouveau pas encourageant. Bien que transformé en Agence de l'UE, l'Institut restera néanmoins sous « tutelle » du Conseil auquel

il rendra compte. Au-delà des nécessaires travaux de recherche pour forger une culture stratégique commune, il faut que l'Institut s'attache, sur le modèle français de l'IHEDN, à cultiver et nourrir un esprit européen de défense dans l'ensemble de la société civile européenne.

C. L'Europe comme modèle et origine du nouvel équilibre mondial

Les questions de la régulation de la mondialisation et de la gouvernance se posent aujourd'hui avec une acuité nouvelle. Le 11 septembre dernier nous avons compris que le monde avait changé. Nous allons désormais être conduits à repenser notre sécurité collective, mais également nos alliances. Nous devons aujourd'hui porter l'Europe sur la scène internationale. L'Europe unie a la puissance nécessaire pour parler d'une voix égale. Ce nouvel équilibre changera le monde.

L'Europe : un modèle

Les Etats européens ont trouvé une réponse : la création d'un Etat fédéral européen qui respecte la richesse des diversités culturelles et linguistiques en construisant l'unité nécessaire pour atteindre la puissance nécessaire dans un environnement mondialisé.

Notre responsabilité est de proposer l'Europe comme modèle aux régions du monde qui restent encore prisonnières des rivalités identitaires ou ethniques.

Un monde solidaire et responsable

Nous voulons conformément aux valeurs européennes :

- favoriser une éthique de la générosité, de la solidarité mais également de la responsabilité ;
- qu'émerge un nouvel ordre international respectueux des droits de l'homme ;
- étendre la justice internationale par la création d'une Cour pénale, reconnue par l'ensemble des Etats membres des Nations Unies.
- Valoriser la société civile internationale

La réponse à la mondialisation doit passer par la reconnaissance de nouvelles expressions démocratiques. Pour que les intérêts des peuples soient pris en compte : les organisations internationales traitant de la culture, du travail, de la sécurité ou de la finance, qui actuellement travaillent séparément de manière autonome doivent être refondées et disposer de plus de force légale. D'autre part le rôle des ONG devra être renforcé.

La réduction de la pauvreté comme ambition

La pauvreté et son cortège d'exclusions ont progressé rapidement pendant les vingt dernières années. Tous les continents ont été touchés par ce phénomène. Le tiers-monde comme les pays développés. Actuellement les grands accords internationaux concernant la pauvreté ne prévoient pas de sanctions dissuasives à l'encontre de pays qui ne respectent pas leur engagement. Des traités internationaux concernant la pauvreté, la corruption, l'environnement seront aussi contraignants que les accords de l'organisation mondiale du commerce.

La richesse au service de lutte contre les pandémies

Nous voulons nous engager dans une politique de développement sanitaire en luttant notamment contre la pandémie du SIDA, une priorité internationale. A

cette fin, nous proposons notamment une taxation sur les transferts de capitaux internationaux.

Rassembler la Francophonie

La France a établi avec l'Afrique, le Maghreb, le Vietnam, le Cambodge et tous les pays de la francophonie des liens d'amitié fraternelle. Nous ne devons pas les dilapider mais les faire fructifier, en maintenant nos liens bilatéraux, mais aussi en encourageant nos partenaires de l'Union européenne à s'engager sur le plan politique et économique, dans les zones, où ils sont encore trop absents.

Nous voulons :

- une politique étrangère axée sur la francophonie ;
- développer les relations avec l'Afrique dans le cadre d'un partenariat euro-africain.

D. Libérer la démocratie française

La France est une démocratie bien singulière : la concentration des pouvoirs au sommet de l'État a donné naissance à un régime d'irresponsabilité totale ; aucun contre-pouvoir réel ne rééquilibre les pouvoirs de l'exécutif ; le Parlement est devenu un théâtre d'ombres ; la démocratie locale est constamment confisquée par les réflexes jacobins du pouvoir parisien ; la démocratie sociale n'en est qu'à ses balbutiements.

C'est autant dans la pratique que dans les textes que notre République doit changer. Il n'est pas nécessaire de réécrire la Constitution, mais de la faire évoluer et de l'adapter aux temps nouveaux. Nos compatriotes attendent un renouveau des comportements démocratiques : l'adoption d'une culture de l'action, d'une culture du contrôle et de la responsabilité.

Pour nous, la démocratie c'est un Président responsable, un pouvoir législatif authentique, et un pouvoir judiciaire fort et indépendant.

Mais la priorité est de remettre le citoyen au cœur de la démocratie française en lui donnant plus de pouvoir.

Clarifier les rôles

- Un partage des rôles plus clair entre le Président de la République et le Premier ministre ;
- Le renforcement du Parlement pour vivifier le dialogue entre l'exécutif et le législatif ;
- Un pouvoir judiciaire fort, indépendant et efficace. Il est temps d'assurer l'indépendance de la justice en donnant au Conseil supérieur de la magistrature compétence totale pour la nomination et la promotion des magistrats tant du parquet que du siège.
- C'est aussi maintenir le lien entre le Garde des Sceaux et le parquet dans un système transparent. Les instructions doivent dans tous les cas être écrites et jointes au dossier.

D'avantage de pouvoirs au citoyen Nous proposons :

- l'introduction du référendum et de lois d'initiative populaire sur les grands sujets de

- société ;
- des corps intermédiaires largement associés pour valoriser davantage le rôle de la société civile ;
- davantage d'e-démocratie pour un dialogue plus direct avec les citoyens.
- Moderniser les scrutins
- Nous proposons que le vote blanc soit reconnu.
- Nous introduirons un mode de scrutin à l'allemande pour le scrutin législatif combinant vote proportionnel et scrutin majoritaire afin d'éviter l'écrasement des minorités, de favoriser l'émergence de majorités d'idées et de sortir de la logique archaïque du bloc contre bloc.

Cohérence et visibilité

- Nous fixerons par loi organique 16 ministères et donc 16 ministres pour cesser de balloter les administrations d'un ministère à l'autre : justice, finances, sécurité, défense, affaires étrangères, solidarité, santé et sécurité sanitaire, environnement, équipement-transport et logement, économie, sport, décentralisation et réforme administrative, agriculture, éducation, recherche et universités, culture et affaires européennes.
- L'interdiction absolue de cumul des mandats pour les ministres car il s'agit d'un métier à temps plein !

Réorganiser la fonction publique

Les fonctionnaires de la génération actuelle attendent que leur compétence professionnelle soit revalorisée. Le modèle français de service public ne tient que par la qualité de ses agents. Ce sont les fonctionnaires de terrain qui sauvent la France de ses pesanteurs bureaucratiques.

- Il s'agira de lever les obstacles juridiques et organiser la mobilité au sein de l'administration pour instaurer de réels passages entre les fonctions publiques.
- Qu'ils le prennent ! leur disions-nous.

Malheureusement pour la France, ils ne pouvaient rien nous prendre, ils ne nous ont rien pris. Une réforme politique ne se fait pas dans le pur éther de l'indéterminé.

Elle a ses conditions. Le Roi de France est placé par la nature de son pouvoir dans les conditions qui lui permettent d'accorder, sans dommage pour lui, bien des libertés nécessaires. Le chef d'État républicain, ou le parti qui fait ce chef, est un chef-esclave, placé dans des conditions telles que la tyrannie centraliste est l'outil nécessaire de son autorité. Il est conduit par tout ce qu'il a de forces agissantes, par tous ses intérêts vivants et conscients, à s'attacher les citoyens en qualité de fonctionnaires ou de sportulaires et à absorber toute la société dans l'État.

Ces humiliantes nécessités doivent créer des habitudes d'esprit. Ces habitudes-là, vous les connaissez : un petit esprit césarien, un désir de tracasserie et de vexation tatillonne, né de l'ombrageux sentiment de ce qu'un pouvoir ainsi possédé renferme d'instable, de caduc et de misérable. De là, des mœurs étroites, mesquines, sans générosité, sans franchise. Mais, inversement, un état d'esprit tout contraire tel que celui de l'auguste fils du Comte de Paris, légitime héritier du Comte de Chambord, suggère une largeur de vues, une généralité de pensées qui le dispose à simplifier et à assouplir les divers éléments des services soumis à l'autorité morale de son

antique Droit et de son exil transitoire. Un tel prince aimera l'honnête liberté de ses serviteurs. Il pourra donc leur dire, comme Monseigneur le Duc d'Orléans dans la belle lettre que je rappelle: « Je ne me prononcerai pas sur le détail. Un Prince qui aurait la prétention de le régler d'avance sera peu de chose. Un Prince qui ne se déclarerait pas sur les principes ne serait rien. » Expression très pure d'un caractère pleinement, profondément, instinctivement décentralisateur.

Eh bien! dans ces conditions intellectuelles et morales, il devait arriver que, du fond de l'exil, ce Prince, pénétré des principes essentiels de la politique, saisît volontiers toute occasion de traduire une telle pensée par des actes concrets. Il y a déjà bien des années, la division régionale fut essayée par Monseigneur le Duc d'Orléans, autour de Bordeaux, de Toulouse, de Lyon et dans les provinces de l'Est. Les succès variés de ces épreuves partielles ont étendu peu à peu le système. La division générale qui a suivi n'a pas été une simple anticipation de l'avenir. Cet acte a ses racines dans le passé. Il en continue d'autres. Il se classe à la suite d'actes antérieurs. Consécutivement à chaque promesse, l'exécution régulière en est poursuivie. Tandis qu'un Gouvernement établi, mais établi sur des bases aussi fausses que fragiles, démontre chaque jour sa parfaite impuissance et sa déloyauté méthodique, un Gouvernement qui demeure à construire prolonge sans faiblir sa pensée maîtresse par des actes qui en dégagent une par une toutes les conséquences de bonne foi et de bon sens.

Monseigneur le Duc d'Orléans n'a pas eu besoin de régner pour donner aux républicains l'énergique leçon de politique expérimentale dans laquelle il a fortifié son autorité en développant la fonction de ses Délégués et en étendant les franchises de ses fidèles.

Voilà des résultats, ils sont effectifs. Ils permettent d'en concevoir et même d'en prévoir bien d'autres. Monseigneur le Duc d'Orléans disait en 1900 que la décentralisation comporte « un problème d'organisation géographique ». Le problème n'a été qu'effleuré par l'institution de cadres nouveaux. Les assemblages de provinces que forme chacune des dix délégations régionales « tendent à se rapprocher » des délimitations traditionnelles et rationnelles, sans pouvoir encore se confondre avec elles. Mais il est satisfaisant pour la pensée, il est émouvant pour les éléments profonds de notre cœur français, de constater que les grandes lignes de la réédification nationale sortent déjà de terre et dessinent le monument.

Cette émotion est pleine d'encouragement et d'espérance. Marcel Sembat, socialiste, a écrit que, fatalement, si les choses restaient ce qu'elles étaient, l'idée royaliste remplacerait l'absence d'idée républicaine. Les choses ne sont pas restées ce qu'elles étaient. Les choses ont fait comme les idées. Elles se sont transformées de plus en plus, mais dans notre sens.

Doc 6 : Philippe Pétain, La Révolution Nationale, 8 juillet 1941

« (...) »

Le régime électoral, représentatif, majoritaire, parlementaire, qui vient d'être détruit par la défaite était condamné depuis longtemps par l'évolution générale et accélérée des esprits et des faits dans la plupart des pays d'Europe, et par l'impossibilité démontrée de se réformer.

En France, il donnait tous les signes de l'incohérence attestée par la substitution chronique des décrets-lois à la procédure législative régulière.

L'inconscience en matière de politique étrangère ajoutait à ces signes un présage de catastrophe.

Cette catastrophe est une conclusion.

Nous sommes dans l'obligation de reconstruire. (...)

Pour des raisons de tous ordres et d'une extrême complexité, la France est entrée dans une des grandes crises de son histoire.

Voilà le fait qui domine et commande toute la Révolution nationale. Voilà le point de départ de la constitution nouvelle, qui sera œuvre organique et durable ou travail artificiel et éphémère.

Les problèmes à résoudre découlent les uns des autres.

Le premier consiste à remplacer le "peuple souverain" exerçant des droits absolus dans l'irresponsabilité totale, par un peuple dont les droits dérivent de ses devoirs.

(...)

Un peuple est une hiérarchie de familles, de professions, de communes, de responsabilités administratives, de familles spirituelles, articulées et fédérées pour former une patrie animée d'un mouvement, d'un élan, d'un idéal moteur de l'avenir, pour produire à tous les échelons une hiérarchie des hommes qui se sélectionnent par les services rendus à la communauté, dont un petit nombre conseille, quelques-uns commandent et au sommet un chef qui gouverne.

La solution consiste à rétablir le citoyen, juché sur ses droits, dans la réalité familiale, professionnelle, communale, provinciale et nationale.

C'est de cette réalité que doit procéder l'autorité positive et sur elle que doit se fonder la vraie liberté, car il n'y a pas, et ne doit pas y avoir de liberté théorique et chimérique contre l'intérêt général et l'indépendance de la nation.

Je me propose de recomposer un corps social d'après ces principes. (...)

La Révolution nationale signifie la volonté de renaître, affirmée soudain au fond de notre être, un jour d'épouvante et de remords; elle marque la résolution ardente de rassembler tous les éléments du passé et du présent qui sont sains et de bonne volonté, pour faire un État fort, de recomposer l'âme nationale dissoute par la discorde des partis et de lui rendre la conscience aiguë et lucide des grandes générations privilégiées de notre histoire, qui furent souvent des générations de lendemain de guerres civiles ou de guerres étrangères.

La constitution (...) doit avoir une "vertu d'enseignement" qui est le caractère distinctif des bonnes lois. À cet égard la Constitution couronne l'œuvre de l'école.

Or, l'école est le prolongement de la famille. Elle doit faire comprendre à l'enfant les bienfaits de l'ordre humain qui l'encadre et le soutient.

Elle doit le rendre sensible à la beauté, à la grandeur, à la continuité de la patrie. Elle doit lui enseigner le respect des croyances morales et religieuses, en particulier de celles que la France professe depuis les origines de son existence nationale.

J'ai dit à maintes reprises, que l'État issu de la Révolution nationale devait être autoritaire et hiérarchique.

(...)

Hier, l'autorité procédait du nombre, incompetent, périodiquement tourbillonnant ; elle s'obtenait par le moyen d'une simple addition.

(...)

L'autorité (...) doit procéder d'abord d'un principe immuable qui est le fondement de la formation, du développement de la grandeur et de la durée de tous les groupes naturels, et sans lesquels il n'y a ni peuple, ni État, ni nation.

L'autorité doit procéder en second lieu de tout ce qui, dans un peuple, représente la durée qui relie le passé à l'avenir et assure la transmission de la vie, du nom, des biens, des œuvres, en même temps qu'un idéal et une volonté commune et constante.

Cette source d'autorité au second degré, vous la trouverez dans la famille, dans la commune qui est une fédération de familles, dans les métiers, dans les professions organisées, dans les pays fédérés en provinces qui ont marqué l'esprit français d'une empreinte indélébile, au point que chacun se vante d'être de celle-ci et non de celle-là.

Par État hiérarchique, j'entends remembrement organique de la société française.

Ce remembrement doit s'opérer par la sélection des élites à tous les degrés de l'échelle sociale. (...)

La sélection des chefs (.). La constitution devra la favoriser et la fixer en déterminant sa fonction dans tous les rouages de la société, de la base au sommet.

Elle rétablira cette qualification générale (...) en fondant le droit de citoyenneté, non plus sur l'individu épars et abstrait, mais sur la position et les mérites acquis dans le groupe familial, communal, professionnel, provincial et national ; sur l'émulation dans l'effort, sur l'intelligence tendue vers le bien de la communauté, sur les services rendus dans tous les cadres de l'activité humaine.

(...) Le goût de la responsabilité est le signe distinctif du chef. (.)

Nous avons pratiqué un régime politique où le principe de l'irresponsabilité était posé de la base au sommet de l'État (...) ; c'est pourquoi nous en sommes sortis par la porte du malheur.

(...)

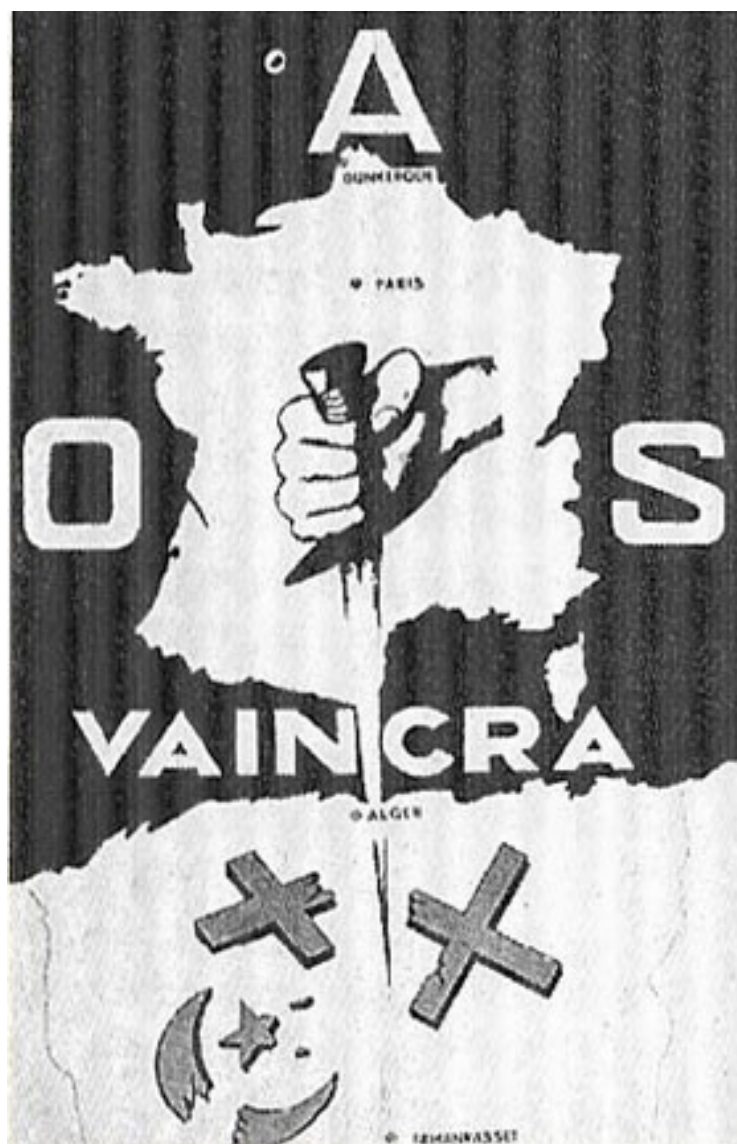
Le salut de la patrie étant la suprême loi, c'est sur elle que se fonde la légitimité de la Révolution nationale et de la constitution qui lui donnera son armature et son couronnement.

Au cours des années où notre destin allait à la dérive, le peuple a été sourd aux avertissements. Qu'il m'entende aujourd'hui (.).

Le peuple français porte son avenir en lui-même, dans la profondeur des soixante générations qui vous ont précédés sur notre sol et dont vous êtes les héritiers responsables.

Cet avenir, il ne le découvrira que par l'application résolue et réfléchie, qu'il mettra à retrouver le sens de sa grandeur et celui de sa mission impériale. »

Doc 7 : Tracte de l'OAS, 1961



Les gauches françaises

Le Girondisme

Doc 9 : Michel Rocard, Discours au Congrès national du Parti socialiste, Nantes, 1977

« Enfin, les difficultés commencent ! C'est par ce cri, vous vous en souvenez peut-être, que Bracke-Desrousseaux, l'un des dirigeants Socialistes de l'époque, avait salué la victoire du Front Populaire. Vous êtes tous, ici, conscients que nous avons de grandes chances de pousser tous le même cri en mars prochain, sinon un peu avant. En effet, un des avantages de voir l'incertitude s'estomper peu à peu dans les sondages — encore que rien ne soit gagné d'avance... attention, camarades ! - c'est de nous obliger à nous occuper non seulement de préparer une victoire électorale, mais aussi, et de plus en plus, de ce qui se passera après. Et nous savons tous aussi

que si la Gauche au pouvoir devait échouer aussi rapidement qu'à la Libération, ou sous le Front Républicain, c'en serait à nouveau fait de nos espérances pour de longues dizaines d'années. Nous n'avons même pas le droit d'en prendre seulement le risque!

(applaudissements)

Alors, quelles difficultés? Quelle réponse politique à ces difficultés? Et en brèves remarques conclusives, quel parti pour porter la réponse politique à ces difficultés? Quelles difficultés? Je ne veux ni réduire le champ de l'économie aux nationalisations, ni faire semblant de croire que l'économie ce n'est pas, d'abord, de la politique. Les difficultés, c'est naturellement de celles du pouvoir que j'ai à parler, mais n'oublions tout de même pas celles de l'avant, car la première, c'est d'accepter l'idée qu'il pourrait y en avoir. Si l'impréparation, la suffisance, le mépris des données techniques des problèmes, le refus de reconnaître l'existence des contraintes les plus lourdes, attitudes que l'on rencontre déjà ici ou là dans le Parti, se répandaient à l'excès, alors c'en serait fait de nos chances! La deuxième difficulté, elle aussi, il faudra l'avoir surmontée avant les élections. Elle consiste en ce que l'opinion publique devine aussi bien que nous la nature des problèmes auxquels nous nous heurterons et elle ne nous fera véritablement confiance que si nous avons la lucidité de les reconnaître et le courage d'y répondre. L'heure des choix est venue. La victoire elle-même est à ce prix. Mais, naturellement, les difficultés les plus lourdes, c'est au pouvoir que nous les rencontrerons si nous y accédons. Or, même si nous les faisons très vite, ce qu'il faut souhaiter, et là-dessus nous sommes d'accord, la mise en route de la planification démocratique, des nationalisations réussies — car c'est difficile à faire des nationalisations réussies, il en est de ratées, voyez l'Angleterre et l'Italie, souvenez-vous des Messageries à la Libération en France — tout cela ne donnera des résultats efficaces qu'au bout de deux ans et demi ou trois. Si nous les avons passés, bien des choses seront déjà réglées, et cela commence avant. Cela commence avec le prix qu'il faut payer pour le passé d'injustices de la France. Il est scandaleux que la moitié des vieux de France vivent avec moins de la moitié du revenu minimum reconnu comme vital! Il est scandaleux que le travailleur sans qualification soit payé un tiers moins que dans le pays voisin, en Allemagne il est scandaleux que les Allocations familiales soient dérisoires par rapport aux charges qu'elles sont censées couvrir! À tout cela nous devons mettre fin, les travailleurs l'espèrent, l'attendent, nous nous y sommes engagés, nous avons eu raison.

(Applaudissements)

Mais injecter 50 milliards de francs lourds dans l'économie française en quelques mois et alourdir les charges des entreprises en salaires et charges sociales, entraînent des conséquences. C'est tenable, on le sait. Grenelle l'a montré, mais ce n'est point facile et nous ne pouvons écarter d'abord quelques faillites ici ou là, donc du chômage en plus, malgré tout l'effort que nous ferons sur ce point par ailleurs, ni non plus et surtout des hausses de prix et un déficit de commerce extérieur accru. Cela tout le monde le sait. Les problèmes de gestion très difficiles que cela nous posera ne sont pas mon propos ici. Un Congrès ne fait pas de gestion, sauf à en dire seulement, justement, que le bénéfice du plan et des nationalisations viendra après. Mais la difficulté politique, elle, se décrit très bien. Faute, pour la Gauche et les milieux qu'elle influence, d'avoir surmonté à temps la dominante monétaire ou marchande, que nous héritons tout à la fois de la Société de consommation capitaliste et d'une mauvaise lecture du marxisme, nous n'avons pas encore réussi, dans l'opinion, à faire apparaître les enjeux de responsabilités, de diffusion du pouvoir, de dignité des

hommes, des femmes, des citoyens, des travailleurs, bref, les enjeux d'autogestion, les enjeux de pouvoirs, comme déterminants par rapport aux enjeux monétaires.

Si nous ne comblons pas ce retard, la méfiance pourrait naître dans les rapports entre le gouvernement et le mouvement syndical, voire dans les rapports entre le Parti Communiste et le Parti Socialiste, peut-être même au sein de notre propre Parti. Si jamais elle devait naître, cette méfiance, elle trouverait sa source dans les difficultés qu'aurait le gouvernement de la Gauche à maîtriser complètement cette correction initiale des inégalités que nous entendons faire, soit — c'est heureusement peu probable — que ce gouvernement s'inquiète à tort et trop tôt et ne tienne pas ses engagements; je veux en exclure l'hypothèse: soit qu'il en maîtrise mal les conséquences et que les corrections nécessaires deviennent, du coup, excessives: soit surtout, et c'est là le vrai problème que le temps nécessaire à la complète réalisation de ces engagements dans des conditions compatibles avec le maintien en bon état de marche d'une économie française, ne se passe en une attente inquiète et un harcèlement revendicatif prématuré au lieu d'être compris comme le moment décisif de la lutte pour une nouvelle décision du pouvoir.

(Applaudissements)

Souvenez-vous, mes camarades. « Le seul projet de la Droite: garder le pouvoir, mon premier objectif: vous le rendre ». C'était la phrase de François Mitterrand aux Français en mai 1974: ce premier objectif, il est toujours le premier, c'est par celui-là que tout commencera. (Applaudissements) Alors, quelle réponse politique appellent ces difficultés? Pour éclairer cette réponse, je veux revenir sur ce que j'appellerai la contradiction du temps et de la confiance. Une victoire de la Gauche, en France, après vingt ans et puis de mauvais souvenirs de ce qui avait précédé juste avant, ce sera une immense espérance, et l'immense espérance que beaucoup de choses soient faites tout de suite. Or, nos moyens, nos outils, notre plan, ces nationalisations, ce ne sera pas tout à fait tout de suite. La contradiction, elle est là. La désespérance pourrait commencer là. La désespérance qui nous affaiblirait. Le pouvoir vous savez bien que ce n'est pas le droit de faire des décrets, de voter des budgets. C'est un rapport de force fondé sur une confiance de la masse populaire, des masses ouvrières en lutte dans le gouvernement qui les représente. Ce n'est pas autre chose. (Applaudissements) Le moyen de surmonter cette contradiction-là, c'est la clarté du projet, et notamment en ce qui concerne la netteté des différentes étapes de réalisation de ce projet. Pour revenir à l'économie et aux nationalisations, il me faut éclairer ce problème de la clarté du projet. Il y a deux cultures politiques dans la Gauche française. Ainsi est fait notre passé.

C'est peut-être notre richesse. Mais le fait

est qu'il y en a deux. La plus typée, qui fut longtemps dominante, elle est jacobine, elle est centralisatrice, elle est étatique, elle est nationaliste, elle est protectionniste. La République a détruit les autonomies provinciales pour assurer sa propre consolidation, a centralisé à outrance plus que nulle part au monde l'appareil scolaire pour en assurer la laïcité, a financé les grandes infrastructures économiques pour en contrôler la géographie, en tuant par là le développement économique de toutes nos régions, vous le savez bien. Elle a protégé longtemps l'activité interne du pays, ce qui a retardé le développement du capitalisme industriel français.

La classe ouvrière française est entrée de plain-pied dans cette logique: mouvement revendicatif, refus des responsabilités partielles, appel à l'état central. Cette culture a en outre, curieusement l'autorité d'un marxisme capté par ceux qui n'en sont pas les vrais héritiers, car enfin, camarades, souvenez-vous de vos lectures,

le Socialisme, qu'est-ce que c'est pour Marx, sinon par-delà la victoire de la lutte des classes, le dépérissement de l'État, la société associative, l'organisation de la production sur la base de l'autodétermination des travailleurs. Voilà le marxisme. (Applaudissements)

Imaginez un instant, mes camarades, ce que serait en France le débat dans la Gauche française, si le premier traducteur de Marx, dont nous avons ensuite respecté les mots comme un Talmud, avait au hasard de la plume écrit « autogestion » au lieu « d'autodétermination » des travailleurs... Imaginez... (Applaudissements)

C'est ce marxisme-là, le vrai qu'il faudrait voir redécouvert davantage encore. Il y est un peu dans nos stages, dans nos écoles de formation, en faisant abstraction de la déviation de Lassalle, de Lénine et de Guesde qui, de son vivant avait fait dire à Marx lui-même : si c'est comme ça que vous me comprenez, je ne suis pas marxiste. Il fallait le dire. L'autre culture qui réapparaît dans la Gauche française d'aujourd'hui, elle est là, elle est décentralisation, elle est régionaliste, elle refuse les dominations arbitraires, celles des patrons comme celle de l'État. Elle est libératrice, qu'il s'agisse des majorités dépendantes comme les femmes ou qu'il s'agisse des minorités mal accueillies dans les corps sociaux : jeunes, immigrés, handicapés. Cette culture se fait fi du règlement et de l'administration. Elle préfère l'autonomie des collectivités de base et l'expérimentation. Cette culture-là, c'est celle de nos quinze thèses sur l'autogestion, curieusement votées à l'unanimité puisque le problème est aujourd'hui de savoir si cette unanimité-là, nous sommes capables d'en tirer la monnaie de la pièce.

Le Programme commun de gouvernement que tous ici nous défendons, soutenons, développons, est un honnête et bon compromis entre ces deux cultures, à l'horizon des cinq premières années. Le moment de l'actualiser n'est sûrement pas le moment d'oublier l'originalité de notre propre apport, car la grande aventure de l'union de la Gauche, à travers son programme commun, c'est d'abord la synthèse de nos deux cultures. Je suis d'ailleurs optimiste quant à notre propre conviction à nous. Socialistes, car, de cette culture-là, la plus belle expression écrite que j'en connaisse, c'est celle de l'hymne que nous chantions hier soir.

Relisez ces paroles, elles vous engagent : — Rendre la parole — décider nous-mêmes — libérer nos vies des chaînes de l'argent — écrire notre histoire à la première personne — être enfin des hommes et non des instruments.

(Applaudissements)

Ces paroles engagent ! En quoi mes camarades le projet. Socialiste que porte avec elle cette culture-là fournit-il une réponse politique à nos difficultés économiques prochaines, en permettant de surmonter la contradiction du temps ou de la confiance ? Tout simplement lorsqu'il fournit les réponses aux trois questions fondamentales qu'une expérience Socialiste en pays développe doit résoudre, pour réussir enfin, et auxquelles ni la tradition sociale-démocrate, ni la tradition Communiste n'ont jusqu'ici depuis le début du siècle apporté de conclusions satisfaisantes. La première de ces questions, c'est celle de l'État. Les expériences Socialistes, dans le passé se sont trop souvent traduites par un renforcement considérable des pouvoirs de l'État et sur une longue période, pour que quiconque aujourd'hui, quand il observe ces sociétés, croie encore au discours d'école qui présentait cela comme un détour provisoire. Alors, le problème français il est de reconstituer une société civile comme dit Gramsci, une société politique un tissu démocratique qui ne se confonde pas avec l'État, et cela emporte 3 conditions : La première, c'est la décentralisation : créer des régions, garder nos communes, cette école de base de la démocratie, créer

ce niveau municipal du canton rural ou de l'agglomération où doit être le pouvoir de micro-décision pour les infrastructures économiques, dont l'absence maintient le moyen de la tutelle de l'État. La deuxième condition, c'est l'expérimentation sociale. C'est de pousser ce troisième secteur de notre économie, celui où se retrouvent les coopératives, les mutuelles, les associations, les entreprises totalement autogérées de demain, car il faudra expérimenter. Le troisième secteur, c'est celui de l'appareil économique central et là nous tombons sur les nationalisations. Le risque qui se prend avec elles, c'est l'étatisation. Il ne suffit pas. Christian Pierre, de dénoncer ce risque. Encore faut-il voir les moyens de *l'exclure*...

{Applaudissements). Et c'est d'abord de conduire le rythme des nationalisations au rythme que nous sommes capables de contrôler précisément, que les travailleurs sont capables de contrôler précisément pour qu'elles ne redeviennent pas étatisation. Comment allonger la liste avant d'avoir d'abord vérifié sur nos premiers engagements que nous en étions capables? Quel risque considérable!

Le président — Je te demande un effort de concision.

Michel Rocard — Je vais tenter de le faire, mais nos conventions n'étaient pas d'un quart d'heure.

Je résume. Deuxième élément: concevoir que ces nationalisations doivent être un outil de notre politique industrielle et non pas un principe fondamental du Socialisme, car ce principe fondamental, c'est l'autogestion, c'est la gestion directe, ce n'est pas l'étatisation. Nous nationalisons pour répondre au contrôle nécessaire de l'économie et pas pour respecter des dogmes. Là-dessus Fabius avait raison. (Applaudissements) Enfin, et vous le savez bien, il faut que la montée du contrôle des travailleurs se fasse partout à la fois. N'oublions pas le privé. Le contrôle, c'est aussi un long apprentissage dans la lutte des classes et dans la gestion de ses conséquences victorieuses. Il ne montera pas avec une différenciation d'un secteur public et d'un secteur privé, où cela serait oublié. La classe dite ouvrière, son expérience, ses grandes considérations syndicales sont là pour en faire la synthèse. Publique comme privée, et les mutations de travailleurs sont suffisantes pour créer cette nécessité. Alors, pas trop d'isolement. Je viens aux questions de détail, et là je ne comprends plus. D'abord, si j'ai bien entendu Christian Pierre, j'ai eu l'impression que la synthèse s'éloignait, mais soyons plus sérieux. Comment, Christian? Entre des obligations d'entreprise et des bons d'état, tu imagines que les bons d'état, eux, n'iraient pas à la Bourse? Mais alors tu imagines qu'ils sont non cessibles? Et que leurs malheureux détenteurs ne pourraient plus s'en débarrasser? Et alors? (Applaudissements) C'est la forme la plus fondamentale de la spoliation. Tu as employé 17 fois le mot « sérieux » dans ton intervention, je ne le renverrai pas trop, mais quand même! Quant à la réversibilité, camarades, enfin qui ici, ayant un peu lu de Marxisme — il n'est pas nécessaire d'en avoir lu beaucoup — osera dire que le problème de la réversibilité des nationalisations dépend en quoi que ce soit des techniques juridiques et financières de la conquête du pouvoir? Moi je dis que cela dépend du seul rapport des forces. (Applaudissements) Qui d'ailleurs entre vous — regardez la contradiction — ne sait pas qu'on peut rendre réversible même l'enseignement, même la Sécurité sociale, même les P.T.T.? Ils étaient pourtant, sur le plan de la technique juridique de la prise du pouvoir, sous des garanties authentiques, alors que personne ne le fait pour la S.N.C.F. qui est pourtant une société anonyme de droit privé, où les actionnaires privés doivent avoir 33 % du capital. C'est une manière de nationaliser qui est tellement incriminée aujourd'hui... Enfin je vais reparler d'être sérieux, je m'en excuse. Et puis alors j'ai entendu, et c'était lancinant, la référence à la lancinante obligation de faire des bénéfices. Alors

là, camarades, il faudrait bien se comprendre. L'État, lui, n'est pas là pour cela. La charge des retraites, de la justice, de la santé, de la petite enfance, etc., il faut la financer, et l'État, il finance cela avec des recettes. On peut équilibrer, on peut ne pas équilibrer, pas de dogme là-dessus. Mais si dans son appareil productif l'État n'est pas capable d'assurer que là il y a production, qu'il y a supériorité de la valeur des ventes sur les coûts, quelles que soient les servitudes, alors là où allons-nous ! Qui paiera, camarades ? Ou bien c'est l'assurance généralisée à 40 % d'inflation la première année, 100 % la seconde année. Là aussi, mes camarades, j'ai le regret de vous demander d'être sérieux, je vous renvoie le bébé !

(Applaudissements) Quant au débat sur les filiales, lui aussi m'étonne. Parlons clair, c'est un débat sur le fait de savoir si ce qui nous intéresse maintenant, c'est la propriété des bâtiments, des stocks, des machines et des camions ou si c'est le pouvoir, et je pense qu'il s'agit du pouvoir. Réfléchissez simplement à ceci : toute technique de nationalisation qui prétendrait approcher directement l'évaluation des valeurs actives, des terrains, des bâtiments, des machines et des stocks ouvre quatre à cinq ans de contentieux devant les tribunaux français et internationaux, et met toute notre activité à l'étranger et toutes nos entreprises nationalisées dans une paralysie juridique totale. Voilà pourquoi nous n'entendons pas prendre ces techniques-là. Voilà un argument sérieux qu'il faudrait peut-être ne pas oublier quand nous en parlerons ce soir, et par rapport à cela, tout le reste est poésie ! (Applaudissements) C'était quelques remarques disparates sur la question de l'État. J'irai plus vite sur les autres. La deuxième question que la Gauche au pouvoir doit résoudre, c'est celle du risque et de la sanction économiques. Il faut bien, si nous sommes en Congrès, avoir le courage d'appeler un chat un chat et de prendre les questions de face. Toutes les expériences Socialistes qui ont fait disparaître le risque et la sanction économiques ont été conduites à adopter un modèle de développement et d'organisation bureaucratique, et celui qui l'a reconnu avec les phrases les plus étonnantes et les plus profondes est un marxiste de pure culture. Charles Bettelheim, observant Cuba, écrivait : « quand on cesse de compter, ce qu'on cesse de compter c'est d'abord la peine des hommes ». (Applaudissements) Comment dès lors assurer ces deux fonctions nécessaires, le risque, la sanction ? En les définissant par rapport à des critères d'utilité sociale et pas exclusivement des critères de rentabilité capitaliste. Là, mes camarades, est le rôle du plan qui oriente, qui impulse, qui encadre, qui canalise, qui sélectionne et qui corrige. Mais le marché continue d'assurer la fonction d'expression d'une demande qui est indifférenciée, quand vous faites votre marché, quels que soient vos applaudissements dans cette salle, vous vous moquez du point de savoir si l'article que vous achetez est produit par une coopérative, par une société publique ou par une société privée, il vous faut de la qualité et à bas prix !

D'autre part le marché reste aussi l'instrument de mesure des résultats, quelles que soient les scories qu'il porte avec lui, et Dieu sait s'il en porte, et c'est au plan de les faire disparaître, si nous tuons cette vocation du marché, alors à mon avis c'en est fait de l'expérience Socialiste en France. Faute de le comprendre, de l'accepter, de le reconnaître, avec une terminologie qui ne se cache pas derrière son doigt, et qui appelle un chat un chat, nous irions à la faillite financière la plus rapide.

La troisième question à ce titre, c'est celle de la dynamique internationale. Si nous n'avons pas sur ce point une stratégie économique et politique offensive, alors nous sombrerons dans le protectionnisme, et qui dit protectionnisme dit étatismisme, dit centralisation par nécessité. Cela n'est pas notre projet.

Par conséquent, c'est une politique offensive qu'il faut avoir, il faut nous dégager de la contrainte internationale. Comme on n'a pas de pétrole, comme on n'a pas beaucoup d'uranium non plus, comme il nous manque des quantités de choses, nous sommes bien obligés d'exporter. Nous sommes obligés d'avoir transactions, voire société commune avec des pays étrangers. Il faut les préserver.

Serons-nous d'accord pour que notre manière d'appliquer le critère des nationalisations, pour que notre gestion de politique commerciale, soient compatibles avec la volonté de défendre à tout prix l'indépendance, l'autonomie de notre tentative de transformation Socialiste en France, qui passe par une volonté exportatrice immédiate dans les régies d'aujourd'hui, avant que le poids d'une France Socialiste ait pu faire changer les régies internationales? Car enfin c'est cela la question, nous ne pouvons pas rêver d'imposer aux autres qui ne l'ont pas choisi dans leurs corps électoraux des règles que nous nous donnons pour notre plan intérieur, et cela, il faut bien le reconnaître, et ce sera, je crois, un des points chauds du débat de ce soir.

Toute la question de l'Europe, elle est là notamment, et je veux dire, car il faut tout prendre en charge, même si c'est difficile à dire, qu'il monte aujourd'hui dans la Gauche française un réflexe brutalement et globalement anti-allemand, qui est un réflexe stupide.

L'Allemagne a la classe ouvrière la mieux organisée, la plus puissante d'Europe : c'est vrai, quel que soit le jugement politique que nous portions sur l'expérience sociale-démocrate allemande, et ce jugement est critique, c'est connu ; la majorité du Parti le formule autant que la minorité. Ce jugement est critique, il n'empêche que l'avenir du Socialisme n'existe qu'au niveau européen, car la France est maintenant trop petite pour avoir l'indépendance technologique nécessaire pour le faire elle seule, et que cet avenir est conditionné par notre capacité à construire avec les travailleurs d'Allemagne, avec leurs organisations, dans une volonté offensive, l'indépendance technologique de l'Europe, par-là son autonomie politique sa possibilité de s'orienter de plus en plus dans un sens Socialiste.

Ce n'est pas un vœu ce que je dis là, c'est une contrainte : nous n'avons pas le choix. Je conclurai, mes camarades, avec quelques remarques brèves sur les conditions que notre Parti doit remplir pour être capable de tenir devant cette fantastique expérience que sera celle de la Gauche française au pouvoir. L'enjeu, il est de taire de ce que j'appelais tout à l'heure la nouvelle culture Socialiste l'instrument, le ciment d'une véritable force. L'enjeu de ce Congrès, ce n'est pas synthèse ou pas synthèse, c'est la force du Parti dans la clarté de ses options. Si nous pouvons le faire tous ensemble, c'est merveilleux. Si nous ne le pouvons pas, eh bien mieux vaut la clarté dans le respect - d'une démocratie avec majorité et minorité que la confusion qui, elle, nous affaiblirait à coup sûr. (Applaudissements) Les conditions, c'est une démocratie qui facilite ce débat, c'est une formation qui le prenne en charge, c'est un appui, un relais dans toutes nos réunions, dans toutes nos relations sociales avec le mouvement syndical. Je veux dire ici par exemple que si la grande maison qu'est la C.G.T. est de toute évidence la grande maison du syndicalisme français, nous la traitons mal d'une certaine manière. Nous n'avons pas le souci qu'elle soit ce qu'elle peut redevenir, le creuset d'expression de toutes les cultures du mouvement ouvrier français. Il y a sa place. Nombreux parmi vous y sont syndiqués. Cela appelle de notre part un traitement plus fort, une étude plus active dans le respect de la discipline, de la souveraineté, de l'organisation syndicale. Mais la culture du mouvement ouvrier, elle se diffuse, elle se discute, et je crois que nous n'avons pas assez poussé le débat, les confrontations, les rencontres, multiplié

la connaissance. Enfin nous terminons la période constitutive de notre Parti, nous la terminons aussi sur une expérience statutaire qui est une expérience. Peut-être en marche courante serons-nous amenés à y revenir. Le Parti doit prendre son rythme de croisière maintenant, le temps en est venu. Ce rythme de croisière appellera d'autres formes de démocratie interne. Camarades, vous le voyez, les questions qui nous sont posées sont difficiles. Certaines d'entre elles sont mal posées. Mais nous n'avons pas le droit d'échouer, et nous échouons si nous refusons d'ouvrir les yeux sur la réalité, même quand elle nous déplaît. L'aventure de la Gauche française est prodigieuse. Depuis sa fondation, le Socialisme a au fond toujours échoué en pays développé et de tradition démocratique, soit en devenant bureaucratique, soit en modérant trop ses ambitions. Des circonstances précises font que c'est à la France qu'il incombe de relever l'enjeu et d'imposer pour la première fois tout à la fois la fusion des deux grandes traditions du mouvement ouvrier et la réussite de la première expérience de Socialisme démocratique. Notre devoir, mes camarades, il est d'être à la hauteur de cette responsabilité, de cette intimidante responsabilité historique. Pour remplir ce devoir, une seule exigence : celle de la rigueur, celle de la clarté. (Très vifs applaudissements) »

Le Jacobinisme

Doc 10 : Constitution du 24 juin 1793, Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

« Le peuple français, convaincu que l'oubli et le mépris des droits naturels de l'homme, sont les seules causes des malheurs du monde, a résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, ces droits sacrés et inaliénables, afin que tous les citoyens pouvant comparer sans cesse les actes du gouvernement avec le but de toute institution sociale, ne se laissent jamais opprimer, avilir par la tyrannie ; afin que le peuple ait toujours devant les yeux les bases de sa liberté et de son bonheur ; le magistrat la règle de ses devoirs ; le législateur l'objet de sa mission. En conséquence, il proclame, en présence de l'Être suprême, la déclaration suivante des droits de l'homme et du citoyen.

Article 1. - Le but de la société est le bonheur commun. Le gouvernement est institué pour garantir à l'homme la jouissance de ses droits naturels et imprescriptibles.

Article 2. - Ces droits sont l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété. Article 3. - Tous les hommes sont égaux par la nature et devant la loi.

Article 4. - La loi est l'expression libre et solennelle de la volonté générale ; elle est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse ; elle ne peut ordonner que ce qui est juste et utile à la société ; elle ne peut défendre que ce qui lui est nuisible.

Article 5. - Tous les citoyens sont également admissibles aux emplois publics. Les peuples libres ne connaissent d'autres motifs de préférence, dans leurs élections, que les vertus et les talents.

Article 6. - La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui : elle a pour principe la nature ; pour règle la justice ; pour sauvegarde la loi ; sa limite morale est dans cette maxime : *Ne fais pas à un autre ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait.*

- Nous ouvrirons la fonction publique en permettant des allers/retours entre le public et le privé, en luttant contre le cloisonnement vertical.
- Supprimer les grands corps à la sortie de l'ENA et promouvoir l'identité de formation pour les fonctionnaires territoriaux et les hauts-fonctionnaires. L'ENA formera les fonctionnaires destinés aux grands corps et aux responsabilités majeures.
- Permettre aux responsables de l'administration d'exercer des responsabilités pendant une durée suffisante. Les directeurs d'administrations centrales et d'établissements publics seront nommés sur des critères d'efficacité professionnelle, pour une durée de trois ans après audition par la commission parlementaire compétente.
- Passer du service public au service au public
- Nous souhaitons une gestion des services publics améliorée par la création de centres de responsabilités et le développement de leur autonomie.
- Une amélioration de la relation entre les citoyens et leurs administrations en accélérant le traitement des demandes du public par les administrations.
- Le développement des démarches qualité et des engagements de service par la prise en compte des attentes de l'utilisateur

E. Maîtriser les dépenses publiques : les Français veulent la vérité

La maîtrise des dépenses publiques est désormais un enjeu et un défi : un enjeu pour que la France retrouve son rang ; un défi, parce qu'il faut aussi faire face à de nouvelles demandes de services publics. Il nous faudra faire mieux en dépensant moins. Cela va exiger du courage, de l'imagination, de la créativité. Des solutions existent : la décentralisation et l'arrêt de la déconcentration vont faire apparaître des doubles emplois entre les administrations de l'État et celles des collectivités locales. Il faudra avoir le courage d'en tirer les conséquences. L'action publique y gagnera en visibilité, en efficacité et en productivité.

Le secteur public représente en France près de 25 % de l'emploi salarié ; le nombre des fonctionnaires et d'agents publics est voisin de 6 millions. Cette situation est unique en Europe. Elle se caractérise par une omniprésence de l'État sans pour autant régler les maux de notre société et fournir des services publics exemplaires. Le gouvernement socialiste a totalement échoué : il n'a su que céder à toutes les revendications corporatistes. Devant les problèmes qui se posent, la réponse a été toujours la même : toujours plus de règles inapplicables, toujours plus de bureaucratie, toujours plus de dépenses.

Les conséquences de cette impéritie sont d'une extrême gravité : le secteur public contribue à créer la richesse nationale par sa capacité à produire le service d'éducation, de santé, des transports etc. Mais, le gouvernement de M. Jospin n'a pas su le faire entrer dans la logique qu'exige la mondialisation : un service public performant, facteur de compétitivité de l'équipe France. Faute de l'avoir fait, les socialistes ont créé une société à deux vitesses : une société ouverte sur le monde qui subit de plein fouet les effets d'un environnement concurrentiel.

Mettre fin à l'explosion des dépenses publiques

Baisser les dépenses publiques pour alléger les charges et la pression fiscale : nous nous engageons à maintenir en euros constants la dépense publique dans les cinq prochaines années afin que les marges de manœuvre dégagées par la

croissance soient affectées en priorité à la baisse des prélèvements obligatoires et essentiellement des cotisations sociales pour relancer l'économie et pour créer les conditions de l'emploi pour tous.

Rechercher les gains de productivité : en simplifiant l'organisation des pouvoirs publics ; grâce aux nouvelles technologies de l'information et de communication ; par la redéfinition des métiers du secteur public et du périmètre de son action ; par la responsabilisation des agents de terrain.

Transparence, efficacité, visibilité

- Doter l'État d'un système d'information financière et comptable moderne
- Diffuser un tableau synthétique du budget de la France pour permettre à chaque Français de comprendre les grands équilibres de nos finances publiques
- Définir des objectifs par ministère sur la base desquels sera alloué le budget de l'État
- Améliorer la visibilité sur les opérations en capital et les opérations budgétaires, sur l'endettement, sur la situation patrimoniale de l'État

Les NTIC seront utilisées dans le même objectif : les entreprises ont su définir des usages fondés sur la responsabilisation des salariés et l'efficacité dans la circulation de l'information. Elles ont pu pour optimiser ces nouveaux moyens techniques changer profondément leur organisation.

Les mêmes objectifs et la même méthode s'appliquent au secteur public. Les techniques sont au service de l'utilisateur.

Elles seront implantées pour améliorer le rendement des services ; l'utilisateur, le contribuable, le fonctionnaire seront dans ce scénario gagnants.

Il existe enfin une opportunité que n'a pas su gérer le gouvernement actuel : la démographie des fonctionnaires. Le nombre de départs à la retraite pour les prochaines années facilitera une réflexion sur les métiers et le nombre de fonctionnaires nécessaires.

Le flux — facilitant les redéploiements nécessaires — et le stock d'agents publics devront être traités de manière différenciée. Là où la sous-traitance ou la concession de service public se révélera moins coûteuse, il ne faudra pas hésiter à y avoir recours.

Il est impossible de réussir une réforme en l'imposant d'en haut à ceux sur qui elle s'applique : la réorganisation de la fonction publique et des services publics reposera sur la responsabilisation des agents opérationnels ; elle ne sera pas imposée d'en haut, par une hiérarchie lointaine. Elle se constituera en remettant au cœur du service public la qualité de la relation entre les fonctionnaires de terrain et l'utilisateur.

F. La décentralisation des pouvoirs

Opacité, déficit démocratique, recentralisation larvée, naufrage de la fiscalité, lourdeurs des financements croisés, tout indique que nous sommes à la fin d'un cycle d'organisation territoriale issu des lois de 1982.

Fidèle à ses convictions décentralisatrices qui font largement confiance aux capacités des acteurs locaux, l'UDF accorde à ce volet institutionnel de son projet une importance centrale.

Soutenant vigoureusement le principe d'une Europe politique, prônant le changement de la République grâce à un régime présidentiel équilibré, replaçant l'État dans un rôle plus modeste mais rigoureux et efficace, l'UDF veut pour les collectivités locales une réforme claire, ambitieuse, fonctionnelle.

Ambitieuse pour être à la hauteur des grandes lois républicaines de la III^e République.

Claire, pour que les Français se réapproprient leurs territoires et qu'ils en assument la responsabilité.

Fonctionnelle, car il convient de se pencher d'abord, non sur l'organisation de la décentralisation, mais sur ce que les citoyens attendent des pouvoirs locaux.

Elle trouve toute sa place dans notre nouvelle République, inspirée d'une culture de l'action, d'une culture du contrôle et de la responsabilité

La nouvelle organisation territoriale doit répondre à trois exigences : une exigence d'identité ; une exigence de démocratie et de participation : le temps du politique est revenu ; une exigence d'efficacité de l'efficacité publique.

Construire une nouvelle démocratie locale

Fortifier le pouvoir local et lui donner des champs nouveaux, c'est redonner la parole au peuple. Décentraliser réellement c'est diffuser le pouvoir et se rapprocher de lui au moment où il n'est jamais apparu aussi lointain.

- La Constitution doit reconnaître au pouvoir local une place équivalente dans l'édifice de l'État de droit, à celle des institutions centrales, en renforçant le titre « des collectivités territoriales » (article 72), où devront figurer les éléments essentiels des libertés locales : libre administration, autonomie financière, droit à l'expérimentation, redéfinition du pouvoir réglementaire des collectivités territoriales notamment par le droit à l'expérimentation et enfin adaptation du statut des collectivités à leur spécificité.
- L'application du principe de subsidiarité et son inscription dans le droit constitutionnel français permettra aux Français de s'approprier leurs territoires, de s'y reconnaître et de s'en sentir responsables : parce que le pouvoir vient des citoyens, il doit être exercé au plus près d'eux dans chaque domaine. Autrement dit, le pouvoir ne peut être confié à un échelon supérieur en taille que s'il est plus pertinent que celui qui le précède dans sa proximité avec le citoyen.
- un système qui reconnaît aux institutions locales la possibilité de choisir entre plusieurs systèmes d'organisation et de répartition des compétences.
- Pour une même catégorie de collectivités, la loi fixera une batterie de statuts différents, selon la taille géographique et le nombre d'habitants. En outre elle offrira aux collectivités une marge d'ajustement à leurs besoins propres. L'Espagne est un bon modèle.
- Par ailleurs, les collectivités seront autorisées, dans certains domaines, à expérimenter des formules d'organisation, des modes de coopération, des processus de gestion de leurs services publics. Au vu de cette évaluation, le Parlement autorisera ou non leur pérennisation.

L'organisation territoriale, collectivités de projet et collectivités de proximité :

Tout comme l'Union européenne se forme sans supprimer les Etats mais en assurant l'exercice conjoint de compétences majeures, les régions et les intercommunalités

peuvent fédérer sans les éliminer départements et communes. C'est un aspect de notre projet qui traduit ce que l'on peut appeler un « fédéralisme local ».

- Dans le cas de la région et du département, il s'agira d'une intégration forte, allant jusqu'à la réunion des deux institutions au sein d'une même personne morale. Le département constituera un échelon de « déconcentration » de la région, certaines attributions de celle-ci étant exercées au niveau départemental, par les conseils généraux et leurs présidents, qui de plus exerceront des pouvoirs de décisions étendus dans les domaines de compétences propres qui leur seront garantis par la loi. Il sera appelé à constituer un maillon chargé de la politique sociale et de la politique de proximité pour le compte des régions. Et c'est ce dispositif-là, seul, qui permet de trouver une issue à la confrontation entre les départements et les régions.
- Dans le cas des communes et des intercommunalités, il s'agira moins d'intégration que de mise en synergie grâce à l'élection simultanée, sur des listes communes, des conseils municipaux et des conseils d'intercommunalités.
- Les conseils des communautés urbaines, voire de communes et d'agglomération seront élus directement par les citoyens. Ainsi, toutes les assemblées « politiques » locales seront issues directement du suffrage universel direct qui seul donne la légitimité requise à ceux qui votent la levée de l'impôt.
- La possibilité d'organiser les référendums sera étendue à tous les niveaux de collectivités.
- Les exécutifs locaux seront responsables devant les assemblées, qui pourront les renverser à la condition d'en assurer dans le même temps le remplacement, par une décision prise à la majorité absolue des membres composant l'assemblée.

Les modes de scrutin locaux et la composition des assemblées

- La perspective générale est d'atténuer le clivage gauche/droite dans les collectivités territoriales en favorisant les majorités d'idées et la collaboration autour de projets d'intérêt général.
- Les modes de scrutin devront combiner scrutin uninominal, qui assure la représentation des territoires, et scrutin proportionnel permettant la représentation équitable des populations et de toutes les sensibilités politiques

De nouveaux champs d'action pour les collectivités territoriales

- Il faut prendre acte de la bonne gestion locale, et aller plus loin dans la dévolution de compétences aux collectivités, en leur confiant, conformément au principe de subsidiarité, toutes les tâches dont il n'est pas démontré qu'elles sont mieux assurées par l'État.
- Par ailleurs, le droit à l'expérimentation devra être très largement mis en œuvre.
- Plus généralement, un dogme sera arrêté : chaque échelon aura la plénitude de ses compétences et il lui sera interdit d'intervenir hors de son champ de compétence.

- Tous ces transferts de compétence devront s'effectuer par une réduction corrélative des services de l'État. Il n'est pas question de rééditer l'erreur de 1982 où le dédoublement des services décentralisés et déconcentrés fut la règle.

L'autonomie financière et juridique des collectivités territoriales

- Dans leurs domaines de compétences, et lorsque le législateur l'aura prévu, les institutions locales exerceront pleinement le pouvoir réglementaire d'application de la loi par des délibérations de la collectivité concernée et non par des décrets gouvernementaux : la mise en œuvre de la loi nationale sera ainsi précisée par des normes locales, adaptée à l'économie, à la géographie, à la démographie... locales.
- Les ressources des collectivités devront leur permettre de faire face aux transferts de compétences de l'État, et par ailleurs être mieux indexées sur la croissance économique nationale.

Elles ne devront pas être soumises aux aléas de la loi, et les principes de base régissant leur calcul devront figurer dans une loi organique. Enfin, qui dit autonomie ne dit pas abandon des solidarités, c'est pourquoi un système de péréquation transparent sera mis en place. Le taux de reversement sera fixé dans une loi organique. »

Le Légitimiste

Doc 5: Charles Maurras, Le Roi et les Provinces, 1928

Le 18 août 1900, de Marienbad, Monseigneur le Duc d'Orléans adressait à un royaliste français l'inoubliable lettre *sur la Décentralisation* : « La décentralisation, c'est l'économie, c'est la liberté, c'est le meilleur contre-poids comme la plus solide défense de l'autorité... » Vous savez la page par cœur. Permettez-moi de vous en redire les derniers mots : « J'y donnerai ma première pensée. La question sera mise sur le champ à l'étude avec la ferme volonté non seulement d'aboutir, mais d'aboutir rapidement. — Je tiens à ce qu'on le sache. » #

Seulement ces promesses semblaient n'être, vous le voyez, que pour le lendemain de la Restauration. Elles paraissent ne pouvoir absolument s'appliquer qu'après la prise de possession du pouvoir. Et, dès lors, on pouvait élever d'autres objections.

C'est que la République nous a donné de nouvelles habitudes d'esprit. Jadis l'opinion publique flétrissait les chefs et les princes qui s'oubliaient. Le régime démocratique a fait de l'infidélité politique une sorte de règle dont personne n'a plus le cœur de s'étonner. Ce régime de l'irresponsabilité a déteint sur les hommes qui le composent et sur le public qui le souffre. Le manque de parole a désormais force de loi. Il suffit d'ouvrir le recueil des professions de foi électorales. Les candidats promettent tout ce qu'on veut et ensuite n'y pensent plus. Et les électeurs n'y pensent guère davantage ; il semble presque convenu de part et d'autre que personne ne prend au sérieux les conventions de cette basse littérature.

On en est venu à trouver presque naturel que, dès son origine première, dès la première Révolution, le parti républicain ait acclamé la décentralisation, l'autonomie des pouvoirs locaux, sans jamais en tenter l'application effective. Le droit fut bien inscrit dans une Constitution, mais il fut convenu que l'exercice de ce droit serait suspendu « jusqu'à la paix ». La paix se fit, mais la décentralisation ne se fit jamais.

Depuis cent trente-cinq ans, on a vu croître et embellir l'oppression de toutes les libres organisations sociales par le jeu naturel du despotisme administratif fondé sur la démocratie. De temps à autre, quelque républicain, quelque groupe républicain élève le cri : « La République sera décentralisée ou elle ne sera pas. » Mais ce n'est pas une opinion originale, Proudhon avait déjà crié : « Qui dit République et ne dit pas Fédération, ne dit rien ». Et nous continuons d'avoir la République sans avoir la Fédération. À la vérité, ce que nous avons est tombé au-dessous de rien.

N'en accusons pas les républicains. Si quelques-uns, si beaucoup d'entre eux promettaient en purs charlatans, il en était aussi qui désiraient de bonne foi simplifier les rouages administratifs ou libérer les pouvoirs locaux. Clemenceau, par exemple, ou Brisson, ont parfaitement pu concevoir dans leur opposition quelque goût sincère pour certains programmes décentralisateurs. Au Gouvernement, c'est un fait, ils sont devenus centralisateurs féroces. Cela est vrai de tous : radicaux, modérés, opportunistes, progressistes, socialistes ou libéraux. Osons le dire, pour tenir une promesse, il ne suffit pas de le vouloir. Il faut pouvoir. Et chacun de ces messieurs, une fois installé au ministère de l'Intérieur, a pu toucher du doigt qu'il ne pouvait pas décentraliser s'il tenait à vivre et même, s'il voulait ne pas tuer sa propre autorité, qu'il lui fallait centraliser à tour de bras.

Dans la lettre que je viens de vous rappeler, Monseigneur le Duc d'Orléans leur disait pourquoi :

« Aucun pouvoir faible ne saurait décentraliser ». La faiblesse républicaine tenant à ce que le pouvoir y repose sur l'élection, la nécessité de tenir les électeurs pour « faire » l'élection oblige à renforcer les rouages administratifs interposés entre ces électeurs et leurs maîtres élus. C'est le *b-a ba* de l'Action française. Pour qui a bien compris cette vérité, un projet de décentralisation démocratique apparaît nécessairement comme la plus inconsistante des utopies ou la plus amère des dérisions. Quand on a une fois montré aux républicains cette impuissance inévitable, ceux qui ne peuvent le comprendre sont certainement de l'espèce des nigauds, et ceux qui passent outre après l'avoir compris sont probablement de la variété des fripons.

Il est vrai que la France, l'activité française, l'immortelle force française étouffe de plus en plus dans le réseau des Constituants, des Conventionnels, du premier Consul. Un mouvement d'esprit, très vif, très profond et très général, s'est donc fait jour en faveur de la décentralisation. Et, dès lors, la friponnerie ou la nigauderie des industriels de la politique se sont coalisées pour essayer de faire croire, par des artifices divers, à leurs intentions, à leurs projets, à leurs plans réfléchis d'une décentralisation plus ou moins prochaine. Ces plans et ces projets, précédés de leurs exposés de motifs, nous les avons bien vus et lus. Ce sont de très pauvres démarquages, ce sont des plagiats très vulgaires d'une antique et traditionnelle pensée royaliste qui remonte à Louis XVI qui fit plus que de la rêver. Comme disait si fièrement le comte de Chambord, « la décentralisation est une de nos doctrines ». Un Clemenceau, un Briand, un Ribot ont pu se figurer qu'ils n'avaient qu'à étendre la main pour s'approprier les idées de nos rois, mais les idées ne se volent pas comme un simple milliard des Congrégations, et les jeunes gens qui venaient parfois se plaindre à nous que tel ou tel groupe, tel ou tel ministre républicain nous eût « pris notre programme » doivent se souvenir de la tranquillité de notre réponse :

Article 7. - Le droit de manifester sa pensée et ses opinions, soit par la voie de la presse, soit de toute autre manière, le droit de s'assembler paisiblement, le libre

exercice des cultes, ne peuvent être interdits. - La nécessité d'énoncer ces droits suppose ou la présence ou le souvenir récent du despotisme.

Article 8. - La sûreté consiste dans la protection accordée par la société à chacun de ses membres pour la conservation de sa personne, de ses droits et de ses propriétés.

Article 9. - La loi doit protéger la liberté publique et individuelle contre l'oppression de ceux qui gouvernent.

Article 10. - Nul ne doit être accusé, arrêté ni détenu, que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Tout citoyen, appelé ou saisi par l'autorité de la loi, doit obéir à l'instant; il se rend coupable par la résistance.

Article 11. - Tout acte exercé contre un homme hors des cas et sans les formes que la loi détermine, est arbitraire et tyrannique; celui contre lequel on voudrait l'exécuter par la violence a le droit de le repousser par la force.

Article 12. - Ceux qui solliciteraient, expédieraient, signeraient, exécuteraient ou feraient exécuter des actes arbitraires, seraient coupables, et doivent être punis.

Article 13. - Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Article 14. - Nul ne doit être jugé et puni qu'après avoir été entendu ou légalement appelé, et qu'en vertu d'une loi promulguée antérieurement au délit. La loi qui punirait les délits commis avant qu'elle existât serait une tyrannie; l'effet rétroactif donné à la loi serait un crime.

Article 15. - La loi ne doit décerner que des peines strictement et évidemment nécessaires: les peines doivent être proportionnées au délit et utiles à la société.

Article 16. - Le droit de propriété est celui qui appartient à tout citoyen de jouir et de disposer à son gré de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie.

Article 17. - Nul genre de travail, de culture, de commerce, ne peut être interdit à l'industrie des citoyens.

Article 18. - Tout homme peut engager ses services, son temps; mais il ne peut se vendre, ni être vendu; sa personne n'est pas une propriété aliénable. La loi ne reconnaît point de domesticité; il ne peut exister qu'un engagement de soins et de reconnaissance, entre l'homme qui travaille et celui qui l'emploie.

Article 19. - Nul ne peut être privé de la moindre portion de sa propriété sans son consentement, si ce n'est lorsque la nécessité publique légalement constatée l'exige, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Article 20. - Nulle contribution ne peut être établie que pour l'utilité générale. Tous les citoyens ont le droit de concourir à l'établissement des contributions, d'en surveiller l'emploi, et de s'en faire rendre compte.

Article 21. - Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

Article 22. - L'instruction est le besoin de tous. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.

Article 23. - La garantie sociale consiste dans l'action de tous, pour assurer à chacun la jouissance et la conservation de ses droits; cette garantie repose sur la souveraineté nationale.

Article 24. - Elle ne peut exister, si les limites des fonctions publiques ne sont pas clairement déterminées par la loi, et si la responsabilité de tous les fonctionnaires n'est pas assurée.

Article 25. - La souveraineté réside dans le peuple; elle est une et indivisible, imprescriptible et inaliénable.

Article 26. - Aucune portion du peuple ne peut exercer la puissance du peuple entier; mais chaque section du souverain assemblée doit jouir du droit d'exprimer sa volonté avec une entière liberté.

Article 27. - Que tout individu qui usurperait la souveraineté soit à l'instant mis à mort par les hommes libres.

Article 28. - Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer sa Constitution. Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures.

Article 29. - Chaque citoyen a un droit égal de concourir à la formation de la loi et à la nomination de ses mandataires ou de ses agents.

Article 30. - Les fonctions publiques sont essentiellement temporaires; elles ne peuvent être considérées comme des distinctions ni comme des récompenses, mais comme des devoirs.

Article 31. - Les délits des mandataires du peuple et de ses agents ne doivent jamais être impunis. Nul n'a le droit de se prétendre plus inviolable que les autres citoyens.

Article 32. - Le droit de présenter des pétitions aux dépositaires de l'autorité publique ne peut, en aucun cas, être interdit, suspendu ni limité.

Article 33. - La résistance à l'oppression est la conséquence des autres Droits de l'homme.

Article 34. - Il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul de ses membres est opprimé. Il y a oppression contre chaque membre lorsque le corps social est opprimé.

Article 35. - Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. »

Doc 11 : Maurice Thorez, discours sur le plan Schuman, 24 juin 1950

« Voici à présent le plan Schuman. Il vise à intégrer complètement l'Allemagne de l'Ouest dans le bloc des agresseurs du Pacte Atlantique, à faire de l'Allemagne de l'Ouest la base principale des agresseurs américains en accélérant son relèvement économique, politique et bientôt militaire. Il vise à soumettre entièrement la France aux maîtres américains. Il vise aussi à exercer la pression maximum sur l'Angleterre pour obtenir son ralliement sans condition aux impérialistes américains, pour lui retirer jusqu'au rôle de courtier entre les États-Unis et l'Europe marshallisée. Mais en même temps, l'Allemagne apparaît bien comme le disait le regretté Jdanov, comme la pomme de discorde entre les dirigeants américains, anglais et français.

Pour notre pays, nous avons déjà dit ce que cela comporte: la mise au pas définitive; la suppression de toute trace d'indépendance nationale; la perspective d'une aggravation de la situation économique, de la liquidation de nombreuses entreprises, de l'abaissement du niveau de vie des masses. Cela provoque

naturellement l'inquiétude de tous les bons Français, dans la classe ouvrière et les classes moyennes ; et des voix se font entendre jusque dans les milieux industriels pour protester contre une menace aussi grave pour notre pays.

Il s'agit, en fait, d'un nouveau pas dans la voie d'une économie de guerre. Un récent rapport de

M. Pellenc avouait que nos industries de base sont revenues à peu près au niveau de 1913, que la production du textile est tombée aux deux tiers de son niveau de 1913 et le bâtiment à la moitié de l'activité de 1913. L'économie de guerre aggrave la contradiction fondamentale du système capitaliste, c'est-à-dire la contradiction entre le développement de la capacité de production et les possibilités de consommation de plus en plus limitées. Cela nous permet de réfuter en passant les thèses des démagogues qui parlent de "distribution selon la justice", alors que la distribution se fait selon la loi du profit, qu'elle est déterminée par le mode de production, qu'elle n'est qu'un aspect du mode de production. L'économie de guerre aggrave le gaspillage inouï des forces productives, des moyens de production. »

Doc 12 : Jean-Pierre Chevènement, Discours de Vincennes, 09 septembre 2001

« Chers camarades, chers amis,

Je veux d'abord remercier les comités d'appel devenus aujourd'hui comités de soutien qui ont créé les conditions de la décision que j'ai prise. Dès aujourd'hui nous sommes une force.

Comment en effet ne pas être saisi de stupeur et de colère devant l'affaîssement de ce qui nous unit, et de ce dont nous avons la charge devant l'histoire ? Comment ne pas être préoccupés devant l'effacement de la France, le vacillement des principes républicains qui la charpentent, le brouillage des valeurs qu'elle porte depuis deux siècles, comme si la République n'était plus qu'une parenthèse à refermer dans notre Histoire ? Où le dire mieux qu'à Vincennes ? D'ici, l'unité de la nation et de l'État nous parle du fond des âges. Dans ce grand lieu de notre Histoire, nous mesurons mieux à quel point nos gouvernements successifs se sont défaussés de leurs responsabilités.

La France ne sait plus où elle va. Son destin lui échappe. Les marchés financiers mondiaux en disposent. Notre politique monétaire se décide à Francfort, notre politique économique à Wall Street, nos engagements militaires à Washington. Dans quatre mois, le franc va disparaître. Et nous voici démunis de moyens pour faire droit aux exigences de nos concitoyens. Dans l'euphorie de la mondialisation heureuse, nos gouvernants considéraient la croissance comme garantie pour longtemps par l'essor des nouvelles technologies. Que la conjoncture se retourne, comme aujourd'hui, et nous découvrons la dictature des marchés financiers, les plans sociaux — Moulinex —, les délocalisations industrielles — Flextronics —, le creusement des inégalités, bref le retour à un archéocapitalisme du XIX^e siècle !

En tous domaines, nos dirigeants ont laissé effacer les repères républicains. Ils ont bradé les valeurs de l'École Publique et découragé en Corse les Républicains.

Pour tout ce qui concerne la préparation du long terme — planification de l'énergie et des transports, politique industrielle, aménagement du territoire —, l'État, dont c'est pourtant la tâche essentielle, s'est mis aux abonnés absents.

Citoyennes et Citoyens, chers compatriotes, il existe un autre chemin que celui qu'on nous propose, une autre voie que celle où piétinent depuis des années une droite et une gauche aujourd'hui à bout de souffle. Sans doute beaucoup seront tentés de s'en remettre, selon les fatales habitudes qui ont conduit le pays là où il est, au chef d'un parti, le chef du RPR ou le chef du PS, dont le temps a usé les principes, et dont les programmes, pour l'essentiel, se confondent. À chaque grande échéance, ces partis ont toujours fait les mêmes choix de renoncement : Maastricht, l'euro, l'enlèvement dans les Balkans, la déconstruction de l'État, la fragmentation du territoire.

Bien sûr il est arrivé à Jacques Chirac d'invoquer l'autorité de l'État : c'était le 14 juillet dernier, mais c'était pour refuser de déférer à la convocation d'un juge !

* * *

Les victimes de cette politique d'abandon sont d'abord ceux qui n'ont pour vivre que leur travail, licenciés atteints par les plans dits sociaux, condamnés au chômage de masse, privés de perspectives pour eux-mêmes et pour leurs enfants, guettés par la désespérance dans les quartiers de nos villes où s'accumulent difficultés et handicaps.

La victime c'est aussi la démocratie ; notre Parlement est devenu théâtre d'ombres, résigné à ce que 80 % de nos normes soient à présent édictées hors de son enceinte.

La victime, c'est la France, nation politique par excellence, dont le souffle est la souveraineté populaire, le désir de vivre ensemble, la volonté de faire de grandes choses pour l'avenir. La France, tant de fois relevée par la République, chancelle aujourd'hui avec elle.

* * *

Le pouvoir pour le pouvoir ! Là est le mal ! C'est par là que la démocratie dépérit ! Tout l'effort de tant d'hommes et de femmes sincères, dérivé, capté, détourné et trahi, par mille ruses, cabales, reptations, dissimulations, mensonges, assauts de démagogie, cynisme en bandoulière, opportunisme érigé en doctrine, pour faire "la seule politique possible", voilà qui découragerait le citoyen le plus vertueux si nous n'étions pas là, capables de tracer et de maintenir les repères de la République. Oui, je maintiens qu'il y a une autre politique possible que celle que nous imposent tour à tour, prisonniers de la même orthodoxie, des mêmes dogmes, des mêmes allégeances, des mêmes appétits, les libéraux-sociaux et les sociaux-libéraux.

Ce destin n'est pas inexorable. Les marchés financiers ne sont pas l'horizon de l'Humanité. Voyez nos entreprises de haute technologie : Alcatel, Cap Gemini, massacrées à la Bourse par les Fonds spéculatifs américains, pour se faire ramasser demain par n'importe quel prédateur boursier ! D'autres valeurs que l'argent meuvent le monde. Ce sont les nations et les peuples qui sont la vraie permanence de l'Histoire. Le destin des peuples ne se confond pas avec la marchandisation de la planète.

Cette résignation des uns et des autres à la fatalité d'une sorte de pancapitalisme, je l'appelle renoncement.

La mondialisation, le sens perdu de la citoyenneté, ce sont autant de défis à relever.

Si je me tourne à présent vers le peuple, ce n'est pas pour l'aboutissement d'ambitions personnelles ou la réalisation d'une obsession rentrée. C'est expérience

faite et après mûre réflexion. Comme responsable politique et comme membre du gouvernement à quatre reprises ayant eu la charge de cinq ministères, j'ai toujours d'abord servi le pays : en redynamisant la recherche, en construisant une politique industrielle, en relevant l'École publique, en modernisant l'outil d'une défense française indépendante, en assumant la responsabilité de l'ordre public, et en faisant vivre la citoyenneté. Et en même temps, j'ai toujours cherché à enrayer la dérive qui nous faisait dévaler la pente des abandons. Je n'ai jamais fait la politique du pire. J'ai toujours assumé mes responsabilités et je ne renie rien de ce que j'ai fait et dont je vous ferai grâce. Mais je suis arrivé aujourd'hui à la conclusion que seule une détermination entière au sommet de l'État peut désormais renverser le cours des choses. La mienne est solidement établie.

Je crois profondément aux valeurs de la République : Liberté, laïcité, citoyenneté, égalité devant la loi, égalité des chances, solidarité et indépendance des peuples. La République ne va pas sans le citoyen. Le civisme est la forme moderne du lien social. Cette exigence ne serait, paraît-il, pas moderne ? Mais qu'est-ce qui est moderne ? L'exacerbation de l'individualisme au détriment des solidarités les plus élémentaires ? La corruption, la spéculation, la délinquance, le mépris des fonctions assumées dans l'État ? Entre la République et la loi de la jungle il faut savoir ce qui est moderne ou pas. Voilà la question que je pose au peuple français.

Que nous propose-t-on en face du modèle républicain ? Le modèle "égaux mais séparés" sur fond de ghettos et de quartiers réservés ?

Non ! Le modèle républicain est jeune, porteur d'espoir en Europe et dans le monde. Les exemples sont nombreux du danger que l'explosion des communautarismes et des identités meurtrières fait peser sur la paix.

Notre peuple attend qu'on lui tienne le langage simple de la vérité. Je n'évoquerai pas Périclès qui tenait son autorité, selon Thucydide, non seulement de ses qualités d'esprit, mais aussi — je cite — "de son éclatante intégrité pour ce qui est de l'argent". Non ! plus près de nous, j'évoquerai deux grands hommes qui ont marqué mon adolescence : Mendès-France et De Gaulle, dont personne n'a jamais douté qu'ils parlaient en vue du bien public, quelque différente que fût l'idée qu'ils pouvaient s'en faire, et qui n'hésitaient pas à remettre en jeu leur mandat quand cette idée-là était en cause ! Car les ors de la République c'est bien, mais la République c'est encore mieux !

Eh bien, je vais vous proposer, je vais proposer au peuple français dix orientations fondamentales et cohérentes pour relever la République :

- Les principes d'abord ;
- ensuite l'École ;
- la sécurité ;
- la revalorisation du travail ;
- la reconstruction de l'État ;
- la pleine égalité de la femme ;
- la garantie de la retraite et de la protection sociale ;
- l'aménagement du territoire et l'homme mis au cœur de l'environnement ;
- la création : science et culture ;
- la France doit rester enfin une grande puissance politique,

- dans une Europe de projets ambitieux, complément et non substitut des nations,
- une puissance tournée vers le Sud, capable de proposer des règles dans la mondialisation, avec une défense qui soit d'abord la sienne. »

Les « extrêmes » gauches

Doc 13 : Joseph Prudhon, Idée générale de la révolution au XIX^e siècle, 1853

« La forme sous laquelle les premiers hommes ont conçu l'ordre dans la société est la forme patriarcale ou hiérarchique, c'est-à-dire, en principe, l'autorité, en action, le gouvernement. La justice, qui plus tard a été distinguée en distributive et commutative, ne leur est apparue d'abord que sous la première face : un supérieur rendant à des inférieurs ce qui leur revient à chacun.

L'idée gouvernementale naquit donc des mœurs de famille et de l'expérience domestique : aucune protestation ne se produisit alors, le gouvernement paraissant aussi naturel à la société que la subordination entre le père et ses enfants. C'est pourquoi M. de Bonald a pu dire, avec raison, que la famille est l'embryon de l'État, dont elle reproduit les catégories essentielles : le roi dans le père, le ministre dans la mère, le sujet dans l'enfant. C'est pour cela aussi que les socialistes fraternitaires, qui prennent la famille pour élément de la société, arrivent tous à la dictature, forme la plus exagérée du gouvernement. L'administration de M. Cabet, dans ses États de Nauvoo, en est un bel exemple. Combien de temps encore nous faudra-t-il pour comprendre cette filiation d'idées ? La conception primitive de l'ordre par le gouvernement appartient à tous les peuples : et si, dès l'origine, les efforts qui ont été faits pour organiser, limiter, modifier l'action du pouvoir, l'approprier aux besoins généraux et aux circonstances, démontrent que la négociation était impliquée dans l'affirmation, il est certain qu'aucune hypothèse rivale n'a été émise ; l'esprit est partout resté le même. À mesure que les nations sont sorties de l'état sauvage et barbare, on les a vues immédiatement s'engager dans la voie gouvernementale, parcourir un cercle d'institutions toujours les mêmes, et que tous les historiens et publicistes rangent sous ces catégories, succédanées l'une à l'autre, monarchie, aristocratie, démocratie.

Mais voici qui est plus grave.

Le préjugé gouvernemental pénétrant au plus profond des consciences, frappant la raison de son moule, toute conception autre a été pendant longtemps rendue impossible, et les plus hardis parmi les penseurs en sont venus à dire que le gouvernement était un fléau sans doute, un châtiment pour l'humanité, mais que c'était un mal nécessaire.

Voilà pourquoi, jusqu'à nos jours, les révolutions les plus émancipatrices, et toutes les effervescences de la liberté, ont abouti constamment à un acte de foi et de soumission au pouvoir ; pourquoi toutes les révolutions n'ont servi qu'à reconstituer la tyrannie : je n'en excepte pas plus la Constitution de 93 que celle de 1848, les deux expressions les plus avancées, cependant, de la démocratie française.

Ce qui a entretenu cette prédisposition mentale et rendu la fascination pendant si longtemps invincible, c'est que, par suite de l'analogie supposée entre la société et la famille, le gouvernement s'est toujours présenté aux esprits comme l'organe naturel de la justice, le protecteur du faible, le conservateur de la paix. Par cette attribution de providence et de haute garantie, le gouvernement s'enracinait dans les cœurs autant que dans les intelligences. Il faisait partie de l'âme universelle ; il était

la foi, la superstition intime, invincible des citoyens. Qu'il lui arrivât de faiblir, on disait de lui, comme de la religion et de la propriété : ce n'est pas l'institution qui est mauvaise, c'est l'abus. Ce n'est pas le roi qui est méchant, ce sont ses ministres. « *Ah ! si le roi savait !* »

Ainsi, à la donnée hiérarchique et absolutiste d'une autorité gouvernante, s'ajoutait un idéal parlant à l'âme et conspirant incessamment contre l'instinct d'égalité et d'indépendance : tandis que le peuple, à chaque Révolution, croyait réformer, suivant les inspirations de son cœur, les vices de son gouvernement, il était trahi par ses idées mêmes ; en croyant mettre le pouvoir dans ses intérêts, il l'avait toujours, en réalité, contre soi ; au lieu d'un protecteur, il se donnait un tyran.

L'expérience montre, en effet, que partout et toujours le gouvernement, quelque populaire qu'il ait été à son origine, s'est rangé du côté de la classe la plus éclairée et la plus riche contre la plus pauvre et la plus nombreuse ; qu'après s'être montré quelque temps libéral, il est devenu peu à peu exceptionnel, exclusif ; enfin, qu'au lieu de soutenir la liberté et l'égalité entre tous, il a travaillé obstinément à les détruire, en vertu de son inclination naturelle au privilège.

(...) La négation gouvernementale, qui est au fond de l'utopie de Morelly ; qui jeta une lueur, aussitôt étouffée, à travers les manifestations sinistres des enragés et des hébertistes ; qui serait sortie des doctrines de Babeuf, si Babeuf avait su raisonner et détruire son propre principe : cette grande et décisive négation traversa, incomprise, tout le XVIII^e siècle.

Mais une idée ne peut périr : elle renaît toujours de sa contradictoire. (...) De cette plénitude de l'évolution politique surgira, à la fin, l'hypothèse opposée ; le gouvernement, s'usant tout seul, enfantera, comme son postulé historique, le Socialisme.

Ce fut Saint-Simon qui, le premier, dans un langage timide, et avec une conscience obscure encore, ressaisit la filière :

« L'espèce humaine, écrivait-il dès l'année 1818, a été appelée à vivre d'abord sous le régime gouvernemental et féodal ;

« Elle a été destinée à passer du régime gouvernemental ou militaire sous le régime administratif ou industriel, après avoir fait suffisamment de progrès dans les sciences positives et dans l'industrie ;

« Enfin, elle a été soumise par son organisation à essayer une crise longue et violente, lors de son passage du système militaire au système pacifique.

« L'époque actuelle est une époque de transition : "La crise de transition a été commencée par la prédication de Luther : depuis cette époque, la direction des esprits a été essentiellement critique et révolutionnaire."

(...) Tout Saint-Simon est dans ces quelques lignes, écrites du style des prophètes, mais d'une digestion trop rude pour l'époque où elles furent écrites, d'un sens trop condensé pour les jeunes esprits qui s'attachèrent les premiers au noble novateur.

(...) Qu'a voulu dire Saint-Simon ?

Du moment où, d'une part, la philosophie succède à la foi et remplace l'ancienne notion du gouvernement par celle de contrat ; où, d'un autre côté, à la suite d'une Révolution qui abolit le régime féodal, la société demande à développer, harmoniser ses puissances économiques : de ce moment-là il devient inévitable que le gouvernement, nié en théorie, se détruit progressivement dans l'application. Et quand Saint-Simon, pour désigner ce nouvel ordre de choses, se conformant au

vieux style, emploie le mot de gouvernement accolé à l'épithète d'administratif ou industriel, il est évident que ce mot acquiert sous sa plume une signification métaphorique ou plutôt analogique, qui ne pouvait faire illusion qu'aux profanes. Comment se tromper sur la pensée de Saint-Simon en lisant le passage, plus explicite encore, que je vais citer :

“Si l'on observe la marche que suit l'éducation des individus, on remarque, dans les écoles primaires, l'action de gouverner comme étant la plus forte ; et dans les écoles d'un rang plus élevé, on voit l'action de gouverner les enfants diminuer toujours d'intensité, tandis que l'enseignement joue un rôle de plus en plus important. Il en a été de même pour l'éducation de la société. L'action militaire, c'est-à-dire féodale (gouvernementale), a dû être la plus forte à son origine ; elle a toujours dû acquérir de l'importance ; et le pouvoir administratif doit nécessairement finir par dominer le pouvoir militaire.”

À ces extraits de Saint-Simon il faudrait joindre sa fameuse Parole, qui tomba, en 1819, comme une hache sur le monde officiel, et pour laquelle l'auteur fut traduit en cour d'assises le 20 février 1820 et acquitté. L'étendue de ce morceau, d'ailleurs trop connu, ne nous permet pas de le rapporter.

La négation de Saint-Simon, comme l'on voit, n'est pas déduite de l'idée de contrat, que Rousseau et ses sectateurs avaient depuis quatre-vingts ans corrompue et déshonorée ; elle découle d'une autre intuition, tout expérimentale et, a posteriori, telle qu'elle pouvait convenir à un observateur des faits. Ce que la théorie du contrat, inspiration de la logique providentielle, aurait dès le temps de Jurieu fait entrevoir dans l'avenir de la société, à savoir la fin des gouvernements, Saint-Simon, paraissant au plus fort de la mêlée parlementaire, le constate, lui, d'après la loi des évolutions de l'humanité. Ainsi, la théorie du droit et la philosophie de l'histoire, comme deux jalons plantés l'un au-devant de l'autre, conduisaient l'esprit vers une Révolution inconnue : un pas de plus, nous touchons à l'événement.

(...) Le XVIII^e siècle, je crois l'avoir surabondamment établi, s'il n'avait été dérouteré par le républicanisme classique, rétrospectif et déclamatoire de Rousseau, serait arrivé, par le développement de l'idée de contrat, c'est-à-dire par la voie juridique, à la négation du gouvernement.

Cette négation, Saint-Simon l'a déduite de l'observation historique et de l'éducation de l'humanité.

Je l'ai conclue à mon tour, s'il m'est permis de me citer en ce moment où je représente seul la donnée révolutionnaire, de l'analyse des fonctions économiques et de la théorie du crédit et de l'échange. Je n'ai pas besoin, je le pense, pour établir cette tierce aperception, de rappeler les divers ouvrages et articles où elle se trouve consignée : ils ont, depuis trois ans, obtenu assez d'éclat.

Ainsi l'Idée, semence incorruptible, passe à travers les âges, illuminant de temps à autre l'homme dont la volonté est bonne, jusqu'au jour où une intelligence que rien n'intimide, la recueille, la couve, puis la lance comme un météore sur les masses électrisées.

L'idée de contrat, sortie de la Réforme en opposition à celle de gouvernement, a traversé le XVII^e et le XVIII^e siècle, sans qu'aucun publiciste la relevât, sans qu'un seul révolutionnaire l'aperçût. Tout ce qu'il y eut de plus illustre dans l'Église, la philosophie, la politique, s'entendit au contraire pour la combattre. Rousseau, Sieyès, Robespierre, Guizot toute cette école de parlementaires, ont été les porteurs de la réaction. Un homme, bien tard averti par la dégradation du principe

directeur, remet en lumière l'idée jeune et féconde : malheureusement le côté réaliste de sa doctrine trompe ses propres disciples ; ils ne voient pas que le producteur est la négation du gouvernant, que l'organisation est incompatible avec l'autorité ; et pendant trente ans encore on perd de vue la formule.

(...) L'idée anarchique est à peine implantée dans le sol populaire, qu'il se trouve aussitôt de soi-disant conservateurs pour l'arroser de leurs calomnies, l'engraisser de leurs violences, la chauffer sous les vitraux de leur haine, lui prêter l'appui de leurs stupides réactions. Elle a levé aujourd'hui, grâce à eux, l'idée antigouvernementale, l'idée du travail, l'idée du contrat ; elle croit, elle monte, elle saisit de ses vrilles les sociétés ouvrières ; et bientôt, comme la petite graine de l'Évangile, elle formera un arbre immense, qui de ses rameaux couvrira toute la terre.

La souveraineté de la raison ayant été substituée à celle de la révélation ; La notion de contrat succédant à celle de gouvernement ;

L'évolution historique conduisant fatalement l'humanité à une pratique nouvelle ;

La critique économique constatant déjà que sous ce nouveau régime l'institution politique doit se perdre dans l'organisme industriel :

Concluons sans crainte que la formule révolutionnaire ne peut plus être ni législation directe, ni gouvernement direct, ni gouvernement simplifié, elle est : plus de gouvernement.

Ni monarchie, ni aristocratie, ni même démocratie, en tant que ce troisième terme impliquerait un gouvernement quelconque, agissant au nom du peuple, et se disant peuple. Point d'autorité, point de gouvernement, même populaire : la Révolution est là. »

II. L'histoire de la vie politique de 1958-1995

A. La République Gaullienne

Le Gaullisme triomphant

Doc 1: Charles de Gaulle, discours Place de la République, 4 septembre 1958.

« C'est en un temps où il lui fallait se réformer ou se briser que notre peuple, pour la première fois recourut à la république. Jusqu'alors, au long des siècles, l'ancien régime avait réalisé l'unité et maintenu l'intégrité de la France. Mais tandis qu'une immense vague de fond se formait dans les profondeurs, il s'était montré hors d'état de s'adapter au monde nouveau. C'est alors qu'au milieu du drame national et de la guerre étrangère apparut la république. Elle était la souveraineté du peuple, l'appel de la liberté, l'espérance de la justice. Elle est restée cela à travers les péripéties agitées de son histoire. Et aujourd'hui autant que jamais, nous voulons qu'elle le demeure. Certes la république a revêtu des formes diverses au cours de ses règnes successifs. En 1792, révolutionnaire et guerrière, elle a renversé les trônes et les privilèges, pour succomber huit ans plus tard dans les troubles et dans les abus qu'elle n'avait pu maîtriser. En 1848, on l'a dit s'élever au-dessus des barricades, se refuser à l'anarchie, se montrer sociale au-dedans et fraternelle au-dehors. Et puis s'effacer bientôt, faute d'avoir accordé l'ordre avec l'élan du renouveau. Le 4 septembre 1870, au lendemain de Sedan, on la vit s'offrir au pays, pour réparer le désastre. De ce fait, la république sut relever la France, reconstituer les armées, recréer un vaste empire, renouer des alliances solides. Elle sut faire des lois, de bonnes lois sociales, développer l'instruction, si bien qu'au jour de la guerre mondiale, de la première guerre mondiale, elle eut la gloire d'assurer notre salut et notre victoire. Le 11 novembre, quand le peuple s'assemble et que les drapeaux s'inclinent pour la commémoration, le témoignage que la patrie décerne à ceux qui l'ont bien servie s'adresse aussi à la république. Cependant, le régime contenait des vices de fonctionnement qui sans doute étaient supportables en une époque statique, Mais qui étaient incompatibles avec les mouvements humains, les changements économiques, les périls extérieurs qui précédaient la deuxième guerre mondiale. On y eût remédié, les événements terribles de 1940 emportèrent tout. Mais quand le 18 juin commença le combat pour la libération de la France, il fut aussitôt proclamé que la république à refaire serait une république nouvelle. La résistance toute entière ne cessa pas de l'affirmer. On ne sait que trop ce qu'il advint de ces espoirs. On sait, on ne sait que trop, qu'une fois le péril passé, tout fut livré et confondu à la discrétion des partis. On sait, on ne sait que trop quelles en furent les conséquences. A force d'inconsistance et d'instabilité, quelles que fussent les intentions et souvent la valeur des hommes, Le régime se trouva privé de l'autorité intérieure et de l'assurance extérieure sans lesquelles il ne pouvait agir. Il était inévitable que la

paralysie de l'État entraîna une grave crise nationale, et qu'aussitôt la république fut menacée d'effondrement. C'est dans la légalité que moi-même et mon gouvernement avons assumé le mandat exceptionnel d'établir un projet de constitution nouvelle et de le soumettre à la décision du peuple. Nous l'avons fait sur la base des principes posés lors de notre investiture, nous l'avons fait en coopération avec le conseil consultatif institué par la loi. Nous l'avons fait compte tenu de l'avis solennel du conseil d'État. Nous l'avons fait après délibération très libre et très approfondie de nos conseils de ministres, ceux-ci formés d'hommes aussi divers que possible de tendances et d'origines et résolument solidaires. Nous l'avons fait sans avoir à aucun moment attenté à aucun droit du peuple et à aucune liberté publique. La Nation qui seule est juge approuvera ou repoussera notre œuvre, mais c'est en toute conscience que nous la lui proposons. Ce qui dans les pouvoirs publics est aujourd'hui primordial, c'est leur efficacité et leur continuité. Nous vivons dans un monde que des forces gigantesques sont en train de transformer. Sous peine de devenir un peuple périmé et dédaigné, il nous faut dans le domaine scientifique, économique, social, évoluer rapidement. À cet impératif correspondent d'ailleurs le goût du progrès, la passion des réussites techniques qui se font jour parmi les français et d'abord dans notre jeunesse. Il y a là des faits qui dominent notre vie nationale et qui par conséquent doivent commander nos institutions. La nécessité de rénover l'agriculture et l'industrie françaises, de procurer les moyens de vivre, de travailler, de s'instruire, de se loger à notre population rajeunie, D'associer les travailleurs à la marche des entreprises nous pousse dans les affaires publiques à être dynamiques et expéditifs. Le devoir d'assurer, de rétablir la paix en Algérie, ensuite celui de la mettre en valeur, enfin celui de fixer son statut et sa place dans notre ensemble, nous impose des efforts difficiles et prolongés. Les perspectives que nous ouvrent les ressources du Sahara sont magnifiques certes mais complexes. Les rapports de notre métropole avec les territoires d'outre-mer exigent une adaptation profonde. Dans l'univers, les courants qui le traversent mettent en cause jusqu'à l'avenir de l'espèce humaine. Ils portent la France à se garder tout en jouant le rôle de mesure, de paix et de fraternité que lui dicte sa vocation. Telles sont les conditions dans lesquelles nous eûmes à établir notre projet de constitution. Nous l'avons fait pour le peuple que nous sommes, au siècle et dans le monde où nous sommes. Nous l'avons fait de telle sorte que notre pays puisse être en fin de compte et décidément dirigé par ceux qui le mandatent et lui accordent la confiance qui anime la légitimité, Qu'il existe au-dessus des querelles politiques, qu'il existe un arbitre national élu par les citoyens qui ont un mandat public, Qui soit chargé d'assurer le fonctionnement régulier des institutions, qui ait le droit de recourir au jugement du peuple souverain, Et qui réponde en cas d'extrême péril de l'indépendance, de l'intégrité, de l'honneur de la France et du salut de la république. Qu'il existe un gouvernement qui soit fait pour gouverner, à qui on en laisse le temps et la possibilité, qui ne se détourne pas par rien d'autre de sa tâche, et qui ainsi mérite l'adhésion du pays. Qu'il existe un parlement destiné à représenter la volonté politique de la Nation, à voter des lois, à contrôler l'exécutif mais s'en sortir de son rôle. Que le gouvernement et le parlement collaborent mais restent séparés dans leurs responsabilités, aucun membre de l'un ne pouvant en même temps être membre de l'autre. Telle est la structure équilibrée que doit revêtir le pouvoir, le reste c'est l'affaire des hommes. Qu'un conseil social et économique désigné par les organisations professionnelles et syndicales du pays et de l'outre-mer, en dehors de la politique, fournisse ses avis au gouvernement et au parlement. Qu'un comité constitutionnel soit qualifié pour vérifier que les lois votées sont conformes à la constitution, que les élections, Toutes les élections aient lieu régulièrement, que l'autorité judiciaire soit assurée d'indépendance et puisse ainsi rester la garante des

libertés de chacun. La compétence, la dignité, l'impartialité de l'État en seront mieux garanties. Qu'entre la métropole, la Nation française et les territoires d'outre-mer qui le veulent soit formée une communauté où chaque territoire deviendra un État qui se gouvernera lui-même, Tandis que la politique étrangère, la défense, la politique économique et financière, la monnaie, le contrôle de la justice, L'enseignement supérieur et les communications lointaines constitueront un domaine commun dont auront à connaître les organes de la communauté, président, conseil exécutif, sénat, cours d'arbitrage. C'est ainsi que sera profondément renoué l'ensemble humain groupé autour de la France. Ce ne sera fait d'ailleurs que par la libre détermination de tous. En effet, chaque territoire aura la faculté par son vote au référendum, soit d'accepter la proposition de la France, soit de la refuser et par là même de rompre avec elle tout lien. Et ensuite, devenu membre de la communauté, chaque territoire pourra dans l'avenir, à une date que je ne précise naturellement pas, Et après s'être mis d'accord avec les organes communs, assumer lui-même la charge de son destin indépendamment des autres. Que pendant les quatre mois qui suivront le référendum, le gouvernement ait la charge des affaires publiques, qu'il ait à fixer notamment le régime électoral, Ainsi par mandat du peuple, seront prises les dispositions nécessaires à la mise en place des futures institutions. Voilà, françaises, français, de quoi s'inspire, en quoi consiste la constitution, qui le 28 septembre sera soumise à vos suffrages. De tout mon cœur, au nom de la France, je vous demande de répondre "oui"! Si vous ne le faites pas, nous retomberons le jour même dans les errements que vous savez. Si vous le faites, la république deviendra forte et stable, pourvu que les hommes responsables sachent désormais le vouloir. Mais aussi, cette manifestation positive de la volonté nationale sera le signe que le peuple français recouvre son unité et du coup les chances de sa grandeur. Le monde qui discerne très bien quelle importance notre décision va revêtir pour lui-même, le monde en tirera la conclusion, peut-être l'a-t-il en ce moment même tirée. Et une immense espérance s'élèvera sur la France, peut-être mais je le crois, s'est-elle déjà levée. Vive la république, vive la France! »

Doc 2 : Michel Debré, Discours en Algérie, 13 avril 1960

« Il est en France une autorité acceptée profondément par la nation, respectée infiniment par l'étranger, cette autorité qui donne à la France une figure nouvelle, et qui nous permet d'aborder l'avenir avec audace, ai-je besoin de le dire? C'est celle du général de Gaulle. Grâce au général de Gaulle, la France a repris un prestige dans le monde, ses amis s'en réjouissent, ses adversaires le déplorent mais chacun le voit, chacun le sent, en France comme hors de France. C'est dans ce contexte nouveau que se situe le problème majeur, le vôtre, le nôtre : l'Algérie. Il fallait avant toute chose préciser une politique, la politique naturelle, la politique nécessaire et s'y tenir. C'est ce qui a été fait clairement le 16 septembre et depuis lors.

Ce jour-là, je veux dire le 16 septembre, par la voix du général de Gaulle, la France a déclaré solennellement qu'elle luttait d'abord pour pacifier, c'est-à-dire pour mettre fin aux violences sanglantes, ensuite pour établir un régime neuf. Et ce régime neuf, il appartiendra à tous les enfants de cette terre d'en déterminer les principes par un libre choix qui s'appelle : l'autodétermination. Pourquoi cette doctrine? Pourquoi cette politique? Il est d'abord une raison fondamentale et qu'aucun Français ne doit ignorer : dans l'idée même de France, dans l'idée même de nation française palpite cette haute nation (voulait-il dire notion?) de liberté. Où flotte le drapeau de la France, flotte plus peut-être que sur aucune autre terre du monde, cette grande idée que la politique au travers de toutes les épreuves, au

travers de toutes les exigences qu'exigent ces épreuves, en fin de compte doit assurer la dignité de vie des hommes par la libre expression de leur volonté.

La France n'impose pas son pouvoir, la France ne maintient pas son autorité par la violence, la France n'exige pas qu'on soit Français par coercition, c'est sa grandeur. À cette première et fondamentale raison s'en ajoute une autre, derrière ceux qui se sont révoltés et derrière ceux surtout qui de l'extérieur de l'Algérie prétendent commander la rébellion, nous voyons très clairement des ambitions étrangères qui cherchent en Algérie non le bonheur des Algériens mais la satisfaction de passions personnelles, d'ambitions impérialistes et même, disons le mot, de visées racistes. Ce sont toutes ces ambitions qui sont la cause, la seule cause de la prolongation des combats. La France qui pense, elle, à l'Algérie pour l'Algérie, aux Algériens, pour tous les Algériens, peut à la face du monde faire appel, la conscience tranquille, à l'autodétermination. C'est son honneur. Sans doute dit-on mais cette grandeur et cet honneur ne nous font-ils pas courir un risque, celui de l'abandon? Il n'y a pas, il n'y aura pas d'abandon. Dans l'hypothèse, incroyable, désastreuse, où une majorité en Algérie se déterminerait pour une sécession, que se passerait-il? On ne peut pas enlever, on n'enlèvera pas aux Algériens, qui veulent vivre librement en Français, qui veulent demeurer citoyens Français, ni la possibilité de vivre Français ni la qualité d'être citoyen français en Algérie.

La sécession en vérité, c'est le partage, les principes les plus sacrés ne permettent pas qu'il en soit autrement. Mais, ce qu'il faut et ce qui doit arriver, c'est comme l'a dit le général de Gaulle : que le démon soit exorcisé et que l'Algérie reste avec la France. Alors, après la pacification, hommes et femmes choisiront selon quelles institutions, selon quelles règles, l'union demeurera entre les deux rives de la Méditerranée qui ne peuvent être séparées, selon quelles institutions, selon quelles règles sera rétablie la fraternité entre deux communautés qui ont des droits égaux à la vie et à la liberté. En attendant, pacifions et construisons. Pacifions, l'armée : l'armée de la France continuera sa tâche selon les directives qu'elles a reçues. Hommage une nouvelle fois lui soit rendu, hommage à ses chefs, à ses cadres, à ses hommes, hommage aux fils de la Métropole comme aux fils d'Algérie, Musulmans comme Européens, hommage à leurs combats et à leurs sacrifices, hommage à leur œuvre de paix. À tout moment nous acceptons de répondre au cessez-le-feu mais demain, comme hier, nous assurons aux combattants, qui comprennent de quel côté est désormais l'avenir de l'Algérie, les garanties que le général de Gaulle a définies. Mais nous n'attendons pas, nous continuons à pacifier et nous savons que nous avons raison de continuer et tous les Algériens savent que nous avons raison de continuer à pacifier. »

Doc 3: Jean Effel, publiée dans L'Express en 1963



Le Gaullisme agonisant

Doc 4: Charles de Gaulle, Allocution radiodiffusée, 24 mai 1968

« Tout le monde comprend, évidemment, quelle est la portée des actuels événements, universitaires, puis sociaux. On y voit tous les signes qui démontrent la nécessité d'une mutation de notre société. Mutation qui doit comporter la participation plus effective de chacun à la marche et au résultat de l'activité qui le concerne directement. Certes, dans la situation bouleversée d'aujourd'hui, le premier devoir de l'État, c'est d'assurer en dépit de tout, la vie élémentaire du pays, ainsi que l'ordre public. Il le fait. C'est aussi d'aider à la remise en marche, en prenant les contacts qui pourraient la faciliter. Il y est prêt. Voilà pour l'immédiat. Mais ensuite, il y a sans nul doute des structures à modifier. Autrement dit: il y a à réformer. Car dans l'immense transformation politique, économique, sociale, que la France accomplit en notre temps, si beaucoup d'obstacles, intérieur et extérieur, ont déjà été franchis, d'autres s'opposent encore au progrès. De là, les troubles profonds. Avant tout dans la jeunesse qui est soucieuse de son propre rôle, et que l'avenir inquiète trop souvent. C'est pourquoi, la crise de l'université, crise provoquée par l'impuissance de ce grand corps, à s'adapter aux nécessités modernes de la Nation, ainsi qu'au rôle et à l'emploi des jeunes, a déclenché dans beaucoup d'autres milieux, une marée de désordre, d'abandon ou d'arrêt du travail. Il en résulte que notre pays est au bord de la paralysie. Devant nous-mêmes, et devant le monde, nous, Français, devons régler un problème essentiel que nous pose notre époque. À moins que nous nous roulions

à travers la guerre civile, aux aventures et aux usurpations les plus odieuses et les plus ruineuses. Depuis bientôt 30 ans, les événements m'ont imposé en plusieurs graves occasions, le devoir d'amener notre pays à assumer son propre destin, afin d'empêcher que certains ne s'en chargent malgré lui. J'y suis prêt, cette fois encore. Mais cette fois encore, cette fois surtout, j'ai besoin. Oui, j'ai besoin que le peuple français dise qu'il le veut. Or, notre Constitution prévoit justement par quelle voie il peut le faire. C'est la voie la plus directe et la plus démocratique possible, celle du référendum. Compte tenu de la situation tout à fait exceptionnelle où nous sommes, et sur la proposition du gouvernement, j'ai décidé de soumettre au suffrage de la Nation, un projet de loi, par lequel je lui demande de donner à l'État, et d'abord à son chef, un mandat pour la rénovation. Reconstruire l'université, en fonction, non pas de ses habitudes séculaires, mais des besoins réels de l'évolution du pays, et des débouchés effectifs de la jeunesse étudiante dans la société moderne. Adapter notre économie, non pas aux catégories diverses, des intérêts, des intérêts particuliers, mais aux nécessités nationales et internationales, en améliorant les conditions de vie et de travail du personnel, des services publics et des entreprises, en organisant sa participation aux responsabilités professionnelles, en étendant la formation des jeunes, en assurant leur emploi, en mettant en œuvre les activités industrielles et agricoles dans le cadre de nos régions. Tel est le but que la Nation doit se fixer elle-même. Françaises, français, au mois de juin, vous vous prononcerez par un vote. Au cas où votre réponse serait non, il va de soi que je n'assumerai pas plus longtemps ma fonction. Si par un oui massif, vous m'exprimez votre confiance, j'entreprendrais avec les pouvoirs publics, et je l'espère, le concours de tous ceux qui veulent servir l'intérêt commun, de faire changer partout où il le faut, les structures étroites et périmées, et ouvrir plus largement la route au sang nouveau de la France. Vive la République, vive la France ! »

Doc 5: Charles de Gaulle, Allocution radiodiffusée, 30 mai 1968

« Françaises, Français, étant le détenteur de la légitimité nationale et républicaine, j'ai envisagé, depuis vingt-quatre heures, toutes les éventualités, sans exception, qui me permettraient de la maintenir. J'ai pris mes résolutions. Dans les circonstances présentes, je ne me retirerai pas.

J'ai un mandat du peuple, je le remplirai. Je ne changerai pas le Premier ministre dont la valeur, la solidité, la capacité méritent l'hommage de tous. Il me proposera les changements qui lui paraîtront utiles dans la composition du gouvernement. Je dissous aujourd'hui l'assemblée nationale. J'ai proposé au pays un référendum qui donnait aux citoyens l'occasion de prescrire une réforme profonde de notre économie et de notre université et en même temps de dire s'ils me gardaient leur confiance ou non par la seule voie acceptable, celle de la démocratie. Je constate que la situation actuelle empêche matériellement qu'il y soit procédé, c'est pourquoi j'en diffère la date. Quant aux élections législatives, elles auront lieu dans les délais prévus par la constitution à moins qu'on entende bâillonner le peuple français tout entier en l'empêchant de s'exprimer en même temps qu'on l'empêche de vivre, par les mêmes moyens qu'on empêche les étudiants d'étudier, les enseignants d'enseigner, les travailleurs de travailler. Ces moyens, ce sont l'intimidation, l'intoxication et la tyrannie exercés par des groupes organisés de longue main, en conséquence, et par un parti qui est une entreprise totalitaire, même s'il a déjà des rivaux à cet égard. Si, donc, cette situation de force se maintient, je devrai, pour maintenir la république, prendre conformément à la constitution d'autres voies que le scrutin immédiat du pays. En tous cas, partout et tout de suite, il faut que s'organise l'action

civile. Cela doit se faire pour aider le gouvernement, d'abord, puis localement, les préfets devenus ou redevenus commissaires de la République, dans leur tâche qui consiste à assurer, autant que possible, l'existence de la population, et à empêcher la subversion à tout moment et en tout lieu. La France, en effet, est menacée de dictature. On veut la contraindre à se résigner à un pouvoir qui s'imposerait dans le désespoir national, lequel pouvoir serait alors évidemment et essentiellement celui du vainqueur, c'est-à-dire celui du communisme totalitaire. Naturellement, on le colorerait, pour commencer, d'une apparence trompeuse en utilisant l'ambition et la haine de politiciens au rancart. Après quoi, ces personnages ne pèseraient pas plus que leur poids, qui ne serait pas lourd. Et bien non, la République n'abdiquera pas. Le peuple se ressaisira. Le progrès, l'indépendance et la paix l'emporteront avec la liberté. Vive la République ! Vive la France ! »

Doc 6 : Graffiti anonyme, 1968



B. La République post-Gaullienne

Doc 1: La tentation Orléaniste, Raymond Barre, Discours de politique générale à l'Assemblée nationale, 5 octobre 1976

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les députés,

Selon la tradition de la Ve République, la nomination d'un nouveau Premier Ministre et d'un nouveau Gouvernement par le Chef de l'État inaugure une phase nouvelle dans l'œuvre des Pouvoirs publics.

Dans les circonstances actuelles, où l'effort principal de la Nation doit se concentrer sur la poursuite déterminée de la lutte contre l'inflation et du redressement de l'économie française, j'ai reçu du Président de la République la charge de diriger le Gouvernement.

Si j'ai consacré jusqu'ici mon activité au seul service public, je n'appartiens à aucune formation politique et je n'ai pas le grand honneur d'être un parlementaire. Nul n'ignore cependant mon attachement et mon dévouement aux grandes orientations qu'ont définies et appliquées les trois Présidents de la Ve République. Ai-je besoin d'ajouter que je porte la plus grande considération aux élus du peuple français, que j'attache la plus grande importance à l'action du Parlement en matière de législation et de contrôle de l'action gouvernementale, que je souhaite profondément mériter et recevoir son concours et son soutien.

Le Gouvernement qui se présente devant vous a été désigné conformément à notre Constitution. Il entend informer l'Assemblée Nationale des objectifs de son action par une déclaration de politique générale, conformément à l'article 49, alinéa 1er, de la Constitution. Il n'a pas l'intention de demander un vote, laissant à cet égard l'initiative aux membres de l'Assemblée, et notamment aux membres de l'opposition.

En adoptant cette attitude, le Gouvernement a noté que toutes les formations de la majorité qui soutiennent l'action du Président de la République depuis 1974 ont manifesté l'intention de lui apporter une confiance et un soutien sans équivoque.

à l'Assemblée de mettre en jeu la responsabilité ministérielle par la procédure la plus normale et la mieux adaptée, je veux dire la motion de censure. Si je tiens à mettre ainsi l'accent sur les procédures, ajoutait-il, ce n'est point par intérêt gouvernemental immédiat, on voudra bien l'admettre, c'est parce qu'il me paraît important, alors que nous ne faisons qu'aborder le second septennat de la Ve République, de créer des précédents. On en connaît l'importance en matière institutionnelle, même en pays de droit écrit, et il n'est pas inutile à la stabilité des Pouvoirs publics de fixer clairement et en connaissance de cause les règles pour l'avenir.

Depuis cette déclaration de M. Georges Pompidou, sur les six Premiers Ministres qui se sont présentés devant l'Assemblée Nationale, deux seulement ont engagé la responsabilité du Gouvernement à l'occasion d'un débat de politique générale.

Le retour à une tradition bien établie n'a d'autre but que de rappeler que le Gouvernement est nommé par le Chef de l'État, qu'il a le devoir d'informer l'Assemblée et que celle-ci a le droit et le pouvoir de le contrôler.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que, conformément à l'article 49, 3e alinéa, de la Constitution, le Gouvernement compte engager sa responsabilité sur le projet de texte de la loi de finances rectificative pour 1976, qui contient plusieurs dispositions importantes de son programme de lutte contre l'inflation.

Le Gouvernement est prêt à accepter les améliorations qui seraient proposées à son projet, mais il n'entend pas le laisser défigurer.

Mesdames, Messieurs les Députés, la politique que va conduire le Gouvernement au cours de ces prochains mois est décisive pour notre pays. Si elle s'attache au premier chef à la lutte contre la hausse des prix, ce n'est point qu'elle sera menée au seul niveau économique et technique. La lutte contre l'inflation est de nature fondamentalement politique ; elle doit en effet associer à des mesures conjoncturelles, parfois sévères, des actions structurelles qui bousculeront des privilèges ; elle est de surcroît indispensable si l'on souhaite que la France puisse jouir à l'avenir d'un développement économique régulier, qu'elle poursuive sa marche vers une société de liberté et de progrès, que le Président de la République a proposée aux Français et à laquelle aspire la grande majorité d'entre eux, qu'elle ait la capacité de jouer pleinement le rôle que l'Europe et le monde attendent d'elle.

Ce sont l'importance de l'enjeu et l'ampleur de l'action qui expliquent le cumul par le même homme au sein du Gouvernement des fonctions de Premier Ministre et de celles de Ministre de l'Economie et des Finances. Ce n'est pas le Ministre de l'Economie et des Finances qui est, de surcroît, Premier Ministre ; c'est le Premier Ministre qui est, en même temps, Ministre de l'Economie et des finances. Que personne ne s'y trompe.

→ C'est la raison pour laquelle je souhaite vous exposer largement, non seulement la politique du Gouvernement en matière de lutte contre l'inflation, mais aussi l'ensemble de l'action à venir dans le domaine intérieur comme dans le domaine international.

La grande affaire pour le Gouvernement est de conduire la lutte contre la hausse des prix.

En effet, aucun pays ne peut durablement s'accommoder de l'inflation sans risquer de succomber à de graves désordres *économiques et sociaux et de perdre sa liberté d'action*.

Certaines périodes, sombres de l'histoire mondiale passée et contemporaine rappellent, s'il en était besoin, qu'à terme, c'est la démocratie elle-même qui peut être menacée.

La récession mondiale de 1975 a montré brutalement ce que coûtent la recherche systématique d'une croissance à tout prix et le renoncement aux équilibres fondamentaux. Pour avoir cédé, de 1972 à 1974, à l'euphorie éphémère d'une période d'expansion inflationniste, nombre de pays ont dû et doivent maintenant encore affronter de graves difficultés.

La France n'y échappe pas. Elle n'est certes pas dans la situation la plus grave, mais elle ne figure pas non plus dans le groupe des quelques pays les plus avancés dans la remise en ordre de leur économie.

La lutte contre l'inflation est aujourd'hui un préalable à toute ambition nationale.

La modération durable de l'évolution des prix est, en effet, la condition expresse du retour à une croissance équilibrée et régulière, au plein emploi et au progrès social. Elle est indispensable au maintien de l'ouverture de notre pays sur le monde. Face à un déficit croissant des échanges extérieurs que provoquerait inéluctablement la poursuite d'une inflation rapide, il ne resterait en effet que deux possibilités : ou bien refuser la compétition internationale en revenant au protectionnisme, ce qui provoquerait dans notre pays une régression de l'activité économique et du

niveau de vie ; ou bien subir un endettement extérieur croissant qui affecterait une indépendance à laquelle chacun de nous est profondément attaché et qui ne ferait d'ailleurs que différer l'inéluctable remise en ordre.

L'effort à entreprendre doit être continu. Nous ne pouvons nous contenter de succès provisoires et prendre le risque grave d'une rechute.

En acceptant sans retard des mesures énergiques, nous nous donnons les moyens d'éviter à terme des mesures plus brutales et plus douloureuses.

Ces mesures doivent s'inscrire dans une politique globale. L'inflation répond en effet, en France, à deux types de cause qui justifient des actions à la fois distinctes et complémentaires.

Les premières se rattachent à la conjoncture économique présente de notre pays.

La France traverse à l'heure actuelle une phase économique difficile, marquée, en dernière analyse, par une hausse excessive des revenus et des coûts. Au cours de la récession mondiale de 1975 et contrairement à ce qui a été observé dans beaucoup de pays, le revenu réel baissait de 1,5 %, mais le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages augmentait de près de 4 %.

Cette situation n'a pas permis de consolider le ralentissement de la hausse des prix, qui était pourtant déjà sensible en 1975. Elle a en outre réduit la capacité financière du pays à investir, même s'il est vrai qu'en France l'investissement a nettement moins diminué durant la récession mondiale que dans les autres pays industrialisés.

La situation de l'emploi s'est améliorée au cours du premier semestre de cette année, mais le nombre de demandeurs d'emploi reste encore à un niveau trop élevé.

Enfin, la France n'a pu maintenir l'équilibre de son commerce extérieur. Le déficit enregistré depuis le début de l'année, qui a été aggravé par la sécheresse, dépasse actuellement 7 milliards de Francs.

C'est pour faire face à ces déséquilibres que le Gouvernement a arrêté en priorité le programme présenté au pays le 22 septembre.

J'aurai l'occasion de l'analyser dans tous ses détails lors de la discussion des projets de loi de finances. Je me limite ici à en exposer les principes :

Retour à l'équilibre budgétaire et modération de la croissance de la masse monétaire :

Action directe sur les prix, d'abord par leur gel temporaire, puis par la réduction de la taxe sur la valeur ajoutée et une hausse limitée des tarifs publics ;

Action sur la croissance des revenus nominaux par la fixation du principe du maintien du pouvoir d'achat, des rémunérations ;

Action sur la consommation d'énergie, pour faciliter le redressement de notre commerce extérieur ; Initiations aux investissements et aux exportations pour soutenir la croissance.

Les dispositions économiques de ce programme ont été dosées avec soin, de manière à éviter de recourir à une réduction volontaire de l'activité économique. Elles ont été choisies dans un souci de justice sociale. Elles font porter l'effort sur toutes les catégories de la population, en tenant compte des possibilités de chacune et en limitant plus particulièrement la charge fiscale qui pèse sur les titulaires de faibles et moyens revenus. »

Doc 2: Plantu, Giscard et le chômage, 1980



- Il entend confirmer la conception des rapports entre le législatif et l'exécutif qui a prévalu depuis 1966, c'est-à-dire depuis la première élection du Président de la République au suffrage universel.

Puis-je rappeler ici la déclaration faite devant l'Assemblée Nationale par M. Georges Pompidou, alors Premier Ministre, le 15 avril 1966 :

« La lettre et l'esprit de la Constitution de 1958, disait M. Pompidou, veulent que le Gouvernement soit entièrement libre de demander ou non un vote de confiance et qu'il appartienne de préférence

La Gauche au pouvoir

Doc 3: Programme électoral du Parti socialiste (PS): 110 propositions pour la France, 1981

« Nous avons rassemblé ici, dans cette deuxième partie de notre manifeste, les principales propositions, tirées de l'inventaire des quelques trois cent cinquante mesures arrêtées par le Parti socialiste dans son projet de janvier 1980 et dans les textes qui ont suivi (propositions de loi, décisions du Comité directeur et du Bureau exécutif). Certaines de ces propositions ont déjà été énoncées dans l'exposé général qui précède. Nous les avons reprises cependant afin de procurer à l'opinion un document récapitulatif aussi complet que possible. Le manifeste esquisse le programme de gouvernement qu'il appartiendra de mettre au point lors des élections législatives qui suivront la dissolution de l'Assemblée nationale dans le cas de l'élection de notre candidat. Il sera ensuite de la responsabilité du nouveau gouvernement d'engager avec l'ensemble des partenaires sociaux une négociation en vue de fixer le calendrier et les modalités de la politiques sociale à mettre en œuvre. De son côté, le Parlement, restauré dans la plénitude de ses droits constitutionnels, aura à traduire dans la loi les nouveaux droits et libertés, que revendique le manifeste socialiste pour les citoyens et les collectivités.

Plan

I – La paix : Une France ouverte sur le monde : propositions 1 à 13

II – l'emploi la croissance sociale par la maîtrise de l'économie : propositions 14 à 43

III – La liberté : des femmes et des hommes responsables : propositions 44 à 104

IV – La France : un pays libre et respecté : propositions 105 à 110

1. – La paix : Une France ouverte sur le monde.

Défense du droit et solidarité avec les peuples en lutte

1 — Exigence du retrait de troupes soviétiques de l'Afghanistan.

2 — Condamnation de l'aide apportée par les États-Unis aux dictatures d'Amérique latine.

3 — Affirmation du droit des travailleurs polonais aux libertés et au respect de l'indépendance syndicale.

4 — Paix au Moyen-Orient par la garantie de la sécurité d'Israël dans les frontières sûres et reconnues, le droit du peuple palestinien à disposer d'une patrie, l'unité du Liban.

5 — Indépendance du Tchad. Respect de la souveraineté du Cambodge. Soutien au droit à l'autodétermination de l'Erythrée et du Sahara Occidental.

Désarmement et sécurité collective

6 — Désarmement progressif et simultané en vue de la dissolution des blocs militaires dans l'équilibre préservé des forces en présence.

7 — Action internationale énergique contre la dissémination de l'arme nucléaire et pour le renforcement du contrôle des centrales nucléaires.

8 — Ouverture d'une négociation sur la sécurité collective en Europe à partir de la conférence sur la réduction des forces et des tensions proposée par les socialistes français. Retrait des fusées soviétiques SS 20 en même temps que l'abandon du plan d'installation des fusées américaines perishing sur le sol européen.

Nouvel ordre économique mondial

9 — Priorité au dialogue Nord-Sud pour la mise en place d'un nouvel ordre économique mondial. Aide publique au tiers monde portée à 0,70 % du PNB de chaque pays développé.

10 — Application stricte du traité de Rome. (Marché commun) : poursuite de la démocratisation de ses institutions et mise en œuvre immédiate de ses dispositions sociales. Défense de l'emploi européen par le développement de politiques industrielles communes, par la protection des secteurs menacés par l'invasion de certains produits en provenance du Japon et des États Unis, par l'élaboration du règlement communautaire sur l'activité des sociétés multinationales. Réforme profonde de la politique agricole et de la politique régionale.

11 — Création d'un Conseil des peuples méditerranéens.

12 — Un programme de relance économique fixera, dès la prochaine session de la législature les premières orientations : emploi, prix, développement technologique, cadre de vie.

13 — Un programme de grands travaux publics, de construction de logement sociaux et d'équipements collectifs (crèches, restaurants scolaire, maisons de l'enfance) sera engagé dès le deuxième semestre de 1981.

14 — 150 000 emplois seront créés dans les services publics et sociaux en vue d'améliorer les conditions de travail et les capacités d'accueil au public (santé,

éducation, P et T, etc...). 60 000 emplois d'utilité collective seront mis à la disposition des associations et des collectivités locales.

Une nouvelle croissance

1 — Le franc sera défendu contre les manœuvres spéculatives. Le développement industriel et agricole et les économies d'énergie rendront la croissance moins tributaire des importations. D'ici 1990, la part du commerce extérieur dans le PIB sera ramenée en-dessous de 20 %.

2 — Le contrat de travail à durée indéterminée redeviendra la base des relations du travail : les capacités d'intervention du syndicat dans l'entreprise seront étendues et affermies : moyens et production des délégués élus, temps consacré à l'information et à l'expression collective.

3 — L'ANPE sera démocratisée. Elle sera transformée en un grand service public de l'emploi (coordination de l'ensemble des moyens de coordination de l'ensemble des moyens d'information, de formation et de conversation, travail intérimaire).

4 — Définition d'un nouveau système monétaire mondial par la réforme du FMI de la banque mondiale et du « panier de monnaies », un moratoire et de nouvelles liquidités pour les pays pauvres du tiers monde.

Une France forte dans l'Europe indépendante

5 — Avant toute adhésion à la CEE de l'Espagne et du Portugal, respect de quatre préalables (agricole, régional et sur la pêche maritime) conformes à la résolution socialiste adoptée à Montpellier en septembre 78.

II – l'emploi la croissance sociale par la maîtrise de l'économie La relance économique

6 — Des actions industrielles seront immédiatement lancées dans les secteurs de l'électronique, de l'énergie, des biens d'équipement, des transports et de l'automobile, de la chimie fine et de la bio-industrie, de la sidérurgie et de l'agro-alimentaire afin de reconquérir le marché intérieur et de créer des emplois.

7 — La recherche sera stimulée pour atteindre d'ici 1985 2,5 % du PNB. Des mesures d'aide par le crédit et d'encouragement à l'innovation seront prises en direction des PME.

8 — Le plan, démocratisé et décentralisé, donnera un contenu au développement économique. La croissance sociale s'appuiera sur le dynamisme du secteur public, l'encouragement à l'investissement, l'augmentation des bas revenus et l'amélioration des onctions de travail.

9 — Le secteur public sera élargi par la nationalisation des neuf groupes industriels prévus dans le Programme commun et le programme socialiste, de la sidérurgie et des activités de l'armement et de l'espace financées sur fonds publics. La nationalisation du crédit et des assurances sera achevée.

10 — La durée du travail sera progressivement réduite à 35 heures après négociation entre les partenaires sociaux. La cinquième équipe sera instaurée dans les métiers pénibles. La cinquième semaine de congés payés sera généralisée.

11 — Une loi fixe fixera les conditions d'évolution de la révision des loyers et de la répartition des charges. En outre, des dispositions particulières seront prises en faveur des locataires des logements sociaux.

12 — L'épargne sera fortement encouragée. Un livret A par famille sera indexé sur les prix. Les taux d'intérêt des autres dépôts seront relevés. La réforme des circuits financiers permettra l'affectation de l'épargne des Français aux investissements considérés comme prioritaires par le plan.

13 — Des bonifications d'intérêt ou des avantages fiscaux sur une base contractuelle, seront accordés pour contribuer à la réalisation des objectifs de la politique économique et sociale en particulier pour les industries de main-d'œuvre.

14 — Les prix des produits pour lesquels la concurrence ne joue manifestement pas seront contrôlés. Les produits de distribution seront réformés, l'implantation des grandes surfaces réglementée, les pouvoirs des consommateurs renforcés.

15 — L'artisanat et le petit commerce verront leur rôle social et humain reconnu et protégé. Le salaire fiscal sera institué pour les travailleurs non salariés.

16 — L'assiette des cotisations patronales de la Sécurité sociale sera modifiée afin de ne pas pénaliser les entreprises de main-d'œuvre.

La justice sociale

17 — Le SMIC sera relevé. Son montant sera fixé après négociations avec les organisations syndicales. La nouvelle hiérarchie des salaires inscrite dans les conventions collectives sera respectée. Les prestations familiales seront revalorisées de 50 % en deux étapes. Les indemnités de chômage seront fortement augmentées.

18 — Les taux de la TVA seront ramenés au taux zéro pour les produits de première nécessité. 33 — De nouvelles prestations familiales seront progressivement substituées au quotient familial par enfant qui sera, en attendant plafonné.

34 — Un impôt sur les grandes fortunes, selon un barème progressif, sera institué. Les droits de succession seront réformés afin d'alléger les successions modestes (en ligne directe ou non) et de surtaxer les grosses successions. Le capital des sociétés sera taxé sur la base de l'actif net réévalué.

35 — L'impôt direct sera allégé pour les petits contribuables, renforcé par le gros revenus de manière à réduire l'éventail des revenus. L'avoir fiscal sera supprimé.

36 — Règlement des contentieux concernant les anciens combattants, application du rapport constant, retour à la proportionnalité des pensions militaires inférieure à 100 %, bénéfice de la carte de combattant aux anciens d'Algérie.

37 — Nouvelle loi d'indemnisation pour les rapatriés, prévoyant la reconstitution des patrimoines familiaux, limitée par les grosses fortunes.

L'énergie

38 — L'approvisionnement énergétique du pays sera diversifié. Le programme nucléaire sera limité aux centrales en cours de construction, en attendant que le pays, réellement informé, puisse se prononcer par référendum. Les crédits en faveur des énergies nouvelles ou des techniques nouvelles d'exploitation des énergies traditionnelles (charbon) seront très considérablement augmentés.

39 — Un vaste programme d'investissement destiné à économiser l'énergie sera entrepris. Des clubs d'économie d'énergie animés par des personnes pris en charge et formés par l'État assisteront les ménages. Une politique de normes orientera la production vers des produits, des machines ou des matériaux permettant de réduire la consommation d'énergie.

40 — Une loi-cadre garantira le contrôle des citoyens et des élus sur toutes les décisions, et notamment les questions de sécurité touchant au nucléaire.

L'agriculture

41 — L'outil de travail — la terre — sera protégé contre la spéculation, par la création d'offices fonciers cantonaux où les représentants de la Profession seront majoritaires.

La pêche

42 — Le mandat présidentiel sera ramené à cinq ans renouvelable une fois, ou limité à 7 ans sans possibilité d'être renouvelé.

43 — La représentation parlementaire des Français de l'étranger, comprenant non seulement des sénateurs mais aussi des députés, sera assurée selon des procédures qui en garantiront le caractère démocratique.

44 — L'indépendance des magistrats sera assurée par la réforme du Conseil supérieur de la magistrature.

45 — La décentralisation de l'État sera prioritaire. Les conseils régionaux seront élus au suffrage universel et l'exécutif assuré par le président et le bureau. La Corse recevra un statut particulier. Un département du Pays Basque sera créé. La fonction d'autorité des préfets sur l'administration des collectivités locales sera supprimée. L'exécutif du département sera confié au président et au bureau du Conseil général. La réforme des finances locales sera aussitôt entreprise. La tutelle de l'État sur les décisions des collectivités locales sera supprimée.

46 — Les communes, départements, régions bénéficieront pour assumer leurs responsabilités d'une réelle répartition des ressources publiques entre l'État et les collectivités locales. Celles-ci auront notamment la responsabilité des décisions en matière de cadre de vie : développement prioritaire des transports en commun, aménagement des rues, services sociaux, espaces verts. Elles susciteront le développement de la vie associative, contribuant ainsi à l'animation de la ville, au rayonnement de ses activités, à l'affirmation de sa personnalité.

47 — Le Comité d'entreprise disposera de toutes les informations nécessaires sur la marche de l'entreprise. Pour l'embauche, le licenciement, l'organisation du travail, le plan de formation, les nouvelles techniques de production, il pourra exercer un droit de veto avec recours devant une nouvelle juridiction du travail.

48 — La participation effective des cadres (ITC) sera assurée et leur rôle reconnu au sein des organismes représentants de l'ensemble des salariés : comités d'entreprises, comités de groupes et de holding dans les entreprises de droit privé, Conseil d'administration tripartites, conseils d'unité ou d'atelier dans le secteur public.

Des droits égaux pour les femmes

49 — L'égalité de rémunération entre hommes et femmes sera garantie — et appliquée — au terme d'une négociation des conventions collectives dans chaque branche professionnelle.

50 — L'égalité devant l'emploi, pour les femmes, exige un vaste programme d'équipements collectifs : 300 000 places de crèche seront créées prioritairement.

51 — un congé parental ouvert pour moitié au père et à la mère, rémunérée et assorti de garantie de réintégration dans l'emploi sera accordé aux parents d'enfants de moins de deux ans.

52 — Les jeunes seront éligibles dès 18 ans pour les élections politiques et dès 16 ans pour les élections professionnelles.

53 — L'enseignement technique sous toutes ses formes recevra les moyens nécessaires et personnel et en matériel afin qu'aucun jeune, fille ou garçon, n'arrive dans le monde du travail sans qualification professionnelle.

54 — L'égalité des droits des travailleurs immigrés avec les nationaux sera assurée (travail, protection sociale, aide sociale, chômage, formation continue). Droit de vote aux élections municipales après cinq ans de présence sur le territoire français. Le droit d'association leur sera reconnu.

55 — Les handicapés auront la place qui leur est due dans la société : le travail, l'éducation, le logement, les transports, les loisirs et l'accès à la culture seront adaptés à leur contraintes particulières.

56 — Les missions respectives de l'hôpital et du secteur privé seront définies. Adoption d'une nouvelle carte sanitaire. les équipements seront programmés par région et leur financement réformée (suppression du prix de la journée).

57 — Réformes des instruments de l'intervention publique. Maîtrise du sol urbain par les collectivités locales grâce à l'instauration d'un impôt déclaratif foncier, d'un droit de préemption et de prêts bonifiés par l'État.

Une éducation de qualité

58 — La loi Seguin-Rufenacht sur la composition des conseils d'université et d'UER sera abrogée ainsi que les décrets modifiant la carte universitaire. où les représentants de l'État seront minoritaires. La création sera encouragée. Les droits des « cibistes » seront pleinement reconnus.

59 — La recherche fondamentale sera un objectif essentiel : d'importants crédits publics lui seront consacrés, pour son développement sur le plan régional comme sur le plan national. Les coordinations nécessaires seront réalisées.

60 — La libération du prix du livre sera abrogée. Les équilibres naturels

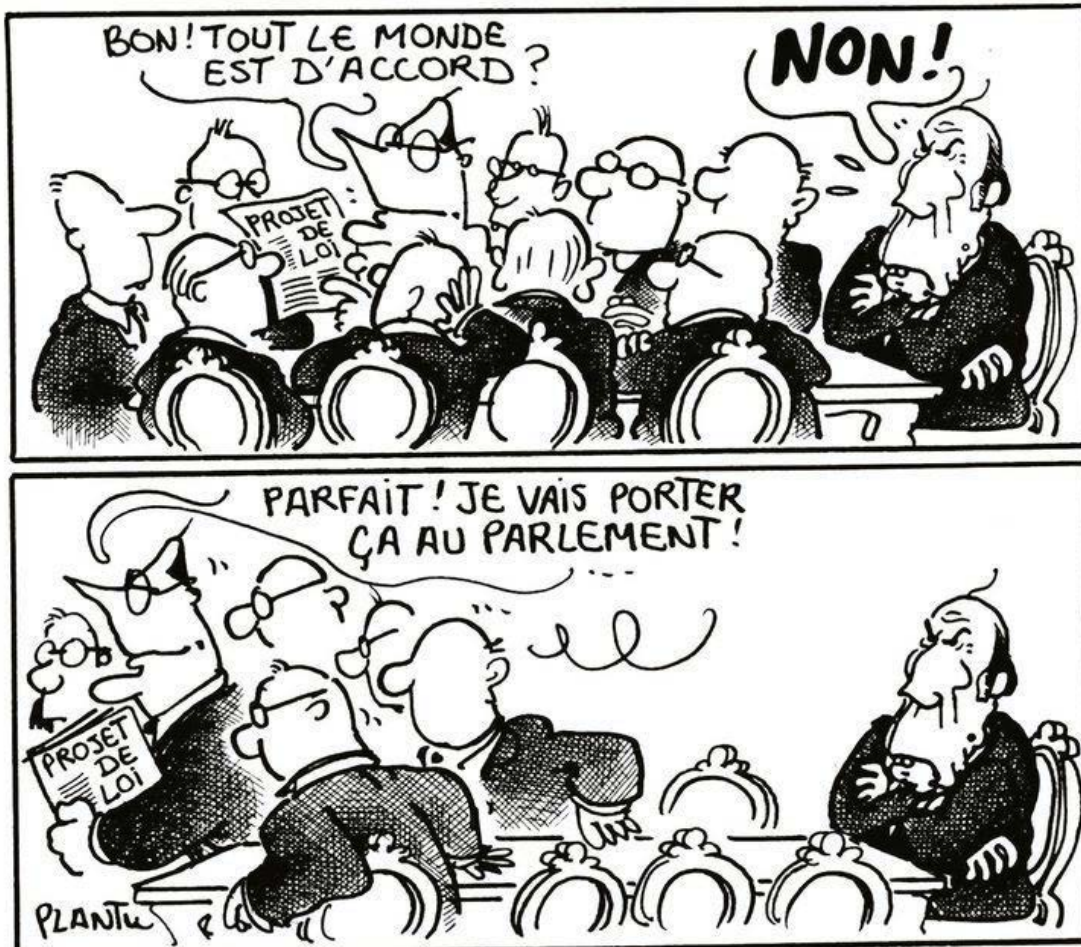
61 — Les normes de construction de machines et moteurs dangereux à manier et générateur de bruit seront révisées et strictement appliquées.

Le sport

62 — Développement d'une stratégie autonome de dissuasion et organisation nouvelle du service national réduit à six mois.

63 — Renforcement des échanges avec la Chine.

Doc 4: Plantu, La cohabitation, Le Monde, 1986



Doc 5: Interview de François Mitterrand lors de l'élection présidentielle de 1988, Europe 1, 20 avril 1988

« QUESTION. — Monsieur Mitterrand, nous vous retrouvons après le Journal vers 19 heures 15, 19 heures 18, tout à l'heure.

J.-P. ELKABBACH. — Monsieur Mitterrand, vous êtes avec nous pour la deuxième partie de cette émission. Vous êtes interrogé par Catherine Nay, Marc Tronchet, Alain Duhamel et moi.

- QUESTION. — Vous l'avez fait marcher?
- F. MITTERRAND. — On a très bien marché tous les deux. On a fait d'abord un peu d'escalade car le Pic Saint-Loup a des pentes assez raides. Et puis, comme il faisait un temps
- F. MITTERRAND. — Il n'agit pas plus ainsi que moi-même. Il s'agit de caricatures et, d'ailleurs, de caricatures extrêmement astucieuses, mais celui qui est l'objet de la caricature ne se reconnaît pas. Ils exagèrent.. En même temps, on prend ça du bon côté.
- F. MITTERRAND. — Il y a toujours un peu de vrai, vous avez raison.
- QUESTION. — Son futur à lui? Son destin?

1 — Un statut de travailleuses à part entière sera reconnu aux femmes d'agriculteurs. l'installation des jeunes — et notamment l'accès à la terre — sera vivement encouragée. l'agriculture de montagne fera l'objet de mesures de soutien spécifiques.

I – La liberté : des femmes et des hommes responsables La démocratie respectée

2 — La représentation proportionnelle sera institué pour les élections à l'Assemblée nationale, aux assemblée régionales et aux conseils municipaux pur les communes de 9000 habitants et plus. Chaque liste omportera au moins 30 % de femmes. Février 1981

3 — La justice sera appelée à faire toute la lumière sur les affaires dans lesquelles ont été mises en cause des personnalités publiques.

Une justice indépendante

4 — Abrogation de la peine de mort.

Des contre-pouvoirs organisés ; un état décentralisé

5 — La promotion des identités régionale sera encouragée, les langues et cultures minoritaires respectées et enseignées.

6 — Le projet de loi sur la vie associative sera également soumis au vote du Parlement dès la prochaine session. L'élú social aura un statut reconnu. Les associations d'usagers du cadre de vie verront leurs droits largement accrus et des moyens matériels mis à leur disposition.

La démocratie économique. Des droits nouveaux pour les travailleurs

7 — La gestion du secteur public sera largement décentralisée. Les instances de direction des entreprises seront, soit tripartites (collectivités publiques, travailleurs, usagers), soit formées par la coexistence d'un conseil de gestion élu par les travailleurs et d'un conseil de surveillance. Les représentants des travailleurs seront élus directement à la proportionnelle et à la plus forte moyenne. Des conseils d'unité et d'atelier élus par les travailleurs seront instaurés. Un secteur d'économie sociale fondé sur la coopération et la mutualité, expérimentera des formes nouvelles d'organisation des travailleurs de l'entreprise dans chaque catégories. La loi supprimera la notion de « motif légitime » invoquée pour refuser à une femme l'accès à un emploi.

8 — L'information sur la sexualité et la contraception sera largement diffusée dans les écoles, les entreprises, les mairies, les centres de santé et d'orthogénie, et par les médias. La contraception sera gratuite, les conditions d'obtention de l'IVG seront révisées.

9 — Un fonds de garantie, chargé de la récupération des pensions alimentaires, viendra en aide aux femmes divorcées chefs de famille. La pension de réversion sera égale pour les deux conjoints et pourra se cumuler avec des droits propres. Une allocation sera versée aux veuves et divorcées pendant eux ans minimum moyennant leur inscription à l'ANPE ou à un stage de formation professionnelle.

La famille et l'enfant

10 — Un institut de l'enfance et de la famille sera mis en place avec la participation des représentants du Parlement, des syndicats, des associations familiales et de jeunesse, de la profession médicale et des enseignants.

Le droit d'être elle-même pur la jeunesse

11 — Les appelés au service national auront la liberté de réunion et d'association. L'objection de conscience sera respectée selon les termes de la loi.

12 — Les discriminations frappant les travailleurs immigrés seront supprimées. Les refus de délivrance de cartes de séjour devront être motivés.

13 — Le droit à la retraite à taux plein sera ouvert aux hommes à partir de 60 ans et aux femmes à partir de 55 ans. Les retraités auront le droit de siéger dans les instances de la Sécurité sociale et les caisses de retraite. Les cotisations prélevées par le régime général de la Sécurité sociale sur les retraites seront supprimées. Une loi définissant les nouveaux droits des retraités et des personnes âgées en matière de ressources de logement, de santé et de culture, et assurant leur réelle participation à la vie sociale, sera déposée.

14 — Un service communautaire de la santé reposera sur le développement de la prévention, le tiers payant généralisé à terme, la création de centres de santé intégrés auxquels chaque médecin pourra adhérer s'il le souhaite. Une nouvelle conversion sera négociée. Le conseil de l'ordre des médecins sera supprimé.

15 — Une politique de l'Habitat social visera à mettre à la disposition des ménages des logements suffisamment grands et assortis des services à proximité (crèches, haltes-garderies, transports collectifs). Des dispositions particulières seront prises pour favoriser aussi le logement des jeunes (construction des F1 et F2).

16 — L'école sera ouverte sur le monde. La pédagogie sera renouvelée pour favoriser l'expression sous toutes ses formes ainsi que l'épanouissement physique. L'enseignement de l'histoire et de la philosophie sera développé. Quel que soit le niveau d'études, chacun devra disposer en fin de scolarité d'une formation professionnelle. Les classes comprendront 25 élèves au maximum.

17 — La télévision et la radio seront décentralisées et pluralistes. Les radios locales pourront librement s'implanter dans le cadre du service public. Leur cahier des charges sera établi par les collectivités locales. Sera créé un conseil national de l'audiovisuel

18 — Toute censure de l'information, y compris dans les casernes et les prisons, sera abolie. La science et la culture

19 — Le soutien à la création cinématographique musicale, plastique, théâtrale, littéraire, architecturale placera la renaissance culturelle du pays au premier rang des ambitions socialistes.

Un conseil international pour la science et la culture, une école, européenne de cinéma, et un centre international pour la musique seront créés.

20 — La lutte contre les pollutions de l'eau et de l'air sera intensifiée. Les entreprises contrevenantes seront pénalisées.

II – La France : un pays libre et respecté Sa sécurité et son identité

21 — Développement des relations entre la France et l'Union Soviétique dans le respect des traités existants.

22 — Établissement de relations étroites avec le Québec. Création d'une académie francophone. »

- F. MITTERRAND. — Il faisait très mauvais temps et Michel Rocard avait emprunté cette casquette — si vous voulez l'histoire de la casquette

— à notre ami commun Gérard Saumade, Président du Conseil général de l'Hérault, qui nous accompagnait.

- QUESTION. — Vous l'avez fait marcher? Il marche bien?
- QUESTION. — Est-ce qu'il se comporte avec vous comme dans le « Bébête-show »? Est-ce qu'il vous considère comme Dieu?
- QUESTION. — Il y a toujours un peu de vrai.
- F. MITTERRAND. — De tout et de rien, comme font les promeneurs qui discutent comme ça, entre amis. On regarde le paysage, on l'admire, on le commente. On parle politique, parce que, quelques heures après, il y avait un meeting à Montpellier. On évoque le passé, on parle du présent, on évoque le futur. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise d'autre?
- QUESTION. — Est-ce que ce n'était pas symbolique, cette marche à deux un peu ostensible?
- F. MITTERRAND. — Il n'y en avait qu'un possible.
- QUESTION. — On a parlé tout à l'heure du « Bébête-show » — c'est ma dernière question anecdotique — et vous avez dit « ce sont des caricatures, cela m'amuse ». Black Jack est toujours remuant dans le « Bébête-show »; il est comme ça, le modèle?
- F. MITTERRAND. — Alors répétons-nous.
- QUESTION. — Sur Europe 1, dès le 25 mars, vous nous avez dit comment, si vous étiez réélu, et dans quelles conditions vous choisiriez votre Premier ministre. Je ne reviens pas là-dessus, mais, dans votre esprit, est-ce que le premier gouvernement serait durable ou est-ce que ce serait un gouvernement qui serait chargé de faire des élections et de faire revenir des socialistes en masse...
- QUESTION. — Vous y réfléchissez?
- F. MITTERRAND. — Ce ne serait pas si bête.
- QUESTION. — Vous n'avez pas de préférence?
- F. MITTERRAND. — Un mode de scrutin?
- QUESTION. — Oui, mais est-ce que c'est aussi simple que cela cette fois-ci, autrement dit?
- F. MITTERRAND. — sauf mon projet, qui est simple, et, je crois, complet. Ce sont des
- grandes orientations que j'ai exprimées le plus clairement possible. Bien entendu, elles méritent toujours la critique, mais tout est compliqué autrement dans la vie politique normale.
- QUESTION. — On avait compris. Est-ce que vous pensez que, pour faire une ouverture ou pour empêcher la fermeture...
- QUESTION. — C'est vraiment le minimum...
- QUESTION. — Comment vous expliquez, monsieur le Président, que dans les autres pays européens on parle très peu de 1992?

- F. MITTERRAND. — Il y a des pays qui se sentent plus sûrs d’eux-mêmes en raison de la situation de leur économie, comme c’est le cas de l’Allemagne fédérale. Il y a quand même des pays qui se sentent très européens, comme les pays du Bénélux ou comme l’Italie, ou encore l’Espagne. Il y en a d’autres qui ne souhaitent pas cette évolution, comme la Grande-Bretagne ou peut-être le Danemark. Alors, chacun a un comportement particulier.
- F. MITTERRAND. — Vous mélangez les problèmes. Je crois à la vertu organique de l’institution européenne. Quant au contenu démocratique, je ne peux pas le prévoir. Bien entendu, j’ai mes préférences. Mais, là, c’est une autre discussion.
- QUESTION. — Mais, quand vous dites qu’avant la fin de l’année, dans votre lettre, il faudra avoir pris les décisions qui feront considérer le grand Marché européen comme irréversible... Il y a donc urgence extrême si l’on veut que, du point de vue français, l’Europe soit telle que nous pouvons l’espérer, avec nos qualités, nos talents, mais aussi nos défauts. Il faut se mobiliser tant qu’il est possible. Dans une période électorale, c’est assez difficile à dire, cela porte à sourire. Il faut s’unir pour réussir.
- QUESTION. — Moi je voudrais revenir d’une certaine façon, mais peut-être autrement sur la question que j’ai posée tout à l’heure, sur le mouvement, vous dites la dynamique, pour la société française...
- F. MITTERRAND. — En période électorale, je le répète, c’est normal que les grands courants d’intérêt s’opposent, car cela recouvre souvent des luttes d’intérêts, de légitimes intérêts, lorsqu’ils sont considérés par ceux qui en sont porteurs naturellement. Mais une fois qu’on sort de ces périodes, il faut être capable de dominer ces passions et le cas échéant ces divisions.
- La dynamique de la modernisation de notre économie, autour de thèmes multiples dont nous parlerons peut-être ; la dynamique aussi de la cohésion sociale, car il n’y aura pas de progrès économique en France s’il n’y a pas de cohésion sociale, s’il n’y a pas de progrès de justice sociale. Ce sont des dynamiques qui engagent un homme politique, mais plus encore une nation, c’est vouloir construire l’avenir que de dire ce que je vous dis.
- F. MITTERRAND. — Non |
- QUESTION. — Mais on vous a dit qu’il fallait, par exemple, moderniser, on a entendu qu’il faut transformer sur le — plan économique, industriel la France, que les privatisations ce serait une manière de le faire, on a tenu parole, on a fait au moins la moitié du programme prévu pour les privatisations...
- F. MITTERRAND. — Elle n’était pas à deux. La photo nous présente à deux, mais nous avons notre ami Saumade avec nous et quelques autres personnes. La photo, naturellement a cherché un petit peu la sensation, mais voir Michel Rocard et moi ensemble, je ne trouve pas ça si sensationnel.
- QUESTION. — Et celui-là peut gagner ?
- F. MITTERRAND. — Je vous répète que dans les caricatures, — c’est vous, je crois, Catherine Nay qui l’avez dit — il y a toujours quelque chose de vrai...
- F. MITTERRAND. — Tout dépend. Je nomme un Premier ministre. Je n’ignore pas que la majorité parlementaire, a priori, ne sera pas très favorable

à ce que je pourrais faire au lendemain d'une réélection. Je nomme ce Premier ministre, dans la ligne de mon élection.

Cela veut dire qu'il y a une majorité de Français qui s'est prononcée en ma faveur et en faveur naturellement de mon projet. Donc, il est normal que je désigne un Premier ministre qui commence à mettre en exécution ce projet-là. Comment sera-t-il reçu? Je n'en sais rien. Et ce Premier ministre viendra vers moi pour me dire « je suis en mesure » ou « je ne suis pas en mesure d'aller plus loin ». C'est tout. S'il ne peut pas aller plus loin, je dissoudrai.

- QUESTION. — Monsieur le Président, est-ce que l'hypothèse d'une réforme du scrutin proportionnel et majoritaire pourrait avoir vos faveurs?
- F. MITTERRAND. — Il y a deux modes de scrutin totalement démocratiques, le mode de scrutin proportionnel, qui existe dans la plupart des démocraties occidentales du continent, et le scrutin majoritaire, pratiqué souvent par la France et, dans des conditions infiniment plus drastiques, rigoureuses, par la Grande-Bretagne, puisqu'il n'y a qu'un tour. Ils sont tous les deux démocratiques. Alors, c'est selon. Moi, j'ai toujours eu une faveur — mais je l'ai si souvent dit que j'ai peine à la répéter — pour le scrutin d'arrondissement, avec lequel j'ai vécu pendant des années, qui me plaît beaucoup.
- QUESTION. — Ca pourrait être quand? Ca pourrait être rapide?
- F. MITTERRAND. — Je ne sais pas.. Je pense que je veux éviter toute situation de fermeture.
- QUESTION. — Oui. Pour quoi faire, politiquement?
- F. MITTERRAND. — Alain Duhamel, tout est très compliqué...
- QUESTION. — Ce que je veux dire c'est: est-ce que votre objectif, dans une affaire de ce genre, serait de pouvoir disposer, d'essayer de disposer à nouveau d'une majorité absolue à l'Assemblée nationale? Vous parliez d'ouverture il y a un instant...
- F. MITTERRAND. — Je ne pense pas aux partis politiques quand je dis ça. La France ne se résume pas aux formations parlementaires.
- QUESTION. — Comment, monsieur Mitterrand, on insuffle — si c'est possible — du mouvement au paysage politique français pour qu'il corresponde à l'état de la société française qui est souple, qui est en train de changer? Est-ce que vous êtes en mesure de créer, si vous êtes élu, une dynamique en France, de mettre en mouvement la société politique?
- F. MITTERRAND. — Vous l'avez dit, en tout cas, et je vous crois.. Vous l'avez lue avec attention, vous savez bien que la première dynamique que j'espère, elle vient de l'Europe.
- F. MITTERRAND. — On en parle moins.
- La construction de l'Europe, Catherine Nay, c'est une œuvre toujours très ardue. Moi, j'ai cru à diverses reprises, depuis le temps que je m'en occupe, avant même mon élection à la Présidence de la République, j'ai cru que c'était cassé, qu'on ne pouvait pas y arriver. Il doit bien y avoir une dynamique interne à l'Europe car, finalement, contre tous les pronostics, nous avons traversé les périls.

- F. MITTERRAND. — Non, cela, c'est une proposition de Jacques Delors que je reprends. Je cite Jacques Delors avec ce mot « irréversible » : puisque je le cite, c'est que je partage sa pensée.
- QUESTION. — Vous êtes réélu, il y a de nouveau des produits manufacturés qui s'exportent ?
- F. MITTERRAND. — C'était « l'Europe » la première dynamique.
- Moi, j'en appelle à la mobilisation des Français, dans cet objectif, pour cette dynamique européenne. Elle ne nous sera pas donnée toute seule | La création de la véritable Europe que j'attends, et que j'espère, n'est pas, je le répète, la réponse à tout. La réponse c'est aussi à la France de l'apporter. Mais je ne m'en suis pas tenu qu'à cette dynamique.
- QUESTION. — Vous voulez rassembler, vous dites qu'il y a des hommes de talent partout, et vous recueillez un accueil un petit peu mitigé devant le public, quand vous dites cela. Cela veut dire que les Français ne sont pas suffisamment mûrs pour cette idée de rassemblement ?
- QUESTION. — Ils le disent.
- F. MITTERRAND. — Là vous avez choisi une transition un peu artificielle, je suis prêt à vous suivre.

1 — Le gouvernement proposera aux partenaires de la CEE, afin de revenir à l'esprit du Traité de Rome, une réforme de la Politique agricole commune. Celle-ci devra tenir compte de la nécessité de supprimer les inégalités de revenu entre les agriculteurs, les salariés de l'agriculture et l'ensemble des travailleurs. Des mesures particulières seront prises pour l'élevage, la viticulture, les fruits et légumes, jusqu'ici défavorisés. Les marchés seront organisés par des Offices par produits ou groupes de produits, chargés de mettre en œuvre des prix garantis, tenant compte des coûts de production, dans la limite de quantum par travailleur. Cette politique prendra en compte aspirations des consommateurs.

2 — Une politique de la pêche maritime, élément d'une politique de la mer sera mise en œuvre : réorganisation des marchés, amélioration des conditions de travail et de rémunération des travailleurs de la mer, aides à l'investissement... Au plan européen le gouvernement proposera application d'une politique commune de la pêche fondée sur la garantie d'accès à la ressource, la gestion rationnelle des stocks, l'organisation et la protection du marché communautaire et l'harmonisation des régimes sociaux...

3 — Le parlement retrouvera ses droits constitutionnels. Le recours à l'usage du vote bloqué sera limité.

4 — La vie publique sera moralisée : déclarations des revenus et du patrimoine des candidats aux fonctions de président de la République, de député et de sénateur ainsi que des ministres en exercice, avant et après expiration de leurs mandats.

5 — Abrogation des procédures d'exception (cour de sûreté, tribunaux militaires en temps de paix), de la loi anti-casseurs et de la loi Peyrefitte. Le principe fondamental de présomption d'innocence sera réaffirmé.

6 — Le secret administratif sera limité et l'administration contrainte à motiver ses actes et à exécuter les décisions de justice.

7 — Pour les peuples de l'outre-mer français qui réclament un véritable changement, ouverture d'une ère de concertation et de dialogue à partir de la

reconnaissance de leur identité et de leurs droits à réaliser leurs aspirations. Entre autres, dans les départements d'outre-mer, institution d'un conseil départemental, élu à la proportionnelle et responsable de la vie locale de chaque département avec consultation obligatoire avant tout accord international touchant à la région du monde où ils se trouvent. La loi déposée à ce sujet par le groupe parlementaire socialiste sera soumise au Parlement dès la prochaine session de la législature.

8 — Le comité d'hygiène et de sécurité aura le pouvoir d'arrêter un atelier ou un chantier pour des raisons de sécurité.

9 — L'égalité des chances devant l'emploi sera garantie par une réelle mixité de toutes les filières de formation professionnelle (quotas minima). Les crédits seront affectés à la formation continue en fonction du nombre et du sexe des salariés

10 — Le statut de travailleuses à part entière sera reconnu aux conjointes d'agriculteurs, de commerçants et d'artisans, actuellement considérées comme sans profession.

11 — La dignité de la femme sera respectée, notamment à travers l'image qui est donnée d'elle dans les manuels scolaires, la publicité, la télévision. Les associations de défense des droits des femmes pourront se porter partie civile en cas de discrimination.

12 — Une allocation familiale unique sera versée dès la déclaration de grossesse et dès le premier enfant.

13 — La liberté de réunion dans tous les établissements scolaires sera garantie pour les parents d'élèves ainsi que pour les élèves dans les lycées et les LEP. Les délégués de classe participeront aux conseils de classe et la gestion des foyers socio-éducatifs sans que leurs droits puissent subir de restriction.

14 — La vignette moto sera supprimée. De nouveaux droits pour les immigrés

15 — Le plan fixera le nombre annuel de travailleurs étrangers admis en France. L'Office national d'immigration sera démocratisé. La lutte contre les trafics clandestins sera renforcée.

Une société solidaire

16 — Un système national de protection sociale commun à tous les assurés sera progressivement institué. L'État remboursera les charges indues et affectera des ressources fiscales au financement des dépenses d'intérêt social. Le ticket modérateur d'ordre public d'intérêt social. Le ticket modérateur d'ordre public sera abrogé.

La santé protégée

17 — Une nouvelle politique du médicament sera mise en place en s'appuyant sur les grands pôles industriels nationalisés où la recherche sera intensifiée.

Droit au logement pour tous

18 — Un grand service public, unifié et laïque de l'éducation nationale sera constitué. Sa mise en place sera négociée sans spoliation ni monopole. Les contrats d'association d'établissements privés, conclus par les municipalités, seront respectés. Des conseils de gestion démocratiques seront créés aux différents niveaux.

19 — Chaque travailleur disposera d'un crédit de formation de deux ans qu'il pourra utiliser tout au long de sa vie active. La gestion de l'éducation continue sera tripartite

Une information libre et pluraliste

20 — Les ordonnances de 1944 sur la presse seront appliquées. Les dispositions assurant l'indépendance des journalistes et des journaux face aux pressions du pouvoir, des groupes privés et des annonceurs seront prises. L'indépendance de l'AFP vis-à-vis de l'État sera garantie.

21 — L'implantation sur l'ensemble du territoire de foyer de création d'animation et de diffusion, sera encouragée par l'État qui en assurera un financement partiel. En dehors de nos frontières, une présence active et rayonnante de la culture française sera assurée. L'enseignement de l'art à l'école sera développé et des facilités accordées pour accéder aux grandes œuvres: extension des heures d'ouverture des musées, des bibliothèques, des monuments, grâce au recrutement du personnel nécessaire.

22 — Une charte de l'environnement garantissant la protection des sites naturels, espaces verts, rivages marins, forêts cours d'eau, zones de vacances et de loisirs sera élaborée et soumise au Parlement après une large consultation des associations et des collectivités locales et régionales avant la fin de l'année 1981.

23 — L'indépendance du mouvement sportif vis-à-vis de l'État et des puissances d'argent sera garantie. L'éducation physique et sportive deviendra une dimension essentielle des enseignements dispensés par l'Éducation nationale.

24 — Définition claire de la portée et du contenu de l'Alliance atlantique. Cohésion accrue de l'Europe.

25 — Liens privilégiés avec les pays non alignés de la zone méditerranéenne et du continent africain, spécialement l'Algérie.

Vous êtes en train de découvrir la photo du « Quotidien de Paris », publiée également par le « Figaro » et presque toute la presse française, de votre promenade hier dans la haute vallée de l'Hérault en compagnie de Michel Rocard, et on ne l'avait jamais vu comme ça, avec une gentille petite casquette et des bottes pour la montagne.

- F. MITTERRAND. Comment ?
- épouvantable et qu'on ne voyait rien quand on prenait de la hauteur, nous avons décidé de faire une marche plus longue sur un terrain un peu plus plat. En tout cas, c'était très sympathique.
- QUESTION. — Ca vous amuse ?
- QUESTION. — Vous avez parlé de quoi, sans indiscrétion ?
- F. MITTERRAND. — Pourquoi pas ?
- QUESTION. — C'est-à-dire qu'il voulait être candidat et c'est vous qui l'êtes. Il va falloir compenser ?
- F. MITTERRAND. — Naturellement, oui.
- QUESTION. — Absolument.
- F. MITTERRAND. — Je n'y suis pas hostile, mais je n'ai pas arrêté de décision dans ce domaine qui est purement pragmatique...

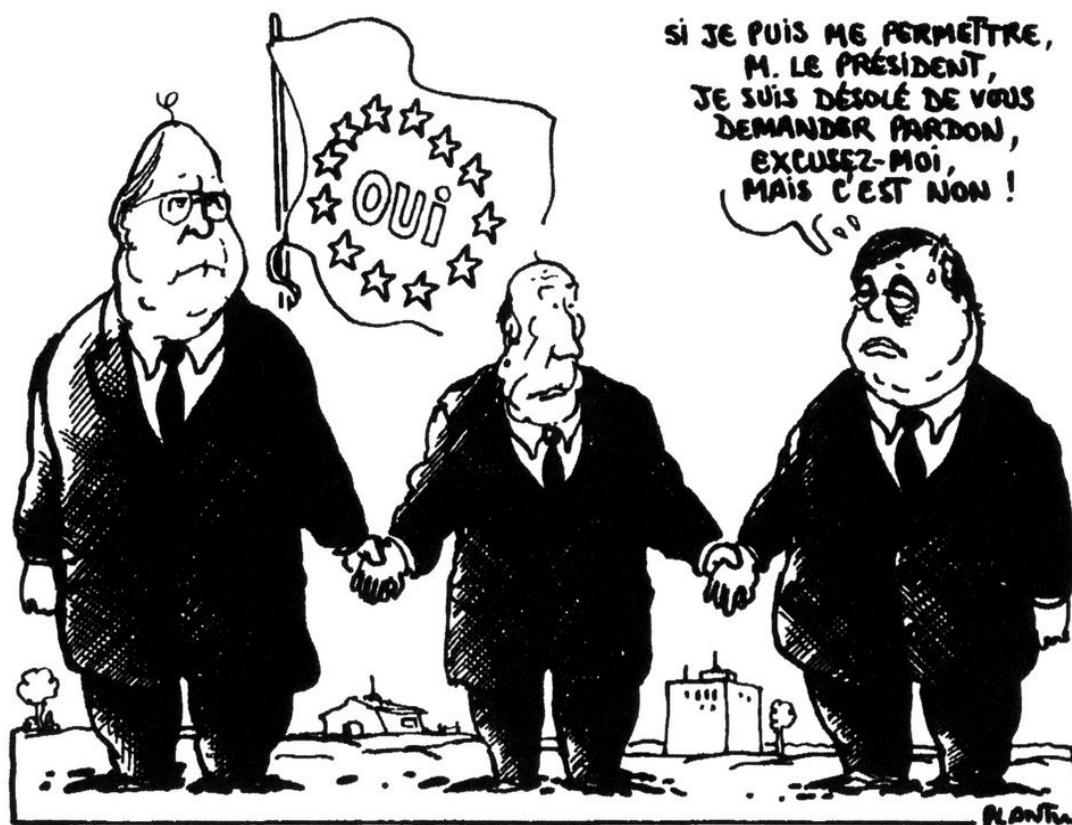
- QUESTION. — Si on mariait les deux ?
- F. MITTERRAND. — Je ne sais pas.
- QUESTION. — Justement, qu'est-ce que l'ouverture ? Un mode de scrutin, je suppose que ça a une finalité politique ; laquelle pour vous ?
- F. MITTERRAND. — Généralement, cela a pour objet de permettre l'élection du maximum possible de ses propres amis ou de ses propres soutiens. C'est rarement dégagé de ce genre de considération.
- QUESTION. — Je n'en doute pas.
- F. MITTERRAND. — Non, j'ai parlé de fermeture, mais, comme j'ai dit que je ne voulais pas de fermeture, ça revient au même.
- F. MITTERRAND. — Je m'efforce de le faire. Mes propositions tournent autour de plusieurs dynamiques. La première de celles-là, puisque vous avez bien voulu lire ma lettre à tous les Français...
- Mais je ne rejette pas sur l'Europe la solution de tous nos problèmes. On approfondira, si vous le voulez, mais c'est une dynamique extrêmement contraignante, car un grand marché européen, dans moins de cinq ans, toutes frontières abattues entre douze pays, il faut que la France, vraiment se mobilise, qu'elle se rassemble, qu'elle rassemble toutes ses forces, y compris ses forces créatrices, pour gagner cette bataille-là.
- QUESTION. — Et pourquoi ?
- QUESTION. — Comment est-ce que vous pouvez faire pour que cette Europe ne soit pas une Europe libérale ?
- C'est que nous n'avons pas un mois à perdre, j'allais dire une semaine. Moins de cinq ans pour la France qui aborde cette période, avec un mauvais commerce extérieur, et particulièrement un déficit en produits manufacturés, je dirai industriels, qui vient de nous frapper, d'après le document qui vient d'être publié sur les Comptes annuels de la nation.
- C'est un document officiel ; c'est l'INSEE qui vient de le produire. Il nous dit : pour la première fois depuis 1969, nous avons un déficit du commerce extérieur en matière de produits manufacturés. Quand on pense qu'en 1985, nous avons battu notre record dans l'autre sens, avec pratiquement 90 milliards d'excédent, et à l'époque le pétrole et le dollar pesaient plus lourd dans notre balance | On a pris une mauvaise direction, on est mal parti. Il faut se redresser. Il y a urgence, sans quoi nous verrons des voisins, plus actifs que nous, emporter nos marchés.
- F. MITTERRAND. — Eh bien, lorsque j'ai eu à m'en occuper, directement, avec un gouvernement qui était en symbiose avec ma pensée, je vous l'ai dit : en 1985, on a battu le record de vente de produits manufacturés, et en 1987 on a battu le record inverse, et c'est triste.
- QUESTION. — Oui, par exemple, M. Barre répète que l'affrontement droite - gauche, camp contre camp, est un affrontement aujourd'hui archaïque. On voit bien que pour le second tour, on va vers ce type d'affrontement, que chacun regroupe les siens. Est-ce que la France est condamnée de tous temps à vivre comme cela, ou alors y a-t-il un moyen de mettre en mouvement les forces politiques, culturelles, pour obtenir autre chose, monsieur Mitterrand ?

- J'espère qu'on ira plus loin, car j'ai proposé, dans ce projet, la dynamique du désarmement. Il faut aussi que les esprits se pacifient, dans des conditions que je suis prêt à discuter avec vous : désarmement, naturellement, dans la sécurité.
- F. MITTERRAND. — Vous parlez de règle que vous appliquez à ce qui n'a pas été un incident. Lorsqu'on dit dans un congrès passionné, dans un rassemblement de 20, 25 000 personnes, lorsqu'on dit : « il ne faut pas imaginer que nous sommes les seuls à concevoir, à aimer, à prévoir, à être capables de créer, il y en a d'autres, et nous ne sommes pas — c'est l'expression que j'ai employée, elle remonte loin, elle remonte au XIX^e siècle — nous ne sommes pas les bons, ils ne sont pas les méchants, tous ceux qui sont là, sont des citoyens engagés, qui croient - ils ont raison de croire - dans la force de leur combat, combat, combat que je mène à leur tête, alors ils réagissent. Mais ils réagissent gentiment, et lorsque je leur explique que les autres aussi ont un peu tendance à se croire les bons et à croire que nous sommes les méchants, ils rient. Et cela n'a été un incident pour personne. Mais c'est vrai qu'on a de la peine, toujours de la peine, à dominer les divisions traditionnelles qui séparent les Français.
- QUESTION. — Mais tout ce que vous venez de dire sur l'Europe, par exemple, sur le mouvement que cela implique, sur les priorités que cela implique, etc., au fond c'est ce que disent, dans des termes très proches, tous les grands candidats...
- F. MITTERRAND. — Ils le disent, mais ils ne le font pas. Il a fallu construire l'Europe contre ceux qui se disaient pour. À chaque étape de la construction de l'Europe il a fallu vaincre l'opposition de ceux qui se disent pour. Tant mieux pour les convertis de dernière heure, mais j'ai besoin de vérifier.
- C'est vrai que la troisième dynamique à laquelle j'appelle les Français, c'est la modernisation de notre économie. On ne la modernisera — je ne vais pas faire de discours à ce sujet — que si nous sommes capables évidemment d'apporter la formation nécessaire à ceux qui travaillent, à ceux qui produisent, les jeunes mais aussi ceux qui ne sont pas jeunes. Il faut que l'éducation nationale soit promue au premier rang, vraiment. En même temps il faut évidemment disposer des moyens de la technologie, il faut chercher, il faut prouver, il faut faire mieux que les Japonais et que les Américains.
- QUESTION. — Mais cela, vos concurrents le disent aussi ?
- F. MITTERRAND. — Oui, mais ils ne le font pas. Moi, j'ai augmenté considérablement les crédits de la recherche et le premier souci du gouvernement, en 1986, a été de casser ces crédits.
- QUESTION. — Il est revenu là-dessus |
- F. MITTERRAND. — Oui, il est revenu mais moins.
- QUESTION. — Il donne des chiffres qui sont très importants.
- F. MITTERRAND. — Non, non. Les chiffres, les chiffres... La première année, on a cassé les crédits. Ensuite, on est revenu légèrement au-dessus des crédits de l'année 1985. On s'est également flatté d'avoir créé le crédit de recherche. Ce n'est pas exact. Il a été créé par le gouvernement Laurent Fabius.

- QUESTION. — Mais quand vous dites pour l'économie, et sur les nationalisations "on verra", c'est-à-dire que vous n'êtes pas sûr d'en faire d'autres, et "les privatisations, on arrête"...
- F. MITTERRAND. — Non.
- QUESTION. — Vous l'avez dit, j'ai retrouvé les notes de Jean-Pierre Elkabbach quand vous êtes venu...
- F. MITTERRAND. — Je ne conteste pas votre bonne foi mais je me souviens de ce que j'ai dit.
- QUESTION. — Qu'est-ce qu'on fait ?
- F. MITTERRAND. — J'ai déclaré le soir de ma candidature — je m'exprimais à Antenne 2
- : "privatisations et nationalisations, quoiqu'on en pense, j'ai mes préférences pour une certaine direction de notre économie"...
- QUESTION. — La nationalisation...
- F. MITTERRAND. — Ce n'est pas le moment. Entrer dans ce grand marché européen va mobiliser nos forces pendant 4 à 5 ans. Ce n'est pas le moment de reprendre cette discussion et surtout - c'est vous qui l'écrivez, enfin pas vous spécialement - de jouer au ping-pong, ce va-et-vient qui fait qu'un gouvernement arrive, il nationalise, un gouvernement arrive, il privatise, un autre gouvernement arrive, va-t-il nationaliser ? En fait, je parle surtout pour l'instant des entreprises industrielles.
- Deux de ces entreprises — la CGE et St Gobain — ont été privatisées. C'est comme cela. Je peux le regretter. Je n'entends pas revenir là-dessus mais j'entends aussi maintenir les autres nationalisations.
- QUESTION. — L'Espagne socialiste dénationalise, les pays européens dénationalisent, et nous, on va rester à mi-chemin ?
- F. MITTERRAND. — Non.
- QUESTION. — Est-ce que ce n'est pas de l'immobilisme ?
- F. MITTERRAND. — Pas du tout. L'immobilisation consiste à vouloir revenir au laisser faire, au laisser-passer d'Adam Smith au 18^e siècle. "Suite sur les privatisations"
- QUESTION. — Là, à l'instant, vous venez de dire qu'il s'agissait des entreprises industrielles.
- F. MITTERRAND. — Oui.
- QUESTION. — En ce qui concerne les établissements bancaires et financiers, ils sont importants aussi...
- F. MITTERRAND. — On en restera là. Une des trois grandes banques a été privatisée.
- QUESTION. — Cela vous choquerait qu'on continue ? Au fond, pour être sincère, est-ce que vous...
- F. MITTERRAND. — L'engagement que j'ai pris, c'est qu'on ne continuera pas.

- QUESTION. — Est-ce que vous pensez sincèrement que le statut, selon qu'il est public ou privé des grandes banques ou des compagnies financières change grand chose en pratique ?
- F. MITTERRAND. — Pas grand chose.
- QUESTION. — C'est assez intéressant que vous le disiez.
- F. MITTERRAND. — Pas grand chose | La pratique m'a montré que cela n'avait pas changé grand chose. Changer de statut ou changer de PDG ne modifie pas pour autant les habitudes d'agir des grandes banques, jusqu'au plus modeste employé. Cela n'a pas modifié grand chose. C'est pourquoi j'en parle moins et j'y attache moins d'importance.
- Cela a changé beaucoup de choses sur le — plan industriel puisque nous avons pu, grâce aux nationalisations, en dépit de toute contestation, sauver toute une part de notre appareil industriel, Rhône-Poulenc. Oui Rhône-Poulenc, Péchiney, Bull, et combien d'autres allaient vers leur perte. Celles qui ont été revendues, l'ont été à trois fois la valeur d'achat de 1982.
- QUESTION. — Si vous trouvez que les nationalisations c'est très bien, pourquoi ne pas continuer ?
- F. MITTERRAND. — Parce que je n'entends pas imposer ma volonté à l'ensemble des Français, alors que je les convie à s'associer et à s'unir pour le grand combat de l'Europe, et que je ne veux pas qu'on perde de temps à renvoyer toujours la balle : un gouvernement défait ce que l'autre a fait, un autre gouvernement défera ce que le précédent a fait et ainsi de suite.
- Puisqu'il y a alternance, j'estime qu'il faut, sur certains points, une certaine forme de stabilité. Il faut que les entreprises sachent où elles en sont.
- QUESTION. — Deux petites questions, Monsieur le Président :
- 1) Y a-t-il de bonnes privatisations ?
- 2) Comment vous y prenez-vous pour ramollir les "noyaux durs" ?
- F. MITTERRAND. — Ah | Cela, c'est encore un autre problème. Là, on fait un peu des mélanges...
- Je conteste beaucoup la manière aussi dont les privatisations ont été opérées, puisque cela a été — dans une société qui se dit libérale mais qui l'est si mal — par décret souverain. On a choisi les personnes avec lesquelles, sans doute, on avait de bonnes relations, et de bonnes relations politiques en même temps que financières ; on les a choisies, on les a érigées en forteresses au centre de notre économie.
- QUESTION. — Alors, qu'est-ce que vous faites de l'argent ?
- F. MITTERRAND. — Je ne trouve pas cela raisonnable. Mais, comme, moi, je n'entends pas privatiser à nouveau, je ne...
- QUESTION. — Non, mais vous les démantelez, les "noyaux durs" ? Vous l'avez dit. telle sorte que l'approche législative et pratique de cette affaire doit être abordée avec le plus grand sérieux. Mais il faut y parvenir. Je connais mon objectif. Je vous dirai un peu plus tard le chemin que j'entends prendre. »

Doc 6: Plantu, Mitterrand et le traité de Maastricht, le Monde, 1992



Histoire de la Vie Politique

Bulletin de liaison n° 1

Benjamin MOREL

Chers étudiants,

Vous abordez cette année votre première année de droit dans le cadre du CAVEJ. L'enseignement qui vous est dispensé ne se limite toutefois pas à des matières juridiques. À ce titre, il est ainsi prévu un cours d'Histoire de la vie politique.

Afin d'envisager au mieux ce dernier, plusieurs ressources pédagogiques sont à votre disposition.

- **Le Cours audio**, ce dernier constitue votre ressource première dans le cadre de ce cours. C'est d'abord sur sa maîtrise que vous serez évalués. Bien qu'une connaissance approfondie de son contenu soit nécessaire, c'est, avant tout, votre capacité à en comprendre les finesses qui sera déterminante.
- **Les Bulletins de liaison**. Si vous lisez ces lignes, c'est que d'ores et déjà vous avez eu le réflexe de vous servir de cet outil. L'objectif de ce support est d'approfondir votre connaissance du cours et votre compréhension de la vie politique. Ils ne se substituent ainsi pas au cours audio, ils en représentent le complément.
- **Les Regroupements**. L'objectif de ces moments est similaire à celui des bulletins de liaison... La dynamique et l'échange en plus. Lors de ces cours, je suis disponible pour répondre à vos questions et pour réexpliquer les points vous semblant difficiles ou ambigus dans le cours.
- **Les forums**. Les forums du CAVEJ sont à votre disposition. Ils vous permettent d'échanger entre vous et avec vos enseignants.

Quid d'examen... En voici une grande question !

- **Comment ?** Il s'agit d'un écrit d'une heure. Au regard de ce temps relativement limité, vous n'aurez pas la possibilité d'élaborer une dissertation ou un commentaire comme dans vos matières fondamentales. Aussi, votre examen comportera trois questions à traiter.
 - Deux questions de cours portant sur la simple connaissance du cours seront notées sur cinq points chacune.
 - Une question de réflexion sur le cours sera, elle, notée sur dix.
 - Le peu de temps imparti vous impose de répondre de manière synthétique, mais n'oubliez pas de structurer vos réponses. Surtout, n'oubliez pas de réfléchir, notamment pour la troisième question.
- **Quand ?** Vous passez votre examen à la fin de l'année en mai ou juin. Si vous obtenez une note inférieure à 10, un examen de rattrapage (organisé selon des modalités identiques) est prévu au mois de septembre. Certains sont chaque année tentés

d'utiliser la session de rattrapage comme une session ordinaire et d'y venir pour la première fois passer les épreuves des matières non fondamentales. Je comprends bien entendu leurs motivations, mais n'oubliez pas que cela est dangereux ! Si vous échouez en septembre, il n'y a pas de rattrapage pour rattraper le rattrapage.

- **Quoi ?** Le cours ! Cela va sans dire, mais cela va également beaucoup, beaucoup mieux en le disant ! Je n'attends pas de vous une opinion morale et éclairée sur l'actualité politique. Celle-ci serait probablement des plus plaisantes autour d'un café, mais l'objet de l'examen est tout autre ! Lors de votre examen, trois points sont évalués.
 - La précision de vos connaissances (d'où la nécessité de maîtriser parfaitement le cours audio et les bulletins de liaison)
 - La compréhension de la question. Cela implique de votre part la capacité à prendre de la distance vis-à-vis du cours afin d'en synthétiser les informations pour traiter un sujet transversal.
 - Votre esprit critique. C'est la cerise sur le gâteau, mais si vous aimez les pâtisseries vous savez que c'est généralement ce qu'il y a de meilleur et ce qui fait toute la différence (en plus c'est aussi le moins calorique !). Prendre du recul, par rapport à l'actualité en réutilisant les connaissances apprises dans votre cours c'est faire d'un stock d'informations inertes une connaissance vivante.

Qu'est-ce que l'Histoire de la vie politique ?

Il n'est pas facile de définir exactement le contenu de votre enseignement d'Histoire de la vie politique. Vous disposez déjà cette année d'une solide formation en droit constitutionnel dans lequel est dispensé un cours d'Histoire des institutions. En outre, vous avez également eu un cours d'Histoire des idées politiques. L'Histoire de la vie politique peut être conçue comme la mise en musique de cette partition à la fois marquée par les idées et les institutions. Face à des systèmes idéologiques qui en représentent l'âme et des institutions qui en posent les règles du jeu, les acteurs politiques entrent en concurrence pour arriver au pouvoir.

Le rôle de ces bulletins de liaison ne sera pas de représenter un résumé de l'Histoire événementielle de la vie politique française. Cela serait inutile. Votre cours s'y risque ; vous n'aurez aucun mal à trouver également les éléments souhaités dans la bibliographie indicative. Voyez par ailleurs pour un bon approfondissement :

- Michel Winock, La France politique XIXe-XXe siècle, le Seuil, 2003

Ces bulletins de liaison vont plutôt se pencher sur les structures de cette vie politique. Qu'est-ce qui en fait la dynamique ?

Cette dernière est le produit d'un accord sur le cadre politique. Le premier bulletin de liaison représente ainsi une réflexion sur les différents régimes possibles pour la France et l'acceptation finale du régime républicain par les acteurs politiques comme cadre de la vie politique.

Dans un second bulletin, nous nous pencherons sur la Révolution française. Cette dernière nous intéressera en tant qu'elle est un événement fondateur des divisions politiques françaises. À travers elle se cristallisent des courants politiques qui vont muter, se transformer, mais dont la permanence est réelle.

Dans les deux derniers bulletins de liaison, nous verrons les évolutions de ces courants politiques dans le temps pour comprendre comment ils ont traversé les époques. Nous verrons la succession de partis politiques et d'alliances qui les a portés jusqu'à nos jours.

La France s'est longtemps cherché un régime. La vie politique française a, au moins jusqu'en 1875, été articulée autour de cette question. Républicains, monarchistes et bonapartistes s'entredéchirent pour savoir s'il faut à la France une République, un Roi ou un Empereur. Les questions économiques, sociales ou culturelles ne recourent alors qu'imparfaitement ces clivages fondés d'abord et avant tout sur des projets institutionnels. Ainsi le Bonapartisme trouve-t-il un fort écho dans les couches ouvrières où sont également très populaires certains courants républicains alors jugés très à gauche. Le monde paysan rêve des campagnes napoléoniennes, mais est également très perméable au royalisme. La bourgeoisie hésite longtemps entre un Roi qui la favoriserait ou une République où elle pourrait directement exercer le pouvoir... au risque de se voir dépassée sur sa gauche.

Ces clivages concernant les institutions conduiront à une forte instabilité de la vie politique française après la Révolution. Ils tendront à figer une typologie des régimes qui ne l'est absolument pas en 1789. Il est alors possible de se dire républicain et monarchiste, Empereur de la République ou monarchiste non royaliste. Il convient donc d'abord de comprendre comment se sont solidifiés ces clivages avant de saisir comment l'option républicaine est devenue la plus sérieuse et la seule sérieusement en lice.

Le Royalisme

La Monarchie avec à sa tête un Roi est le régime qui a le plus longtemps perduré en France. Elle représente plus qu'aucune autre la tradition institutionnelle nationale dans laquelle se sont reconnus les conservateurs. Pour autant, ce royalisme est divers et il a connu de profondes évolutions. Les clivages qui en seront la conséquence vont finalement conduire à son échec. Les acteurs politiques qui l'incarneraient alors vont peu à peu se rallier à la République. Pour comprendre cet échec, il faut revenir sur l'Histoire du royaume de France.

La royauté française a deux origines : Rome et la Germanie. Les Francs constituent à l'origine une confédération hétéroclite de tribus germaniques réunies par l'intérêt. La société germanique est assez égalitaire et la royauté y est à l'origine élective. Le Roi est le chef que se choisissent alors les guerriers pour les mener à la guerre, ou plutôt à la rapine, le long du Rhin. La seconde tradition est romaine. Clovis, premier roi catholique des francs, se fait l'allié de Rome et en reçoit le titre de Consul. Or le consulat est une magistrature élective à l'origine renouvelée annuellement par les suffrages populaires. Cette double tradition n'est pas a priori très favorable à la puissance royale. Ce biais sera encore aggravé par les origines de la monarchie qu'à partir de cette époque l'on peut se hasarder à appeler française. Hugues Capet, l'ancêtre de tous les rois qui régneront sur la France, n'est en effet que Duc d'île de France. C'est par l'élection des « grands », des nobles, qu'il devient Roi de France en 987. Dans cette période le Roi n'est en fait qu'un seigneur parmi les seigneurs, un *primus inter pares*. Il doit lutter contre la concurrence de puissants ducs (d'Aquitaine, de Bourgogne...) qui rêvent d'une indépendance qu'ils parviennent souvent à gagner ; le plus fréquemment, en s'alliant, voire en s'inféodant, à des rois étrangers. Avant l'avènement de Philippe Auguste, le Duc de Normandie qui est aussi Roi d'Angleterre a ainsi plus de terres en France que le Roi de France dont il est pourtant sujet. D'un autre côté, l'Église catholique est également à la tête d'un puissant domaine et représente une puissance infiniment supérieure à celle du Roi de France.

À partir de Philippe Auguste va s'imposer une dynamique de concentration du pouvoir autour de la figure du Roi qui va marquer l'idéologie royaliste. Les Rois de France reconquirent les territoires tombés entre les mains des Anglais. La croisade contre les

Cathares est l'occasion d'évincer les puissants contes de Toulouse qui étaient devenus *de facto* des agents de Londres. Après la guerre de 100 ans, Louis XI intègre au royaume les débris du Duché de Bourgogne qui s'était rendu indépendant. Par mariage, Charles VII puis Louis XII intègrent au domaine royal une Bretagne divisée depuis des générations entre un parti profrançais et un parti proanglais. De son côté, l'Église est aussi mise au pas. Face à l'instabilité que connaît l'Italie, les papes s'installent en Avignon sous la protection d'un Roi de France qui tend de plus en plus à lorgner sur les finances du clergé.

La puissance du Roi de France ne conduit toutefois pas encore à la conception d'un système politique structuré et idéologiquement cohérent. C'est la Renaissance, par la conjonction de deux facteurs, qui va en jeter les bases. Avec la chute lente, mais inexorable de l'Empire byzantin, les ouvrages et les intellectuels grecs passent de Constantinople en Italie. Ils n'apportent pas dans leurs bagages que les ouvrages des philosophes antiques, mais aussi une pratique monarchique issue en réalité de l'Orient hellénistique. Le *basileus* byzantin est le représentant de Dieu sur terre. Il n'est pas seulement son agent sous l'autorité du Pape comme l'étaient les rois du Moyen-Âge occidental. Il est à la fois Pape et Roi, dépositaire des autorités spirituelles et temporelles. L'importation de cette idéologie va de pair avec l'éclatement des guerres de religion. Effrayé par la réception révolutionnaire de son message, Luther soutient la légitimité des princes protestants et la sacralité de leur pouvoir dans les États adoptant la Réforme. Les princes catholiques font de même et l'Église apeurée par les progrès de la Réforme leur reconnaît volontiers plus de pouvoirs pour lutter contre l'hérésie. Ainsi paradoxalement, en se faisant défenseurs de la foi catholique, les rois de France s'émancipent de Rome. Ils organisent le culte catholique sous leur houlette : c'est le gallicanisme. Les guerres de religion représentent par ailleurs un traumatisme pour la société. Le Roi apparaît alors comme le seul garant d'une paix durable : un tiers au-dessus des partis, capable de maintenir la paix. L'Édit de Nantes sacrifie ainsi l'unité spirituelle de royaume au profit d'une commune allégeance des protestants et des catholiques au Roi de France.

L'apogée de ce mouvement de concentration des pouvoirs représente également le moment où va se rompre le plus profondément le courant royaliste. Revenant de la chasse pour s'adresser au Parlement de Paris qui remet en cause l'un de ses édits, Louis XIV prononce un discours que les chroniqueurs résumeront en une phrase lapidaire : « L'État, c'est moi ».

Mais avant que la cour ne s'installe à Versailles, un événement va profondément marquer la vie politique du royaume. Alors que Louis XIV n'est qu'enfant et que son père vient de s'éteindre, la noblesse et la bourgeoisie parisienne se révoltent. C'est ce que l'historiographie a dénommé la Fronde. Cette Fronde s'inspire de la Révolution anglaise et a vu l'alliance d'une nouvelle bourgeoisie urbaine souhaitant accéder au pouvoir et d'une aristocratie terrienne inquiète de la centralisation qui menace le sien. La victoire de Louis XIV (ou plutôt, pour être juste, alors de sa mère), n'interrompt pas l'évolution sociale qui a conduit à la Fronde. L'éclatement de la Révolution française permet, lors de ses débuts, à certains d'espérer reconduire une telle alliance. Louis-Philippe d'Orléans, héritier de la branche cadette des Bourbons, prend alors le nom de Philippe Égalité. Le courant, qui ne cesse d'être monarchiste, exige toutefois un encadrement des pouvoirs du Roi par une Constitution. Pour la bourgeoisie, il s'agit encore de ménager son arrivée au pouvoir. Pour l'aristocratie, il s'agit de ménager sa liberté. Mais le rapport de force n'est plus du tout le même que pendant la Fronde. La noblesse est alors beaucoup plus faible que la bourgeoisie. Les deux s'entendent toutefois avant que la fuite du Roi à Varenne n'ait raison de cette alliance.

Après la Révolution il y a donc deux traditions monarchiques. L'une héritière de la Monarchie absolue se fonde sur l'idée d'un pouvoir personnel du Roi comme au fondement de l'unité du royaume. L'autre héritière à la fois de la Fronde et de Philippe Égalité se veut la promotrice d'une monarchie constitutionnelle dont l'objectif même serait de faire du Roi un gardien permettant à la noblesse et à la bourgeoisie de vaquer à leurs occupations.

Ces deux traditions vont violemment s'affronter dans la vie politique. Louis XVIII, qui arrive au pouvoir après la chute de Napoléon Ier, parviendra à ménager une forme d'unité toutefois remise en cause par l'accession au pouvoir du chef du courant royaliste le plus dur : Charles X. Renversé par une révolte populaire, il se voit substituer le chef du courant le plus ouvert aux idées révolutionnaires, le fils de Philippe Égalité : Louis-Philippe d'Orléans.

- Le premier courant est donc composé de nostalgiques de la Monarchie absolue. Toutefois, leurs motivations ne sont pas qu'idéologiques, elles sont avant tout sociales. Forcés à émigrer durant la Révolution, leurs biens ont été confisqués et la volonté de les recouvrer est pour une grande partie d'entre eux le moteur de leur attachement politique. Ils souhaitent l'abolition des droits issus de la Révolution et la fin de la Charte de 1814 qu'ils trouvent trop libérale. Ce courant rompt toutefois avec ce qui avait été le cœur de l'idéologie royaliste. Par souci de retour aux traditions et aux lois naturelles au nom d'un passé idéalisé, il est ainsi fanatiquement catholique (là où la Monarchie avait tenté d'encadrer le pouvoir de l'Église) et foncièrement décentralisateur (là où la Monarchie s'était construite par la centralisation). Le Pouvoir venant de Dieu toutefois, il se doit d'être absolu. Cette idée simple, mais forte, ne peut que conduire à la radicalité du mouvement face aux idées révolutionnaires.

Ce courant va très rapidement se voir confronté à un dilemme. Arrivé largement en tête lors des premières élections de la Restauration en 1815, il s'avère « plus royaliste que le Roi ». Louis XVIII sait en effet bien qu'il serait suicidaire pour la Monarchie de faire comme si la Révolution n'avait pas existé. Il mène une politique habile et prudente. Les partisans de la Monarchie absolue se retrouvent ainsi à contester l'autorité du Roi au sein d'une chambre parlementaire, tels de vulgaires républicains... L'affaiblissement de Louis XVIII par la maladie et l'arrivée au pouvoir de Charles X, représente l'occasion pour cette tendance de s'installer durablement au pouvoir. Le nouveau Roi se fait sacrer à l'instar de ses ancêtres. L'État s'engage à indemniser pour une somme astronomique les nobles ayant perdu des biens sous la Révolution. Le crime de sacrilège est passible de la peine de mort... Les soutiens sociaux et politiques de la Monarchie s'épuisent toutefois sans cette fuite en avant et la Révolution éclate en 1830.

- Le second courant va en fait représenter la principale force d'opposition au premier... Durant les années de la Restauration, les royalistes libéraux ne sont que rarement au pouvoir, mais ils en profitent pour faire passer des lois importantes, notamment sur la liberté de la presse. Il ne faut toutefois pas se fourvoyer en voyant en eux des démocrates. Ce qui cimente cet attelage hétéroclite de bourgeois et d'aristocrates est la volonté d'encadrer les pouvoirs du Roi, et l'exclusion des citoyens les plus pauvres par le suffrage censitaire. Arrivés au pouvoir avec Louis-Philippe d'Orléans, les royalistes libéraux ne s'en rendent pas moins impopulaires par leur conservatisme. Il s'agit alors pour eux de maintenir le statu quo par lequel la bourgeoisie d'affaires qui a porté au pouvoir le nouveau Roi peut s'enrichir.

En 1848, Louis-Philippe est renversé et la République puis le Second Empire s'installent. Après la chute de Napoléon III, la Monarchie semble le régime vers lequel devrait tendre

naturellement la France. C'est en effet une majorité plutôt acquise au royalisme qui ressort des élections. Mais les courants royalistes sont alors trop divers. Malgré des tentatives de conciliation, les négociations entre eux échouent sur un symbole : le retour du drapeau blanc des Bourbons en lieu et place du drapeau tricolore. Le comte de Chambord ne veut en effet pas en entendre parler. Une branche des monarchistes libéraux qui déjà critiquait le conservatisme de Louis-Philippe d'Orléans se détache alors et entre en relation avec le centre Républicain. Dominée par la figure de Thiers, elle abandonne l'idée d'institutions Monarchiques en faveur d'une République dont les structures (notamment à travers la création d'un Sénat) doivent empêcher l'avènement d'une révolution sociale. Le royalisme ne s'en relèvera pas. La troisième République s'avère en effet assez stable et garantie à la bourgeoisie ses possessions. Cette dernière n'a alors plus besoin de trouver dans l'aristocratie déclinante un allié et se convertit au républicanisme. Le royalisme continue toutefois à jouer un rôle dans la vie politique par l'aura de ses intellectuels et par la persistance à l'extrême droite de partis, petits, mais bruyants, comme l'Action française.

Les partisans de l'Empire

En toute rigueur, nous devrions appeler cette partie « le bonapartisme », mais nous verrons, en suivant la typologie de René Rémond, dans un bulletin ultérieur que la notion de bonapartisme renvoie à une réalité politique plus large que celle qui consiste en l'attachement à un régime politique que l'on nomme l'Empire.

L'Empire n'est pas simple à définir. On peut dire qu'il s'agit d'un régime politique dirigé par un empereur. Toutefois, cela n'a pas beaucoup de sens. L'Empereur du Japon a plus de points communs avec la Reine Élisabeth II qu'avec Napoléon Ier. Tous deux ont peu de pouvoirs et sont les héritiers d'une Monarchie pluricentenaire... rien à voir avec l'épopée d'un petit Corse parti de rien et devenu l'Empereur d'un pays révolutionnaire dominant par les armes et les idées les vieilles monarchies d'Europe. Pour comprendre le régime d'Empire en France, il faut donc comprendre qu'il ne s'attache pas directement au titre d'Empereur, mais à une façon de prendre et d'exercer le pouvoir. Pour ce faire, il faut revenir à ses origines romaines.

L'*imperator*, qui donnera empereur en français, est un titre militaire à Rome que l'on pourrait traduire par général. En soi, il ne s'agit donc pas d'une fonction monarchique, encore moins d'un titre royal. Rome connaît à une période cruciale de son histoire qui conduira à la fin de la République et au début de l'Empire, une série de guerres civiles. Celles-ci débouchent en -27 sur la domination d'un homme, Octave, neveu de Jules César. Octave, qui prend le titre d'Auguste, n'est pas un révolutionnaire. Il ne souhaite pas non plus devenir Roi, ce qui entraînerait probablement une nouvelle guerre civile. Il souhaite à la fois se présenter comme défenseur de la République et réunir entre ses mains assez de pouvoir pour maintenir l'ordre et s'assurer la domination sur Rome. Plutôt que de créer des magistratures et des fonctions, il va alors les cumuler. Il devient Consul à vie, tribun... et aussi chef de l'armée, donc *imperator*. C'est le régime que l'on nomme le *Principat*. C'est un peu comme si un homme en France occupait à la fois les fonctions de Président de la République, de Premier ministre et de Président du Conseil constitutionnel et de l'Assemblée nationale. Le régime ne change pas, car les institutions sont maintenues, mais son fonctionnement est dénaturé par un cumul des pouvoirs par un seul homme.

L'Empire ne s'oppose donc pas à la République. Initialement, il représente la foi dans un homme providentiel capable de la sauver. C'est ce même schéma qui va conduire à son instauration en France. Après la chute de Robespierre, ceux qui l'ont renversé mettent en place un régime qui va, rapidement, d'avérer rongé par la corruption. Ce dernier ne tient que grâce aux succès extérieurs de ses généraux, parmi lesquels le jeune général Bonaparte. Face à l'incapacité du pouvoir civil de diriger la France, une partie de plus en plus importante de la classe politique se cherche un sauveur. Ce sera Bonaparte, qui, grâce à de larges complicités, réalise un coup d'État le 18 Brumaire de l'an VIII. Il établit un régime fort nommé le Consulat et, au regard de ses succès tant intérieurs qu'extérieurs, il se pense assez légitime pour établir un nouveau régime.

Le sénatus-consulte du 28 floréal an XII dispose ainsi que « Le Gouvernement de la République est confié à un Empereur, qui prend le titre d'Empereur des Français. ». Drôle d'idée : confier le gouvernement de la République à un Empereur. Mais pour les contemporains, Napoléon est l'héritier non des rois de France, mais d'Auguste. La République et l'Empire ne s'opposent en effet alors pas vraiment. De nombreux républicains vont alors se rallier à Napoléon Ier, qui, lui-même, avait été un proche du frère de Robespierre. De même, Napoléon III commencera un demi-siècle plus tard sa carrière politique comme président de la République avant, lui aussi, de réaliser un coup d'État.

Au cours du XIXe siècle, les soutiens de l'Empire vont se trouver dans deux principaux milieux. D'abord l'armée est reconnaissante à celui qui a partagé ses souffrances sur le champ de bataille et a apporté tant de gloire à ses membres. Longtemps après Waterloo, l'épopée napoléonienne va constituer un ciment idéologique important des institutions militaires. Ensuite, les couches populaires se tournent vers un régime qui a permis de manière pacifique une ascension sociale que ni la bourgeoisie révolutionnaire ni l'aristocratie royaliste n'ont voulu lui permettre. Napoléon Ier rétablit le suffrage universel, des fils de paysans deviennent maréchaux, ducs, princes d'Empire. En 1815, c'est ainsi le peuple ouvrier de Paris qui se soulève pour soutenir Napoléon contre ceux qui réclament son abdication. Napoléon III comprend bien cet héritage de l'Empire qui n'est pas qu'institutionnel et militaire, mais aussi social. En 1844, il écrit un ouvrage *l'extinction du paupérisme* et, arrivé au pouvoir, il sera à l'initiative de nombreuses politiques sociales telles les HBM... ancêtres de nos HLM.

Mais la victoire militaire, l'efficacité institutionnelle ou la révolution sociale impliquent également une forme d'autoritarisme. L'Empire repose avant tout sur l'idée que la volonté d'un homme d'exception peut soulever des montagnes pour peu qu'il ne soit pas entravé. Les oppositions à l'Empire vont donc se cristalliser dans les classes possédantes qui craignent l'arbitraire d'un régime qu'elles ne contrôlent pas.

Pourtant l'Empire comme régime possède une grande faiblesse, il est lié à l'image du sauveur qui l'a fondé. Le sociologue allemand Max Weber distingue trois formes de légitimité permettant de fonder un pouvoir. La première, la légitimité traditionnelle, est celle qui est liée à la répétition d'un pouvoir passé. Louis XIV est légitime, car il est le fils de Louis XIII, lui-même lointain descendant d'Hugues Capet. La seconde est la légitimité légale rationnelle. Elle se construit dans le droit et les procédures. Elle n'est pas liée à un homme, mais dans la confiance accordée à un État qui par l'intermédiaire d'élections et de sa justice assure le bon fonctionnement du champ public. La troisième est la légitimité charismatique. Cette dernière est liée à la croyance dans les pouvoirs surhumains d'un homme qui est pris comme chef. Elle est fondement de la légitimité impériale.

Le problème est que cette légitimité ne dure que tant que le chef n'est pas pris en défaut. S'il n'est jamais défait, elle ne se transmet toutefois pas à son successeur. Dès lors, l'Empire doit changer, se transformer. À la mort d'Auguste, les institutions romaines semblent incapables de fonctionner normalement sans lui. Les sénateurs vont alors chercher son parent le plus proche, Tibère, pour prendre sa place. Se faisant, par faiblesse, le Sénat reconnaît l'existence d'une lignée impériale. La légitimité n'est alors plus charismatique, mais traditionnelle. L'Empire est devenu une Monarchie. Son Empereur n'est plus qu'un roi comme les autres, qui n'en porte juste pas le nom.

L'Empire français n'a jamais connu cette mutation. Napoléon Ier comme Napoléon III furent contraints à l'abdication par des défaites militaires. Lorsqu'en 1812 l'on croit Napoléon Ier mort dans Moscou en feu, les royalistes tentent un coup d'État pour rétablir la royauté alors que les républicains rêvent d'un retour à une République débarrassée des oripeaux impériaux. Peu de gens pensent que Napoléon a alors un fils en bas âge qui devrait légalement lui succéder. Il en sera de même après la défaite de Sedan. La chute de Napoléon III ne conduit pas à une succession dynastique. Si l'un ou l'autre des Bonapartes était mort vieil Empereur dans son lit, peut-être, comme à Rome, l'Empire aurait-il pu s'institutionnaliser en Monarchie. Toutefois, les événements n'en ont pas décidé ainsi. Et c'est là un point capital. Comment parvenir à faire vivre un courant politique qui repose sur l'idée qu'un homme providentiel va sauver la Nation, sans aucun homme providentiel à proposer ? Les partisans de l'Empire disparaissent rapidement de la scène après l'instauration de République, car ils n'ont en fait pas de vrai régime à proposer. Ils ne peuvent se rallier à une profonde fidélité dynastique comme les royalistes ni à la figure d'un homme providentiel dont ils ne disposent pas.

Pourtant le bonapartisme survivra au régime impérial. L'idée d'un homme providentiel responsable uniquement devant le Peuple trouvera un avatar dans le boulangisme, chez les Croix de Feu du colonel de la Rocque, dans certains courants pétinistes, et finalement dans le gaullisme. Ces mouvements ne revendiqueront toutefois jamais un retour à l'Empire. L'enracinement de la République et l'identification de l'Empire comme un régime non plus complémentaire, mais opposé à cette dernière, les conduits à ne plus revendiquer qu'une évolution des institutions républicaines. L'échec de l'enracinement dynastique des Bonaparte tout autant que l'attachement de l'Empire à leur nom les conduit également à rejeter l'idée d'hérédité qui semble alors consubstantiellement attachée à cette forme politique.

Le Républicanisme

La définition du républicanisme est de loin la plus difficile des tâches qui nous incombent. D'abord, car ses origines ne sont pas simples à saisir. Dans les jeunes années, l'idée républicaine n'est exclusive, on l'a constaté, ni de l'Empire ni même de la Monarchie traditionnelle. Par ailleurs, le triomphe de la République à la fin du XIXe siècle conduit à une multiplication de ses définitions. Nous ne nous aventurerons pas trop loin sur ce second point dans le présent bulletin de liaison. Ces points feront en effet l'objet d'une analyse plus approfondie dans les troisième et quatrième bulletins de liaison.

L'idée de République est ancienne et remonte également à Rome. Mais là encore, son interprétation est difficile. Pour la comprendre, il faut revenir à la typologie des régimes selon Aristote.

Régimes visant le bien commun	Monarchie	Aristocratie	Politéia
Régimes dégénérés, visant le bien des gouvernants	Tyrannie	Oligarchie	Démocratie
Nombre de gouvernants	Un seul	Quelques-uns	Le plus grand nombre

Chez Aristote chaque régime est caractérisé par le nombre de personnes qui participent au gouvernement. Les régimes, quels que soient celui ou ceux qui les gouvernent, doivent toutefois viser le bien commun. Or ces régimes tendent presque naturellement à dégénérer, car les gouvernants visent leurs intérêts particuliers. Ainsi le monarque risque de faire valoir ses plaisirs et ses intérêts aux dépens de la cité. La monarchie devient alors tyrannie. L'aristocratie (gouvernement des meilleurs) risque de devenir une oligarchie dans laquelle les plus riches s'échinent simplement à le devenir encore plus. De son côté, la Politéia (que certains auteurs confondent avec la République, ce qui est faux... la preuve en est d'ailleurs que République est un mot venant du Latin alors qu'Aristote ne connaissait sans doute qu'à peine l'existence de Rome à son époque), que l'on pourrait traduire par gouvernement constitutionnaire, tourne à la tyrannie de la majorité, c'est-à-dire à la démocratie (qui est une notion péjorative pour Aristote). Pour Aristote, il n'y a pas de régime meilleur qu'un autre. Tous sont amenés à dégénérer. La bonne solution serait une constitution mixte qui unirait Monarchie, Aristocratie et Politéia.

Ce gouvernement mixte va trouver une incarnation à Rome. À deuxième siècle avant Jésus-Christ, la République romaine intervient pour la première fois dans les affaires grecques. Cette puissance d'abord presque inconnue, puis perçue comme barbare et lointaine met, en quelques combats, à ses pieds Sparte, Athènes, et même la puissante Macédoine et les héritiers l'Alexandre le Grand. Le choc est immense pour les Grecs, qui se pensaient le centre et le phare du Monde. Un auteur va alors s'interroger sur le pourquoi de cet événement majeur : Polybe. Celui-ci en déduit que la puissance des Romains est avant tout à mettre au crédit de leurs institutions. La République romaine semble en effet répondre à la définition du régime mixte selon Aristote. Elle comporte deux consuls qui remplacent le roi et en représentent la composante monarchiste. Elle comporte un Sénat réservé aux grandes familles qui en représente la composante aristocratique. Enfin la Politéia est également représentée à travers deux institutions populaires : les Comices et les tribuns de la plèbe. La République se dit par ailleurs *Res Publica*, soit la chose publique. La République est donc, comme chez Aristote, la préservation de la chose publique, soit du bien commun, par un régime mixte.

Mais la *Res Publica*, ce n'est pas que ça pour les Romains. Rome fut d'abord une royauté et c'est parce que son dernier Roi est accusé de s'être comporté en tyran qu'il fut détrôné. Le Roi ayant trahi la République, les républicains romains vont s'avérer allergiques à la royauté. Jules César, qui avait feint de se faire couronner avant d'y renoncer, l'apprendra à ses dépens. Peu après cette mise en scène, il gît mort, assassiné au cœur même du Sénat. Octave lui-même se défendra toujours de rétablir la royauté et entrera en guerre contre son principal rival, Marc Antoine, au prétexte que ce dernier souhaite léguer Rome à son fils. Alors que des régimes mixtes (Athènes, Sparte notamment) avaient connu des institutions

comportant un ou des rois, le républicanisme romain s'oppose de manière virulente à la royauté.

L'idée de République survit donc à la chute de Rome selon une double acceptation : celle d'un régime mixte visant le bien commun ; celle d'un régime incompatible avec la royauté.

Dans un premier temps, c'est la première interprétation qui l'emporte. Jean Bodin titre ainsi *la République*, l'ouvrage qu'il livre, à la Renaissance, sur la souveraineté royale. De son côté, Montesquieu remet au goût du jour la notion de régime mixte en conceptualisant la séparation des pouvoirs. Se faisant, il ne fait pas l'économie du Roi auquel il confie le pouvoir exécutif.

La Révolution marque toutefois une rupture. Après la fuite du Roi à Varenne, il est clair que le chef de l'État ne semble pas d'une grande fiabilité. Pour les révolutionnaires il faut soit se satisfaire d'un Roi qui semble s'avérer un traître, soit changer de régime. Or ces derniers sont abreuvés d'histoire romaine. Pour eux, la République, ce n'est pas seulement, ce n'est même pas d'abord, Polybe et Aristote. Pour eux, la République, c'est Brutus et Cassius, les assassins de Césars, qui mettent fin à la tyrannie et restaurent le bien commun. La République, dont on a vu qu'elle ne s'oppose pas encore à l'Empire, s'oppose à présent et définitivement à la royauté dans l'Histoire politique française... et par contamination d'ailleurs, dans l'Histoire politique occidentale.

Cette étape passée, les républicains, car à présent on peut légitimement les regrouper sous cette appellation, ne sont pas d'accord sur grand-chose.

- Pour une partie d'entre eux, les libéraux, la République doit viser au bien commun par la séparation des pouvoirs. Ces héritiers d'Aristote et de Montesquieu se retrouvent au centre du jeu politique. Mais leur mode de gouvernement confine au conservatisme. Avec Benjamin Constant, ils voient en effet la séparation des pouvoirs comme un moyen de garantir la liberté privée de chacun. Autrement dit, la République est une façon de neutraliser la puissance de l'État à travers un jeu d'opposition. Toute politique ambitieuse risque ainsi de se trouver compromise par le jeu de pouvoirs et de contre-pouvoirs. C'est cette conception qui triomphe sous le Directoire. La République est alors assortie d'une forte séparation des pouvoirs et d'un suffrage censitaire destiné à empêcher les masses jugées dangereuses d'intervenir dans la vie politique. Elle sera également à la source du compromis que représente la IIIe République. On a déjà dit que la présence d'un Sénat devait rassurer l'aile la plus ouverte des royalistes. Ils s'entendent à ce sujet en tout point avec les républicains libéraux qui voient dans le bicamérisme égalitaire d'alors la meilleure garantie d'un État non invasif pour les libertés individuelles et économiques. Cette conception va marquer durablement les courants de centre droit et de centre gauche.
- À l'opposé, une partie des républicains pensent au contraire que la République doit viser le bien commun et que pour ce faire, elle doit avoir les moyens d'agir. Les contre-pouvoirs n'ont pour eux de légitimité que si le Peuple n'a pas le pouvoir. Le peuple au pouvoir, il faut à présent lui donner les moyens d'agir. De telles thèses séduiront dans les parties prônant des évolutions sociales franches ; qu'ils soient de droite ou de gauche. On trouve dans les partisans d'une telle conception Robespierre, Clemenceau, Jean Jaurès... mais aussi des héritiers du bonapartisme comme De Gaulle. C'est la conception qui sera de façon générale défendue par les courants radicaux,

communistes et socialistes (au moins jusqu'en 1981). Elle trouvera un avatar à droite dans le gaullisme.

Si l'idée de République a triomphé donc, elle demeure très clivante. Mais l'accord global sur la légalité républicaine conduit les principales forces politiques à ne pas remettre en cause la légitimité du régime. Surtout, à partir du début du XXe siècle, la question institutionnelle dont on avait vu qu'elle était première tout au long du XIXe, passe au second plan. La République installée, c'est la question sociale qui devient première. Des partis défendant des visions très différentes des institutions se retrouvent dans le même camp et doivent composer des synthèses idéologiques bancales sur leur définition de la République. La vie politique ne sera plus que brièvement conduite par des débats institutionnels. Ce sera le cas lors des grands changements de République en 1946 et 1958. Mais c'est d'autres déterminations idéologiques qui comptent le plus à présent... pour les comprendre, il faut alors remonter à la Révolution française.

Histoire de la Vie Politique

Bulletin de liaison n° 2

Benjamin MOREL

La Révolution française représente un tournant dans l'Histoire politique de la France. En remettant en cause la Monarchie absolue, elle ne met pas seulement fin à la détention par un seul homme du pouvoir, elle ouvre aussi ce que Sophie Wahnich nomme un « espace délibératif ». Quand le Roi était seul à décider en effet, l'idée même d'un espace de débat permettant aux opinions de se confronter ne pouvait sembler que subversive. Le concept de courant politique est alors étranger aux acteurs. Cela ne signifie pas que certaines conjonctions d'idées ne se fondent pas dans des factions. Ces dernières connaîtront un premier apogée à la Renaissance lorsqu'elles se superposeront aux divisions religieuses du royaume. Elles divisent alors les membres de la ligue catholique autour de Duc de Guise et les protestants autour de l'Amiral Gaspard de Coligny. Malgré l'apaisement que signera l'Édit de Nantes et l'affaiblissement des protestants, la Religion reste structurante. Durant les prémices de la guerre de Trente Ans, c'est l'opposition entre les partisans d'une alliance principalement confessionnelle avec l'Espagne qui s'opposeront aux partisans d'une alliance avec les Princes protestants présentés comme plus dans les intérêts de la France. Sous Louis XIV, la vie politique est rythmée par des ruptures au sein même du catholicisme. Les jansénistes s'opposent alors aux partisans des jésuites. À la fin du règne, ce sont les dévots, partisans d'une plus grande emprise religieuse, qui tentent d'infléchir la politique du Monarque. Avec les Lumières les oppositions deviennent plus politiques. Les questions économiques jouent également un rôle. Les années avant la Révolution française sont marquées par une opposition entre une conception libérale incarnée par le ministre Turgot et une approche plus étatiste incarnée par Necker. Cette lutte aura de l'importance dans les premiers temps de la Révolution.

Qu'il s'agisse de luttes entre courants religieux ou entre ministres, la Monarchie a donc connu elle aussi des clivages. Mais ces derniers ne s'exprimaient pas vraiment au sein d'un espace politique où s'affrontaient les idées. In fine, la décision du Roi s'imposait. Quand elle ne le pouvait pas, comme durant les guerres de Religion ou la Fronde, c'étaient les armes qui parlaient. Ce que fonde la Révolution, ce n'est pas le clivage, mais la possibilité d'une structuration du clivage autour d'un champ public de délibération. Pour l'emporter, il ne faut plus avoir l'oreille du Roi (ce à quoi un individu isolé pouvait parvenir), mais il faut convaincre le plus grand nombre. Les idées ne doivent pas être suturées entre pairs, elles doivent faire l'objet d'une exposition publique pour convaincre. Le Peuple devient l'affaire des politiques et la politique devient l'affaire du Peuple.

Le paysage politique postrévolutionnaire se partage entre grandes familles politiques qui ne recourent qu'imparfaitement des structures partisans variables. On peut schématiser les principaux courants ainsi :

Extrême gauche	Jacobins	Girondins	Orléanistes	Bonapartistes	Légitimistes
----------------	----------	-----------	-------------	---------------	--------------

Ces courants trouvent tous leurs sources sous la Révolution. Aussi ce bulletin de liaison se donne-t-il pour objectif d'en constituer la genèse pour comprendre comment ils ont formé les bases d'un espace délibératif dans lequel évolue la vie politique française.

1798-1791		1791-1792	1792-1794	
Monarchie constitutionnelle		Monarchie constitutionnelle	République	
Députés élus par ordre en 1789		Députés élus au suffrage censitaire en 1792	Députés élus au suffrage universel en 1793	
États généraux	Assemblée nationale constituante	Assemblée nationale dite « Législative »	Convention « girondine »	Convention « montagnarde »
Courant au pouvoir : constitutionnaires monarchistes		Courant au pouvoir : Feuillants	Courant au pouvoir : jacobins-girondins	Courant au pouvoir : jacobins-montagnards

La conquête d'un espace délibératif

Il ne faut pas voir dans la Révolution le débouché de Lumières qui auraient automatiquement conduit à la mise en place d'un espace délibératif. Certes, les Lumières l'ont rendu possible en faisant de l'instruction une valeur partagée dans une bonne partie des couches de la société et en proposant des solutions politiques et institutionnelles qui ont inspiré les acteurs de la Révolution française. Toutefois, les causes de la Révolution sont avant tout économiques.

Le Peuple souffre de mauvaises récoltes et d'une économie qui stagne depuis la signature d'un accord de libre-échange avec la Grande-Bretagne. La Noblesse s'affaiblit et perd en pouvoir d'achat. Les biens d'apparat lui coûtent par ailleurs de plus en plus cher. Pour remédier à cela, elle tente de réactiver ses anciens privilèges et cherche à fermer l'accès de l'anoblissement à la Bourgeoisie. Cette dernière est la seule classe de la société qui soit alors en pleine ascension. Mais le principal souci économique de la France provient de l'État. La dette de la couronne est gigantesque et le train de la Cour dispendieux. Pour éviter la banqueroute, Louis XVI a besoin d'argent. Or le Monarque absolu ne l'est pas tant que cela. Il est lui-même soumis aux lois fondamentales du Royaume et il ne lui est pas possible de créer un nouvel impôt sans réunir les États généraux. Ces derniers n'ont pas été convoqués depuis Louis XIII. Ils sont composés des représentants des trois ordres censés constituer la société française : la Noblesse, le Clergé, le tiers état. En convoquant cette assemblée, qui trouve ses origines sous Philippe le Bel, le Roi va lancer un processus qui en trois étapes va conduire à ouvrir un espace délibératif sur lequel va se construire la vie politique française.

La première étape va précéder la réunion et va prendre la forme de la rédaction des cahiers de doléances. Ce n'est là pas une nouveauté puisque depuis la réunion des États de 1484 il était prévu de recueillir les doléances de chacun afin d'établir l'ordre du jour des États généraux. Chaque assemblée locale organise alors des débats dans lesquels sont

consignées les demandes et aspirations. Ces derniers sont ensuite adressés aux députés des trois ordres qui ont pour mission d'en porter la voix à Versailles. Les cahiers du Tiers-Etats sont essentiellement constitués de doléances concernant les impôts, la répartition des Terres ou la suppression de certains privilèges féodaux. Toutefois, on y trouve aussi, comme dans les cahiers de la Noblesse et du Clergé, des demandes plus politiques. Des doléances portent en effet sur la réforme de la justice, la vénalité des charges et même... même s'il ne faut pas surestimer alors l'importance d'une telle idée dans l'opinion... la rédaction d'une Constitution. Ce qui est marquant dans tous les cas, c'est la distance qui sépare le contenu de ces cahiers et les intentions de la Monarchie lors de la convocation des États généraux. Ces textes portent en effet la revendication d'une vraie transformation de la société d'Ancien Régime. Couplés à l'élection des députés du Tiers par une large base électorale, ces cahiers vont conduire à une mobilisation politique de la société. Les États généraux, avant même de se réunir, ont donc suscité débats et attentes.

La seconde étape se cristallise dans les premiers jours de la convocation des États par le Roi. Les députés du Tiers-Etats sont en effet plutôt mal reçus par la Monarchie, notamment au regard des égards pris vis-à-vis de ceux de la Noblesse et du Clergé. Par ailleurs, le discours rapide du Roi et celui, bien plus long, de son ministre Necker ne combrent pas leurs attentes. Loin de la réforme politique attendue, c'est en effet l'état désastreux des finances du royaume qui est à l'ordre du jour. La Monarchie ne perd pas de vue les objectifs qui l'ont conduits à réunir une assemblée qui n'avait pas été convoquée depuis 150 ans ; des objectifs qui ne sont que financiers. Mais ce qui exaspère le plus des députés du Tiers-Etats, c'est le mode de vote des États généraux. Dans ces derniers en effet, l'on ne vote pas par tête, mais par ordre. Autrement dit, les membres du Clergé votent de leur côté, ceux de la Noblesse du leur, de même que ceux du Tiers-Etats. La position de la majorité à l'intérieur d'un des trois ordres vaut pour l'ordre. À la fin, la position des Etats est déterminée par la majorité non des membres, mais des ordres. En d'autres termes, si le Clergé et la Noblesse votent dans le même sens, ils disposent de la majorité contre le Tiers. C'est là une question qui a agité l'opinion avant même le début de la réunion. L'Abbé Sieyès a alors écrit un ouvrage à la postérité importante : « Qu'est-ce que le Tiers-Etats ». Composant 98 % de la population et produisant la plus grande part des richesses du royaume, le Tiers-Etats se sent en effet pour le moins marginalisé par le système des États généraux. Ses représentants ont obtenu avant les élections le doublement de leurs députés. Autrement dit, aux États généraux (ce qui n'est pas neutre quand on sait que ce sont eux qui composeront la future Assemblée constituante), le Tiers dispose d'autant de députés que la Noblesse et le Clergé réunis. Mais comme le vote par ordre est maintenu, cela ne lui sert guère à grand-chose.

Face à l'agitation des débats au sein du tiers, le Roi fait évacuer la salle qui abrite leur réunion à Versailles. Ceux-ci se réunissent alors dans la salle du Jeu de Paume en face du château. On tente de les en expulser, mais ils s'opposent. Mirabeau aurait alors déclaré « Nous sommes ici par la volonté du peuple et nous ne partons que par la force des baïonnettes ». Ils sont finalement rejoints par certains députés de la Noblesse et du Clergé et se déclarent Assemblée nationale. Cette étape est importante, car elle conduit les députés, au regard de leur seule élection, à se faire représentants de la Nation. Par ailleurs, la réunion des députés des trois ordres fait à présent que l'espace délibératif est national. La Nation, pour la première fois, tente de s'incarner dans une assemblée dont les débats deviendront le cœur de la vie politique.

La troisième étape va mener cette Assemblée à se vouloir constituante. Louis XVI ne reste pas tout à fait passif face à la situation. Dans la crainte de débordements il fait venir des troupes sur Paris. Les Parisiens prennent peur et s'emparent de la Bastille le 14 juillet 1789. Le Roi finit alors par céder, il se rend à Paris, pardonne aux émeutiers, chausse sur sa cocarde blanche la cocarde bleu et rouge des Parisiens. Le drapeau tricolore est né et le principe d'une constitution acté. Les États généraux deviennent Assemblée nationale constituante, le 4 août les privilèges sont abolis, les anciennes provinces disparaissent au profit des départements. L'égalité citoyenne et l'égalité territoriale semblent satisfaire la plupart des acteurs de la Révolution qui s'entendent à la fois sur le maintien d'une monarchie forte et d'un suffrage censitaire qui limite de droit la participation d'une grande partie de la population au débat politique. Toutefois, les évolutions ainsi actées n'en sont pas moins gigantesques au regard de ce qu'avaient été les institutions de la monarchie absolue. L'Assemblée s'attelle à la rédaction de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen et, pour les un an de la prise de la Bastille, a lieu à Paris en présence du Roi la Fête de la Fédération.

Mais ce paysage idyllique cache de profonds ressentiments dont on verra bientôt qu'ils touchent même le plus haut sommet de l'État. À ce stade déjà, tout le monde n'est pas ravi de l'ouverture de cet espace délibératif. Le comte d'Artois (futur Charles X), de Polignac (ultraroyaliste, futur président du Conseil des ministres de Charles X) ou le Prince de Condé (futur chef des armées émigrées prenant les armes contre la France) quittent le territoire et constituent une faction en exil.

À ce stade, on peut donc simplifier la vie politique française en pleine gestation comme une opposition entre les Constitutionnaires et ceux que l'Histoire retiendra sous le nom d'Émigrés.

1789	Constitutionnaires	Émigrés
------	--------------------	---------

L'Agonie de la Monarchie

Entre les constitutionnaires eux-mêmes toutefois l'unanimité ne règne évidemment pas. Les questions qui les divisent sont certes parfois économiques et sociales, mais elles sont surtout institutionnelles et religieuses.

Pour rembourser l'immense dette de la Monarchie, que n'a pas fait disparaître l'effervescence politique, les biens du clergé vont être vendus, ce qui n'a pas comme conséquence de faire que des heureux. Par ailleurs, le clergé est rationalisé, ses membres élus par les citoyens et doivent prêter serment sur la Constitution (c'est ce que l'on nomme la constitution civile du clergé). La réforme est bien entendu inadmissible pour Rome, qui condamne les prêtres acceptant de s'y soumettre. Dans un pays fortement marqué par le catholicisme, la rupture avec le Pape met en émoi une partie de la population (notamment dans l'ouest).

La seconde division entre constitutionnaires porte sur le *veto* royal que la Constituante finit par accorder au Monarque contre l'avis d'un certain nombre de députés (comme Robespierre, Buzot ou Pétion, qui se retrouveront par la suite dans les rangs républicains). En conférant ce *veto* au Roi, l'Assemblée lui donne en effet la capacité d'entraver ses actions. Elle met par ailleurs en place un mécanisme de confrontation entre la volonté nationale et le monarque qui ne sera pas pour rien dans la rapide perte de popularité de Louis XVI.

Toutefois, une rupture va intervenir qui éclatera dans les esprits bien avant de se traduire dans les institutions. Les 20 et 21 juin 1791, Louis XVI prend la fuite. Partant en direction de l'Allemagne, il veut rejoindre les princes émigrés qui lèvent une armée contre la France. Il est finalement rattrapé à Varenne et ramené à Paris. Les constitutionnaires ne croient alors plus en Louis XVI. Mais pour nombre d'entre eux, la trahison du Roi est secondaire au regard de la nécessité de sauver le principe d'un régime mixte dans lequel un exécutif indépendant pourrait faire contrepoids à la chambre. Jusqu'à présent, l'attachement réel à la Monarchie avait conduit à la mise en place d'institution la ménageant. Maintenant, cette dernière n'est plus vue que comme un outil permettant d'assurer le fonctionnement régulier de ces mêmes institutions.

C'est une ligne de fracture qui va déchirer les constitutionnaires. À ceux voulant sauver à tout prix la Monarchie, s'opposent à présent des républicains. On a déjà vu dans le précédent bulletin de liaison que c'est à ce moment que la tradition républicaine française renoue avec la haine des Rois des anciens Romains. Il n'y a pas de mauvais Rois qui parfois deviennent des tyrans, il n'y a qu'une fonction royale qui transforme celui qui l'occupe en tyran. Dans son discours du 13 novembre 1792, Saint-Just synthétise en une phrase ce qui vaut à présent condamnation de la monarchie : « on ne peut régner innocemment ».

1791	Cordeliers	Jacobins	Feuillants	Émigrés
------	------------	----------	------------	---------

C'est aussi à cette époque que prospèrent les clubs qui vont alors représenter des formes de protoparties politiques. Dans ces clubs, l'on discute et l'on parle politique. Certains députés y relisent les discours qu'ils ont faits à la chambre. Le club le plus important est alors sans conteste le club des Jacobins. Il réunit dans l'ancien couvent des Jacobins les plus grands orateurs de l'Assemblée nationale comme Mirabeau, Bailly ou Robespierre. La somme exigée pour entrer dans le club n'en fait alors pas un lieu à la portée des plus pauvres. La majorité y est monarchiste et libérale. Le petit peuple de Paris se retrouve dans un autre club, qui se réunit au couvent des Cordeliers. On trouve dans ce dernier des éléments jugés plus radicaux comme Hebert, Marat, Danton ou Camille Desmoulins.

La situation va changer avec le départ du Roi à Varenne.

Les Cordeliers vont alors lancer une campagne pour appeler à la destitution de Louis XVI. Proches des classes populaires, les Cordeliers ont une grande part dans les mouvements des foules qui commencent à devenir monnaie courante à Paris. Ils se placent ainsi dans les franges radicales de la vie politique.

Les Jacobins ont pour leur part des difficultés à s'entendre sur la nouvelle situation. Le 16 juillet 1791, la majeure partie des députés monarchistes du club décident de faire scission. Seuls dix députés y demeurent parmi lesquels Robespierre ou l'Abbé Grégoire. C'est donc un club des Jacobins à majorité républicaine qui émerge en juillet 1791. Il marque l'émergence d'une structure qui va peu à peu s'organiser à Paris comme en province pour devenir un relais politique efficace de la République.

Les Feuillants vont se constituer par la scission de la majeure partie des députés démissionnaires des Jacobins le 16 juillet 1791. Ces députés se réunissent alors au couvent des Feuillants derrière un chef de file : le général de Lafayette. Leur principale revendication est l'application pleine et entière de la Constitution de 1791 qui donne beaucoup de pouvoir au Roi. Ils sont particulièrement bien représentés à l'Assemblée constituante, mais ont peu de soutien dans le Peuple. S'ils apparaissent comme des alliés de la Monarchie, le Roi ne les aime guère et la Reine les méprise.

L'isolement des Feuillants, qui se veulent les principaux laudateurs de la Constitution, marque bien le climat étrange de cette fin de législature de l'Assemblée constituante. La France a alors une Constitution votée le 3 septembre 1791 dont ne semblent vouloir ni le Peuple ni le Roi. De nouvelles élections ont lieu dans ce cadre et vont mener à l'élection de la seconde assemblée de la période révolutionnaire : la Législative.

La Législative siège pour la première fois en octobre 1791. Elle se divise en trois. Environ $\frac{1}{4}$ de la chambre est composée de députés Jacobins, républicains modérés issus de la bourgeoisie provinciale. $\frac{1}{3}$ de la chambre est composé de Feuillants qui veulent par-dessus tout protéger la Monarchie constitutionnelle en place. Enfin, un peu moins de la moitié de la nouvelle assemblée est composée de députés qu'il n'est pas réellement possible de rattacher à un courant, mais dont l'attachement aux acquis de la Révolution semble réel. Très méfiants à l'égard du Roi depuis la fuite de Varenne, ils n'en restent pas moins réticents à l'idée d'une République.

La Législative va se retrouver toutefois divisée par deux questions : la guerre et les relations avec le Roi.

C'est tout d'abord la question de la guerre qui va constituer l'un des principaux principes de division de la classe politique. Le Roi veut la guerre, car il pense qu'une défaite peut permettre de mettre fin la Révolution. L'aile droite des Jacobins, que l'on va nommer « Girondins », la veut également, car ces membres sont persuadés qu'elle va permettre d'exporter les acquis de la Révolution aux autres peuples d'Europe. Les Feuillants y sont majoritairement opposés, car ils jugent que cette dernière ne peut que conduire à une surenchère politique qui mettra en danger la Constitution. C'est une position qui est partagée par l'aile gauche des Jacobins. Robespierre, qui en représente alors déjà la tête, déclare « les peuples n'aiment guère les révolutionnaires armées ». Au-delà de la dénonciation de l'idéalisme de l'aile droite, l'aile gauche des Jacobins craint également que la guerre mène à l'établissement d'une dictature militaire ; l'Histoire lui donnera bientôt raison.

Le Roi pour sa part mène un jeu propre qui échappe de beaucoup à ses ministres Feuillants. Il met son *veto* à des mesures concernant des prêtres refusant la constitution civile du clergé ou concernant le sort à faire aux Émigrés ayant pris les armes contre la France. Les Feuillants sont de plus en plus isolés dans leur volonté de sauver la Monarchie. Le 10 août une Commune insurrectionnelle se forme à Paris sous l'influence, principalement, des Cordeliers. Les sans-culottes prennent le Palais, obligeant le Roi à se réfugier à l'Assemblée nationale. Le monarque y est accueilli, mais aussi suspendu. C'en est fait de la Monarchie.

La République Girondine

La Monarchie n'est toutefois pas abolie tout de suite. La Législative se déclare en effet incompétente pour prendre une telle décision et préfère s'en remettre à une nouvelle assemblée qui aura pour objectif de rédiger une nouvelle constitution. Cette dernière sera la première de l'Histoire de France élue au suffrage universel direct : on l'appellera la Convention.

Au sein de cette chambre, les Feuillants décrédibilisés par leur soutien au Roi sont presque absents. C'est ce que l'on nommerait, avec beaucoup d'anachronismes encore, la Gauche, qui est dominante. Elle se sépare en deux groupes dont les deux principaux appartiennent et se côtoient au club des Jacobins.

1/3 sont des Jacobins dits « Girondins ». Ils sont souvent des députés sortants ayant soutenu la guerre. Surtout ils incarnent la grande bourgeoisie commerciale dont ils portent les intérêts. Leurs membres les plus en vue viennent de la riche Gironde, ce qui explique le nom dont ils hériteront dans l'Histoire. S'ils sont républicains, ils sont aussi craintifs des emportements populaires.

À l'opposé se trouvent 1/3 des Jacobins dits « Montagnards » (car ils siègent sur les gradins hauts de l'Assemblée) parmi lesquelles siègent des Jacobins plus à gauche (Robespierre, Saint-Just) et d'anciens cordeliers (Danton, Marat). Ces derniers se veulent plus proches de la Commune insurrectionnelle de Paris qui joue un rôle politique majeur au vu des menaces qu'elle peut faire peser sur la continuité des pouvoirs publics en suscitant des révoltes dans la capitale. Plus proches du petit peuple et des artisans et commerçants, ils représentent toutefois un agrégat hétérogène de légalistes forcenés (Robespierre) et de révolutionnaires insurrectionnels (Marat).

La moitié de la chambre oscille entre ces deux extrêmes que sont la Gironde et la Montagne. On appelle cette moitié, le Marais. Convaincu de la nécessité de contrôler la Révolution notamment en assurant le respect de la loi, le Marais craint avant tout une prise de pouvoir par les forces insurrectionnelles.

1792	Commune insurrectionnelle de Paris	Jacobins (Montagnards)	Jacobins (Girondins)	Feuillants	Émigrés
------	------------------------------------	------------------------	----------------------	------------	---------

Pour la Convention nationale, le sujet devant être traité en priorité est institutionnel. La République est ainsi proclamée, mais le sort du Roi reste à décider. La mort de Louis XVI n'apparaît pas une évidence, mais la découverte de papiers accablants démontrant que le Roi entretenait des liens avec les puissances étrangères ennemies de la France finit par emporter la décision. La mort du Roi et l'instabilité politique croissante à Paris vont conduire de plus en plus de partisans de la Monarchie à émigrer. Par ailleurs, un second événement va secouer très durablement le camp monarchiste. Un personnage joue en effet alors un rôle trouble. Louis-Philippe d'Orléans héritier de la branche cadette des Bourbons, dont le fils sera le futur Louis-Philippe, se fait alors appeler Philippe Egalité. Il est membre du club des Cordeliers et siège sur les bancs des Jacobins Montagnards. Lors du procès de son cousin Louis XVI, il vote la mort. La branche des Orléans, qui donnera son dernier Roi à la France s'est là retranchée définitivement des partisans de la Monarchie traditionnelle. Ceux-ci vont alors rejoindre en masse les premiers émigrés de 1789. Ces derniers attachés à la lignée « légitime » des Bourbons survivront sous le titre de légitimistes. Même si une telle division est alors totalement anachronique au vu du contexte politique, il est possible à ce stade de distinguer la rupture qui va structurer les droites françaises entre Orléanistes et Légitimistes.

1793	Commune insurrectionnelle de Paris	Jacobins (Montagnards)	Jacobins (Girondins)	Orléanistes	Légitimistes
------	------------------------------------	------------------------	----------------------	-------------	--------------

Pour l'instant et jusqu'en juin 1793, c'est la Gironde qui avec l'aide du Marais gouverne. Sa tâche n'est guère facile. La guerre ne se passe pas bien et, pour l'avoir

imprudemment déclenchée, le Peuple la lui reproche. Les besoins militaires obligent la Convention sous domination girondine à procéder à des levées en masse entraînant des révoltes dans certains départements comme la Vendée. À partir de 1792 la foule parisienne procède à des massacres dans les rues. Ceux-ci culminent en septembre de cette même année où 10 000 personnes sont massacrées par la foule des Parisiens que ne semble pouvoir tenir que la Commune insurrectionnelle de Paris. Chez les membres de la Convention, c'est la peur de Paris qui l'emporte. Si certains membres de la Gironde comme le député Isnard menacent de détruire la capitale, la majorité se range à une conciliation avec les sans-culottes. La réponse à la crise intérieure et aux pressions de la foule portera un nom : la Terreur. Encore dominée par la Gironde, la Convention vote la création d'un Comité de salut public, d'un Tribunal révolutionnaire et permet l'exécution des rebelles sans procès. La Montagne de son côté partage la nécessité d'un état d'exception pour remédier à la crise. Mais elle est profondément divisée sur son rôle. Pour ce premier gouvernement qui émane du Peuple, il n'est pas facile de distinguer entre la foule meurtrière et le peuple souverain. Les massacres ne sont que difficilement condamnables, car ils sont réputés être l'expression directe du corps politique à représenter.

Mais la Gironde ne semble guère en capacité de maintenir l'ordre. La situation extérieure et intérieure ne s'arrange guère. Le Gouvernement est haï à cause de ses erreurs passées. Le Marais commence à se ranger du côté des Montagnards. L'opinion de certains Montagnards est alors non de supprimer cette violence, mais de la dompter. La Terreur prend alors les airs non plus d'un massacre aveugle par la foule, mais d'une politique conduite et encadrée par l'État. L'esprit d'une telle politique est alors assumé par Danton : « Soyons terribles pour éviter au Peuple de l'être ». Pour Danton ou Robespierre, la Terreur n'est donc pas seulement comme pour les Girondins une façon de sauver l'État. C'est à la fois une façon de canaliser la violence et d'en rendre innocent le Peuple.

Toutefois, les Montagnards ne sont pas unanimes sur ce que sont les limites de la Terreur. Pour certains députés Montagnards (Marat) et surtout pour la Commune insurrectionnelle de Paris, la Terreur doit être un mode de gouvernement. Pour Robespierre ou Danton en revanche, elle ne saurait être qu'un moment d'exception au regard de la situation extérieure et intérieure. Elle doit par ailleurs être encadrée par la loi. C'est là deux constats qu'ils partagent avec le Marais. Celui-ci finit ainsi par accepter une alliance avec la Montagne contre une Gironde qui s'avère incapable de tenir les rênes du pouvoir.

Le 2 juin 1793, la Convention sous la pression de la Commune insurrectionnelle de Paris vote l'exclusion des députés Girondins. Robespierre et le Marais s'y rallient, car ils voient dans cette alliance la seule possibilité de maintenir la légalité et de terminer rapidement la Révolution en stabilisant les institutions. Les députés Girondins sont alors exclus du club des Jacobins. Ce dernier change quelque peu de nature et représente alors un intermédiaire entre les sans-culottes, qu'il revendique représenter à la Convention, et la Convention, dont il porte la voix auprès des sans-culottes.

1793	Commune insurrectionnelle de Paris	Jacobins	Girondins	Orléanistes	Légitimistes
------	------------------------------------	----------	-----------	-------------	--------------

Les députés girondins qui ne sont pas emprisonnés s'enfuient en provinces où ils lèvent des armées. C'est l'insurrection fédéraliste. Celle-ci embrase notamment les riches provinces de l'ouest de la France. Toutefois, elle dispose de peu de soutien dans le pays, les clubs jacobins de province restent notamment fidèles à la ligne choisie par Paris. Les Girondins sont aisément défaits.

La République Jacobine

Parler de République Jacobine à partir de la chute de la Gironde n'a pas beaucoup de sens puisque les Girondins étaient des Jacobins. Toutefois à partir de juillet 1793, l'alliance entre la Convention et les sans-culottes change la nature du club qui devient une force cohésive du régime en unissant le peuple et ses représentants.

Les groupes des sans-culottes ne représentent pas les classes les plus populaires. Ils sont composés généralement de petits artisans de la classe moyenne. Cette foule capricieuse alors en voie de déclasserement n'est pas facile à représenter pour les Jacobins. Le risque pour la Convention d'être débordée par sa gauche est d'autant plus pris au sérieux par le Marais que la prise de pouvoir des sans-culottes signifierait la fin du gouvernement légal. Robespierre apparaît alors comme l'homme providentiel pour les députés du Marais. Il partage avec eux la conviction que la Révolution doit finir et qu'elle doit prendre les formes de la légalité. L'alliance des Jacobins avec les sans-culottes lui permet par ailleurs de contrôler ses éléments incontrôlables.

Les Montagnards sont alors le fer-de-lance de la reprise en main par l'État de la Terreur. Celle-ci connaît un nouvel élan le 5 septembre 1793. Elle repose principalement sur la simplification du système judiciaire et la mise en place d'un Tribunal révolutionnaire qui ne peut prononcer que la relaxe ou la mort. Jusqu'au 9 Thermidor, environ 20 000 personnes seront guillotines.

Outre le salut de l'État en période de guerre, le premier objectif de cette politique est d'empêcher les sans-culottes de faire justice eux-mêmes. En reprenant en main la politique de Terreur menée par la Commune insurrectionnelle de Paris, l'État affaiblit cette dernière. La politique ne doit plus être faite par une Assemblée sous la pression de la foule, mais pour ce faire il faut que la foule se reconnaisse dans l'Assemblée. Aussi est-il nécessaire de répondre à ses demandes pour mieux la contrôler. C'est le tour de force de Robespierre qui parvient à faire entrer la Terreur dans le cadre de la loi, mais, ce faisant, il se fait aussi des ennemis sur sa gauche. Par ailleurs, il ne faut pas voir en lui un personnage disposant d'un pouvoir personnel étendu. Robespierre compte pour l'époque, car il est la pièce centrale permettant l'alliance de la Convention et des sans-culottes ; des Montagnards et du Marais.

Toutefois, la ligne de synthèse qu'il représente est profondément malmenée. Les sans-culottes réclament toujours plus d'exécutions. Par ailleurs, le Gouvernement est remis dans les mains de trois comités.

- Le Comité de salut public : ce dernier a la main haute sur la guerre extérieure et la guerre civile. Il peut également proposer des lois devant la Convention. C'est là que siège Robespierre et que se concentre son influence.
- Le Comité de sûreté générale : celui-ci a pour but de diriger la police et la justice révolutionnaire. C'est lui qui est notamment en charge de la Terreur, ayant le pouvoir

de renvoyer les accusés devant le Tribunal révolutionnaire. Il est composé d'individus plus radicaux qui vont rapidement s'opposer à la ligne du Comité de salut public.

- Le comité des Finances

L'opposition entre le Comité de salut public et le Comité de sûreté générale témoigne d'une rupture en profondeur dans la « gauche » révolutionnaire. La ligne conçue comme trop modérée de la Convention et de Robespierre est dénoncée par certaines sections sans-culottes qui ne leur pardonnent pas l'encadrement légal de la Terreur. Leurs réclamations sont également sociales. Le 26 juillet 1793 est votée la loi sur les accapareurs qui condamne à mort ceux qui cachent des denrées. Une loi est également votée, instaurant le maximum des prix des biens alimentaires. Ces lois sociales sont inspirées par la Commune de Paris... mais elles s'avèrent contre-productives dans un pays où le principal souci économique provient du désordre de la production. Limiter les prix ne crée pas du pain. Paradoxalement leur inefficacité fragilise dans le peuple les Jacobins qui les endossent.

Au début de 1794, un courant se forme les « Exagérés » ou les « Enragés » réclamant l'intensification de la Terreur et le renversement du Gouvernement légal. Ceux-ci sont arrêtés et exécutés. Leurs principaux adversaires, les « Indulgents », deviennent alors la cible des soutiens des Exagérés qui demeurent. Par ailleurs, les « Indulgents » souhaitant la fin de la guerre et de la Terreur au plus vite. Jugés irréalistes, ils perdent le soutien de la majorité et finissent également par tomber. Au bout du compte, le Gouvernement légal est de plus en plus isolé.

C'est d'autant plus le cas que cette Terreur légale ne calme pas les plus extrémistes des sans-culottes et des fonctionnaires qui partagent leur radicalité. Carrier à Nantes fait noyer en masse dans la Loire, Fouché (futur ministre de Napoléon et de Louis XVIII) fait tirer au canon sur la foule à Lyon. Ces exactions menacent, au regard de Robespierre et du Marais, à la fois la légalité, mais aussi la Révolution elle-même. Carrier et Fouché sont rappelés à Paris et il leur semble probable que, jugés, ce sont leurs têtes qui sont en danger. Ils fomentent un complot auquel se joignent des individus souhaitant pour des raisons diverses la fin de la Terreur (notamment Tallien) et d'autres (notamment Billaud Varenne) craignant au contraire qu'il soit mis fin à cette dernière (la victoire de Fleurus semble avoir en effet convaincu Robespierre et le Marais qu'il est temps d'entamer une sortie en douceur de la Terreur).

Robespierre a connaissance du complot et se contente de le dénoncer dans un discours le 8 Thermidor. Il ne nomme pas ses commanditaires. Il faut dire que son discours a alors un autre objet. Il vise en effet le Comité des Finances qui souhaite liquider les pensions viagères versées aux détenteurs d'emprunts publics. Or cela frapperait de plein fouet la classe moyenne qui constituait le socle politique des Jacobins. En outre, en paupérisant une grande partie de celle-ci qui rejoindrait les rangs des sans-culottes, les risques sont réels pour l'équilibre politique. Mais en mêlant les deux affaires, Robespierre fait peur au Marais. Si tout le monde s'accorde sur la trahison de Fouché et Carrier, il n'est pas question pour le Marais d'envoyer le Comité des Finances à guillotine. La maladresse de Robespierre qui a mélangé les deux affaires sans liens conduit certains à considérer comme caduque l'alliance entre les Jacobins et le Marais sur le principe d'un encadrement légal de la Terreur.

1794	Exagérés (Enragés)	Jacobins	Girondins	Orléanistes	Légitimistes
------	-----------------------	----------	-----------	-------------	--------------

Les suites de la Révolution

Après son discours maladroit, Robespierre est mis en accusation le 9 Thermidor et guillotiné. Le nouveau régime qui se met en place allie toutefois des contraires. Les « Thermidoriens » sont en effet composés d'individus souhaitant la continuation et l'intensification de la Terreur et d'autres réclamant sa fin immédiate. La bataille entre les deux est courte. La dernière charrette de condamnés qui s'avancent vers la guillotine transporte les partisans d'une continuation de la Terreur qui avaient pourtant été les plus actifs dans la chute de Robespierre. C'est le Marais qui l'emporte et prend le pouvoir à travers un nouveau régime, le Directoire. Le club des Jacobins est fermé, puis bientôt celui des Cordeliers.

Le nouveau régime est toutefois faible. Par peur du Peuple, il rétablit le suffrage censitaire. Ce faisant, il entraîne une montée en puissance des monarchistes. Pour les mater, alors que ces derniers tentent un coup de force sur Paris, le Directoire rétablit dans ses fonctions un jeune général proche du frère de Robespierre et qui avait été emprisonné le 9 Thermidor : Napoléon Bonaparte.

Devant la difficulté à se maintenir, le Directoire va devoir s'appuyer de plus en plus sur un courant jacobin renaissant. En octobre 1799, la chambre basse se donne un nouveau président qui en est issu, Lucien Bonaparte ; soit le frère du jeune général du paragraphe précédent. C'est en s'appuyant sur ces réseaux que le futur Napoléon va réaliser le coup d'État du 18 Brumaire qui lui permettra d'établir à son profit un nouveau régime, le Consulat.

1799	Exagérés (Enragés)	Jacobins	Bonapartistes	Girondins	Orléanistes	Légitimistes
------	-----------------------	----------	---------------	-----------	-------------	--------------

Le Bonapartisme qui n'est pas encore lié à la forme politique qu'il prendra sous l'Empire naît ainsi à « gauche ». Il se déportera sur sa droite avec les évolutions de son fondateur, mais les concepts de gauche et droite n'ont encore que peu de sens. Ils en prendront quand les alliances entre les différents courants politiques se solidifieront. Pour l'instant, en 1799, il n'en est encore rien. L'essentiel n'est pas là.

Si beaucoup des courants politiques qui animeront la vie politique française sont alors moribonds, ils ont été fondés. Ils traverseront l'histoire et les régimes. Certains connaîtront de profondes mutations. L'Orléanisme abandonnera ainsi son fondement monarchiste, les partis de gauche seront pour leur part marqués par le marxisme. Toutefois, le fondement idéologique et les clivages sociologiques hérités de la Révolution demeureront et demeurent encore. C'est là ce que nous étudierons dans les derniers bulletins de liaison.

1815	Extrême gauche	Jacobins	Girondins	Bonapartistes	Orléanistes	Légitimistes
1945- 1974	Extrême gauche	Jacobins	Girondins	Orléanistes	Bonapartistes	Légitimistes

Histoire de la Vie Politique

Bulletin de liaison n° 3

Benjamin MOREL

René Rémond dans son ouvrage, *les Droites en France*, liste trois traditions de droite : la droite bonapartiste, la droite orléaniste, la droite légitimiste. Tout en assumant une mise à jour et une simplification de ces thèses, nous reprendrons dans ce bulletin de liaison cette typologie.

Encore faut-il s'entendre sur ce qu'est la droite. C'est là chose difficile si ce n'est impossible. On a vu dans le précédent bulletin de liaison que le bonapartisme est par exemple né à gauche. Certains de ses éléments resteront d'ailleurs proches de l'extrême gauche durant très longtemps. D'un autre côté, Charles Mauras, qui fut l'un des grands inspirateurs de l'extrême droite, disait pour sa part s'inspirer de Proudhon, père de l'anarchisme. De fait, la multiplication des références et des courants propres à chaque famille empêche en toute rigueur d'établir une échelle de « droitude ».

Par ailleurs, il faut noter que la vie politique n'est pas fixe. Albert Thibaudet a ainsi inventé le néologisme de *sinistrisme* pour qualifier le mouvement de déportation des partis de la gauche vers la droite à partir de 1815. La gauche sous la Restauration est composée de monarchistes libéraux qui seront dépassés sur leur gauche lors de la Monarchie de juillet par des républicains libéraux. Ces derniers seront repoussés sur la droite à la fin du XIXe siècle par les socialistes eux-mêmes ramenés vers le centre par l'émergence du mouvement communiste. Ce qui est intéressant c'est que si la place des partis évolue, l'électorat, lui, se retrouve dans des familles d'idées qui poussent les partis qui changent de place à en épouser le discours. Archétype du parti jacobin, le courant socialiste va ainsi adopter un discours de plus en plus girondin en dérivant vers le centre. Alors que l'orléanisme se confond avec le royalisme, ses fondements idéologiques vont être repris par les républicains qui remplacent des courants monarchistes moribonds. En d'autres termes, le mouvement des partis n'entraîne pas vraiment d'évolution des traditions politiques. Celles-ci sont ancrées dans la sociologie électorale et les partis sont contraints de s'y adapter. À ce titre si l'émergence de la République en Marche représente une grande novation partisane, son discours ne représente qu'une synthèse au final très classique entre gauche girondine et droite orléaniste.

Mais alors qu'est-ce que la droite ? Pour répondre à cette question, il faut adopter un point de vue historique déterminé et considérer que depuis 1945 la droite constitue non un ensemble cohérent, mais une diversité de courants unis entre eux par un jeu plus ou moins distendu d'alliances. La droite, comme la gauche c'est avant tout une définition commune qu'adoptent certains courants politiques au sein d'un jeu d'alternance. Les courants de droite s'allient même s'ils ne partagent pas grand-chose d'autre qu'un intérêt électoral. Ce système d'alliance finit par faire sens et créer un sentiment d'appartenance chez les électeurs. L'alliance entre courants bonapartiste et orléaniste est ainsi une permanence depuis 1958 dont l'évidence ne sera remise en cause qu'en 2017. Quant à l'électorat légitimiste, qui ne représente qu'une partie de celui du

Front national, son soutien fut jugé comme acquis de par des fondements idéologiques incompatibles avec un vote à gauche.

Au final si les courants présentés semblent structurels, leur alliance, elle ne l'est en rien. Elle doit sa perpétuation au mode de scrutin qui oblige, pour obtenir une majorité, à se concilier en blocs avant le second tour, donc à passer des alliances dont la stabilité est source de prévisibilité pour le personnel politique et de clarté pour l'électeur. Ce fait laisse à penser qu'il y aura toujours une gauche et une droite tant que subsistera cet impératif. L'appartenance d'un courant à la gauche ou à la droite, c'est-à-dire à un jeu d'alliances stables, peut toutefois lui évoluer. La reconfiguration politique peut-être en œuvre aujourd'hui peut conduire à réorganiser dans l'avenir le classement des courants, sans doute pas à amender fondamentalement leur description.

La droite bonapartiste

Dans le précédent bulletin de liaison, on a noté que le bonapartisme était né d'un coup d'État mené par un général aux affinités jacobines. Dans le premier bulletin de liaison, on avait noté que ce dernier avait transformé le régime dont il avait pris la tête en Empire autoritaire. On avait également noté que, ce faisant, il n'inventait rien. S'appuyant sur son génie et sur une légitimité charismatique, il reproduisait ce qu'avait fait avant lui César ou Auguste à Rome. Il mettait en place un système politique dont il était le centre. On peut alors parler de proto-bonapartisme. Dans les faits, l'existence du chef et la fidélité à sa parole font office d'idéologie. Ce n'est qu'une fois Napoléon chassé du pouvoir que le bonapartisme va pouvoir s'autonomiser et se synthétiser en courant politique cohérent.

La première grande étape de la structuration de la pensée bonapartiste va avoir lieu en 1814. Napoléon Ier abdique alors pour la première fois laissant en France un fort souvenir. Mais l'Empereur, exilé à l'île d'Elbe, n'y demeure pas longtemps. Il échappe à ses geôliers et débarque dans le sud de la France à Golfe Juan. Si la reconquête du pouvoir apparaît alors assez aisée, elle n'est pas de même nature que celle qui avait suivi le coup d'État du 18 Brumaire. Le général Bonaparte avait alors pu compter sur des élites démonétisées et épuisées par la Révolution et sur un Peuple acquis à sa réputation d'éternel vainqueur. Napoléon en 1814 a perdu de son cachet, car sa défaite a mis fin à une réputation d'inaffabilité qui était à la source de sa légitimité charismatique. La parole du chef ne tient plus lieu d'idéologie. Il faut à l'Empereur composer et s'appuyer sur autre chose que lui-même.

Napoléon va d'abord chercher du soutien dans le petit peuple qui lui fait un accueil triomphant à son retour. Ce dernier est attaché à la fois à la légende napoléonienne qui a conduit à la promotion sociale et à la gloire beaucoup de ses enfants, et à l'héritage de la Révolution défendu par celui qui a mis en fuite pour une seconde fois la dynastie des Bourbons. C'est le retour d'un Bonaparte jacobin que la proclamation de l'Empire avait fait oublier. L'Empereur met alors en avant la liberté de la presse (qui fut une réalité en 1815), la défense de la Patrie contre les rois européens, la lutte contre le cléricisme, l'égalité politique (à travers le retour du suffrage universel). Le bonapartisme se veut alors résolument égalitariste et populaire. On assiste alors à la mise en place de fédérations bonapartistes en province tenue par d'anciens jacobins.

Mais cette période des Cent-Jours ne signifie pas que le retour du bonapartisme à ses origines jacobines. Napoléon a besoin de soutien dans les élites politiques de la Nation qui voient d'un mauvais œil l'Empereur autoritaire d'avant 1814. Or le tournant jacobin du bonapartisme

semble faire sauter ce verrou. Si les fédérations bonapartistes acceptent l'idée d'une dictature, c'est une dictature temporaire, à la romaine. L'Empereur concentre les pouvoirs jusqu'à la paix. Après, une démocratie plus affirmée doit s'installer. À cette évolution vers la démocratie, Napoléon adjoint une séparation des pouvoirs afin de rassurer les libéraux. Ainsi c'est leur héraut, Benjamin Constant, qui rédige avec Napoléon l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire, qui fait alors office de nouvelle Constitution de la France. Par cet acte, le bonapartisme se replace à gauche au sein d'une alliance avec les libéraux. Il représente un sas de décompression entre le jacobinisme républicain vu alors comme trop radical et les élites girondines et orléanistes ralliées bon grès mal grès à l'Empire.

Après la seconde abdication de Napoléon en 1815, le bonapartisme continue à survivre. Ses formes ne sont toutefois pas fondamentalement idéologiques. La synthèse effectuée pendant les Cent-Jours continue à survivre, mais elle passe avant tout par le mythe impérial. Le récit des campagnes de l'Empire apparaît comme un rêve épique, presque irréel dans la France bedonnante et bourgeoise de la Restauration. Les classes populaires se reconnaissent dans ces récits et dans les promesses du bonapartisme jacobin des Cent-Jours. Des révoltes sporadiques éclatent, mais ne vont pas très loin. Le bonapartisme se confond en effet avec l'image de Napoléon, et Napoléon est loin. Le programme n'est pas suffisant, il a besoin d'un homme providentiel pour le mettre en œuvre. L'image du fils de Napoléon Ier (alors installé auprès de son beau-père l'Empereur d'Autriche) permet un temps aux libéraux d'utiliser la possibilité de sa restauration sur le trône comme un argument permettant de rallier des soutiens populaires (c'est un jeu auquel jouera par exemple en 1820 le Général Lafayette). Dépourvu de chef, le courant bonapartiste est alors réduit au rôle d'agitateur des courants centristes à sa droite.

À ce moment, le bonapartisme est donc un mouvement plutôt situé au centre gauche qui trouve des soutiens principalement chez les ouvriers, les paysans et les militaires. Il n'est qu'une force d'appoint du libéralisme dans un système de suffrage censitaire où ses partisans, trop pauvres, ne pèsent rien électoralement. Deux événements vont changer la donne.

Le premier est la publication du Mémorial de Saint-Hélène d'Emmanuel de Las Casas. Testament politique de Napoléon celui-ci permet de figer un imaginaire bonapartiste détaché des courants libéraux. Le second est la mort de Napoléon II. L'héritier en exil à la cour d'Autriche, petit-neveu de Marie-Antoinette, et qui avait quitté la France en bas âge faisait en effet un piètre candidat pour des partisans marqués par la tradition révolutionnaire. Le nouveau candidat, neveu de Napoléon Ier, Louis-Napoléon Bonaparte a plus d'ambition. Il prend la tête de deux coups d'État (1836 et 1840) qui échouent et lui valent la prison dont il s'évade en 1846. De sa prison puis de son exil, il présente de vraies qualités de politicien. Il sait s'appuyer sur la légende impériale en défendant notamment la mémoire de Napoléon Ier contre les monarchistes et les républicains. Il monte un vrai parti bonapartiste, le Comité napoléonien dont la structure s'avère extrêmement efficace. Par ailleurs, il sait soigner la base encore fondamentalement jacobine du bonapartisme. Il écrit ainsi un ouvrage intitulé « L'extinction du paupérisme » en 1844.

En 1848, la seconde République est proclamée. Pour devenir son président, Louis-Napoléon Bonaparte s'appuie sur les réseaux mis en place. Mais avec l'introduction du suffrage universel, la donne a changé. Les monarchistes ne sont plus hégémoniques à droite et les républicains sont alors bien plus puissants. Le bonapartisme va devoir muter pour l'emporter. Les revendications sociales se font plus timides, même si elles demeurent fortes et assumées. Surtout c'est l'ordre qui est mis en valeur face à des républicains auquel on rattache le désordre de la première République. Aux militaires, aux paysans et aux ouvriers (certes moins nombreux à

appuyer le bonapartisme avec le réveil de la gauche républicaine) se joignent des notables qui votent en masse Louis-Napoléon Bonaparte. Nombre de monarchistes, conscients de leur faiblesse, « votent utile » préférant l'ordre bonapartiste au spectre de la révolution.

Après les Cent Jours, le Second Empire représente l'autre grand moment de synthèse de la pensée bonapartiste. Louis-Napoléon Bonaparte, devenu Napoléon III, au contraire de Napoléon Ier pense son action en homme politique plus qu'en souverain providentiel. Il possède un programme politique qu'il va mettre en place durant les premières années de son mandat de président puis de son règne d'Empereur. Celui-ci passe par un programme d'industrialisation et d'infrastructure ambitieux. Le bonapartisme est donc marqué par le capitalisme d'État qui ne remet pas en cause les intérêts privés, mais consacre l'intervention de l'État dans l'économie. Une politique sociale ambitieuse est également lancée. Ce sera une permanence du bonapartisme que de tenter de s'appuyer sur les classes populaires en développant un discours social. Le bonapartisme hérite de son passé jacobin une volonté de centralisation administrative, mais qui n'est pas économe de politique redistributive en faveur des territoires ruraux et des petites villes de province. Il représente une volonté de dépasser les clivages au nom de l'intérêt national et de l'unité de la Nation. Le bonapartisme va par ailleurs se caractériser par un patriotisme ostensible et structurel. Ce dernier va motiver la politique de restauration de l'influence française en Europe sous Napoléon III. Surtout le bonapartisme va se caractériser par un exercice solitaire et individuel du pouvoir dans lequel le chef de l'État entretient un rapport direct avec le peuple qu'il consulte par plébiscite. Cette pratique avait déjà un peu été utilisée par Napoléon Ier, mais va être portée en système par Napoléon III.

En 1870, Napoléon III est contraint à l'abdication après la défaite militaire de Sedan face à l'Allemagne. L'Empire s'effondre et le courant bonapartiste vit ses dernières heures de gloire. Trop liés à la lignée des Bonaparte, les partis proprement bonapartistes tombent peu à peu dans la marginalité. Toutefois, la synthèse idéologique et sociologique qu'a représentée le bonapartisme est encore promise à un bel avenir.

Le bonapartisme traditionnel continue à exister après 1872. Il est représenté par le parti « l'Appel au Peuple » qui dispose d'un groupe parlementaire qui atteindra jusqu'à une centaine de députés à la fin de la décennie. Toutefois, le parti souffre de sa diversité. On y trouve des libéraux proches des orléanistes, d'anciens communards proches de l'extrême gauche, des jacobins proches du parti radical et des partisans d'un Empire autoritaire. Ces oppositions vont trouver à se cristalliser après la mort de Napoléon III dans une querelle de succession au sein de la dynastie qui, concomitante au triomphe de la Troisième République, marginalise peu à peu le bonapartiste traditionnel.

Pourtant c'est à la même époque que se manifeste une nouvelle tendance politique qui se rapproche du bonapartisme et dans laquelle se reconnaîtront d'ailleurs presque tous les courants bonapartistes traditionnels : le boulangisme. Le général Boulanger, plutôt de sympathie républicaine, acquiert une forte popularité en tenant tête à l'Allemagne dans une affaire d'espionnage. En mettant en avant les idées de défense du Peuple et de la Patrie et en prônant une réforme des institutions, il s'attire le soutien des bonapartistes, mais aussi de républicains (dont Clémenceau et beaucoup de radicaux proches alors de la gauche jacobine) ainsi que de monarchistes qui voient en lui une façon de faire tomber la République. Le mouvement est aux portes du pouvoir en 1886. Sans programme cohérent et à la tête d'un attelage hétéroclite allant

de l'extrême gauche à l'extrême droite en passant par le centre, le boulangisme finit toutefois piteusement.

Les bonapartistes finissent par renoncer à réclamer le retour de l'Empire. En 1902, le prince héritier de la famille Bonaparte annonce son ralliement à une république réformée. L'idée qu'il développe est celle d'un régime qui tout en restant républicain redonnerait plus de pouvoir au président de la République et développerait l'usage du plébiscite et du référendum. Passant inaperçu à l'époque alors que le mouvement est en pleine déliquescence, c'est pourtant un changement historique majeur. Le bonapartisme va alors se séparer de la nostalgie napoléonienne pour s'incarner dans une volonté institutionnelle au sein même des partis de la droite républicaine. Ces idées vont ainsi notamment être portées par un Georges Clémenceau en fin de carrière qui, après avoir incarné la gauche radicale et jacobine au début de la IIIe République, fédère autour de lui après la guerre le « Bloc national » qui unit le centre et la droite autour d'une idée d'ordre et d'exécutif fort.

Dans l'entre-deux-guerres toutefois, ces idées seront principalement reprises par certains républicains attachés à la réforme des institutions comme André Tardieu ainsi que certaines ligues d'anciens combattants comme les Croix de Feu dirigés par le colonel de la Rocque. Le bonapartisme républicain représente alors pour ces acteurs une réaction face à la décadence de la Troisième République qui ne parvient pas à trouver sa stabilité dans un système politique marqué par la montée en puissance des partis politiques et des extrêmes. Un présidentielisme plébiscitaire s'appuyant sur un dépassement des clivages apparaît alors comme une réponse efficace à des régimes fascistes vus comme plus efficaces que les vieux régimes parlementaires sur lesquels plus grand monde n'est prêt à parier à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Par ailleurs, le caractère social et populaire du bonapartisme semble propre à en faire une alternative au communisme.

Comme toutes les familles politiques, le bonapartisme est déchiré par la guerre puis par l'occupation. Certains de ses partisans se retrouvent dans le gouvernement de Vichy, mais deux de ses figures vont au contraire en faire la pointe avancée de la Résistance. Le colonel de la Rocque entre en résistance dès 1940 et est déporté. Surtout le général de Gaulle va prendre la tête de la Résistance sur la base d'un discours purement bonapartiste. Depuis Londres, il développe les idées d'unité au-dessus des partis, de grandeur nationale qui lui permet d'unifier comme jadis Bonaparte de l'extrême gauche à l'extrême droite.

De Gaulle met encore plus ses pas dans ceux des Napoléon jusqu'à présenter un programme fondamentalement bonapartiste après la libération. Celui-ci se veut alors à la fois institutionnel, social, national.

D'un point de vue institutionnel, le discours de Bayeux reprend les grands thèmes du bonapartisme. Le chef de l'État doit être un arbitre au-dessus des partis qui permette l'unité de la nation au-dessus des factions. La constitution de la Cinquième République introduira l'usage du référendum dont de Gaulle fera un plébiscite. La réforme de 1962 introduit l'élection du président au suffrage universel direct intensifiant comme jamais le lien entre le chef et le Peuple qui est au fondement le plus profond du bonapartisme.

D'un point de vue social, le gaullisme va se faire partie des classes populaires notamment dans les milieux ruraux. Les différents partis gaullistes : RPF (Rassemblement du peuple français 1947-1958), l'UNR (Union nationale républicaine 1958-1968), l'UDR (Union des démocrates pour la République 1968-1976) et le RPR (Rassemblement pour la République 1976-

2002) seront les premiers et les seuls partis de masses que connaîtra la droite. Le RPR à la fin des années 80 revendiquera ainsi près de 900 000 adhérents.

D'un point de vue national, le gaullisme se veut une volonté de restaurer la grandeur de la France. C'est un élément fort de la politique extérieure de Charles de Gaulle qui le conduit à chercher une position d'équilibre entre les blocs occidentaux et communistes, à remettre en cause l'appartenance de la France au commandement intégré de l'OTAN ou à la doter d'une force de frappe nucléaire. Cette option va également se traduire par un fort scepticisme à l'égard de la construction européenne vue comme une façon de liquider la souveraineté et l'indépendance nationale.

Le courant gaulliste va toutefois liquider peu à peu l'héritage bonapartiste de son fondateur. L'aspect institutionnel est celui qui va le mieux survivre à De Gaulle au point que les réformes successives de la Constitution n'ont fait qu'amplifier son penchant bonapartiste. Cet aspect de l'héritage bonapartiste a d'ailleurs largement dépassé le gaullisme. On peut dire aujourd'hui que tous ceux qui ne remettent pas en cause les institutions de la cinquième République ont fait leurs une appréciation bonapartiste républicaine du fonctionnement de l'État. C'est la principale victoire historique du courant bonapartiste.

Les autres éléments de la doctrine bonapartiste ont été peu à peu abandonnés par le courant gaulliste. À partir des années 80, Jacques Chirac à la tête du RPR prend modèle sur les libéraux anglo-saxons qui semblent alors triomphants (Tatcher, Reagan) et met fin à la tradition sociale du gaullisme. Son ralliement au Traité de Maastricht en 1992 implique le ralliement du gaullisme à une idée bien plus fédéraliste de l'Europe, bien peu soucieuse de l'accent mis sur la souveraineté nationale par le bonapartisme. Les grandes figures du « souverainisme social » qui continuent à incarner ce courant à la fin des années 90 (Philippe Seguin, Charles Pasqua) sont peu à peu marginalisées par une ligne plus orléaniste qui triomphe en 1995 avec la nomination d'Alain Jupé comme Premier ministre par Jacques Chirac puis par celle de Jean-Pierre Raffarin en 2002. Entre temps, le RPR a cessé d'exister et s'est fondu dans l'UMP qui assume alors une ligne clairement libérale et européenne.

Le bonapartisme n'a toutefois pas cessé d'exister. Il est un mouvement qui n'est pas seulement partisan, mais aussi social et culturel et dispose de racines idéologiques profondes. Des tendances bonapartistes continuent à exister au sein des Républicains que semble réactiver l'élection d'Emmanuel Macron qui détourne la droite du centre orléaniste. Surtout les thèmes bonapartistes traditionnels (autorité de l'État, centralisation, politique sociale, souveraineté nationale) ont été habilement repris par Marine Le Pen et le Front national. Ces thèmes qui ne sont pour la plupart pas traditionnels à l'extrême droite (et pour certains s'opposent même à cette tradition et sont à l'origine de violents conflits en son sein) ont permis au Front national de capter un électorat abandonné par le gaullisme (couches populaires, territoire ruraux) alors qu'ils en avaient fait les heures de gloire.

Le bonapartisme est donc loin d'être mort. Il est même sans conteste la force politique la plus puissante à droite et la lutte pour séduire ses électeurs représente l'un des enjeux majeurs de la vie politique d'aujourd'hui. Sa capacité à imposer son modèle institutionnel à travers la cinquième République en fait par ailleurs, en ce domaine, le cadre de pensée presque hégémonique de la plupart des formations politiques.

La droite orléaniste

On a déjà souligné dans les précédents bulletins de liaison que l'orléanisme était né d'un régicide. Lorsque Philippe d'Orléans rebaptisé Philippe Egalité siégeant sur les bancs Montagnards au côté de Robespierre et de Marat vote la mort de Louis XVI, il creuse entre les monarchistes un fossé qui ne se résorbera jamais.

Un tel acte aurait pu rester du domaine de la querelle dynastique. Après tout, ce n'est pas la première fois qu'un Roi se voit condamné par un membre de sa famille. Des Atrides aux Bourbons, les royales dynasties ne forment pas des familles unies. Ce qui va donner du sens à ce geste, c'est qu'il va permettre d'exprimer en terme dynastique des orientations politiques. La dynastie des Orléans va devenir le porte-étendard de ceux qui veulent conserver la Monarchie sans pour autant se rallier à la politique d'un Roi vu comme trop réactionnaire. Si le Roi fait mal, alors changeons de Roi. C'est le pari des monarchistes libéraux qui vont trouver dans le geste de Philippe Égalité la façon de se raccrocher à une branche de la dynastie surtout connue jusqu'alors comme étant celle des vilains petits canards.

Déjà sous la Révolution, Mirabeau ou Sieyès voient dans Philippe d'Orléans un possible candidat au trône. Vu comme plus libéral que son frère, il apparaît comme la possibilité d'une Monarchie libérale. Sous la Restauration, les libéraux se rallient assez facilement à Louis XVIII qui a l'intelligence de les ménager. Mais l'on a vu que ce ne sera pas le cas de son successeur Charles X. Pour les monarchistes libéraux, la solution Orléans revient alors au goût du jour. Le débouché de cette tendance aboutit en 1830 au renversement de Charles X et au placement sur le trône de Louis-Philippe d'Orléans. Le choix politique des orléanistes conjugue alors soutien à une monarchie constitutionnelle et préservation des acquis de la Révolution française ; ou en tout cas de certains. L'orléanisme de 1830 a en effet peu à voir avec les saillis jacobines de Philippe Égalité. Il s'agit avant tout d'un courant élitiste appuyant sa domination sur le suffrage censitaire. Ses soutiens se recrutent dans la bourgeoisie d'affaires qui tend alors à damer le pion à l'aristocratie en ce début de révolution industrielle. L'orléanisme est avant tout un libéralisme.

C'est d'abord un libéralisme politique qui se fonde sur une théorie des contre-pouvoirs. Le Roi n'est plus sacré au nom d'un droit sacré émanant de Dieu, il prête serment sur la Charte. Il n'est plus Roi de France, mais Roi des Français. Le gouvernement est ainsi responsable à la fois devant le Roi et devant la chambre. L'idée est alors clairement d'assurer, comme le notait déjà Benjamin Constant, la liberté de l'individu paisible et consacré à ses affaires privées contre l'État et les tendances à la politisation du corps social. Il faut toutefois nuancer cette doctrine au regard de la pratique. S'il est vrai que les orléanistes prônent la séparation des pouvoirs, la pratique des institutions de Louis-Philippe reste relativement autoritaire. Par ailleurs, les contre-pouvoirs ne sont que des pouvoirs tenus par des « gens de bonne compagnie ». Au moins jusqu'en 1875, le suffrage censitaire qui exclut ceux qui ne partagent pas la même vision de la société qu'eux est un point central de définition de la doctrine des orléanistes.

Pour les orléanistes, la décentralisation apparaît un autre pilier dont les prémisses sont justement lancées sous Louis-Philippe. Elle n'est pas un objectif en soi. Elle est un moyen de limiter les pouvoirs de l'État et de garantir la liberté des individus. Cette liberté n'est pas détachable de celle des groupes d'appartenance dans lesquels ils s'inscrivent. L'importance de ces groupes est l'envers d'un libéralisme politique dont les orléanistes se feront les premiers critiques inquiets. À la liberté des anciens -celle d'intervenir dans les affaires de la Cité- le libéral Benjamin Constant oppose la liberté des modernes ; celle de jouir paisiblement des fruits de sa liberté et de sa prospérité. Mais pour Tocqueville celle-ci porte en germe une société d'hommes aliénés, qui

courent après leur bien-être sans être en capacité de faire fonctionner le système nécessaire à la fourniture de ce dernier. Paradoxalement, le repli sur la sphère privée va entraîner un accroissement du poids de l'État. L'abandon de la sphère sociale par les individus atomisés va obliger l'État à prendre à sa charge ce qui était du domaine de la société. La société démocratique va donc enfanter un État hypertrophié et de plus en plus despotique qui culminera soit dans le totalitarisme, soit dans la technocratie. Faisant l'analyse de ce qui se produit en Amérique, Tocqueville note que la décentralisation a deux vertus. D'abord, elle entretient des contre-pouvoirs à cet État hypertrophié. L'individu atomisé ne peut rien contre l'État. La modernité politique a détruit les corporations et appartenances pouvant lui permettre de résister. La décentralisation doit permettre de rebâtir des groupes de résistance. Ensuite, elle stimule localement la fibre politique des électeurs les gardant d'une trop grande apathie développée concernant les enjeux lointains et désincarnés.

L'Orléanisme est également un libéralisme économique. François Guizot, ministre de Louis-Philippe, synthétisera ce programme en une fameuse citation : « enrichissez-vous ! » : La richesse du pays est la somme des richesses individuelles. L'État doit seulement s'assurer de donner à chacun la possibilité de vaquer à sa quête de richesse. De fait la Monarchie de juillet est un moment important d'enrichissement de la France et de développement de l'industrie. Elle est aussi parallèlement un moment de développement du prolétariat ouvrier et de la misère des classes paupérisées. L'Orléanisme apparaît réfractaire aux politiques sociales vues comme des freins au développement économique. Ainsi en 1831 est écrasée violemment à Lyon la révolte des canuts.

Enfin l'Orléanisme reste marqué par la culture catholique. Mais le catholicisme n'est pas appréhendé comme une matrice traditionnelle immuablement liée à la France comme c'est le cas, nous le verrons, dans le courant légitimiste. Il est d'abord vu comme une affaire privée qui guide la vie des croyants et fait d'eux des bons citoyens. Comme les communautés locales, les communautés religieuses sont par ailleurs vues comme un instrument de limitation des pouvoirs de l'État. De tous les courants de droite, l'Orléanisme apparaît comme le moins attaché à l'idée d'une substance de la nation est le plus favorable à une communautarisation sociale. L'aventure Tocquillienne fera par ailleurs du modèle américain une source profonde d'influence pour les Orléanistes.

Louis-Philippe est renversé en 1848. L'introduction définitive du suffrage universel représente pour le courant Orléaniste une condamnation définitive. Sa base sociale est trop limitée pour continuer à prétendre seule au pouvoir. Force toujours minoritaire, ce courant n'en parviendra pas moins en passant des alliances, souvent à son profit, à marquer très profondément la vie politique française jusqu'à aujourd'hui.

Pendant un temps l'histoire de l'Orléanisme se confond encore avec l'idée d'une restauration monarchique. Les Orléanistes constituent un soutien important d'Adolphe Thiers et du Maréchal Mac Mahon au début de la Troisième République. Ils espèrent alors voir établi sur le trône le comte de Paris, mais, minoritaires au sein de la chambre, ils doivent gagner le soutien des monarchistes légitimistes qui soutiennent un autre candidat. L'échec de l'alliance des monarchistes conduit une partie des Orléanistes à se tourner vers une alliance avec les républicains modérés. Cette alliance change la donne. Si une partie des Orléanistes restent monarchistes et dérive vers l'extrême droite, la majeure partie du courant et des classes sociales qui le portent se rangent à un compromis qui les intègre à présent à la tradition républicaine.

Outre la République, il faut aux Orléanistes accepter en 1875 le suffrage universel sur lequel les républicains ne sont pas prêts à céder. C'est pour eux un déchirement, car il diminue

leur poids politique (ce courant aura toujours du mal à s'implanter dans les classes populaires). Par ailleurs, celui-ci présente à leurs yeux le risque de marginaliser les intérêts des classes possédantes que le courant représente. La Troisième République aura leur soutien, mais à condition d'y ancrer de forts contre-pouvoirs. Ainsi imposeront-ils un bicamérisme égalitaire dans lequel le Sénat sera composé de telle façon à représenter un obstacle à toute évolution remettant en cause les fondements de la doctrine orléaniste. C'est là sous la troisième République une de leur grande réussite. Le Sénat s'opposera jusqu'en 1939 aux évolutions de la politique sociale jusqu'à son affrontement marquant avec le Front populaire. C'est également ce Sénat qui mettra en difficulté le Président Millerand entre les deux guerres apparaissant comme le gardien d'un exécutif faible et d'un État peu interventionniste.

D'un point de vue partisan l'orléanisme va muter en profondeur. L'abandon du royalisme conduit ce courant à se diffuser dans tout le Républicanisme libéral. Au début de la IIIe République, le courant continue à s'appeler orléaniste, mais essaime également ses idées chez les républicains dits « opportunistes ». Le jeu politique n'est toutefois pas encore absolument structuré en l'absence de partis politiques. Ce n'est qu'au début du XXe siècle qu'un grand courant de centre droit reprenant les thèmes traditionnels de l'orléanisme se fait jour. Il prend d'abord la forme de l'Action libérale (1901-1919) composée de catholiques ralliés à la République. Sa première grande bataille est menée contre la gauche anticléricale dont la politique va conduire au vote de la loi sur la laïcité. À la gauche de l'Action libérale se trouve alors l'Action démocratique fondée en 1901 et qui représentera l'un des piliers de la plupart des gouvernements de la Troisième République. Les idées orléanistes y sont fortement représentées notamment en matière sociale et politique. Le début du XX siècle n'est toutefois pas une période faste pour ce courant qui voit disparaître électoralement sa composante monarchiste et se retrouve à composer au sein des partis de droite avec des traditions républicaines plus divers.

En 1940, beaucoup d'orléanistes se rangeront dans le camp du maréchal Pétain. L'Alliance démocratique votera les pleins pouvoirs entraînant la mise en place du régime de Vichy. Certains des membres du gouvernement (Joseph Barthélemy, Georges Portmann, Pierre-Étienne Flandin...) peuvent être rattachés à ce courant. Seuls les démocrates-chrétiens du Parti populaire démocrate se prononcent, parmi les héritiers de l'orléanisme, contre le nouveau régime. Cela leur vaudra de reprendre temporairement la flamme du courant après guerre.

1945 représente une rupture pour le courant orléaniste. Ce dernier se voit en effet décrédibilisé par la guerre. Par ailleurs, la composition de son électorat marqué par le catholicisme et le triomphe des démocrates chrétiens qui seuls sortent idem de l'aventure, mène à une évolution en profondeur du courant. Avant la guerre en effet, l'Église par souci de répondre aux menées fascistes et communistes développe une doctrine sociale. C'est là une rupture pour la droite orléaniste. Ce nouveau discours a pour conséquence de tirer vers la gauche le mouvement entraîné par une alliance tripartite avec les socialistes et les communistes dont sont exclus les gaullistes. Le MRP intègre par ailleurs à l'ADN -politique de la droite orléaniste- un projet européen résolument, bien qu'avec nuance, marquée par le fédéralisme. Le mouvement se rallie à De Gaulle en 1958 sans, toutefois, perdre son identité.

La doctrine orléaniste se retrouve à nouveau au pouvoir en 1974 avec l'élection de Valérie-Giscard d'Estaing à la présidence de la République. Après le recentrage du MRP, l'apologie du centrisme du nouveau président consacre résolument l'ancrage de l'orléanisme au centre (ce qui n'est pas alors évident, le gaullo-bonapartisme développant un discours social plus proche de la gauche et une partie des orléanistes restant proches de certains courants d'extrême droite). Mais là encore l'orléanisme n'est pas assez fort pour gouvernement seul. Il doit s'appuyer sur un allié

turbulent, les gaullistes dominés par Jacques Chirac. La conception politique de Valérie-Giscard d'Estaing reprend les grands thèmes de l'orléanisme : décentralisation, libéralisation économique (c'est la fin du capitalisme d'État, gaullo-pompidolien), séparation des pouvoirs accrue (c'est la réforme de 1974 qui consacre la montée en puissance du Conseil constitutionnel), volontarisme européen (ce sont les premières élections au parlement européen).

Le giscardisme est toutefois également l'occasion de tester les limites de la cohérence de l'orléanisme tel qu'il avait muté après guerre. La loi Veil sur l'avortement représente ainsi un défi pour un courant qui conjugue fort enracinement dans l'électorat catholique et discours libéral. La crise pétrolière qui met fin aux trente glorieuses rappelle aux orléanistes que le libéralisme économique au fondement de leur identité n'est pas toujours absolument compatible avec la doctrine sociale de l'Église.

En 1981, Valérie Giscard d'Estaing est battue par François Mitterrand. Les contradictions de l'orléanisme conduisent à une balkanisation d'un mouvement qui se situe au centre droit. Une ligne plus catholique sociale continue de prédominer à l'UDF (Union des Français) alors que le parti Démocratie Libérale dominé par des personnalités comme Alain Madelin ou Jean-Pierre Raffarin reste sur une ligne plus traditionnelle et épouse le libéralisme anglo-saxon. Les querelles qui animent le courant représentent une opportunité pour le parti gaulliste qui entame une grande transformation idéologique. Le rapprochement entre centristes et gaullistes sur les thèmes européens, économiques et territoriaux conduit au triomphe d'une ligne orléaniste au sein de la droite qui débouchera sur la création de l'UMP en 2002. La nomination de Jean-Pierre Raffarin à Matignon, dont le grand œuvre sera une réforme constitutionnelle sacralisant la décentralisation et qui portera l'idée d'une Constitution européenne, représente une forme d'apogée de cette nouvelle hégémonie idéologique sur les droites. Pour autant, l'orléanisme ne se limite pas à l'UMP. D'autres partis se disputent le même créneau électoral. On citera notamment toute une galaxie de partis centristes (UDI, MODEM...). Ce trop-plein de courants conjugué à un socle électoral somme toute limité conduit à un affaiblissement de cette tendance au sein de la droite. L'élection de Nicolas Sarkozy puis de Laurent Wauquiez à la tête de l'UMP et des républicains représente ainsi une forme de retour d'un courant bonapartiste dont Charles Pasqua disait qu'il apportait les électeurs là où les orléanistes apportaient plutôt les élus. L'élection d'Emmanuel Macron et l'émergence de la République en Marche qui reprend une bonne partie des thèmes de l'orléanisme représentent par ailleurs un nouveau défi pour ce courant qui se retrouve déchiré entre le soutien de son électoral à la majorité présidentielle, et son ancrage historique à droite.

La droite légitimiste

Comme nous le noterons avec l'extrême gauche, il est assez difficile de synthétiser une tradition politique propre aux marges du système politique. Par définition c'est dans cette zone que sont rejetés les courants ayant échoué à s'imposer au centre de jeu partisan. On trouve ainsi à l'extrême droite des courants anarcho-libertariens, fascistes, traditionalistes, fondamentalistes catholiques... qui n'ont en fait souvent pas grand-chose en commun les uns avec les autres. Certains sont étatistes d'autres libéraux, certains sont catholiques d'autres néo-païens, certains sont supremassistes d'autres communautaristes, certains plaident pour un État totalitaire d'autres pour la suppression de l'État. Une famille idéologique se détache toutefois de par son importance historique et son poids électoral : la famille légitimiste. C'est elle que nous étudierons

prioritairement. Si les autres courants méritaient également une étude, leur rôle dans la vie politique française fut de fait marginal si ce n'est, pour certains, lors du régime de Vichy.

On a déjà exposé les origines du légitimisme. Lors de la Révolution, une partie des royalistes n'acceptèrent pas la remise en cause de la monarchie absolue. Suite à la condamnation à mort de Louis XVI, une autre partie des royalistes les rejoint dans la haine de la Révolution. Ce refus de l'héritage de la Révolution est ce qui distingue à l'origine le plus fortement l'orléanisme du légitimisme. À cela s'ajoutèrent des querelles dynastiques. L'impossible héritage de Philippe Egalité devait conduire les légitimistes à toujours préférer un Bourbon au plus proche de la ligne directe de succession plutôt qu'un Orléans. Cette tradition rencontre son apogée lors du règne de Charles X dont on a déjà dit qu'il fut l'occasion d'une tentative de retour à la Monarchie d'avant 1789. Ce n'est toutefois qu'en 1830, avec l'avènement de Louis-Philippe d'Orléans, que la question dynastique va permettre de différencier ultraconservateurs et libéraux.

Le légitimisme de l'époque est alors caractérisé par son ancrage dans la France catholique de l'Ouest et du Sud. La défense de la tradition est son principal moteur. À la différence de l'orléanisme, il intéresse peu la bourgeoisie et parle plutôt à la vieille aristocratie. Mais à la différence de l'orléanisme aussi, il possède des appuis populaires notamment dans la paysannerie.

Ce premier légitimisme ancre le courant dans le royalisme, le traditionalisme et catholicisme militant. Mais là encore les évolutions politiques vont conduire le mouvement à évoluer. D'abord, l'aristocratie va peu à peu se voir marginaliser comme force sociale au cours du XIXe siècle. L'échec de la restauration de la Monarchie et la proclamation de la République entraîne par ailleurs un affaiblissement définitif de l'idée royaliste en France. Ce que l'on appelle alors le légitimisme se transforme. Il s'enrichit notamment de l'arrivée d'anciens orléanistes peu en accord avec le tournant républicain et parlementaire pris par la majeure partie de la bourgeoisie d'affaires. Ce sera notamment le cas d'un certain Charles Maurras. L'influence de ce dernier sur cette nouvelle étape de l'histoire de la pensée légitimiste est en grande partie le fait des anciens légitimistes eux-mêmes. Ces derniers refusent en effet de jouer le jeu parlementaire et politique. Pariant sur la providence divine qui ne peut que redonner un roi à la France, ils s'isolent dans un ultraconservatisme catholique hors du temps.

À rebours, le maurrassisme va se faire activiste pour prendre pied dans le champ social et idéologique dominé par l'ancien légitimisme. C'est l'affaire Dreyfus qui va principalement permettre à cette tendance de trouver sa nouvelle unité. L'antisémitisme, qui était certes répandu, mais absolument pas doctrinaire dans l'ancien légitimisme devient alors l'une des caractéristiques du courant. La haine de la Révolution française qui caractérisait ce courant se mue en haine de ceux qui en sont jugés comme responsables : ceux que Charles Maurras appelle les quatre États confédérés : soit les protestants, les juifs les francs-maçons et les métèques (c'est-à-dire les étrangers). Par ailleurs le thème traditionaliste qui avait marqué l'ancien légitimisme est aussi transformé. Pour les anciens légitimistes, la tradition, c'est le retour aux institutions de l'Ancien régime. Pour Maurras, la tradition, c'est le retour à ce qu'il nomme le « pays réel ». Pour lui, le pays réel est à rechercher dans les cultures régionales (il est notamment proche du poète Frédéric Mistral) et s'oppose au pays légal dominé selon lui par les minorités religieuses et ethniques. Pour Maurras, il faut prendre le « nationalisme à sa source ». Le nationalisme, c'est la langue et cette langue, c'est la langue régionale. Dès lors, la France, dépourvue d'unité, ne peut tenir qu'avec un Roi. C'est une rupture fondamentale avec l'ancien légitimisme qui reposait sur la fidélité à la dynastie des Bourbon. L'idéologie maurrassienne est d'abord décentralisatrice et consécutivement monarchiste.

La pensée de Mauras trouve un débouché politique à travers l'Action française qui se veut la pointe avancée des adversaires de Dreyfus. Cette dernière ne joue pas vraiment le jeu parlementaire et se veut en grande partie révolutionnaire. Du bonapartisme, elle retient le culte du chef, mais sans le lien plébiscitaire et démocratique. Aussi l'Action française développe-t-elle des modes d'action violents notamment à travers les Camelots du Roi, groupe de vendeurs de journaux connus pour leurs manifestations violentes. Ce point allié à un corporatisme économique affirmé rapproche de plus en plus au cours des années 20 l'Action française du modèle du fascisme italien. Le mouvement tourne alors de plus en plus le dos à la vieille tradition royaliste et catholique pour se transformer en ce qui ressemble à l'extrême droite moderne. La rupture définitive intervient lorsqu'en 1926, le Pape lui-même condamne l'Action française. Pour un courant marqué d'abord et avant tout par le catholicisme le choc est immense et l'évolution irréversible.

Avant la guerre, la droite légitimiste est donc divisée en deux. L'une proprement attachée à la restauration de la dynastie des Bourbons et à la Monarchie absolue s'est enfermée dans la marginalité. Son rôle politique ne cessera alors d'être confidentiel, voire inexistant. L'autre connaît dans les ligues et dans l'Action française une nouvelle popularité. Elle se rapproche du fascisme sans en avoir toutes les formes (le retour à la terre et à la tradition se retrouve chez Franco, mais pas vraiment chez Hitler ou Mussolini). L'idéologie qu'elle développe préfigure pour beaucoup ce que sera le régime de Vichy.

Avec les pleins pouvoirs attribués au maréchal Pétain, c'est un nouveau chapitre de l'histoire du légitimisme qui s'ouvre. Toutefois, on a déjà vu que les représentants emblématiques de ce courant n'étaient pas alors les seuls aux commandes. Par ailleurs, beaucoup de membres de l'Action française préfèrent par patriotisme entrer en résistance. Mauras lui-même, s'il soutient Pétain ne se prive pas de critiquer certains aspects de la politique de collaboration. Toutefois, malgré l'héroïsme de certains, c'est bien la doctrine de l'Action française qui semble en œuvre sous Vichy. L'antisémitisme d'État prôné par Mauras est mis en application. La politique de promotion des régions du gouvernement de Vichy restera l'un de ses héritages les plus durables. La Révolution nationale lancée par Pétain apparaît comme un retour au pays réel prôné jadis par l'Action française. L'autoritarisme qui ne s'embarrasse pas d'élection ou de plébiscite est aussi un trait du légitimisme.

Certes, le premier statut des juifs établi par le maurassien Raphaël Alibert est bien moins drastique que le second établi par le très orléaniste (et opposé à l'Action française) Joseph Barthélemy. Certes l'Action française n'était sans doute pas des mouvements proches de Vichy le plus radical (on y trouve certains partis purement fascistes comme le Parti populaire français). Certes ce n'est pas une majorité légitimiste qui a confié les pleins pouvoirs à Pétain. Toutefois, ce sont bien les idées et thèmes développés depuis la fin du XIXe siècle par le courant légitimiste qui ont constitué le socle idéologique du régime.

La droite légitimiste disparaît du paysage politique après la guerre. L'Action française devient un groupe marginal n'opérant plus que dans des cercles limités. Le mouvement poujadiste qui s'embrace en 1956 (et offre à Jean-Marie Le Pen son premier mandat de député) n'entre pas vraiment dans la tradition de la droite légitimiste. Ni son électorat ni son socle idéologique (à vrai dire assez faible) n'en font un vrai héritier de ces mouvements (même s'il contribuera à influencer leur discours vers l'antifiscalisme et la haine d'élus coûtant soi-disant trop cher). La tradition légitimiste ne renaît qu'imparfaitement dans les défenseurs de l'Algérie française parmi lesquels on trouve aussi beaucoup de déçus du gaullisme. Toutefois, le combat de l'OAS va représenter un

catalyseur permettant de réactiver le conflit avec une droite bonapartiste devenue alors hégémonique et d'en récupérer les reliquats entrés en rébellion contre la politique gaullienne. Plus tard, la loi sur l'avortement permettra également un rapprochement avec certains milieux proches de l'orléanisme sur le thème de la défense de la catholicité. Jusque dans les années 80 toutefois, le légitimisme semble un reliquat du passé condamné à des candidatures de témoignage.

En 1972 sous l'impulsion du groupuscule néo-fasciste Ordre nouveau est fondé un petit parti qui restera très marginal pendant encore dix ans : Le Front national. Ce dernier puise son inspiration dans le Mouvement national italien dont il reprend les symboles (la flamme) et une bonne partie du programme. Toutefois le nouveau parti se veut autre chose qu'un groupuscule néo-fasciste. Il se veut la maison commune de l'extrême droite où pourront s'abriter également un courant légitimiste en mal d'alternative et les anciens poujadistes disparus de la scène depuis 1958. À dessein les premiers dirigeants offrent la tête du mouvement à un ancien député poujadiste présenté comme plus fédérateur : Jean-Marie Le Pen. Ce dernier imprime rapidement sa marque au mouvement. On retrouve alors les grands thèmes du légitimisme avec, notamment, un discours sur le pays réel qui trouve notamment un nouveau thème d'expression dans la dénonciation de l'immigration. La défense du traditionalisme et du régionalisme se trouve également bien représentée alors que le parti se fonde sur une structure pyramidale centrée autour de la personnalité de Jean-Marie Le Pen.

À la différence de l'Action française ou de l'ancien courant légitimiste, le Front national accepte de jouer le jeu parlementaire. Les élections de 1986 qui ont lieu à la proportionnelle lui permettent de faire entrer 35 députés à l'Assemblée nationale. Toutefois l'électorat légitimiste qui se reconnaît dans les thèmes traditionnels développés par le parti n'est pas très nombreux. Le vote protestataire permet certes d'atteindre de bons scores, mais c'est surtout l'abandon du créneau bonapartiste par le ralliement des gaullistes à l'Union européenne et aux idées centristes qui ouvre au Front national un espace de succès. L'électorat populaire qui s'était reconnu dans le gaullisme se rapproche alors d'un Front national qui sait développer un discours plus social. Cette stratégie se développera conduisant le parti à s'éloigner peu à peu du discours légitimiste jusqu'à regagner les propos provocateurs de Jean-Marie Le Pen. Une ligne bonapartiste marquée par le souverainisme, le centralisme et la mise en avant de politique sociale permet d'attirer massivement le vote des classes populaires. Mais elle se conjugue à une ligne encore marquée par des aspects fondamentalement identitaires et traditionalistes qui restent au cœur de l'adhésion d'une partie des électeurs historiques et des militants. Très minoritaire, électoralement, le courant légitimiste ne semble ainsi pouvoir faire démocratiquement l'expérience du pouvoir qu'en se faisant la béquille d'un renouveau bonapartiste.

Histoire de la Vie Politique

Bulletin de liaison n° 4

Benjamin MOREL

Dans le précédent bulletin de liaison, nous avons convenu que la droite ne représentait pas un courant homogène. Au contraire, les droites bonapartistes, orléanistes et légitimistes se sont développées sur la base de doctrines très divergentes et s'adressent à des électors différents. Leur classement à droite est lié à la mise en place d'un système d'alliances stables, au moins jusqu'à présent.

Le même constat peut être fait pour la gauche, mais il doit être nuancé. En effet, si le jeu d'alliance stable a existé à droite c'est aussi car pendant très longtemps les courants qui la composent n'ont pu trouver de soutien à gauche. La gauche s'est en effet beaucoup plus rapidement que la droite trouvée une culture commune qui l'a conduite à se positionner contre les autres courants, les obligeant à s'allier entre eux.

Cette culture de gauche fut d'abord marquée par le Republicanisme qui impliquait le rejet des courants bonapartistes et royalistes qui pouvaient développer un discours social prononcé. Elle s'est ensuite incarnée dans la laïcité qui verra alors le Parti radical asseoir son hégémonie sur la gauche. Enfin la progression des partis socialistes et communistes a conduit à faire du marxisme l'instrument d'une commune culture qui, c'est le moins que l'on puisse dire, si elle n'exclut pas le conflit entre ses composantes marquait au moins l'idée d'appartenir à un même camp. Il y a donc eu une culture de gauche qui rendait l'alliance évidente quand bien même les programmes électoraux et la sociologie des électors divergeaient fortement d'un courant à l'autre.

Cette époque a peut-être pris fin. Le marxisme a en effet été rejeté par le Parti socialiste et la gauche girondine qui a suivi Emmanuel Macron semble encore plus en avoir fait le deuil. Jean-Luc Mélenchon n'en fait pas un élément doctrinal central comme jadis le Parti communiste qui reste seul, avec l'extrême gauche, à ne pas renier ce qui jadis faisait le ciment de la gauche. La question de la laïcité et de la République n'est pas non plus tout à fait évidente alors que les questions identitaires ont conduit les mouvements de gauche à se montrer sensibles à d'autres problématiques, en vue d'attirer d'autres électors. Pour la première fois, depuis 1848, l'idée de gauche n'est plus évidente. L'éclatement de cette dernière aux précédentes présidentielles n'est peut-être pas étranger à cette crise d'identité. Si l'existence d'une gauche avait été le facteur de la solidification des alliances électorales, la remise en cause de son évidence est sans doute l'un des éléments permettant d'expliquer leur recomposition.

Il n'existe pas de référence théorique faisant autorité pour distinguer les traditions de gauche comme *les Droites en France* de René Rémond représente une référence dans l'analyse de la droite. La distinction des courants que nous réaliserons est donc plus arbitraire. On peut parler comme Michel Rocard au congrès du Parti socialiste de Nantes en 1977 de première gauche (principalement jacobine) et de seconde gauche (qui comprendrait le girondisme et une grande partie de l'extrême gauche). Cette distinction est pertinente, mais elle nous semble difficilement tenable dans le temps. S'il existe une culture commune à une

certaine extrême gauche et au centre gauche, ces deux courants sont toutefois profondément distinguables au regard de leur rapport à l'économie de marché ou à l'action politique. Surtout, leur base électorale est extrêmement différente. Or on a déjà dit que l'adaptation des partis à la base politique est le principal facteur de perpétuation des courants idéologiques. La distinction entre trois familles dont nous avons déjà dégagé les traditions sous la Révolution nous semble plus pertinente pour saisir les permanences des courants de gauche.

La gauche girondine

On a beaucoup parlé des Girondins sous la Révolution. On a déjà vu que les opposer aux jacobins n'a que peu de sens d'un point de vue idéologique à l'époque. D'abord, ils font eux aussi partie du club des Jacobins. Ensuite si l'on s'est par la suite réclamé d'eux pour défendre le libéralisme économique ou la décentralisation, cela relève plus d'une instrumentalisation politique que d'une réalité historique. Pour autant, cette instrumentalisation politique signifie quelque chose sur ce qui va caractériser une partie de l'électorat de gauche. L'idéalisme messianique des droits de l'homme qui poussera les Girondins à se faire les boute-feux de la guerre avec les monarchies européennes représentera un modèle pour une certaine gauche dite « anti-totalitaire » au XXe siècle. La nécessité de trouver des soutiens en province, et qui va les mettre à la tête d'un mouvement « fédéraliste » qui n'a pas grand-chose à voir avec le fédéralisme décentralisateur, va en faire les symboles d'une gauche de gestion locale s'opposant au centralisme jacobin. Leur refus des mesures sociales destinées à calmer les sans-culottes sans rien régler aux problèmes de la France les fait apparaître comme le symbole du réalisme économique. En bref, les révolutionnaires girondins ne se sentiraient sans doute pas girondins... mais ils ont inauguré un modèle idéologique qui va faire florès notamment dans la deuxième partie du XXe siècle.

Après sa chute en 1793, le courant sociologique qui constituait la Gironde semble tomber dans les limbes. Ce dernier avait principalement attiré à lui les partisans d'une République modérée qui trouvent dans le Directoire un motif de satisfaction. Mais l'instabilité et le faible soutien à ce régime les conduisent à remettre en cause leur allégeance. La bourgeoisie de l'Ouest qui avait fait le pari du girondisme soutient l'Empire puis se retrouve dans l'orléanisme. Une tradition centriste et républicaine renaît brièvement en 1848, mais c'est surtout au début de la IIIe République que la tradition girondine relève la tête.

La Monarchie de juillet a en effet laissé des traces. Certes, cette dernière a constitué un âge d'or pour la bourgeoisie, toutefois son ralliement à l'orléanisme n'était en rien dû à une fidélité dynastique ni même à des convictions royalistes. Le libéralisme républicain renaît ainsi en 1848. Un an plus tôt, Alphonse de Lamartine a fait paraître une Histoire des Girondins en huit volumes. Sans en représenter une apologie inconditionnelle, l'ouvrage du poète libéral réhabilite la Gironde aux yeux des républicains.

Après 1848 et le Second Empire, il semblait par ailleurs clair que le retour au suffrage censitaire était impossible. Alors que le courant orléaniste est encore attaché à l'idée d'une restauration monarchiste, un espace politique s'ouvre pour un républicanisme modéré en accord avec les intérêts de la bourgeoisie triomphante. Ce dernier sera comblé dès les débuts de la Troisième République par des républicains libéraux liés qui se regroupent derrière Adolphe Thiers. C'est alors qu'est fondé le groupe parlementaire de la Gauche républicaine. Ce dernier

devient le premier groupe de la chambre et c'est notamment lui qui mène la lutte contre le président Mac Mahon.

La Gauche républicaine est portée par des hommes comme Jules Grévy ou Jules Ferry. Elle promeut les grandes idées qui seront celles du girondisme. Elle s'oppose ainsi à une plus grande intervention de l'État dans l'économie et à une régulation du travail. Pour autant, la gauche girondine est aussi, et encore une gauche, missionnaire. Cette tendance s'exprimera à travers un même homme, Jules Ferry, dans la défense de la colonisation et de l'École gratuite et obligatoire. Ces deux aspects que l'on oppose à loisir durant les commémorations sont en fait profondément liés dans la logique du courant girondin. Dans les deux cas, il convient d'éveiller et d'élever l'humanité, y compris contre son gré. On se souvient qu'en 1792, Robespierre leur répondait que « les peuples n'aiment guère les missionnaires armées », en 1885 Clémenceau (alors député radical de tendance plus jacobine) répondra à Ferry « n'essayons pas de revêtir la violence du nom hypocrite de civilisation ». À presque cent ans d'écart, les termes du débat n'ont guère changé. Le girondisme, c'est également une forme assumée d'ultraparlementarisme. C'est ce point qui avait poussé les Girondins de 1792 à s'opposer à une République à l'exécutif plus fort. Devenu président de la République, Jules Grévy inaugure une pratique dite « Constitution Grévy » qui conduit ce dernier à renoncer à son droit de dissolution. C'est également cette gauche qui impose peu à peu le bicamérisme égalitaire au sein des institutions, points que n'avaient pas arrachés encore les orléanistes. Le girondisme c'est donc le culte d'un Etat faible pour des raisons similaires aux orléanistes (qui partagent la même tradition libérale), mais avec, en plus, la crainte d'un autoritarisme de l'exécutif (ce qui est moins contraire à la tradition monarchiste des orléanistes). Pour les mêmes raisons, la gauche girondine se fait le chantre d'une première étape de la décentralisation qui accorde aux départements un Conseil départemental élu. À la différence de la droite légitimiste, il ne s'agit toutefois pas là d'une forme de régionalisme identitaire. Le girondisme est départementaliste et s'appuie sur l'idée d'une communauté politique locale fondée sur la participation citoyenne et non sur la reconnaissance identitaire (même si le jeu des alliances va conduire le courant à se rapprocher de partis et de discours régionalistes identitaires plus tardivement, notamment en Bretagne ou dans le Sud-Ouest).

La fin du XIXe siècle et le début du XXe voient le renforcement du Parti radical de tradition plus jacobine notamment en matière institutionnelle et religieuse. Le centre gauche girondin est peu à peu marginalisé, ses électeurs se divisant entre la droite orléaniste et un Parti radical devenu un rempart contre le marxisme.

Après la Seconde Guerre mondiale, un concours de circonstances va ouvrir un nouvel espace au centre gauche. D'abord le Parti radical sort très fragilisé de la Seconde Guerre mondiale et des années 30. Son jeu trouble face au gouvernement de Front populaire l'a isolé à gauche et rejeté vers la droite. Son soutien à la Troisième République et son identification à cette dernière le fragilisent. En pleine transformation idéologique, il se marginalise au centre droit. Il n'y a donc plus de mouvement fort entre la gauche marxiste et la droite. Cet espace politique est temporairement occupé par les démocrates chrétiens du MRP, mais leur ralliement à De Gaulle et l'orientation confessionnelle de la tradition orléaniste laisse orphelin tout un électorat de centre gauche. Ce dernier est en effet en délicatesse avec la SFIO et le Parti communiste. L'idéalisme des droits de l'homme qui avait jadis porté la colonisation mène aujourd'hui le centre gauche à la condamner. La SFIO (ancêtre du Parti socialiste) est alors vue comme trop compromise dans les guerres coloniales. De son côté le PC est assimilé au stalinisme. Or les membres de ce courant se veulent réfractaires à toute forme d'autoritarisme

et se reconnaissent plus dans une démocratie radicale. En 1956, ce qui deviendra le PSU (Parti socialiste unifié) est fondé par des déçus du communisme et du socialisme. Parmi eux, un certain Michel Rocard qui va incarner ce qu'il appelle la Deuxième gauche pendant presque quarante ans.

La Deuxième gauche et le PSU sont-ils vraiment girondins ? Là encore, la réponse n'est pas aussi simple. Les racines idéologiques de la pensée de ses principaux acteurs sont plus à aller chercher à l'extrême gauche anarchiste et autogestionnaire (on y trouve ainsi des maoïstes, des trotskystes, des anarchistes, mais aussi des chrétiens de gauche ou des sociaux-démocrates). Toutefois, là encore le mouvement va suivre son électorat. Il va notamment se rallier derrière la figure de Pierre Mendès-France, un ancien radical peu représentatif des militants du parti. Ses propositions vont s'accommoder de l'économie de marché devenant un sas de décompression entre centre et gauche. Les structures syndicales qui lui sont proches (CFTC, CFDT) se posent en syndicats réformistes. La tradition intellectuelle des cadres du mouvement se fonde dans les attentes d'un électorat girondin dont elle reprend les références tout en lui apportant un corps doctrinal étoffé. La tradition autogestionnaire reprend ainsi le plaidoyer décentralisateur qui apparaît comme l'un des piliers du programme du PSU dès 1960.

Alors que les mouvements jacobins (SFIO, FGDS de François Mitterrand, Parti communiste) se trouvent décontenancés par Mai 68 dont les acteurs remettent en cause le cadre républicain, national et ouvrier auquel ils sont attachés, la seconde gauche participe et récolte les fruits du mouvement. La dextérité idéologique du mouvement dont témoigne la diversité des soutiens lui permet ainsi de faire le pont entre l'extrême et le centre gauche en enjambant les grands partis. Mais ce même grand écart qui fait le succès de la deuxième gauche dans les milieux intellectuels et militants s'avère une impasse politique. Trop proche de l'extrême gauche pour conquérir le centre gauche et trop compatible avec le centrisme pour s'imposer à l'extrême gauche, le PSU se contente d'être un nain électoral. Ses éléments les plus girondins se mettent en retrait (Pierre Mendès-France) ou adhèrent au nouveau Parti socialiste (Michel Rocard). Certains éléments plus radicaux venus du monde associatif vont par ailleurs se retrouver dans divers mouvements écologistes. Par certains côtés, Europe Écologie les Verts représente la forme la plus fidèle à ce que fut au départ la seconde gauche : un mouvement composite alliant centristes et militants plutôt liés à l'extrême gauche autour d'un idéal de démocratie radicale, locale et antiétatiste.

En intégrant le Parti socialiste, les rocardiens vont se positionner définitivement au centre gauche et assumer pleinement l'espace politique du girondisme. En 1977, Michel Rocard assume clairement l'inscription de ce positionnement au sein du PS se revendiquant de « la Deuxième gauche, décentralisatrice, régionaliste, héritière de la tradition autogestionnaire, qui prend en compte les démarches participatives des citoyens, en opposition à une Première gauche, jacobine, centralisatrice et étatique. »

Si elle doit composer avec un Parti socialiste majoritairement jacobin, la deuxième gauche girondine n'en parvient pas moins à imposer certains points de son programme suite à l'élection de François Mitterrand en 1981. C'est en effet elle qui insuffle la décentralisation ou l'émergence d'une nouvelle pédagogie dans l'Éducation nationale. Profondément pro-européenne, elle triomphe en 1983 quand François Mitterrand annonce le tournant de la rigueur afin de maintenir la France dans le Système monétaire européen. Suite à la victoire de la gauche en 1988, Michel Rocard est nommé Premier ministre. Mais cette victoire est de courte durée et, si les idées girondines semblent avoir gagné au sein du Parti socialiste, ceux

qui les incarnent sont encore minoritaires. Michel Rocard est remercié en 1991 et perd son mandat de député deux ans plus tard. Ce sera alors Jacques Delors, qui incarnera l'âme et les espoirs d'un courant girondin dont l'électorat se situe principalement dans la bourgeoisie des grandes villes.

La victoire de Lionel Jospin en 1997 puis celle de François Hollande en 2012 semblent marquer le triomphe d'une ligne girondine au Parti socialiste. Les fondements qui caractérisent ce courant — libéralisme économique, mise en avant des Droits de l'Homme et des droits individuels tant en matière intérieure que dans la politique extérieure, décentralisation toujours plus approfondie, soutien sans condition à une plus forte intégration européenne — ne sont toutefois pas sans poser problème à un électorat resté attaché à une approche plus traditionnellement jacobine et qui commence à se tourner dès le début des années 2000 vers d'autres formations. Les grandes figures du jacobinisme quittent le parti socialiste. Après Jean-Pierre Chevènement, c'est au tour de Jean-Luc Mélenchon de se poser en pourfendeur du tournant girondin. La nécessité d'effectuer la synthèse entre deux électorats et deux courants qu'à peu près tout sépare laisse le Parti socialiste exsangue et c'est sous une impulsion girondine que viendra soutenir une partie de l'électorat orléaniste que sera élu Emmanuel Macron.

La gauche jacobine

Le courant jacobin a dominé une grande partie de l'histoire de la gauche française. C'est à travers lui que vont se structurer des partis de masses qui seront en mesure de prendre le pouvoir. Pour autant le courant est loin d'être homogène. Il est marqué par des tendances autoritaires et des tendances démocratiques. Surtout son évolution va être profondément marquée par le marxisme qui au tournant du XIXe et du XXe siècle s'impose comme la référence identitaire de la gauche. Marqué par l'internationalisme et le poids des directives des seconde (socialiste) et troisième (communiste) internationales, ce courant n'en définira pas moins une voie propre dans la tradition du jacobinisme français. Le paradoxe veut que tout en se rattachant à l'internationalisme, les courants jacobins seront les plus soucieux de la souveraineté nationale.

Le jacobinisme est le courant républicain qui sort le moins affaibli de la Révolution. À la différence des autres, il était structuré à Paris comme en province. Les liens profonds qu'il entretient avec le bonapartisme lui permettent par ailleurs de maintenir certains de ses membres aux affaires durant l'Empire. Au début du XIXe siècle, il se confond avec l'idée républicaine et se voit confiné aux marges de la vie politique. Ses soutiens, principalement issus des classes populaires, se voient en effet fermer la porte de la participation politique par le suffrage censitaire. Il ressurgit toutefois en 1849 à l'occasion des élections législatives. Un nouveau groupe politique dit des Démocrates-socialistes, ou de la Montagne (en référence aux Montagnards de 1792-1794) représente alors la deuxième force du parlement. Le programme avancé reprend alors beaucoup de points qui caractérisèrent le robespierrisme révolutionnaire en le développant aux progrès du temps : impôt sur le revenu, abolition de la peine de mort, nationalisation des chemins de fer, instruction publique.

Le jacobinisme continue à exister sous le Second Empire et trouve un héraut dans la personne de Léon Gambetta. Dans le « programme de Belleville » en 1869, celui-ci réclame la séparation de l'Église et de l'État et des réformes sociales et économiques. C'est toutefois la

Troisième République qui voit la renaissance durable et structurelle d'une force jacobine. Ce dernier est alors incarné par le courant radical avec à sa tête George Clémenceau. Vus comme trop sulfureux, les députés radicaux sont à la marge de la vie politique (ils constituent l'extrême gauche), mais représentent une force croissante à l'Assemblée. Le groupe radical se caractérise alors particulièrement par son opposition à la colonisation et son anticléricalisme virulent. Clémenceau reprend par ailleurs le flambeau de la défense de la révolution jacobine de 1793 en théorisant l'idée que l'héritage de Révolution est « un bloc » et qu'isoler 1789 de la Terreur comme le veulent les libéraux n'est ni réaliste, historiquement, ni souhaitable politiquement. En 1901 est votée la loi sur la liberté d'association qui permet la formation de vrais partis politiques. Clémenceau n'adhère pas au nouveau Parti radical et ce dernier entame une évolution lente vers le centre sous la pression des socialistes. Le parti toutefois fait avancer les grands thèmes du jacobinisme que ce soit en matière religieuse (loi de séparation de l'Église et de l'État en 1905 portée par le radical Émile Combes) sociale (loi sur le repos dominical en 1906, création de l'impôt sur le revenu en 1914) éducative (gratuité de l'enseignement secondaire en 1933). Le Parti radical ne remet toutefois pas en cause la propriété privée comme les partis marxistes. Il est en cela plus fidèle à l'héritage de 1793 qui envisageait non une collectivisation des terres, mais une redistribution. C'est également la position des radicaux qui rêvent d'une France de citoyens propriétaires. Ces points de divergences réels avec les partis marxistes poussent les radicaux à se rapprocher de la droite et à tenter un jeu ambigu de balance entre socialistes et centre droit. Après la guerre le parti radical qui n'a pas participé à la collaboration, mais dont un certain nombre de députés ont voté les pleins pouvoirs à Pétain perd en influence. Le refus d'enterrer la Troisième République et l'identification des radicaux à cette dernière, qu'ils ont dominée dans les années 20 et 30, leur fait perdre nombre d'électeurs. Le parti se marginalise et abandonne peu à peu une grande partie de son héritage jacobin au profit d'une tradition plus centriste. Ce revirement finit par faire éclater le parti en 1972 entre radicaux de gauche et radicaux dits « valoisien ». Cette scission ne prendra fin qu'en 2017. Entre-temps le radicalisme a pris un tournant « radicalement » orléaniste en s'affiliant à l'UDI.

Cette dérive du radicalisme vers quelque chose qui ne ressemble plus vraiment à ce qu'il fut à l'origine est explicable par sa marginalisation électorale dans les couches sociales qui avaient fait jadis son succès. Sur le terrain des revendications sociales, il est en effet concurrencé très directement dès la fin du XIXe siècle par les partis marxistes. Ces derniers sont d'abord unis au sein de la SFIO (section française de l'internationale ouvrière). Le marxisme s'ancre dans une autre tradition jacobine. En 1870, les communards parisiens se revendiquent ainsi de ce jacobinisme de soulèvement populaire que Robespierre tenta tant bien que mal d'encadrer. Marx reste élogieux sur 1793, même s'il en pointe ce qui en constitue selon lui les limites. En 1917, Lénine dit reprendre le flambeau de Robespierre. Mais le jacobinisme revu, corrigé et revendiqué par le marxisme est très différent de celui des radicaux. Il est avant tout un élément de réflexion au sein d'une théorie de l'Histoire et de l'action politique qui le dépasse. Pour Marx, l'Histoire avance à coups de révolutions qui indiquent à chaque fois la transformation d'un rapport de classe. Ce n'est pas là pour lui un programme politique, mais une loi historique. Rien ne sert de vouloir la freiner ou l'orienter, au final le sens de l'histoire est une fatalité. La Révolution française inscrit la victoire de la classe bourgeoise sur la classe aristocratique. Les jacobins de 1793 n'ont pas compris que leur rôle historique aurait pu être de mener la classe ouvrière au pouvoir, tout bêtement, car celle-ci était encore trop faible pour l'exercer. Pour parler grossièrement, pour les marxistes le jacobinisme est le premier bruissement d'une révolution ouvrière qui ne pouvait pas avoir

lieu, car les conditions historiques n'étaient pas encore réunies. L'idée d'une loi de l'Histoire qui est étrangère à la pensée des révolutionnaires français marque le marxisme d'un trait eschatologique. À la fin des fins, les classes ouvrières du monde entier s'uniront sous une seule bannière et débarrassées de l'esclavage du capitalisme elles vivront en paix dans un système où l'État (qui n'est que l'instrument de la domination d'une classe sur une autre) aura disparu. Plus de classes, plus d'État; plus d'État, plus de frontières. Le marxisme est fondamentalement antiétatique et internationaliste. C'est comme cela que le comprendront les courants d'extrême gauche. Toutefois dans une tradition jacobine fondamentalement étatique et souverainiste... l'idée a du mal à passer. La greffe marxiste ne prendra jamais totalement à la SFIO. Le débat oppose alors le courant marxiste orthodoxe derrière Jules Guesdes au courant réformiste incarné par Jean Jaurès.

Pour Jules Guesdes, les socialistes ne doivent pas participer à la République parlementaire bourgeoise. Ils ne doivent pas non plus tenter de faire la révolution dès lors que cette dernière est le produit naturel des conditions historiques. Il faut plutôt se préparer à la révolution lorsque celles-ci seront en effet réunies. Le guesdisme est en cela un pur marxisme.

Pour Jaurès au contraire, les socialistes doivent emprunter la voie de la conquête parlementaire. La lutte des classes ne doit pas non plus empêcher des alliances avec les partis dits « bourgeois », il prône ainsi une alliance avec les radicaux. Si « un peu d'internationalisme éloigne de la Patrie, beaucoup y ramène » plaide-t-il. L'internationalisme n'est pas l'anationalisme, mais le dépassement des égoïsmes nationaux par la solidarité internationale. Il ne s'oppose donc ni à la souveraineté ni au patriotisme. L'État n'est pas *a priori* voué à disparaître, mais à être l'instrument de la souveraineté du Peuple. On est bien loin de Marx, bien proche de Robespierre.

Si le guesdisme a un écho important et reste la ligne officielle de la SFIO jusqu'en 1936, il s'affaiblit peu à peu à mesure que le parti gagne des électeurs et s'allie aux radicaux. Idéologiquement, c'est Jaurès qui l'emporte. Mais la simplification idéologique a surtout lieu en 1920 au Congrès de Tours. La révolution soviétique oblige alors la SFIO à trancher entre un soutien à la troisième internationale dominée par Moscou ou le soutien à la seconde internationale rejetant la direction russe du socialisme mondial. Les partisans de la première option formeront le Parti communiste français, les partisans de la seconde demeureront au sein de la SFIO. Cette scission oblige la SFIO à se repositionner sur une ligne plus réformiste plus proche du jacobinisme. De son côté le Parti communiste doit avaler les couleuvres des revirements de Moscou. Lénine se rend compte que la Russie n'est pas le pays ouvrier dans lequel Marx aurait pensé voir éclater la révolution. Nation rurale aux infrastructures vétustes, le manuel marxiste n'aide guère à la gouverner. Il se rallie à une politique qui rappelle 1793 plus que le Capital. Quelques années plus tard, Staline proclame la réalisation du « socialisme dans un seul pays » enterrant la révolution mondiale voulue par Trotsky. Devant la montée du fascisme, Moscou conseille aux partis communistes une politique d'alliance avec les partis bourgeois et les socialistes... cela conduira au Front populaire (alliance entre le PC, la SFIO et le Parti radical). De couleuvre en couleuvre, le parti communiste en est revenu à l'héritage jacobin qui lui permet à la fois de trouver une légitimité idéologique et historique à ses revirements tout en ménageant une façade d'orthodoxie marxiste.

Il est toutefois des domaines dans lesquels socialistes et communistes écarteront - ou enrichiront, c'est selon — la tradition jacobine. On a déjà dit que le jacobinisme n'était pas collectiviste. L'idée d'un État régulateur lui est intimement liée, mais le modèle des jacobins de 1793, de 1848 et des radicaux de la Troisième République est la cité grecque. Dans cette

dernière le citoyen propriétaire est la clef de la vie politique et de la défense de la cité. L'État est puissant administrativement, pas économiquement. Il peut éventuellement intervenir dans les infrastructures (en nationalisant les chemins de fer ou en construisant routes et canaux), pas dans la production. Le marxisme apporte l'idée de collectivisation des moyens de production et de planification économique. Ces idées resteront une ligne de force importante de la gauche jacobine. Arrivé au pouvoir en 1981, le Parti socialiste nationalise des pans entiers de l'économie. Ce n'est qu'une fois son tournant girondin consommé que le socialisme se fera initiateur des privatisations sous le gouvernement Jospin. L'intervention de l'État dans l'économie représente la principale zone de friction avec les radicaux. En 1936, l'alliance entre radicaux, socialistes et communistes se brisera sur cette question. Lorsque le gouvernement Blum demande les pleins pouvoirs financiers pour régler la crise économique, les radicaux préfèrent se rapprocher de la droite et le Front s'effondre.

La gauche jacobine est la grande gagnante de la Seconde Guerre mondiale. Les radicaux sont certes en perte de vitesse, mais les socialistes et les communistes totalisent presque 50 % des voix. Les positions des deux partis se sont rapprochées avec la guerre qui a conduit Moscou à donner des consignes d'alliance au PC. Les tensions entre l'Est et l'Ouest auront raison de cette union. En 1947, le Parti communiste entre dans un splendide isolement qu'il conservera durant toute la Quatrième République. La SFIO souffre pour sa part de profondes divisions. Le nombre de ses militants comme celui de ses électeurs s'effondre. L'arrivée de De Gaulle au pouvoir ne fait que diviser encore plus le vieux parti. C'est alors qu'entre en scène François Mitterrand, qui n'a alors même pas sa carte à la SFIO. En quelques années, il va tenter d'unir les différents groupes non communistes au nom d'une nouvelle conception de la politique qui tient compte des évolutions induites par la Cinquième République. Si elle veut l'emporter lors d'une élection présidentielle ou d'une élection législative à deux tours, la gauche doit être unie. Pour ce faire, il convient de faire alliance avec le Parti communiste. Pour ce faire également, il convient d'unir tous les courants jacobins comme girondins qui se trouvent à la droite du Parti communiste. En 1969, le SFIO devient le Parti socialiste. L'aile gauche jacobine est constituée du CERES dirigé par Jean-Pierre Chevènement, l'aile droite girondine est dominée par Michel Rocard. François Mitterrand emporte le parti en 1971 grâce au CERES, mais l'évolution de la doctrine est déjà en cours. Le Parti socialiste n'est plus un parti jacobin comme l'était la SFIO. En 1975, le CERES entre dans l'opposition interne. En 1982, la décentralisation puis le tournant de la rigueur consacrent la victoire en fait, si ce n'est encore en doctrine, de la tendance girondine. Si l'électorat et l'aile gauche du parti restent encore fondamentalement attachés à l'héritage jacobin, l'époque a changé et les scissions se multiplient sur l'aile gauche.

De son côté le Parti communiste qui s'en tient à une ligne strictement jacobine souffre de son alliance avec le Parti socialiste et de la chute de l'Union soviétique. Le parti qui avait réuni sur son nom jusqu'à 25 % des suffrages ne tombe plus qu'à quelques pour cent au début des années 2000. Pour le courant jacobin pourtant encore puissant dans l'électorat de gauche, les heures semblent alors assez sombres. Les raisons n'en sont pas que partisans. L'électorat ouvrier n'est plus aussi organisé et politisé que par le passé. L'accent mis sur les questions identitaires fait que le bonapartisme, dont on a vu les liens idéologiques qu'il entretenait avec le jacobinisme, apparaît comme séduisant plus l'électorat populaire. Avec la perte de cet électorat, c'est le courant jacobin dans son ensemble qui se marginalise. De son côté la gauche y perd également la possibilité d'une majorité politique en ne s'adressant plus qu'à un électorat girondin. La gauche devient majoritaire sur des anciennes terres de droite

(notamment l'Ouest) qui passe de l'orléanisme au girondisme alors que les anciennes terres ouvrières (le Nord, L'Est, le Sud-Est) sont peu à peu perdues au profit d'un Front national qui sait jouer d'une posture bonapartiste reprenant les grands thèmes du jacobinisme (souveraineté, politique sociale). Après Jean-Pierre Chevènement, au début des années 2000, Jean-Luc Mélenchon va alors apparaître comme l'incarnation d'un renouveau jacobin autour d'un discours social, souverainiste qui ancre ses références dans la Révolution française.

Les extrêmes gauches

On a déjà dit toutes les difficultés qu'il y a à s'intéresser aux mouvements en marge du système politique. Le système rejette sur ses bords les mouvements ayant échoué à s'imposer en son centre. Alors que l'extrême droite semble posséder un courant dominant, ce n'est pas le cas pour l'extrême gauche. Celle-ci s'organise en une multitude de courants dont aucun n'apparaît structurellement plus puissant que les autres. Par ailleurs, alors que l'Action française puis le Front national sont parvenus à unir autour d'eux la majeure partie des électeurs d'extrême droite autour d'une synthèse, un tel mouvement n'a jamais paru possible à l'extrême gauche.

Cette dernière a été profondément marquée par le marxisme. Alors que l'on a vu que les courants jacobins avaient digéré ce dernier pour mieux s'en passer, l'idéologie marxiste a bien plus structuré les groupes d'extrême gauche et pour beaucoup cristallisé leurs oppositions. Pour autant, il existe également une extrême gauche non marxiste notamment marquée par l'anarchisme.

Une caractéristique semble toutefois rassembler ses mouvements d'extrême gauche : le refus du jeu des alliances parlementaires classiques. Si certains se présentent aux élections, beaucoup s'y refusent, car c'est là cautionner une démocratie bourgeoise qu'ils condamnent. Parmi ceux qui se présentent aux élections, la possibilité d'une alliance pouvant conduire au pouvoir est refusée. Le désistement ou l'appel à voter est parfois envisagé, mais reste rare. Ainsi en 2002, Arlette Laguiller se refuse à appeler à voter Jacques Chirac contre Jean-Marie Le Pen. C'est donc avant tout le refus du réformisme, qui est impliqué par les alliances au sein de la démocratie parlementaire, qui semble caractériser ses courants. Pour l'emporter, il faut l'emporter seul afin d'imposer un programme qui est vu comme un tout cohérent ; un projet de société alternative. La victoire peut être gagnée dans les urnes ou par la révolution. C'est là sans doute le seul héritage que leur a laissé la Révolution française. Ce n'est pas un moindre héritage toutefois, il est celui d'une technique de prise de pouvoir aux marges du système politique.

On aurait tort de négliger l'importance politique de l'extrême gauche dans l'histoire politique française. Le courant anarchiste va jouer un rôle important au XIXe siècle mettant même en crise la jeune Troisième République. Les groupes marxistes joueront un rôle moteur dans les manifestations de mai 1968. De l'imaginaire de cette date sortira une contre-culture qui deviendra un élément important de la culture intellectuelle et populaire contemporaine. Si l'extrême gauche n'a jamais remporté une élection, il n'est pas exagéré de dire que dans bien des domaines elle a remporté la bataille culturelle ; imposant ses thèmes et ses goûts. Alors que dans les années 50 et 60 les intellectuels passaient généralement par le Parti communiste, à partir des années 70 c'est l'extrême gauche qui représente la matrice de pensée de nombre d'entre eux. La génération 68 se nourrit alors de ces idées qu'elle reprend

et fait évoluer en même temps qu'elle adhère à la démocratie de marché. Beaucoup d'hommes politiques qui feront par la suite carrière dans différents partis de gouvernement commenceront par adhérer à des petits partis d'extrême gauche.

Sans qu'elle n'ait jamais gouverné ou constitué de parti puissant comme l'extrême droite, l'extrême gauche a donc marqué la vie politique. Dans cette histoire, on ne saurait se contenter de ne lui consacrer qu'une note de bas de page.

Historiquement le premier courant d'extrême gauche organisé est l'anarchisme. Ce dernier trouve pour le coup sa source directement dans certains milieux « enragés » de la Révolution française. Pour autant, ce n'est qu'une première inspiration d'un mouvement extrêmement composite. On trouve un anarchisme chrétien, un anarchisme « de droite » (ce sont les libertariens américains ou l'anarcho-capitalisme), un anarcho-féminisme... En France toutefois, la tradition anarchiste la plus marquante sera celle de Joseph Proudhon.

Toutes les formes d'anarchisme sont généralement marquées par un rejet de l'État et de la propriété privée (sauf pour le libertarisme, résiduel en France). Le proudhonisme se caractérise par l'accent mis sur l'autogestion de petites communautés au sein d'une organisation fédérative. Proudhon va également prôner une décentralisation radicale. Il souhaite la mise en place d'une démocratie politique fédérative en complément de la démocratie économique mutualiste qu'il prône. L'appareil d'État doit intégrer une Nation fédérale composée de régions autonomes (12 en France, selon lui). Cette Nation doit elle-même intégrer un régime international confédéral. La majeure partie des pouvoirs est donnée à la région, territoire optimal pour s'auto-administrer. Le gouvernement fédéral est réduit à la portion congrue et doit voir ses capacités d'exécution limitées à leur plus simple expression pour ne pas entraver la liberté des régions. Le suffrage universel est organisé économiquement (chambre des professions) et politiquement (chambre des régions) sur une base régionale. La représentation de l'individu est donc assurée dans les régions qui sont les entités effectivement représentées au niveau national et international.

On aurait tort de cantonner cette idée au rang de la marginalité politique. Dans les faits, les idées anarchistes auront une grande influence sur le socialisme autogestionnaire dont sont issus la deuxième gauche et beaucoup de cadres socialistes des années 80 et 90. Elles essaieront même jusqu'à l'extrême droite et inspireront notamment grandement Charles Mauras. Des mouvements anarchistes influents continuent à exister notamment dans le monde syndical (Confédération nationale du Travail) ou politique (Alternative libertaire).

Les courants marxistes représentent les gros bataillons militants et électoraux de l'extrême gauche. Ces derniers sont assez divers et leur création accompagne les aléas de l'histoire du communisme.

Les premiers mouvements sont ceux que Lénine nommera « le gauchisme » dans un ouvrage de 1920. Il qualifiait ainsi toutes les tendances de l'extrême gauche (dont l'anarchisme) dont le radicalisme les conduisait à refuser de participer aux mouvements syndicaux et aux élections. Ces tendances caractéristiques du début de XXe siècle seront marginales en France, mais importantes en Allemagne ou en Italie. Le terme fera toutefois florès et sera repris en 1968 par Daniel Cohn-Bendit pour tenter de marquer la rupture du mouvement avec l'héritage de Lénine.

À la mort de Lénine, plusieurs factions se disputent le pouvoir en Union soviétique. La frange la plus internationaliste et radicale est alors menée par Léon Trotsky qui va se voir emprisonné puis exilé par Staline... avant que ce dernier ne le fasse assassiner. Trotsky fait

partie des grands théoriciens de la révolution russe. C'est à lui notamment que l'on doit le concept de révolution permanente. Il n'est pas nécessaire, comme les guesdistes, d'attendre que les conditions propices à la révolution soient là. Il faut prendre le pouvoir et permettre à la dictature du prolétariat de remplir le rôle historique que n'a pas fini de remplir la bourgeoisie (soit l'industrialisation de la Russie). Le trotskysme se caractérise également par un rejet de l'État bureaucratique assimilé au stalinisme. Surtout alors que Staline prône le socialisme dans un seul pays, Trotsky ne cesse de penser la révolution comme mondiale. La nation prolétaire a le devoir d'entrer en lutte avec les nations capitalistes, car si elle ne vainc pas tout de suite, elle est condamnée soit à disparaître soit à devenir un État comme les autres afin de survivre. À la différence de la stratégie des communistes, l'alliance avec les partis bourgeois est impossible. Même pendant la guerre, alors que les trotskystes français tendaient à apporter leur soutien aux démocraties contre Hitler, ceux-ci furent rappelés à l'ordre et accusés de « social-chauvinisme ». Léon Trotsky fonde la quatrième internationale qui va devenir la maison commune d'une multitude de tendances à la diversité desquelles il ne sera sans doute pas possible, dans le cadre limité de ce paragraphe, de rendre justice.

La première scission est en fait une dissidence puisqu'un petit groupe dirigé par David Korner, alias Barta, refuse de se joindre à l'unification des courants trotskystes en 1944. Cette formation connaîtra un éclatement dans les années 50, mais une fraction va connaître une postérité particulière : Lutte ouvrière, fondée sous ce nom en 1968. Le parti atteindra près de 6 % au début des années 2000. Il se caractérise par une grande rigueur et permanence doctrinaire.

Dans le courant, alors majoritaire, uni en 1944 des scissions ont également lieu : en 1948, 1949, 1951. C'est cette dernière qui va avoir le plus de retentissement. Elle se fonde sur une divergence stratégique. Les partis trotskystes pratiquent en effet l'entrisme. Leurs militants sont invités à adhérer à d'autres partis, à y prendre des responsabilités, à les noyauter pour les contrôler et en influencer la stratégie et la ligne. C'est notamment par ce moyen que de nombreux trotskystes vont se retrouver à des postes élevés au sein des grands partis de gouvernement. Le courant « pabliste » pense qu'il est légitime d'étendre cette pratique au Parti communiste. Pour les « lambertistes » cela n'est pas légitime. Le premier courant donnera en 1968 la Ligue communiste révolutionnaire, ancêtre du Nouveau parti anti-capitaliste. La seconde tendance engendrera notamment le Parti des travailleurs.

À la mort de Staline, Nikita Krouchev lance un grand mouvement de critique du « Petit père des peuples » au XXe Congrès du PCUS en 1956. C'est la déstalinisation, que va suivre le Parti communiste français. Tous les communistes n'acceptent toutefois pas de renier Staline. Des mouvements staliniens perdurent, mais n'ont qu'un auditoire limité comme le Parti communiste des ouvriers de France. Toutefois un autre mouvement issu du stalinisme va avoir bien plus d'influence. Il est en effet un homme qui s'oppose à Krouchev en 1956, c'est Mao Zedong. Le divorce entre le communisme chinois et le communisme russe entraîne la naissance de mouvements maoïstes qui joueront un rôle important en Mai 68 et dans la formation politique de nombreux intellectuels français. C'est principalement l'image de la Révolution culturelle qui va faire son succès. Il s'agit alors de remettre en cause toutes les hiérarchies et tous les pouvoirs installés, fussent-ils même révolutionnaires. Le mouvement s'affaiblit toutefois rapidement avec le revirement de la révolution chinoise à la mort de Mao. Politiquement, il existe toutefois encore, et depuis 2015 trouve une forme d'unité au sein du Parti communiste maoïste.

L'extrême gauche en France atteint son apogée électorale en 2002. Les scores cumulés d'Arlette Laguiller (Lutte ouvrière), d'Olivier Besancenot (Ligue communiste révolutionnaire) et de Gérard Schivardi (Parti des travailleurs) atteignent plus de 10 % des votants. Les différents courants s'affaiblissent par la suite. L'arrivée de Jean-Marie Le Pen au second tour cette année-là active une logique de vote utile en faveur du Parti socialiste qui ne s'affaiblira qu'en 2017. L'extrême gauche avait surtout su profiter de la marginalisation de la gauche jacobine au sein de la gauche plurielle de 1997 à 2002. L'émergence du Parti de Gauche puis dans la France insoumise qui parle à nouveau à l'électorat jacobin tout en intégrant des éléments proches de certains courants d'extrême gauche la renvoie dans la marginalité électorale. C'est là toutefois une question qui reste secondaire pour des mouvements qui n'ont pour la plupart jamais parié sur une prise de pouvoir dans le cadre de la démocratie parlementaire. La vivacité culturelle et associative de l'extrême gauche, elle, ne faiblit guère et a toujours constitué son principal vecteur d'influence.